صكنا من الاصل

Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Un revenu pour tous ?

■ 7 pages d'annonces classées



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16236 – 7 F

MARDI 8 AVRIL 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Omar Bongo mis en cause dans l'affaire Elf

Le président gabonais s'en prend à M. Chirac

L'AFFAIRE ELF est en passe de déboucher sur une crise diplomatique entre le Gabon et la France. Vendredi 4 avril, quelques heures avant qu'André Tarallo, PDG d'Elf-Gabon, soit mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »* par le juge Eva Joly, l'homme d'affaire André Guelfi, usé par cinq semaines de détention, a fini par parler. Livrant à Mme Joly, chargée d'instruire le dossier Elf, les chiffres, les noms et les documents qu'elle cherchait, il a précisé à qui avait profité la commission de 10 millions de dollars (environ 55 millions de francs) versée par Elf en 1992 à l'occasion d'un travail de lobbying effectué au Venezuela. Outre M. Tarallo et Alfred Sirven, l'ancien bras droit de Loïk Le Floch-Prigent, l'un des bénéficiaires aurait été, selon M. Guelfi, le président du Gabon lui-même, Omar Bongo. Pour l'heure, les accusations contre M. Bongo ne reposent que sur les déclarations de M. Guelfi, selon lequel plusieurs personnalités politiques vénézuéliennes auraient également profité des largesses du groupe pétrolier français. M. Tarallo, conseiller personnel de M. Bongo, s'est refusé, pour sa part, à toute indication sur les destinataires de la commission.

Après avoir signé un mandat d'amener visant André Tarallo, Mme Joly a délivré un mandat d'arrêt international à l'encontre d'Alfred Sirven, qui dispose d'un statut de résident en Suisse.

Ces développements judiciaires ont exacerbé la colère du président Bongo, déjà excédé par la mise sous séquestre du compte d'une société immatriculée dans les îles Vierges britanniques, abritant des fonds lui appartenant. Dans la nuit du 29 au 30 mars, MM. Chirac et Bongo ont eu un long entretien téléphonique au cours duquel le président gabonais a vigoureusement protesté contre les *« atteintes à la souveraineté de son pays »*, allant même jusqu'à menacer la France de *« sanctions économiques »*.

Lire page 8

Bill Clinton est appelé au chevet de la paix menacée au Proche-Orient

M. Nétanyahou proposerait le gel de futures colonisations



BILL CLINTON devait recevoir Benyamin Nétanyahou, lundi 7 avril, pour tenter de sauver un processus de paix moribond. M. Clinton est pressé par les Arabes de prendre une initiative forte pour enrayer la montée des tensions au Proche-Orient depuis que le premier ministre israélien a ordonné la construction d'une nouvelle colonie, Har Homa, dans la partie orientale de Jérusalem.

Les Israéliens demandent aux Etats-Unis de redoubler leur pression sur Yasser Arafat pour qu'il empêche toute opération terroriste. Ils proposent d'engager une négociation sur le statut définitif de Jérusalem et des territoires. Les Palestiniens veulent l'arrêt du projet Har Homa, ce à quoi se refuse M. Nétanyahou. Mais celui-ci pourrait proposer de geler d'autres projets de colonisation.

Lire page 2

Ecoutes : François Léotard et Lionel Jospin demandent la levée du secret-défense

DEUX DES PRINCIPAUX responsables politiques sont sortis du silence au sujet de l'affaire des écoutes téléphoniques pratiquées par la cellule antiterroriste de l'Elysée sous l'autorité de François Mitterrand. François Léotard s'est opposé, dimanche 6 avril, à la décision d'Alain Juppé de maintenir le secret-défense sur cette affaire (*Le Monde* du 5 avril).

Pour le président de l'UDF, cette décision témoigne d'une *« curieuse conception de l'Etat »*, car les écoutes visant un journaliste ou un écrivain ne peuvent relever de la défense et constituent *« une atteinte grave aux libertés individuelles »*. Lionel Jospin a demandé pour sa part la levée du secret-défense sur ce qu'il a qualifié de *« triste histoire »*.

Lire page 6

■ L'armée zaïroise en déroute

Le commandement de l'armée zaïroise a appelé ses soldats à déposer les armes à Lubumbashi avant l'arrivée imminente des rebelles. p. 3 et 19

■ John Major en campagne

A moins d'un mois des législatives, le premier ministre conservateur britannique se bat contre des sondages qui lui sont toujours défavorables. p. 5 et notre éditorial p. 17

■ Reprise à Renault Vilvorde

Après le jugement de Nanterre condamnant la direction, les syndicats de l'usine belge ont appelé, lundi 7 avril, à reprendre le travail. p. 20

■ Grève des internes

Les négociations avec le gouvernement restent dans l'impasse. La mobilisation dans les CHU est incertaine. p. 34 et 18

■ Le sacre de la reine Trautmann

Le maire PS de Strasbourg envisage une carrière politique nationale, forte de la réussite de sa « riposte citoyenne » contre le FN. p. 16

■ Voile : la Coupe de l'America

Trois projets sont en compétition pour représenter la France à Auckland, en l'an 2000. p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 408 - 7,00 F

Le Parlement britannique s'attaque aux francs-maçons

LONDRES
de notre correspondant

Terre d'origine des francs-maçons, l'Angleterre est-elle sur le point de partir en croisade contre eux ? Une commission parlementaire vient de publier un rapport sur l'obligation, pour les 349 213 membres des 8 650 loges, de se faire inscrire sur un registre officiel ouvert au public.

Le Parti travailliste, qui a profité de la division des conservateurs pour imposer ses vues, envisage de mettre cette mesure en pratique après les élections. Une telle politique marquerait une rupture avec l'image que l'on se fait de la Grande-Bretagne, terre de liberté individuelle, férue d'associations et de clubs fermés pour messieurs de la bonne société, aimant la pompe des cérémonies initiatiques. D'autant que le grand maître de la Grande Loge unie d'Angleterre n'est autre que le duc de Kent.

Que reprochent donc aux maçons les parlementaires et une partie de l'opinion, soutenus par des organisations de défense des droits de l'homme, l'ordre des avocats et même le *Financial Times* ? D'avoir infiltré la police et la magistrature et d'y entretenir des structures parallèles de décision qui nuisent à un bon exercice de la justice. *« Rien ne mine plus la confiance du public dans les institutions publiques que de savoir que des fonctionnaires sont membres d'une société secrète dont un des buts est l'autopromotion »*, dit le rapport, qui ne fournit aucune preuve de corruption de la justice et reconnaît l'existence d'une *« paranoïa injustifiée »* contre la fraternité. C'est donc le caractère confidentiel des activités de cette *« société secrète »* qui lui est avant tout reproché. Mais peut-être aussi son caractère exclusivement masculin.

Affirmant *« ne pas comprendre les raisons »* de cette querelle qui fait grand bruit, le grand bibliothécaire de la Grande Loge unie, John Hamill, reconnaît : *« Nous avons été notre pire ennemi. Pendant les quatre décennies qui ont suivi la guerre, nous n'avons fait aucun effort de communication avec le monde extérieur, nous sommes devenus introvertis, nous ne répondions même pas aux journalistes, permettant ainsi le développement d'une perception* [de notre organisation] *comme une société secrète. Et nombre de gens ont peur de ce qu'ils ne connaissent pas. »* Il affirme que cette erreur a ensuite été corrigée et que la maçonnerie anglaise n'est qu'*« une société d'hommes intéressés par des règles morales et par leur contribution à la société »*. Selon un autre franc-maçon, *« il ne s'agit pas d'une société secrète, mais d'une société qui a des secrets »*. Cette nuance semble échapper à ceux qui la pourfendent.

Les chiffres disponibles montrent que, à de rares exceptions près, le nombre de maçons dans la magistrature et la police est infime. Il n'empêche que la suspicion persiste envers ce qui est perçu comme une hiérarchie clandestine, un instrument de promotion, voire de copinage. La télévision s'est inquiétée de ces *« poignées de main »* qui sont des signes de reconnaissance entre initiés. C'est sans doute ce qui explique pourquoi l'association des gradés de la police soutient l'initiative de la commission parlementaire, que condamne au contraire la Police Federation, qui regroupe la base. Elle lui reproche ce qu'elle considère comme une violation des droits de l'homme. Après tout, nous dit M. Hamill, *« si nous étions une organisation clandestine, nous ne serions pas dans le Bottin »*.

Patrice de Beer

« Beat generation »



ALLEN GINSBERG

REPRÉSENTANT le plus connu de la « beat generation », Allen Ginsberg, qui vient de mourir à New York, fut l'une des grandes voix poétiques du mouvement protestataire américain dans les années 50-60. Son œuvre, abondante et inégale, rassemble tous les thèmes de cette protestation. Elle est aussi liée à un courant musical, dans les domaines du jazz et du rock.

Lire page 27

La fin du tout nucléaire

IMPENSABLE voilà encore quelques mois, l'idée que le tout nucléaire devrait toucher à sa fin commence à faire son chemin en France ailleurs que chez les écologistes. Elle est même ouvertement évoquée chez le plus grand promoteur de l'atome, EDF, qui en tire pourtant 82 % de sa production d'électricité. Le constat s'impose progressivement dans un monde aux ressources abondantes, dans un monde où, hors circonstances exceptionnelles, les risques de pénurie à moyen terme d'hydrocarbures (pétrole, gaz) et de charbon s'éloignent un peu plus chaque année, dans un monde, enfin, où les préoccupations liées à l'environnement se font plus pressantes.

Face au pétrole ou au charbon, et tant que les énergies renouvelables (solaire, vent) restent vouées à des utilisations marginales, le gaz apparaît de plus en plus comme *« la moins sale des énergies polluantes »*. La baisse des coûts le rend encore plus attractif aujourd'hui. Dans le monde entier, la mode est aux projets de centrales combinées au gaz : les investissements y sont faibles et la rentabilité élevée. Privilégiées par les pays en voie de développement, ces centrales devraient se développer également en Europe sur un marché électrique et gazier en cours d'ouverture.

Pour la France, cette évolution intervient à un moment de pause dans sa politique énergétique. Le programme d'installation de centrales nucléaires, décrété après le premier choc pétrolier de 1973, est quasiment achevé. La demande en énergie du pays est satisfaite et, au cours de la prochaine décennie, aucun équipement majeur ne devrait venir bouleverser le paysage. Le renouvellement du parc débutera vers 2010. D'ici là, la France se sera rodée à la concurrence, et les choix futurs seront très influencés par les performances économiques de chaque énergie.

Jusqu'à présent, les tenants du tout nucléaire balayaient les critiques d'un revers de main en se basant sur la compétitivité du combustible, cette énergie s'avérant 25 % moins chère que le charbon et le cycle combiné à gaz, selon la dernière étude officielle faite par le ministère de l'industrie en 1993. Les critiques étaient nombreuses, faisant état d'une sous-estimation des coûts de retraitement et du démantèlement futur des installations. Mais sans effet. *« En France, le nucléaire est le moyen le plus économique pour produire de l'électricité de base »*, ne cessait de marteler EDF.

Dominique Gallois

Lire la suite page 17

Fiscalité locale en hausse de 2 %

L'ENSEMBLE des collectivités locales ont adopté leur budget 1997. Une étude inédite de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) sur les dix cités de plus de 200 000 habitants (hors Paris) montre que, malgré la conjoncture difficile, ces villes parviennent à contenir la hausse de la pression fiscale après les lourdes augmentations du début des années 90, qui ont suscité la grogne des contribuables : en 1997, les taux de la fiscalité locale devraient augmenter en moyenne de moins de 2 %, pour un produit fiscal attendu en hausse de 3,35 %. La participation aux dépenses sociales des départements augmente, elle, de 4,9 %. Jean-Marc Ayrault, maire (PS) de Nantes et président de l'AMGVF, souligne que les grandes villes *« concentrent la richesse et le dynamisme, mais aussi la pauvreté et le chômage »*.

Lire page 14

International	2	Aujourd'hui	23
France	6	Jeux	24
Société	8	Météorologie	26
Carnet	12	Culture	27
Régions	14	Communication	31
Horizons	16	Abonnements	32
Entreprises	20	Radio-Télévision	32
Finances/marchés	22	Kiosque	33

PROCHE-ORIENT Arrivé dimanche 6 avril dans la soirée à Washington, le premier ministre israélien devait rencontrer Bill Clinton lundi. Le président américain va tenter de convaincre Benyamin Nétanyahou de reprendre la ligne du processus de paix initiée par les accords d'Oslo. ● MONTRANT que les Palestiniens deviennent de plus en plus radicaux, notamment vis-à-vis du président de l'Autorité nationale, Yasser Arafat, qu'ils jugent trop conciliant, les derniers sondages laissent aussi apparaître qu'une majorité des Israéliens estiment aujourd'hui *« probable »* un conflit armé. ● LES GOUVERNEMENTS des pays arabes, s'ils pensent que l'intransigeance israélienne permet de renforcer leur unité, disposent cependant pour l'instant de peu de moyens de pression communs pour tenter de modifier la politique israélienne.

Bill Clinton rencontre Benyamin Nétanyahou pour tenter de sauver la paix

Les entretiens, lundi 7 avril à Washington, entre le président américain et le premier ministre israélien apparaissent comme essentiels pour essayer de remettre en route le processus de négociation issu des accords d'Oslo

WASHINGTON
de notre correspondant

LE RÔLE de médiateur joué par les Etats-Unis dans l'histoire des relations israélo-arabes est rarement apparu aussi essentiel qu'avant l'ouverture des entretiens, lundi 7 avril à Washington, entre le président Bill Clinton et le premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou. Alors que le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens traverse une profonde crise de confiance et que la violence dans les territoires occupés, de sporadique, est devenue quotidienne, Bill Clinton – à condition de prendre des risques politiques –, est sans doute en position de ramener le cours des négociations dans le sillage des accords d'Oslo, voire au-delà. Pour cela, le chef de la Maison Blanche devra abandonner le registre d'une certaine pusillanimité diplomatique et ne pas hésiter à exercer des pressions sur l'allié traditionnel de l'Amérique : Israël.

James Baker, l'ancien secrétaire d'Etat de l'administration Bush, résumait ainsi, il y a quelques jours, ce que pourrait être une position américaine équilibrée, permettant à Washington de restaurer sa réputation d'intermédiaire impartial : *« Pas d'excuse pour les bombes, pas d'excuse pour les bulldozers. »* M. Clinton est-il prêt à condamner avec la même vigueur la violence palestinienne et celle qui consiste, pour le gouvernement de Benyamin Nétanyahou, à imposer par la force la construction d'une nouvelle colonie juive dans la partie arabe de Jérusalem ?

Rien dans ses déclarations passées n'incite à penser que le chef de l'exécutif optera pour ce jugement de Salomon : alors que les bulldozers, protégés par l'armée israélienne, entraient en action pour construire 6 500 logements sur la colline de Har Homa – en violation flagrante des accords d'Oslo –, Bill Clinton s'est contenté d'une condamnation du bout des lèvres. L'administration américaine a ensuite mis son veto à deux reprises à une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies appellant à un arrêt du projet, se rangeant ainsi sans ambiguïté, du moins aux yeux du monde arabe et des Palestiniens, dans le camp de l'Etat juif.

AFFIRMATIONS PÉREMPTOIRES

Bien qu'il ne soit guère surprenant de voir les Etats-Unis s'opposer à une condamnation internationale d'Israël, à plus forte raison dans le cadre de l'ONU, la crédibilité de la mission de bons offices remplie par Washington au Proche-Orient a subi à cette occasion un grave revers. Ce qui n'était pas possible au Conseil de sécurité peut-il se concevoir dans la discrétion du



« bureau ovale » du chef de la Maison Blanche ? C'est bien parce qu'ils craignent que le président américain ne demande expressément à M. Nétanyahou de geler le projet de Har Homa que le gouvernement de Jérusalem a placé la barre le plus haut possible avant l'arrivée à Washington de son premier ministre, en se livrant à une série d'affirmations péremptoires.

La construction de la colonie de Har Homa *« continuera »* ; l'administration américaine ne cherche pas à exercer des pressions sur Israël, mais souhaite obtenir une *« clarification amicale »* ; les Américains partagent le point de vue israélien selon lequel c'est l'utilisation du terrorisme par les Palestiniens qui est la cause de la crise du processus de paix ; enfin, M. Nétanyahou a bon espoir d'obtenir le soutien de M. Clinton s'agissant de sa proposition d'organiser une sorte de nouveau « Camp David », où seraient engagées des négociations directes sur le statut définitif des territoires occupés et de Jérusalem...

POSITION DE FAIBLESSE

Prudemment, les responsables américains n'ont pas commenté ces déclarations, le département d'Etat se contentant de préciser que Washington a *« ses propres idées »* pour relancer le dialogue israélo-palestinien. Les Palestiniens, en revanche, n'ont pas caché leur méfiance à l'égard d'une telle initiative, sans toutefois la rejeter catégoriquement. Pour Yasser Arafat, un double préalable serait indispensable : les Israéliens doivent s'engager à renoncer à Har Homa, et les Américains doivent se porter garants de la parole de l'Etat hébreu s'agissant du respect des accords déjà conclus à Oslo.

Le retard pris dans l'exécution du retrait israélien des territoires qui doivent être rétrocédés aux Palestiniens avant la mi-1998 place ces derniers en position de faiblesse. Ils n'ont *a priori* que peu d'intérêt à ouvrir immédiatement des « discussions finales ». Les Américains n'excluent pas davantage qu'il y ait dans la proposition de M. Nétanyahou de « dépasser » Oslo pour aboutir au cœur du différend israélo-palestinien, une manœuvre destinée à « tuer » purement et simplement les accords signés dans la capitale norvégienne : ils se souviennent que M. Nétanyahou a remporté les élections parlementaires israéliennes de mai 1996 en faisant de son hostilité aux accords d'Oslo et au principe de « la paix contre les territoires » son cheval de bataille électoral.

Bill Clinton aurait cependant un moyen de tester la bonne volonté de M. Nétanyahou : prendre au mot le premier ministre israélien lorsque celui-ci fait mine d'envisager un gouvernement d'*« union nationale »* à Jérusalem, seul capable, de toute façon, de fournir à M. Nétanyahou le soutien politique dont il a besoin pour accorder aux Palestiniens les concessions que réclame la mise en œuvre de l'« esprit d'Oslo », en particulier s'agissant du futur statut de la Ville sainte.

La marge de manœuvre de M. Clinton est cependant réduite, dans la mesure où il doit ménager un Congrès à majorité républicaine ouvertement pro-israélien. A moins qu'il ne s'agisse d'une autre raison pour inciter le chef de la Maison Blanche à faire preuve de « leardership »...

Laurent Zecchini

Un message des Européens

La France souhaite que l'Union européenne participe d'urgence aux efforts déployés pour tenter de sauver le processus de paix. Dimanche 6 avril dans la soirée, Hervé de Charette a apparemment obtenu le soutien de ses collègues lors du conseil que les Quinze tenaient à Noordwijk, aux Pays-Bas. L'idée est d'adresser un message à Benyamin Netanyahou et Yasser Arafat ainsi qu'au président Clinton. Son contenu devait être mis au point lors de la réunion que les directeurs pour le Proche-Orient des Quinze tenaient, à l'initiative de la France, lundi à Bruxelles. Les Européens demanderont la suspension des travaux d'Har Homa, la nouvelle colonie juive à Jérusalem, et le retour à la lettre et à l'esprit des accords de Madrid, d'Oslo et de Taba.

M. de Charette a suggéré que l'Union propose une série de mesures de nature à rétablir la confiance entre les deux parties : parmi elles, s'agissant de la circulation des Palestiniens en Cisjordanie, le rétablissement de la situation qui prévalait avant le dernier attentat à Tel-Aviv, la suspension des confiscations *« inacceptables »* des cartes d'identité des Palestiniens, mais aussi l'engagement renouvelé de l'Autorité palestinienne de collaborer avec Israël pour lutter contre le terrorisme.

Une majorité d'Israéliens croient « probable » un conflit armé

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Dialogue rompu, diplomatie bloquée, affrontements continus. Trois semaines après le début de la crise déclenchée par la décision du gouvernement israélien de construire une onzième colonie juive dans la partie arabe annexée de Jérusalem juste avant d'entamer les négociations prévues sur le statut de la Ville sainte, le Proche-Orient semble inéluctablement entraîné dans l'inconnu. La semaine dernière, un sondage révélait qu'une majorité d'Israéliens (59 %) croyaient désormais à une *« forte probabilité »* de conflit armé avec les Arabes.

Cette semaine, une enquête d'opinion réalisée entre le 26 et le 31 mars auprès des habitants palestiniens de Hébron, Bethléem et Jérusalem-Est révèle que 48.6 % des personnes interrogées soutiennent les attaques-suicides contre des cibles israéliennes. Du jamais vu depuis le début du processus de paix en septembre 1993.

« Les Palestiniens deviennent plus radicaux », constate Nabil Koulali, directeur de l'Institut de Bethléem qui a réalisé ce sondage. Plus de 37 % des personnes interrogées souhaitent l'arrêt des négociations avec Israël. Plus grave peut-être, l'immense majorité (62,9 %) juge que le *leadership* palestinien, dans ses négociations avec Israël, n'a pas été à la hauteur. *« En d'autres termes*, commente un observateur palestinien de Jérusalem, *nous pensons que Yasser Arafat s'est fait rouler dans la farine. »* Le Dr Koulali observe : *« Il existe maintenant un fossé entre le peuple et l'Autorité nationale* (autonome). *»*

Ces développements, qui, s'ils devaient se poursuivre, ouvriraient un boulevard aux radicaux des deux bords qui veulent revenir en arrière et en découdre l'arme au poing, n'inquiètent encore qu'une minorité d'Israéliens. Une manifestation « pour sauver la paix », organisée samedi 5 mars dans la soirée à Tel-Aviv par un nouveau petit mouvement de gauche, n'a réuni que quinze à vingt mille personnes, malgré la présence annoncée de l'ancien premier ministre travailliste Shimon Peres. Militant toujours pour la constitution d'un gouvernement « d'unité nationale » avec Benyamin Nétanyahou, ce que de nombreux caciques travaillistes rejettent, M. Peres s'est d'ailleurs abstenu d'attaquer trop vivement le premier ministre nationaliste.

PAS DE « SOLUTION MIRACLE »

L'idée lancée par M. Nétanyahou de négocier – *« après que l'Autorité palestinienne nous aura montré, non pas une journée mais pendant des semaines et des mois, qu'elle lutte effectivement contre la violence et le terrorisme »* – le statut définitif des territoires occupés continue de faire couler beaucoup d'encre. Le premier ministre, qui a incidemment proposé, *« en cas d'échec »* de sa nouvelle tactique, de réunir sous médiation américaine une sorte de négociation permanente au sommet de type Camp David, a estimé que *« tous les problèmes pourraient être réglés en six mois. Si cela échoue*, a-t-il ajouté dans une interview à la télévision allemande ARD, *alors Arafat, le président Clinton et moi pourrons essayer de résoudre la question dans une sorte de sommet à la Camp David »*. Treize jours de sommet tripartite entre Sadate, Begin et le président Carter en 1978 avaient permis d'aboutir au traité de paix israélo-égyptien.

Le conflit israélo-palestinien peut-il être réglé de la même manière ? Beaucoup en doutent. De même, le calendrier préalable de six mois évoqué par M. Nétanyahou ne convainc guère jusque et y compris dans son parti, le Likoud. *« Impossible »*, a commenté dimanche l'ancien ministre (Likoud) de la défense Moshé Arens, qui fut le mentor politique de M. Nétanyahou, *Personne ayant un minimum de connaissance du fossé qui nous sépare des Palestiniens et des problèmes proche-orientaux en général ne peut croire à pareille solution miracle. »*

Patrice Claude

Pour les pays arabes, la coupe est pleine mais les moyens de pression restent limités

ANALYSE

Washington doit prouver qu'il reste un « intermédiaire neutre » dans le processus de paix

« MERCI... Nétanyahou ». Le propos n'est ni d'un colon extrémiste qui se préparerait à s'installer à Har Homa, la nouvelle colonie juive en cours de construction à Jérusalem-Est, ni de quelque ministre religieux du gouvernement nationaliste israélien. Il est du prince Khaled ben Sultan, fils du ministre saoudien de la défense, qui, avec le général américain Norman Schwarzkopf, commandait en 1991 la force multinationale de libération du Koweït.

« Merci... Nétanyahou » d'avoir par une *« politique expansionniste et hégémonique, une politique de la "sécurité absolue" et de la "stabilité totale" pour Israël, en échange de la "non-sécurité" et de la "non-stabilité" pour tous les autres, une politique du bulldozer plutôt que du dialogue, de l'atermoiement comme méthode de négociations, des chars en guise de menaces »*, merci d'avoir rendu *« le plus fier service à la cause palestinienne et à la nation arabe »*, écrivait le prince Khaled, dans un éditorial publié samedi 5 avril par le quotidien *El Hayat*, dont il est propriétaire.

Mélange de gratitude et de dépit, ces propos traduisent un sentiment de plus en plus répandu au sein du monde arabe. Gratitude pour l'unité retrouvée des factions palestiniennes, pour celle des Arabes hier encore divisés, celle aussi des musulmans à travers le monde ; gratitude encore pour une plus grande sympathie occidentale (à l'égard du monde arabe). Mais dépit d'avoir été floués et, surtout, de constater que les Etats-Unis, le seul parrain du processus de paix, ont pris fait et cause – selon les Arabes – pour l'Etat juif.

Il n'est pas indifférent que ce genre de discours soit tenu par le prince Khaled : c'est en effet l'un des membres les plus libéraux de la famille royale saoudienne, même si son expérience de commandement avec le général Schwarzkopf a tourné au vinaigre et l'a rendu très critique vis-à-vis des Etats-Unis. Cela signifie tout simplement que, pour les Arabes, la coupe est pleine. Cela s'exprime dans la rue : il y a eu des manifestations anti-israéliennes au Caire, mais aussi au Koweït, qui n'a pourtant toujours pas pardonné à Yasser Arafat d'avoir apporté son appui à l'invasion irakienne en 1990.

Mais ce serait une erreur de réduire la contestation à sa seule expression populaire, mélange souvent de rancœurs accumulées auxquelles la politique de M. Nétanyahou donne de franches raisons d'éclater. Les gouvernants arabes en ont, eux aussi, assez de subir les conditions – qu'ils assimilent de plus en plus à des diktats – posées par Israël et les Etats-Unis à l'aboutissement du processus de paix.

UNE ACCUMULATION DE GRIEFS

De l'exigence américaine de création d'une banque de développement régional, dont les riches pays producteurs de pétrole du Golfe auraient été évidemment les principaux contributeurs, au soutien de l'administration américaine à l'opération israélienne « Raisins de la colère » en avril 1996 au Liban, en passant par la conférence de Charm el Cheikh sur le terrorisme (mars 1996) – dont les conclusions, sans l'opposition euro-arabe, risquaient d'assimiler terrorisme et islam –, sans oublier les ratés des accords israélo-palestiniens d'Oslo et la panne sèche des pourparlers israélo-syriens et israélo-libanais, les griefs se sont accumulés. La construction de la colonie de Har Homa et les deux vetos opposés par les Etats-Unis à des résolutions du Conseil de sécurité critiques vis-à-vis d'Israël furent *« la paille qui a brisé le dos du chameau »*.

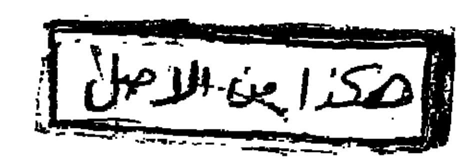
Si sérieuses soient-elles, ces critiques ne sont qu'une forme de résistance sans véritable efficacité, contrairement à ce que fut l'« arme » du pétrole après la guerre dite « du Kippour » en 1973. L'embargo pétrolier imposé alors à l'Occident, et plus particulièrement aux Etats-Unis, a fait mal aux économies européennes et américaine. Il permit aux Arabes d'obtenir au moins un engagement verbal de Richard Nixon de faire appliquer les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies, c'est-à-dire le principe de l'échange de la terre contre la paix.

En admettant qu'ils veuillent le faire aujourd'hui, les Arabes ne pourraient pas utiliser à nouveau cette « arme », ne serait-ce que parce qu'ils sont redevables aux seuls Etats-Unis de leur propre sécurité en échange de la sécurité de l'approvisionnement des marchés pétroliers. Ne serait-ce aussi que parce que les temps ont changé : il y a vingt-quatre ans, le monde arabe était en état de guerre avec Israël ; depuis 1991, il a fait le choix difficile de la paix.

C'est sans doute en raison de ce choix que l'Egypte et la Jordanie, qui ont déjà signé des traités de paix avec l'Etat juif, n'ont pas décidé de rompre ou de suspendre leurs relations diplomatiques avec Israël. Lorsque l'Egypte, en 1982, avait rappelé son ambassadeur en Israël après l'invasion du Liban par Tsahal, les circonstances étaient différentes. Hosni Moubarak venait d'inaugurer son mandat présidentiel lesté d'un héritage problématique laissé par Anouar El Sadate : le traité de paix unilatéral avec l'Etat juif, qui avait valu au Caire d'être mis au ban de la Ligue arabe. Aussi le président Moubarak se devait-il, en quelque sorte, de donner des gages de fidélité aux Arabes. Aujourd'hui, le maintien, via l'Egypte et la Jordanie, de canaux de communication avec Israël pour l'amener à composer peut au contraire être utile.

Les moyens de pression des Arabes – qui ont diplomatiquement battu le rappel des pays islamiques, des non-alignés et font des appels du pied à l'Union européenne – demeurent donc limités. Si M. Nétanyahou était animé d'une vraie volonté de paix, il serait ébranlé par l'arrêt de la normalisation entre Israël et ses voisins arabes. Mais cette volonté de paix, quoi qu'en dise le premier ministre israélien, n'est guère évidente, ou alors aux seules conditions de l'Etat juif. En revanche, les initiatives des Arabes ont quelque chance d'infléchir, ne serait-ce que légèrement, l'attitude des Etats-Unis, soucieux de voir le processus de paix aboutir à son terme. Une chance, *« peut-être la dernière »*, s'offre encore au président Clinton, lorsqu'il rencontrera mardi M. Nétanyahou, de *« prouver que les Etats-Unis sont un intermédiaire neutre comme ils l'affirment »*, écrivait samedi le prince Khaled ben Sultan.

Mouna Naïm



338
315+



Les négociations interzaïroises ont commencé dans la plus grande incertitude en Afrique du Sud

L'éventualité d'un cessez-le-feu n'a pas été évoquée

Inaugurées deux jours plus tôt, les négociations entre les délégations de la rébellion et des autorités zaïroises devaient reprendre, lundi 7 avril, en Afrique du Sud, dans un lieu tenu secret. A distance, le président Mobutu Sese Seko et le chef rebelle, Laurent-Désiré Kabila, ont échangé des propos relativement aimables, mais l'objet des pourparlers demeure très incertain. Les délégués n'ont pas évoqué l'éventualité d'un cessez-le-feu.

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Après un « *échange de vues informel* », la veille, les premières négociations directes entre la rébellion zaïroise et les autorités de Kinshasa ont vraiment commencé, dimanche 6 avril, en Afrique du Sud, une fois arrivé l'ensemble des délégations. Mais ni la composition de celles-ci, ni leur mandat ne sont connus, pas plus que le lieu, la durée et le contenu des entretiens. Les pourparlers ont débuté dans l'incertitude et le flou le plus complet.

Les déclarations faites lors de la cérémonie officielle d'ouverture, organisée, samedi, au palais présidentiel de Pretoria, ont été particulièrement évasives. Le vice-président sud-africain, Thabo Mbeki, a qualifié la rencontre d'« *historique* » mais il n'a guère précisé l'objectif des discussions.

SCEPTICISME GÉNÉRAL

Mohamed Sahnoun, qui préside les pourparlers en tant que représentant spécial des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), s'est contenté de rappeler qu'il fallait mettre en œuvre le plan de paix de l'ONU. Or, l'instauration d'un cessez-le-feu, disposition essentielle de ce plan et véritable enjeu des pourparlers, n'a même pas été évoquée. Il n'a pas été question non plus d'un éventuel tête-à-tête entre le président Mobutu Sese Seko et le chef des rebelles, Laurent-Désiré Kabila. Ce « sommet » était pourtant présenté, il n'y a pas longtemps encore, comme une étape ultérieure que devaient préparer les discussions en Afrique du Sud.

Pour répondre aux doutes émis sur la capacité ou la volonté des parties zaïroises de négocier vraiment, M. Mbeki a affirmé que les délégations avaient « *le pouvoir de prendre des décisions sur les sujets discutés* » et M. Sahnoun a tenu à souligner qu'elles étaient « *dûment mandatées* ». Mais ce dernier n'a pu s'empêcher d'exprimer le scepticisme général en déclarant qu'il était « *sans illusion sur la capacité de telles réunions à produire des résultats spectaculaires* ». La poignée de mains entre les chefs des deux délégations, demandée par M. Mbeki pour la galerie des diplomates et des journalistes présents, n'a guère contribué à réchauffer l'atmosphère. Gérard Kamanda wa Kamanda, ministre zaïrois des affaires étrangères (dans le gouvernement démissionnaire de Léon Kengo wa Dondo), et Bizima Karaha, son « homologue » dans le mouvement rebelle, se sont salués, en évitant soigneusement de se regarder, dans un geste forcé et sans chaleur qui en dit long sur le chemin à parcourir.

CALCUL DIPLOMATIQUE

« *Nous sommes ici pour libérer notre pays de la misère et de la dictature* », a affirmé M. Karaha, soulignant ainsi que le départ du président Mobutu et la conquête du pouvoir demeuraient le but de la rébellion. Placée en position de force par la progression ininterrompue de ses troupes, celle-ci demeure intransigeante et n'a pas beaucoup de raisons de négocier.

Sa participation aux pourparlers semble davantage relever du calcul diplomatique. Les rebelles, en quête de respectabilité et de crédibilité internationales, veulent éviter d'être accusés de ne pas jouer le jeu. « *Nous ne pouvons pas faire la sourde oreille aux sollicitations de la communauté internationale, mais nous n'avons rien à négocier. C'est aux autorités de Kinshasa de bouger. Nous, nous voulons le départ de Mobutu, un point c'est tout* », affirme un des délégués de M. Kabila en Afrique du Sud.

De leur côté, les autorités de Kinshasa, prises à la gorge, n'ont pas d'autre choix que la recherche d'un compromis négocié pour éviter d'être balayées par la force. M. Kamanda s'est efforcé de traduire cette situation en termes diplomatiques, déclarant que sa délégation abordait les discussions « *avec une grande ouverture d'esprit* ». S'il est exclu, selon le ministre, de toucher à « *l'intégrité territoriale du Zaïre selon les frontières internationalement reconnues* », le ton général est néanmoins à l'apaisement. Le président Mobutu, lui-même, a fait un geste de conciliation à l'intention de M. Kabila. Dans une interview publiée dans le *Sunday Times*, hebdomadaire sud-africain, le chef de l'Etat zaïrois a qualifié le chef rebelle de « *patriote nationaliste* » et l'a appelé à négocier « *avec ses frères et sœurs zaïrois afin de restaurer la paix* ».

SECRET

Mais l'objet des négociations reste vague. Le président Mobutu – comme les délégués de Kinshasa en Afrique du Sud – se garde bien d'évoquer son éventuel départ du pouvoir. Pour compliquer davantage les choses, s'ajoute le problème de la représentativité et de la cohésion de la délégation censée parler au nom des autorités de Kinshasa. Celle-ci, telle qu'elle a été annoncée avant son départ de la capitale zaïroise, devait représenter toutes les tendances politiques qui se déchirent en ce moment à Kinshasa.

Le conseiller spécial du président, Honoré Ngbanda Nzambo, est bien présent en Afrique du Sud, aux côtés de M. Kamanda, mais on ne sait pas avec certitude si le nouveau premier ministre zaïrois, Etienne Tshisekedi, est personellement représenté.

Déjà contesté par sa propre famille politique, M. Tshisekedi a jugé « *inutiles* » les discussions en Afrique du Sud. Rien n'a filtré des entretiens qui ont lieu dans le plus grand secret. Mais il faudra plus que la « *bonne atmosphère* » évoquée par certaines sources pour dissiper le doute qui s'impose au sujet des négociations.

Frédéric Chambon

Echange d'aménités entre ennemis

Répondant au président Mobutu qui venait de faire un geste en le qualifiant de « *patriote nationaliste* » et en l'invitant à la table des négociations, le chef de la rébellion, Laurent-Désiré Kabila, a affirmé, dans une interview accordée, dimanche 6 avril, à la la radio publique belge, qu'il s'agissait d'une « *bonne déclaration* ». Il a ajouté : « *Moi, j'ai toujours dit qu'il fallait qu'il* [Mobutu] *m'en parle directement, et non par personnes interposées. Et surtout pas par organismes internationaux interposés, qui vont faire traîner des négociations à la queue leu-leu dont personne ne va bénéficier.* [...] *A deux, on ira beaucoup plus loin, plus vite* ». M. Kabila a toutefois rappelé qu'à son avis, le « *départ* » de M. Mobutu était « *nécessaire* ».

Lubumbashi déclarée ville ouverte

DANS UN MESSAGE diffusé par la radio de la deuxième ville du Zaïre, lundi 7 avril, en fin de matinée, le commandement des forces gouvernementales a appelé les soldats à déposer les armes à Lubumbashi, devant l'arrivée imminente des rebelles. Lubumbashi est la capitale de la riche province minière du Shaba (ex-Katanga).

A Kinshasa, la situation politique était plus confuse que jamais. Les partisans du premier ministre, Etienne Tshisekedi, ont décidé d'engager une épreuve de force avec la mouvance présidentielle et l'opposition modérée en appelant à une marche pacifique, lundi, pour empêcher le Parlement de transition d'adopter une motion de déchéance du chef du gouvernement nouvellement désigné. Samedi, les partis soutenant le maréchal Mobutu et une fraction de l'opposition ont désavoué le premier ministre et décidé de lui « *retirer* » leur confiance.

Après de longues et âpres discussions, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé, samedi 5 avril, à Genève, que les rebelles zaïrois ont finalement accepté le rapatriement par avion, via Kisangani, des réfugiés rwandais actuellement bloqués au sud de la capitale du Haut-Zaïre. Auparavant, les rebelles, dénoncés par l'ONU, refusaient le passage par Kisangani et voulaient que le retour se fasse par la route, voyage que la plupart des réfugiés n'auraient pas supporté.

« *Nous sommes très satisfaits que l'Alliance* [rebelle] *ait autorisé ce pont aérien dont nous avions désespérément besoin*, a déclaré Mme Sadako Ogata, haut-commissaire. *Des milliers de réfugiés meurent de maladies et de malnutrition et nous luttons contre la montre pour tenter de sauver leurs vies. Le rapatriement par avion, via Kisangani, représente le moyen le meilleur et le plus rapide d'y parvenir.* » Des collaborateurs du HCR, d'autres agences de l'ONU, ainsi que d'organisations humanitaires, tentent de déterminer quels sont les réfugiés qui pourront bénéficier de ce pont aérien dans les tout prochains jours. Il s'agira prioritairement de femmes et d'enfants, de personnes âgées et malades. Ils seraient acheminés par le train ou la route jusqu'au ferry traversant le fleuve Zaïre pour arriver à l'aéroport de Kisangani. Plus de 100 000 réfugiés se trouvent dans la région, selon des estimations d'organisations humanitaires. – *(AFP.)*

Paris et Pékin veulent relancer leur coopération militaire

Les Français sont favorables à une levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes à la Chine

PÉKIN
de notre correspondant

Charles Millon, qui a entamé, lundi 7 avril, une visite de cinq jours en Chine, est non seulement le premier ministre de la défense français à s'y rendre en trente-trois ans de relations diplomatiques, mais également le premier titulaire de ce poste au niveau européen – si l'on excepte ses homologues portugais et suisse – à effectuer pareil déplacement depuis la crise de Tiananmen en 1989.

Sa visite survient alors que se dessine une nette tendance internationale à la levée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine que s'étaient imposé les nations occidentales à la suite du massacre de Pékin. Si M. Millon ne projette pas de conclure des ventes à la suite de ce séjour, la France ne se cache pas d'être favorable, sous certaines conditions, à une telle décision, qui constituerait la suite logique de son récent changement de position sur la question des droits de l'homme en Chine.

Côté français, on précise toutefois qu'il ne peut s'agir que d'un processus devant traverser une certaine maturation avant qu'on aboutisse à terme – peut-être l'année prochaine – à la reprise des programmes d'armement qui avaient été entrepris avant 1989 ou à la mise en route d'autres opérations de coopération militaire visant à moderniser l'armée chinoise. « *La France souhaite développer les échanges entre les forces armées françaises et chinoises* », a indiqué M. Millon, à Pékin, où il devait être reçu lundi par le président Jiang Zemin et le premier ministre Li Peng.

Dans le passé, la France a notamment équipé d'électronique de guerre des vedettes garde-côtes chinoises et engagé un programme de modernisation d'avions de chasse. La Chine vient de soumettre à la France une liste de matériels qu'elle souhaiterait acquérir pour un total de quelque 3 milliards de dollars. Cette liste a été jugée « *irréaliste* » par Paris, car elle comporte des armes que la France ne fournirait pas à ses propres alliés.

VOLET INDUSTRIEL

Le séjour de M. Millon doit aussi comporter un volet industriel dans lequel la France est sur les rangs pour la fourniture d'équipements de haute technologie proches du secteur militaire. Il en va ainsi des projets de modernisation du contrôle du trafic aérien civil, où la Chine semble en passe de griller les étapes pour acquérir directement des systèmes satellitaires sans passer par l'amélioration des équipements existants au sol.

Les partisans d'une reprise sélective des ventes d'armes à Pékin soulignent la nécessité d'acquérir une meilleure connaissance de la « *grande muette* » chinoise, qui est appelée à jouer un rôle-clé dans l'ère post-Deng Xiaoping. Le seul responsable gouvernemental occidental de la défense à avoir visité la Chine depuis a été l'américain William Perry durant le premier mandat présidentiel de Bill Clinton. La pression des milieux militaro-industriels américains pour une reprise des ventes d'armes à la Chine se fait, elle aussi, sentir, avivée notamment par les acquisitions multiples d'armements faites ces derniers temps par Pékin auprès de la Russie.

Francis Deron

La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU divise les non-alignés

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Deux sujets devraient dominer le sommet des pays non-alignés qui s'est ouvert lundi 7 avril en Inde : la situation au Moyen-Orient et la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU. Unanimes sur le premier, les 113 membres du Mouvement des non-alignés sont profondément divisés sur le deuxième. L'intérêt pour la réforme du Conseil de sécurité est tel que plus de 130 ambassadeurs et diplomates de haut niveau se sont déplacés de New York pour participer au sommet à New Delhi.

Le président de l'Assemblée générale, Razali Ismail, qui préside par ailleurs le groupe de travail chargé de la réforme du Conseil de sécurité, propose de porter à vingt-quatre le nombre des pays membres du Conseil (actuellement quinze, dont cinq membres permanents) en y ajoutant cinq sièges permanents et quatre à rotation tous les deux ans. Parmi les nouveaux membres permanents, deux seraient des pays industrialisés et trois des pays en voie de développement. Mais lesquels ? Depuis la présentation de la proposition dite « Razali », le 20 mars dernier, cinq candidats « naturels » ont émergé, certains fortement contestés, d'autres moins. L'Allemagne et le Japon seraient les candidats des pays industrialisés, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, ceux du tiers-monde.

Une dizaine de grands pays qui n'ont aucune chance, ou très peu, d'accéder à un siège permanent sont cependant déterminés à empêcher leur voisin d'y parvenir. L'Italie s'oppose à l'entrée de l'Allemagne, l'idée que l'Inde siège hérisse le Pakistan. Le Mexique et l'Argentine contestent la « candidature » du Brésil. L'Egypte n'entend pas être absente du jeu pour le siège permanent pour l'Afrique, à propos duquel on entend de plus en plus souvent, dans les couloirs de l'ONU, exprimer des préoccupations sur le devenir de l'Afrique du Sud après Nelson Mandela ; quant au Nigeria, le bilan du régime actuel en matière de droits de l'homme le disqualifie.

UN « SUJET TABOU »

L'attitude pour le moins ambiguë des membres permanents actuels laisse la forte impression qu'ils préféreraient en fait « *rester entre eux* ». La France est le seul pays qui soutienne activement la proposition sur l'élargissement du Conseil de sécurité. Par solidarité avec l'Allemagne, disent les uns, par « *instinct de préservation* » disent d'autres, moins charitables. Bien que le réalisme interdise pour l'instant de toucher au « sujet tabou », à savoir la légitimité des membres permanents actuels, on chuchote depuis des années à propos de la France et surtout de la Grande-Bretagne. Les critiques se concentrent désormais davantage sur la Grande-Bretagne, le prestige de la France ayant été considérablement rehaussé par la résistance qu'elle a menée l'année dernière face au « diktat » des Etats-Unis sur la succession de Boutros Boutros-Ghali. D'autre part, Paris, selon certains diplomates, préfère que le Conseil soit élargi maintenant plutôt que de voir dans dix ans un autre tabou brisé et ouvertement posée la question de savoir au nom de quoi l'Union européenne dispose de plus d'un siège permanent.

Les Etats-Unis souhaitent que le Conseil ne dépasse pas vingt et un membres, ce qui rend impossible la proposition Razali. L'idée que les Etats-Unis partagent un jour leur privilège de membre permanent avec des pays du tiers-monde révulse un homme comme Jessie Helms, sénateur républicain et grand détracteur de l'ONU. Quant à la Russie et à la Chine, elles ne se sont pas encore activement mêlées au débat sur l'élargissement, leurs meilleurs alliés étant les puissances moyennes qui résistent avec force à la proposition Razali.

Cette proposition, la première depuis le début du débat lancé par le Japon il y a trois ans, « *est dictée par la nécessité d'accroître la légitimité et l'autorité du Conseil* », nous dit M. Razali. Sur le fait que les nouveaux membres seraient, selon son projet, privés du droit de veto, il dit : « *Ce droit n'a cessé de faire l'objet d'une condamnation quasi universelle. J'estime qu'il est inacceptable, à la fois moralement et logiquement, d'octroyer un tel droit aux autres.* » M. Razali rappelle que « *les cinq membres actuels sont différents : ils ont hérité leur pouvoir de la Conférence de 1945* ». Un argument qui ne satisfait pas l'ambassadeur du Pakistan, Ahmed Kamal, lequel conteste ouvertement la légitimité des cinq membres permanents actuels : « *La démocratie, c'est l'élection, et ils n'ont pas été élus.* »

Pour le représentant du Brésil, Celso Luis Nunes Amorim, la proposition Razali n'est peut-être pas la meilleure, mais elle est « *au moins dans le royaume du possible. Jamais tout le monde ne sera content* ». Pour la Corée du Sud, les puissances moyennes sont « *les grands perdants* » de l'initiative Razali. L'Egypte, « *extrêmement opposée* » à cette proposition, estime qu'il vaudrait mieux pour l'instant se contenter d'ajouter quelques membres non permanents au Conseil de sécurité.

Afsané Bassir Pour

M. Eltsine cherche à minimiser les conséquences de l'« union » entre la Russie et la Biélorussie

A Moscou, les « slavophiles » s'opposent aux « occidentalistes »

Trois jours après la signature d'un accord d'« *union* » entre la Russie et la Biélorussie, le président russe a tenté, samedi 5 avril, de rassurer sur les conséquences de ce rapprochement. L'accord entre Moscou et Minsk ne « *ramènera pas* [la Russie] *en arrière* », a déclaré M. Eltsine, à l'adresse de ceux qu'inquiètent les méthodes très autoritaires du président biélorusse, Alexandre Loukachenko.

MOSCOU
de notre correspondante

Répondant aux télévisions russes qui dénonçaient depuis une semaine la répression en Biélorussie, Boris Eltsine a cherché, samedi 5 avril, à rassurer sur les conséquences du rapprochement entre les deux pays. Relancé, mercredi, avec la proclamation d'une « *union* » russo-biélorusse, qui reste à confirmer et à préciser, ce rapprochement « *ne nous ramènera pas en arrière, pour marcher au pas de notre partenaire* », a déclaré Boris Eltsine. Au contraire, la Russie aidera la Biélorussie à la « *rattraper là où elle est en avance* », dans le domaine des libertés et de l'économie.

A l'aune de la Biélorussie, la Russie peut paraître en effet comme un paradis des droits de l'homme (même si le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, ne manque jamais de faire allusion à la guerre en Tchétchénie) et des réformes économiques (même si M. Loukachenko prétend que son pays connait moins de retards de salaires). La comparaison est surtout flatteuse pour le président Eltsine lui-même, mais le soutien de ce dernier à un régime qui a perdu l'appui du FMI, des institutions européennes et de l'opinion en Russie devenait contre-productif.

Une mise au point s'imposait d'autant plus que les téléspectateurs russes étaient abreuvés d'images montrant les forces spéciales biélorusses matraquant avec fureur les manifestants anti-Loukachenko, mercredi 2 avril à Minsk. Chacun a vu plusieurs fois une veille femme, figée de stupeur en observant les événements, être malmenée et « embarquée » brutalement par la police.

« *Nous faisons tout pour que les valeurs de la démocratie et de la liberté d'expression soient communes* » à l'union des deux pays, a ajouté Boris Eltsine lors d'une allocution télévisée. Il a haussé la voix pour dire « *fermement* » que toute baisse du niveau de vie des Russes, comme conséquence de cette union, est « *exclue* ». Boris Eltsine a enfin affirmé que les deux autres reproches entendus n'ont pas lieu d'être : celui de nuire à la Communauté des Etats indépendants (CEI), et de se laisser entraîner par des intrigues de cabinet au sein de son gouvernement. Pour en fournir la preuve, il a limogé celui qui fut son conseiller pour les affaires étrangères depuis 1991, Dmitri Riourikov, remplacé par son nouveau porte-parole, Serguei Iastrjembski, jeune diplomate très largement apprécié qui cumulera ces deux fonctions avec celles de secrétaire-adjoint de son administration. M. Riourikov fut en effet accusé d'avoir joué dans le camp de ceux qui voulaient voir Boris Eltsine signer un accord d'union doté de structures supra-étatiques, lesquelles auraient pu servir de cheval de Troie à M. Loukachenko et à ses partisans russes (Vladimir Jirinovski et la mouvance communiste-nationaliste) en cas de troubles institutionnels en Russie.

Ce camp, désigné aujourd'hui comme celui des « slavophiles », compterait aussi le ministre des affaires étrangères, Evgueni Primakov, attendu lundi dans la capitale biélorusse, Minsk, puis à Paris, et celui des relations avec la CEI, Valeri Sirov. Le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, qui fut actif à leurs côtés dans la mesure où l'union avec la Biélorussie est voulue par son protégé Gazprom (le « géant du gaz russe »), fut contraint d'adopter le discours « centriste » du président : Il y a bien eu « *débat* » au sein de son gouvernement entre « slavophiles » et « occidentalistes » (les nouveaux premiers vice-premiers ministres Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov), mais c'est « *normal* » et maintenant, tout est réglé... C'est-à-dire qu'Alexandre Loukachenko, supposé ne pas pouvoir, politiquement, faire marche arrière sur la question de l'« *union* », sera obligé de l'accepter aux conditions de la Russie (et de Gazprom). Boris Eltsine, lui, y trouverait un baume pour le complexe dont il veut se débarrasser, celui d'entrer dans l'Histoire comme un « *destructeur* » d'empire, fût-il soviétique.

Sophie Shihab

Recrudescence des massacres de civils en Algérie

ALGER. Selon la presse algérienne, une centaine de civils – hommes, femmes, enfants – ont été égorgés, et pour certains décapités à la tronçonneuse, depuis jeudi 3 avril dans l'Algérois (centre) lors d'attaques nocturnes de villages attribuées aux islamistes. Le plus terrible de ces massacres a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi dans le hameau de Thalit, dans la région de Médéa (80 km au sud), une région montagneuse où les groupes armés sont fortement implantés : cinquante-deux personnes y ont été méthodiquement égorgées. Dans un autre village, à Amroussa – au cœur de la plaine de la Mitidja (sud d'Alger) – une quinzaine de personnes, dont trois enfants âgés de moins de trois ans et sept femmes, ont été égorgées et décapitées à la tronçonneuse dans la nuit de vendredi à samedi, a rapporté le quotidien *Liberté*. Le chef du Groupe islamique armé (GIA), Antar Zouabri, a conduit en personne les opérations, affirment des témoignages rapportés par ce quotidien. Ces tueries interviennent alors que l'armée est engagée dans une vaste offensive contre les maquis islamistes avant le scrutin législatif du 5 juin. – *(AFP.)*

Le président italien appelle ses compatriotes à l'unité sur l'Albanie

ROME. Le président italien Oscar Luigi Scalfaro a appelé, samedi 5 avril, ses compatriotes à faire bloc pour soutenir la force multinationale qui doit effecteur en Albanie « *une mission humanitaire et de paix délicate* » sous commandement italien. Il s'est élevé contre les « *divisions déchirantes et dangereuses* » qui se sont fait jour dans la classe politique, notamment dans la gauche italienne. Le chef du gouvernement, Romano Prodi, a insisté, dimanche, sur le fait que la mission était avant tout humanitaire et non militaire. Nous voulons « *faire arriver au plus vite en Albanie les aides alimentaires et sanitaires de première nécessité et les moyens permettant la reprise du cycle agricole et la réouverture des écoles* », a précisé M. Prodi. En Albanie, le premier ministre Bashkim Fino a été empêché, samedi, de se rendre dans la grande ville du nord, Shkodra, par une foule en armes, qui a tiré en l'air et lancé des grenades. – *(AFP.)*

Forte abstention aux élections locales haïtiennes

PORT-AU-PRINCE. Avec une participation qui n'a pas dépassé 10 % en province, les Haïtiens ont boudé les élections législatives partielles et locales qui ont eu lieu, sans incident majeur, dimanche 6 avril. Quatre millions d'électeurs étaient appelés à élire neuf des vingt-sept sénateurs, deux députés dont les sièges sont vacants, ainsi que les membres de près de sept cent collectivités locales. La plupart des partis traditionnels ont boycotté ces élections qui opposaient les « frères ennemis » du mouvement Lavalas. Face à l'Organisation politique Lavalas (OPL), qui soutient le programme d'ajustement économique mis en œuvre par le premier ministre Rosny Smarth, la Famille Lavalas, récemment créée par l'ex-président Jean-Bertrand Aristide qui pourrait briguer un nouveau mandat en 2001, dénonce la « *politique néo-libérale imposée par les bailleurs de fonds étrangers* ». – *(Corresp.)*

Le Vietnam réhabilite le travail obligatoire

HANOÏ. Des millions de Vietnamiens doivent être mobilisés pour des grands travaux d'infrastructure obligatoires, a indiqué le chef du Parti communiste (PCV) Do Muoi, cité vendredi 4 avril par la presse. « *Au Vietnam, tout se fait grâce au peuple et il est dans l'obligation de la jeunesse de participer volontairement à la construction du pays* », écrit le Nhan Dan, l'organe du PCV. Selon de bonnes sources, les députés devraient prochainement examiner un projet de loi selon lequel tout citoyen – âgé de 18 à 45 ans pour les hommes et 18 à 40 ans pour les femmes – serait tenu de fournir dix jours de travail gratuit à l'Etat. Cette mobilisation coercitive pourrait permettre de réaliser de grands projets jugés prioritaires (routes, raffineries, centrales électriques, reforestation). – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BOSNIE : à une semaine de la visite du pape à Sarajevo,** un monastère catholique, situé près de Kakanj, à une soixantaine de kilomètres de la capitale, a été touché par des tirs de roquettes. Les incidents répétés entre les communautés musulmane et catholique croate inquiètent les autorités qui préparent le voyage du pape les 12 et 13 avril. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : le président tchétchène, Aslan Maskhadov,** a annoncé dimanche 6 avril qu'il se préparait à effectuer un pélerinage à La Mecque, et rencontrerait à cette occasion des dirigeants arabes. Ce voyage, dont la date n'a pas été annoncée, constituera le premier déplacement de M. Maskhadov à l'étranger depuis son élection en janvier. Au Daghestan (sud de la Russie), une centaine de pèlerins tchétchènes en route pour La Mecque ont été interpellés, puis relâchés dimanche, par des policiers russes qui estimaient que leurs papiers n'étaient pas en règle.

ASIE

■ **BIRMANIE : une explosion a fait un mort** au domicile d'un membre de la junte au pouvoir à Rangoun, dans la nuit du 6 au 7 avril, a-t-on indiqué de source officielle. Selon certaines sources, la victime serait la fille aînée du lieutenant-général Tin Oo, deuxième secrétaire du « Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et l'ordre ». Selon certains obervateurs, cet attentat pourrait être le fait de la guérilla des Karens : Tin Oo, qui est également chef d'état-major de l'armée, avait visité la semaine dernière les bases des rebelles de l'Union nationale des Karens (KNU) récemment reconquises par les troupes de Rangoun. – *(AFP.)*

■ **CHINE/VIETNAM : Pékin a retiré sa plate-forme d'exploration** d'une zone revendiquée à la fois par la Chine et par le Vietnam en mer de Chine méridionale, ont indiqué lundi 7 avril des responsables vietnamiens. L'installation de cette plate-forme au sud du golfe du Tonkin et l'arrivée de bâtiments de soutien avaient provoqué, début mars, de fermes protestations du Vietnam. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM/ÉTATS-UNIS : Washington et Hanoï ont fait un pas** vers la normalisation de leurs relations économiques en signant, lundi 7 avril, à Hanoï, un accord de rééchelonnement d'une dette de 145 millions de dollars contractée par l'ancien régime sud-vietnamien. La question de cette dette constituait l'un des obtacles bloquant un accord commercial entre les Etats-Unis et le Vietnam. – *(AFP.)*

■ **JAPON : l'excédent des paiements courants** a progressé de 15,4 % en février 1997 par rapport à février 1996, à 865,2 milliards de yens (39 milliards de francs), selon les statistiques gouvernementales diffusées lundi 7 avril. Il s'agit de la deuxième progression mensuelle consécutive, après plus d'une année de contraction. L'affaiblissement du yen face au dollar en est largement responsable. – *(AFP.)*

John Major tente de discréditer le projet économique des travaillistes

Le premier ministre britannique en campagne se moque des instituts de sondage

A moins d'un mois des législatives, les travaillistes britanniques sont toujours largement en tête dans les sondages. Selon l'enquête de l'institut NOP, publiée par le *Sunday Times* du 6 avril, ils jouissent de 52 % des intentions de vote, soit 24 points de mieux que les conservateurs. Dans sa campagne électorale, John Major s'emploie à discréditer le programme économique *« dispendieux »* du Labour *(lire aussi notre éditorial page 17).*

HAMBLE-LE-RICE
de notre envoyé spécial

John Major avait choisi ce petit port de plaisance proche de Southampton pour porter la bonne parole conservatrice, vendredi 4 avril, en ce jour de printemps où le soleil le disputait au vent. Situé à l'embouchure de la rivière du même nom, Hamble est un de ces villages typiques du sud de l'Angleterre avec ses cottages pimpants et sa grand-rue longée de pubs. Un de ces petits coins de paradis de la Middle England qui a, de tout temps, fourni les gros bataillons d'électeurs tories.

ÉLECTIONS

Ce jour ne faisait pas exception. Avertis le matin seulement – sécurité oblige –, quelques centaines de locaux et de touristes, beaucoup du troisième âge, attendaient le premier ministre. A les voir, en blazer ou pull marin, il est évident qu'ils voteront tory le 1er mai. Une seule des personnes rencontrées a affirmé voter Labour : Jeffrey Hain, un docker. Il est *« heureux que Major soit parti dans moins de quatre semaines. J'ai voulu parier avec lui 5 livres* [environ 9 francs] *qu'il serait battu ; il a refusé ! »*

Jeffrey détonne dans ce concert conservateur, bien rare en ces jours où l'avance du Labour dans les sondages dépasse les 20 points. *« Tout va bien,* nous dit un homme d'un certain âge. *Dans tout le pays, les gens sont pleins d'argent. Dans les supermarchés, les Caddies sont remplis de victuailles. Que voulez-vous de plus ? Moi, je vote Major. » « Moi aussi »*, répond un jeune, qui votera pour la première fois. Mark Hulme, un entrepreneur barbu venu faire ses courses avec sa femme, Sheila, et ses deux filles, est heureux d'accueillir *« un homme avec lequel les gens peuvent s'identifier, qui est près d'eux »*. Sheila trouve quand même Tony Blair *« très sympathique »*. Mais le couple ne se fait guère d'illusions : *« Nous voterons tory, mais le libéral-démocrate sera élu. »*

Car Hamble se situe dans la circonscription d'Eastleigh, un secteur mélangé avec ses zones résidentielles où vivent les *down from towners* (ceux qui viennent de la ville, de Londres) et la zone industrielle où est implantée une usine Ford. Eastleigh avait élu en 1992 un conservateur avec 17 702 voix d'avance ; c'était un fief « bleu », la couleur des tories. Mais ce député, Stephen Milligan, fut trouvé un jour étouffé par un sac en plastique, une orange dans la bouche et vêtu de sous-vêtements féminins... Il a été remplacé par un libéral démocrate, qui a les meilleures chances de garder son siège. Les *« lib-dem »* ont actuellement le vent en poupe dans le sud et l'est de l'Angleterre.

Accompagné de son épouse Norma, John Major – *« Honest John »*, comme le surnomment ses partisans – descend la grand-rue en serrant de nombreuses mains. Il s'est symboliquement fait photographier devant le pub *The Victory* avant d'aller boire une pinte de bière tiède au *Bugle*, avec des pêcheurs à la ligne.

« À CÔTÉ DE LA PLAQUE »

Entre-temps, sur fond de yachts amarrés, le premier ministre s'en est pris une fois de plus à des sondages qui ne lui sont pas favorables. *« Ils sont un million de miles à côté de la plaque »*, a-t-il assuré. Comme pour se convaincre, il a martelé : *« Les hésitants commencent à se réveiller, et ils sont nombreux. »*

Toujours pour des raisons de sécurité, M. Major était venu à Southampton en avion – un vol de vingt minutes. Il avait visité l'aéroport, tout neuf, avant de monter dans son bus bleu de campagne. Auparavant, il avait fait la tournée des studios de télévision au petit matin et participé à une conférence de presse avec le chancelier de l'échiquier, Kenneth Clarke. Une demi-heure pour convaincre que le programme financier de M. Blair contient un *« trou noir »* de 12 milliards de livres sur trois ans, qu'il sera incapable de combler.

Le soir, direction le Royal Albert Hall, cette vaste salle circulaire plus connue pour les fameux concerts estivaux en plein air. Premier grand meeting de la campagne pour 2 000 militants venus de partout. Le bâtiment avait été pour l'occasion enrubanné de bleu. Les Mardi gras Joymakers chauffent, avec du new orleans et des airs d'antan, un auditoire assez âgé. Il faut faire patienter la salle en raison du retard dû au chaos causé par les alertes à la bombe de l'IRA dans les principales gares de Londres.

Puis, vers 19 heures, John et Norma sont montés sur scène. Le premier ministre a lu son discours sur le ton plat qui le caractérise. Un ton qui fait ricaner les commentateurs mais qui, comme sa personnalité simple, plaît à M. Tout-le-Monde. Il avait réécrit son texte dans l'avion, réagissant au quart de tour au cafouillage de son rival sur son programme d'autonomie pour l'Ecosse. Avec férocité, il a dénoncé *« l'arrogance du socialisme »*, l'insulte à cette *« grande nation »* qu'est l'Ecosse et la menace pour l'unité du Royaume-Uni, et mis en doute la capacité de M. Blair à lui succéder, à la veille de négociations cruciales sur l'Europe. La salle, placide au départ, s'est lentement chauffée ; on agite des petits drapeaux. A la fin, les applaudissements rententissent, suivis de cet hymne au chauvinisme anglais qu'est le *« Land of Hope and Glory » (Terre d'espoir et de gloire)* chanté et repris en chœur, encore et encore, par une foule de convaincus.

Patrice de Beer

L'IRA fait ajourner le Grand National

L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a une fois de plus perturbé la vie de l'Angleterre, samedi 5 avril, en faisant annuler, par une alerte à la bombe, le Grand National hippique d'Aintree, la course la plus populaire du pays, et en provoquant l'évacuation des 65 000 spectateurs. Le public de l'hippodrome proche de Liverpool a été évacué dans le calme après que deux avertissements téléphoniques, dont l'un était porteur d'un mot de code de l'IRA authentifié par la police, eurent été reçus, à moins d'une heure du départ du steeple-chase.

Cette alerte à la bombe est la quatrième opération de l'IRA en dix jours visant à monopoliser l'attention du pays soit en paralysant les réseaux ferroviaire ou routier, soit, comme samedi, en s'attaquant symboliquement à l'un des événements sportifs les plus médiatiques de l'année. John Major et Tony Blair ont tous deux condamné les menaces de l'IRA. Le Grand National devait être couru lundi 7 avril. – *(AFP.)*

Les Quinze ont arrêté le calendrier de l'euro

Le programme de travail adopté vise à limiter, durant cette période sensible, les réactions intempestives des marchés financiers

NOORDWIJK (Pays-Bas)
de notre envoyé spécial

« Tout est prêt pour le passage à la monnaie unique : ce fut une journée particulièrement consensuelle », a constaté le ministre français, Jean Arthuis, à l'issue du conseil des ministres européens des finances qui s'est tenu samedi 5 avril à Noordwijk, aux Pays-Bas. Les Quinze ont arrêté les textes mettant en forme juridique les accords intervenus en décembre à Dublin – sur le Pacte de stabilité et de croissance et sur le nouveau système monétaire européen qui gérera les relations de change entre la zone euro et les pays ne participant pas encore à la monnaie unique. Ils se sont également mis d'accord sur le calendrier des travaux et réunions qui conduiront au conseil européen extraordinaire où sera décidé, début 1998 (par ironie de l'histoire, sous présidence britannique), la liste des pays qui participeront au lancement de la monnaie unique le 1er janvier 1999.

En raison des incertitudes concernant la longueur des procédures parlementaires, il ne leur a pas été possible de fixer une date exacte. Cependant, c'est vraisemblablement le week-end des 25 et 26 avril, ou bien le suivant, les 2 et 3 mai, que les citoyens de l'Europe et du monde prendront connaissance de cette liste (un mois après la date théorique des élections législatives françaises et six mois avant les élections allemandes, où le chancelier Kohl briguera une nouvelle fois sa succession).

Les pays qualifiés devront remplir les cinq critères de convergenceexigés par le traité de Maastricht ou bien s'en être rapprochés suffisamment près pour bénéficier de l'indulgence du jury. Car, comme l'a admis samedi Theo Waigel, le ministre allemand, pourtant peu suspect de laxisme, une certaine marge de flexibilité existe : *« Je ne me suis jamais cloué sur la croix des 3 % »*, a-t-il dit. Le champion de l'orthodoxie n'en a cependant pas dit plus sur la marge qu'il pourrait considérer comme raisonnable.

L'examen se fera sur la base de l'accomplissement des budgets de 1997 et des prévisions budgétaires à venir, qui ne seront pas complètement connues avant la fin février. Conformément au traité, la Commission et l'Institut monétaire européen (IME) rédigeront alors un rapport à l'intention des gouvernements membres et du Parlement de Strasbourg.

UNE « RECOMMANDATION »

Le document de la Commission sera accompagné d'une « recommandation » indiquant quels pays sont, selon elle, aptes à faire le saut. L'étape suivante, début avril – dans tout juste un an –, sera consacrée à l'examen du dossier par le Parlement européen et, en fonction des procédures existant dans chacun des pays membres, par les Parlements nationaux. M. Arthuis a confirmé que le parlement français serait consulté. A la fin de ce mois, le conseil « écofin » se réunira pour arrêter une proposition à l'intention des chefs d'Etat et de gouvernement, maîtres de la décision finale.

« Cet accord sur le calendrier témoigne d'une volonté générale de respecter notre échéancier », a commenté Yves-Thibaut de Silguy, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires. Depuis le conseil européen de Madrid, en décembre 1995, les Quinze ont multiplié les actes et les décisions illustrant leur volonté de respecter pleinement le traité de Maastricht, et, en particulier, d'écarter tout report de la date d'entrée en vigueur, fixée au 1er janvier 1999.

Le programme de travail adopté samedi vise notamment à limiter autant que faire se peut, durant cette période sensible, les réactions intempestives des marchés financiers. Nul doute que ceux-ci se manifesteront, et peut-être très bientôt, compliquant la tâche des politiques, qui se préparent à affronter de sérieuses turbulences. Il en a été beaucoup question, samedi, dans les couloirs du Conseil.

Le jugement des marchés pourrait affecter en premier lieu l'Italie, dont l'ambition d'être partie prenante de la monnaie unique dès son instauration peut paraître présomptueuse. Une telle réaction, qui ne serait pas pour déplaire aux Allemands, aurait toute chance de se concrétiser dans le cas où les prévisions de croissance italienne (en ce début du deuxième trimestre, elles sont jugées *« faiblardes »* par un expert communautaire) devraient être révisées à la baisse.

Philippe Lemaître

Le gouvernement néerlandais veut interdire les pyramides financières

Les jeux d'argent et les investissements douteux à l'étranger inquiètent les autorités

LA HAYE
de notre correspondant

Ils ont pour nom Illuminati, Vanilla, Coin Liberté ou Orpiton. Le fonctionnement en est simple, et laisse clairement apparaître le système pyramidal et les risques inhérents : l'inscription coûte 150 florins (450 francs), ce qui permet d'acheter des « contrats », facturés 1 500 florins l'unité. L'investissement est récupéré à condition de convaincre d'autres personnes de participer au système. Pour chaque nouveau contractant apporté à la pyramide, l'agent touche 325 florins de commission. Le nouvel adhérent doit travailler plus pour récupérer ses fonds, puisque sa commission ne se monte qu'à 75 florins. Le nouveau venu gagnera encore moins, etc. Le joueur qui réussit à faire adhérer dix autres personnes par mois est gratifié d'un bonus. Les commissions sont payées toutes les deux semaines, les bonus une fois par mois. Enfin, chaque année s'y ajoute le versement d'une somme forfaitaire de 2 650 florins.

Selon les services fiscaux néerlandais, les quelque soixante systèmes pyramidaux actifs aux Pays-Bas ont déjà récolté 400 millions de florins d'investissements. Et Herman Olijerhoek, un policier qui s'est spécialisé dans le domaine de ces jeux d'argent, estime à au moins 100 000 le nombre de Néerlandais ayant versé au pot de ces organisations de même type que celles qui, sous une forme et surtout une ampleur différentes, ont récemment plongé l'Albanie dans le chaos.

Les événements albanais ont d'ailleurs réveillé les consciences aux Pays-Bas. Il y a encore quelques semaines, le gouvernement estimait que n'importe qui avait le droit d'organiser ou de participer à des pyramides financières, *« en l'absence d'actes illégaux »*. Mais peu après le ministre des finances, Gerrit Zalm, annonçait son intention de déposer un projet de loi interdisant purement et simplement les jeux pyramidaux, tandis que la Banque centrale indiquait, fin mars, que les propositions n'émanaient pas d'institutions placées sous sa tutelle, et exposaient les clients *« à des risques financiers très élevés »*.

« Nous allons étudier ce qui s'est fait en France et en Grande-Bretagne, deux pays qui ont banni ce type de jeux », explique Raymond Salet, porte-parole de Gerrit Zalm. A Paris, les *« aventures financières »* de type chaînes de cartes postales apparaissent régulièrement dans l'ombre, mais d'éventuelles pyramides tomberaient sous le coup de la législation sur les opérations de banque, ou seraient, comme les autres jeux d'argent, soumises à autorisation ministérielle.

> « Il est difficile d'agir car ces sociétés se situent toujours en bordure de la loi »

Mais à la Haye le processus promet d'être long : le texte doit passer sous les fourches Caudines du Conseil d'Etat, puis être voté dans les deux Chambres qui constituent le Parlement, un itinéraire qui peut aisément prendre une année. Parallèlement, le gouvernement a donc cherché à créer une jurisprudence en faisant poursuivre deux sociétés en justice... avec des résultats mitigés.

A la fin de 1996, le tribunal d'Arnhem, à la frontière allemande, a en effet pris tout le monde par surprise en qualifiant les pyramides financières non pas de *« jeux de hasard »*, mais de *« jeux d'adresse »*, ouvrant la voie à de nouvelles sociétés qui s'y sont engouffrées. En revanche, un juge de Dordrecht, près de Rotterdam, vient de condamner le fondateur d'Orpiton à une amende de 25 000 florins. Le raisonnement du magistrat pourrait permettre de nouvelles actions en justice, puisqu'il assimile la société organisatrice de pyramides à un *« organisme de crédit »*, agissant sans autorisation des autorités de tutelle, à savoir la Banque centrale.

Les *« consommateurs »* floués commencent à réagir. Sous l'impulsion de Herman Olijerhoek, un centre d'information sur les pyramides a été créé il y a deux mois. *« J'habite une petite ville de 45 000 habitants. Il y a quelque temps, j'ai été étonné d'apprendre, ici et là, que des centaines de gens du bourg participent à des pyramides. Certains se sont même endettés pour investir,* raconte le policier. *Au niveau de l'association, nous essayons de faire un maximum de publicité autour des dangers des pyramides. D'ailleurs, j'ai récemment appris que des sociétés vont chercher des Français, qu'ils transportent en autobus aux Pays-Bas, pour leur permettre de participer. Chaque jour, nous recevons des lettres de Néerlandais qui n'arrivent pas à récupérer l'argent investi. En tant que policier, il est difficile d'agir car ces sociétés se situent toujours en bordure de la loi. J'entends des histoires de menaces, certains sont obligés de signer des déclarations dans lesquelles ils s'engagent à garder le secret sur les transactions. Nous cherchons donc les cas litigieux pour voir s'il est possible d'attaquer en justice. »* Par ailleurs, une centaine de clients de quatre jeux pyramidaux ont fait appel à un avocat pour récupérer leurs mises. Depuis que la nouvelle est parue dans la presse, le téléphone du cabinet d'avocats est pris d' assaut.

L'attrait des Hollandais pour les pyramides a beau être important, il est minime comparé à l'engouement qui fait rage au Surinam, ancienne colonie néerlandaise. Selon les autorités de la capitale, Paramaribo, près de 100 millions de dollars (plus de 550 millions de francs) ont à ce jour été investis dans ce qui se nomme localement le *near banking*, soit autant que les dépôts des particuliers dans les véritables banques du pays. Attirés par des rendements mensuels de 10 %, l'importante communauté surinamienne des Pays-Bas exporte des valises pleines de billets, affirme le quotidien *De Volkskrant*. De son côté, l'Armée du salut croit savoir que les pyramides tournent avec l'argent de la drogue, le Surinam étant un important centre de transit de la cocaïne. Un banquier de l'ABN-AMRO, premier établissement des Pays-Bas, qualifiait récemment à la télévision surinamienne cette situation de *« véritable bombe à retardement monétaire »*. Même le ministre néerlandais des affaires étrangères, Hans van Mierlo, s'en est inquiété dans une lettre au Parlement : *« L'implosion du système aurait des conséquences catastrophiques pour l'économie du Surinam. »* De SurinaamscheBank, l'une des plus grandes banques commerciales du pays, a annoncé mardi 1er avril la fermeture de l'un des fonds d'investissement à haut risque, estimant qu'il pouvait reposer sur des opérations de blanchiment de capitaux. Des mesures similaires pourraient être prises prochainement par d'autres établissements du petit Etat d'Amérique latine, tandis que le gouvernement, soucieux d'éviter un effondrement *« à l'albanaise »*, a annoncé le lancement d'une évaluation générale du système bancaire.

Alain Franco

DROITE La décision d'Alain Juppé de maintenir le secret-défense sur l'affaire des écoutes téléphoniques pratiquées par la cellule antiterroriste de l'Elysée au temps de François Mitterrand a été critiquée, dimanche 6 avril, par François Léotard. Pour le président de l'UDF, cette attitude relève de *« l'Etat des années 60 »*. Il a mis en cause, aussi, l'existence des Renseignements généraux. ● **LIONEL JOSPIN**, interrogé dimanche soir sur M 6, s'est prononcé lui aussi *contre* le secret-défense sur le dossier des écoutes. Souhaitant davantage de *« transparence »* dans la démocratie française, il a qualifié de *« triste histoire »* l'affaire de la cellule antiterroriste. ● **LES DEUX MINISTRES** centristes, Jean Arthuis et Jacques Barrot, dont le nom est cité dans l'affaire de la caisse noire du CDS (devenu Force démocrate), s'affirment totalement étrangers à ce dossier.

François Léotard s'oppose au secret-défense sur les écoutes de l'Elysée

Pour le président de l'UDF, les interceptions pratiquées par la cellule antiterroriste du temps de M. Mitterrand sont « une atteinte grave aux libertés » et le maintien du secret-défense par Alain Juppé sur cette affaire relève d'une « curieuse conception de l'Etat »

TOUT est affaire de démarquage. D'ordinaire peu prolixe sur le sujet, le président délégué de l'UDF, François Bayrou, a pris soin, samedi 5 avril, lors d'un dîner des Adhérents directs de l'UDF, de se démarquer de la phrase de François Léotard, qui avait renvoyé dos à dos, le 15 mars, le Front national et le *« Front populaire »*. Le député du Var avait appelé les élus de droite à n'avoir *« aucune complaisance »* ni pour l'un ni pour l'autre, *« car nous savons trop où l'un et l'autre nous ont conduits »* (*Le Monde* du 18 mars). Samedi, le ministre de l'éducation nationale a subtilement rectifié : *« Ni complaisance ni complicité. »*

Renonçant, le lendemain matin, devant le même public, au discours qu'il avait préparé pour la circonstance, M. Léotard a choisi, lui, de se démarquer de la façon la plus nette du gouvernement ou, à tout le moins de son chef, Alain Juppé, lequel vient de refuser la levée du secret-défense dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'ancienne cellule antiterroriste de l'Elysée (*le Monde* du 5 avril). C'est, a-t-il dit, *« une curieuse conception de l'Etat et de sa défense »* que d'invoquer le secret-défense pour protéger des procédés qui visaient, entre autres, un journaliste et un écrivain. Dans un deuxième exemple, puisé au registre de l'éthique et concernant, cette fois, l'existence du service des Renseignements généraux, M. Léotard s'est interrogé sur l'utilité *« d'avoir une police de l'information » (lire ci-dessous)*.

D'une façon plus générale, le président de l'UDF, qui tente, d'un week-end à l'autre, depuis le début mars, de faire la synthèse des aspirations des composantes de la confédération qu'il préside, a proposé ce vaste objectif : *« Devenir la meilleure démocratie du continent* [européen], *c'est au moins aussi important que d'être le meilleur en économie. »* Tout en assurant que *« l'UDF jouera l'union dans la différence »*, M. Léotard s'est interrogé : *« L'Etat de l'an 2000 peut-il être celui des années 60 ? »* Il a ainsi dénoncé certaines dérives de la Vᵉ République, qui font que *« le premier ministre n'est plus responsable devant le Parlement »*, *« le gouvernement est de plus en plus le cabinet du président »* et *« le pouvoir budgétaire du Parlement est quasiment nul »*. Il a marqué sa différence, aussi, à propos du conflit des internes, en mettant en cause le recours aux ordonnances pour la réforme de la Sécurité sociale.



Patron de l'UDF – ou, plutôt, s'efforçant de l'être, – M. Léotard a résumé la contribution que pourrait apporter le second pilier de la majorité en un appel à un *« triple retour »* : le *« retour du client »* dans la vie économique ; le *« retour de la commune »* au titre de la politique de proximité ; celui du Parlement pour ce qui concerne l'équilibre des institutions. *« L'UDF*, a-t-il dit, *fera tout pour que la majorité ne se présente pas morcelée* [aux élections législatives]. *Devant la multiplication des chapelles à laquelle, parfois, on assiste, c'est à l'UDF d'appeler à l'union. »*

Ce dernier trait visait, sans aucun doute, la réunion, samedi soir, dans un grand hôtel parisien, de plus d'un millier de personnes autour d'Alain Madelin, président du mouvement Idées-Action. La présence à ce *« dîner des libéraux »*, programmé *« à mille jours de l'an 2000 »*, de Claude Chirac – la fille du président de la République a, en fait, déjà participé à d'autres réunions organisées à l'initiative de M. Madelin – avait d'autant plus donné le frisson à une bonne partie de l'assistance que le député d'Ille-et-Vilaine a affirmé, en plusieurs occasions, et en souriant, *« sentir »* la proximité des élections législatives.

ÉLOGE DU LIBÉRALISME

Dans un discours axé davantage sur le libéralisme économique, mais proche sur le fond de celui du président de l'UDF, M. Madelin a simplement souligné que *« la prochaine législature (...) accompagnera toute la deuxième partie du mandat présidentiel de Jacques Chirac »*. Le maire de Redon a encore affirmé : *« L'étatisme, cela ne marche plus. » « Notre adversaire, ce n'est pas l'Etat, notre adversaire, c'est l'étatisme »*, explique, de son côté, M. Léotard.

Avant de rappeler que *« la majorité a régulièrement gagné les élections sur un discours et un élan libéral »* – en 1986, en 1993 et en 1995 – et que lui-même, ancien ministre de l'économie et des finances remercié par M. Juppé à l'été 1995, a des raisons d'en avoir *« quelques souvenirs »*, M. Madelin a assuré : *« S'il est vrai que la France a fait le tour de toutes les politiques étatistes possibles, il est vrai aussi qu'on n'y a jamais pratiqué une politique vraiment libérale. » « Beaucoup d'entre vous ont sûrement le sentiment que les élections passent, mais que les problèmes demeurent*, a-t-il ajouté. *Au bout du compte, c'est toujours, peu ou prou, la même politique qui est menée. »*

Une mesure récente du gouvernement, toutefois, trouve grâce à ses yeux, celle qui a trait à l'allègement des charges sociales pour les vedettes du football. *« Nous sommes tous des footballeurs ! »*, s'est écrié M. Madelin, en prônant l'application de cette même *« recette »* pour *« nos entrepreneurs, nos cadres dirigeants, nos chercheurs »*. Au sein de la majorité, les candidats qui voudraient bénéficier du label Idées-Action devront d'abord passer ce contrat de laisser-faire : *« Laissez choisir les consommateurs, laissez agir les entrepreneurs, laissez vivre les associations, laissez faire les collectivités locales, laissez décider les citoyens ! »* Entre le centro-libéralisme et le chiraquo-libéralisme, la compétition est ouverte.

Jean-Louis Saux

Lionel Jospin : « Une triste histoire »

Lionel Jospin a demandé, dimanche 6 avril sur M 6, que *« le gouvernement et Alain Juppé lèvent le secret-défense »* sur les écoutes de l'Elysée. Pour le premier secrétaire du PS, *« il faut en finir avec ce secret monarchique dans notre pays, quel que soit, d'ailleurs, le président concerné »*. *« Mettons la transparence, enfin, dans notre démocratie ! »*, a ajouté M. Jospin. Commentant l'attitude de François Mitterrand, M. Jospin a déclaré : *« Si c'est vrai, c'est une triste histoire. Cela ne correspond pas à l'idée que je me faisais de lui sur ce plan. »*

De son côté, sur Radio J, Daniel Vaillant, numéro 2 du PS, s'est déclaré *« surpris »* par la publication des archives de Christian Prouteau.

Le témoignage de Michel Charasse

Michel Charasse a déclaré, samedi 5 avril, n'avoir jamais été le témoin d'une *« demande expresse »* de l'ancien chef de l'Etat concernant des écoutes téléphoniques. Dans une « tribune » publiée par *L'Est républicain* et dans un entretien sur RMC, le sénateur du Puy-de-Dôme a justifié ces écoutes par des menaces visant le chef de l'Etat et ses enfants. Il a déclaré, en outre : *« Si vous apprenez qu'un journaliste fréquente des terroristes, parce qu'il enquête sur le terrorisme, c'est la moindre des choses qu'on essaye de savoir ce qu'il peut avoir comme renseignements. »* Il a ajouté que l'écrivain Jean-Edern Hallier *« exigeait de l'argent pour ne pas révéler que le président avait un enfant hors mariage »*.

« Une atteinte grave aux libertés individuelles »

EVOQUANT, la nécessité d'une *« réforme morale »*, complémentaire de réformes politiques et économiques, François Léotard a affirmé, dimanche 6 avril, à propos des écoutes téléphoniques de l'ancienne cellule antiterroriste de l'Elysée : *« Dans n'importe quelle autre démocratie, vous auriez eu des tumultes politiques. »* Il a ajouté : *« Invoquer, aujourd'hui, le secret-défense pour un journaliste comme M. Edwy Plenel ou pour un écrivain comme M. Jean-Edern Hallier, c'est une curieuse conception de l'Etat et de sa défense... A-t-on le droit d'écouter un citoyen qui écrit, simplement parce qu'il écrit ? A-t-on le droit de l'écouter parce qu'il est journaliste ? »*


VERBATIM

« Je crois qu'il faudrait que notre réaction soit à la mesure d'une atteinte grave aux libertés individuelles, qui est ainsi commise, a continué le président de l'UDF. *Je ne crois pas qu'on puisse protéger l'Etat par des barrières artificielles. Je crois profondément qu'il y a des questions sur lesquelles ce type de pratique doit être utilisé –trafic d'armes, menaces terroristes, espionnage, bien entendu, – mais il faudrait pouvoir confier à une autorité judiciaire véritablement indépendante de l'exécutif le soin du partage entre ce qui est la lutte contre le terrorisme, l'espionnage (...), et ce qui est la vie civile de citoyens majeurs, qui ont le droit de ne pas être espionnés. »*

M. Léotard a mis en cause, aussi, les Renseignements généraux (RG), *« police spécialisée dans l'information »*. *« Il ne suffit pas d'affirmer qu'il n'y a pas de police politique en France, il faut traduire cela en termes concrets »*, a-t-il dit, ajoutant que les RG sont *« aussi archaïques que l'avait été le ministère de l'information »*.

Les spéculations continuent sur des élections anticipées

PRENANT conscience que toute sa stratégie, bâtie sur la quasi-concordance des élections législatives et du choix des pays susceptibles d'intégrer l'euro, pourrait être mise à mal par une dissolution de l'Assemblée nationale, le président du Mouvement pour la France (MPF), Philippe de Villiers, a fustigé, samedi 4 avril, une telle hypothèse. *« Ceux qui veulent dissoudre, faire la monnaie unique sans débat, en douce, refiler la souveraineté nationale en cachette, à l'abri du peuple,* [commettraient] *un déni de justice. Une dissolution ne peut intervenir que dans de grandes circonstances (...). Dans tous les autres cas, quel que soit le prétexte, la dissolution de l'Assemblée nationale serait la dissolution de la Vᵉ République. »*

« NOUS SOMMES PRÊTS »

Auparavant, devant les cadres du MPF et du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), réunis pour présenter les cent cinquante premiers candidats de la *« droite indépendante »*, Olivier d'Ormesson, président du CNIP, avait lancé un appel à Charles Pasqua et à Maurice Schumann, partisans l'un et l'autre, au sein du RPR, d'un référendum sur la monnaie unique : *« Pourquoi ne pas nous rejoindre ? Pourquoi ne pas nous aider ? »*

Dimanche matin, à la réunion des Adhérents directs de l'UDF, le propos sibyllin d'Alain Madelin, la veille, selon lequel les élections législatives sont *« proches »* inquiétait l'entourage de François Léotard. Le maire de Redon ne venait-il pas de recevoir la caution de la fille du président, d'un conseiller de celui-ci, Jean-Pierre Denis, de trois ministres, Jean-Pierre Raffarin, Philippe Vasseur, et François d'Aubert, et de quelques députés RPR ?

Faute de certitudes, et après avoir minutieusement pesé les arguments en faveur de la dissolution de l'Assemblée nationale ou d'un remaniement gouvernemental, les conseillers de M. Léotard ajoutaient, sereins, dans un haussement d'épaules : *« De toute façon, nous sommes prêts. »* C'est ce qu'a affirmé aussi, côté PS, Daniel Vaillant, numéro 2 du parti, interrogé dimanche sur Radio J. Les uns et les autres auront-ils été rassurés par les propos de Jacques Barrot au « Club de la presse d'Europe 1 » ? *« Dans l'état actuel des choses, cette hypothèse ne me paraît pas à l'ordre du jour »*, a déclaré le ministre des affaires sociales.

J.-L. S.

MM. Arthuis et Barrot se disent étrangers au financement du CDS

NI L'UN NI L'AUTRE ne sont inquiets. Interrogés chacun dans une émission de radio, dimanche 6 avril, les deux ministres centristes Jean Arthuis et Jacques Barrot ont assuré que l'affaire du financement occulte du Centre des démocrates sociaux (CDS) – devenu Force démocrate (FD) – leur est totalement étrangère.

Invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », le ministre de l'économie et des finances, M. Arthuis, s'est étonné des *« rumeurs »* et des *« commentaires »* sur sa mise en examen, donnée pour imminente par *Le Canard enchaîné*. Il s'est dit *« parfaitement serein »*. *« On me prête des comportements qui sont sans fondement »*, a-t-il affirmé, en ajoutant : *« Je n'étais pas dirigeant, je n'étais pas trésorier du parti. » « Cette affaire ne me concerne pas »*, a martelé le ministre de l'économie mis en cause, ainsi que d'autres dirigeants de l'ex-CDS (Jacques Barrot et Pierre Méhaignerie), par les anciens trésoriers du parti. Selon l'un d'entre eux, Albert Kalaydjian, trésorier adjoint, un *« comité financier »* dirigé par M. Arthuis avait été mis en place *« entre l'été 88 et le printemps 89 »*. (*Le Monde* du 17 août 1996). M. Méhaignerie aurait été informé de l'existence de fonds secrets gérés par François Froment-Meurice, trésorier occulte de l'ex-CDS, mis en examen en 1995 par Pierre Zanoto, juge d'instruction chargé de ce dossier.

« RÔLE D'ANIMATION POLITIQUE »

Interrogé sur le fait de savoir s'il donnerait sa démission dans l'hypothèse de sa mise en examen, M. Arthuis a répondu : *« Un gouvernement est une équipe, et un chef d'équipe sous l'autorité du chef de l'Etat. C'est donc au niveau de l'équipe que se règle ce type d'interrogations. Pour l'instant, la question ne se pose pas. (...) Je n'ai pas l'intention de me laisser suspecter de faits qui ne sont pas les miens. »*

De la même manière, le ministre du travail et des affaires sociales, M. Barrot, invité du « Club de la presse d'Europe 1 », s'est dégagé de toute responsabilité dans cette affaire de caisse noire. *« Au CDS, je m'en suis tenu à mes fonctions de secrétaire général qui était un rôle d'animation politique »*, a-t-il affirmé, avant de préciser : *« Je n'ai pas vu dans les autres contentieux dont a eu à connaître la justice des gens qui exerçaient des fonctions similaires aux miennes mis en examen. » « Je n'ai pas eu à connaître des problèmes financiers. Ce n'était pas mon rôle au sein de ce mouvement »*, a-t-il ajouté. *« Par conséquent, je ne vois pas pourquoi je me verrais appliquer un sort différent d'autres. »* Cette affaire, du reste, n'empêche pas M. Barrot de *« dormir »*.

Lui aussi interrogé sur une éventuelle démission en cas de mise en examen, le ministre a déclaré : *« Je ne réponds pas à une question qui ne se pose pas. »*

Dans l'attente des décisions du juge

EN 1995, *Le Canard enchaîné* révélait que les centristes disposaient en Suisse d'une caisse noire qui avait vu passer, selon les ans, des sommes de quatre à huit millions de francs. *« C'était une réserve stratégique*, admettait alors le secrétaire général adjoint du mouvement, François Froment-Meurice. *Cela représentait environ un tiers du budget du parti. »* Au terme de trois semaines de réflexion, Pierre Méhaignerie, garde des sceaux et ancien président du CDS, demandait au parquet de Paris d'ouvrir une enquête préliminaire sur les activités de son propre parti.

Interrogé, le 7 avril 1995, par la brigade financière de Paris, François Froment-Meurice expliquait qu'à la demande de *« l'état-major »* il avait mis en place, en 1986, un circuit de financement occulte grâce à un compte suisse ouvert à Genève au nom d'une société panaméenne. Officiellement, les entreprises rémunéraient, sous couvert de fausses factures, des *« études »* dont une partie seulement étaient réelles. Selon M. Froment-Meurice, le CDS a puisé dans cette caisse lors de ses congrès, de 1986 à 1989, ainsi que lors de la campagne des européennes de 1989.

Le 23 juin 1995, François Froment-Meurice a été mis en examen pour infraction à la législation sur le financement des partis politiques, abus de biens sociaux, abus de confiance, recel, faux et usage de faux. *« Les dirigeants nationaux du CDS savaient que ce système existait, qu'il y avait une structure suisse et française »*, a-t-il déclaré au juge d'instruction, mais ils *« n'en connaissaient pas les détails »*. Mis en examen lui aussi, le banquier genevois Henri-Albert Jacques a cité, devant le juge, les noms de Jean Arthuis, Pierre Méhaignerie, Bernard Bosson ou Robert Parenty. *« Lorsque je m'inquiétais de savoir quoi faire s'il lui* [François Froment-Meurice] *arrivait quelque chose, il me répondait de m'adresser à l'une ou l'autre de ces personnes. »*

Ce circuit a apparemment continué à fonctionner après l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des partis politiques de 1990. Contrairement à ce qu'ont longtemps cru les dirigeants du CDS, une partie des faits ne semblent donc pas amnistiés. Les incertitudes juridiques sur le régime de prescription du recel d'abus de biens sociaux ont en outre été balayées, au mois de février, par l'arrêt de la Cour de cassation sur le dossier Noir-Botton. Si le juge d'instruction estime que les charges sont suffisantes, il peut donc désormais procéder à de nouvelles mises en examen.

Anne Chemin

هكذا من الاصل

La condamnation du Front national n'est pas à l'ordre du jour au Vatican

Mgr Lustiger estime que la position de l'Eglise est claire

Le cardinal Jean-Marie Lustiger a répondu, samedi 5 avril, à certains intellectuels qui réclamaient du Vatican une condamnation « en bonne et due forme » du Front national. Pour l'archevêque de Paris, la position de l'Eglise sur l'extrême droite est suffisamment claire pour ne pas nécessiter d'expression solennelle.

LE VATICAN n'a pas mis à son ordre du jour la condamnation du Front national. La question d'une éventuelle intervention du pape avait été posée par Jean-Claude Guillebaud dans *Le Nouvel Observateur* (daté 27 mars-2 avril), qui rappelait la condamnation par Pie XI, en 1926, de l'Action française de Charles Maurras (1868-1952) et qui, à propos de Jean-Marie Le Pen, ajoutait : *« Nous sommes quelques croyants à appeler de nos vœux une excommunication en bonne et due forme. »*

Présent à Rome, samedi 5 avril, avec les évêques de la région Ile-de-France, Mgr Jean-Marie Lustiger a déclaré que le pape n'a pas besoin de condamner le Front national : *« Il n'a pas attendu les criailleries qui s'élèvent aujourd'hui en France,* dit l'archevêque de Paris, *pour parler de l'égale dignité de l'homme, du sort des immigrés, de l'Europe, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ou de la liberté religieuse. »* Le cardinal Lustiger a ajouté : *« Il ne faut pas confondre le jeu politicien, médiatique, et les enjeux moraux et spirituels de la vie politique et sociale, que l'Eglise n'a jamais manqué de souligner. »*

Cette mise au point traduit d'abord un mouvement d'humeur, répandu dans les Eglises, pressées de surenchérir dans la condamnation du Front national, alors que l'épiscopat français et les milieux protestants ont été depuis longtemps à la pointe du combat contre lui. L'historien René Rémond, dans *La Croix* du 4 avril, rappelait qu'à l'exception de l'infime minorité des traditionalistes (qui ont rejeté le concile Vatican II), la proportion des catholiques qui votent FN est *« notablement inférieure »* à la moyenne nationale de l'électorat de M. Le Pen.

C'est la différence avec la situation de 1926 et la condamnation de l'Action française. Le « nationalisme intégral » de Charles Maurras avait fortement déteint sur le catholicisme français, y compris son épiscopat et ses intellectuels (Jacques Maritain, Georges Bernanos, Henri Massis, Ernest Psichari, etc.). Le catholicisme antimoderniste (« intégral ») trouvait son complément naturel dans le nationalisme intégral de l'agnostique Maurras et, d'abord tenté de le condamner, le pape Pie X en fut dissuadé en 1913.

Pie XI rouvre le dossier et, en 1926, met à l'index les ouvrages de Charles Maurras, intervenant pour éclairer la conscience des catholiques face à la montée de l'idéologie nationaliste, comme il le fera, en 1937, face au communisme. Le Vatican condamne des doctrines, non pas des organisations politiques. L'Action française, écrira René Rémond dans ses ouvrages sur les droites en France, est *« l'expression la plus achevée de l'osmose entre nationalisme et religion »*. Or, le Front national, pour le même historien, n'est qu'*« un ramassis de lieux communs et le défoulement de pulsions instinctives »*, et ce serait *« lui faire beaucoup d'honneur que de lui dédier un document solennel »*.

Les temps ont changé, aussi, dans le fonctionnement de l'Eglise. Le système de l'« index » n'existe plus. Et si une nouvelle condamnation romaine des doctrines prêchant l'inégalité des races pourrait se concevoir, c'est à l'épiscopat français qu'il appartiendrait de dissuader à nouveau les électeurs de voter Le Pen, de même que c'est le primat d'Irlande, et non le pape, qui a excommunié les terroristes de l'IRA.

Henri Tincq

Les Verts mettent en avant leur volonté de « rassembler les écologistes »

Dominique Voynet a défendu à La Rochelle l'accord avec le PS, un « risque énorme » mais « calculé et assumé » qui permettra, selon elle, de « populariser leurs propositions »

LA ROCHELLE
de notre correspondant

L'assemblée fédérale des Verts, qui s'est tenue samedi 5 et dimanche 6 avril à La Rochelle, n'aurait pas été très tonique si Gabriel Cohn-Bendit n'était pas venu y mettre un peu d'animation. Cette réunion a été pour les écologistes l'occasion de revenir sur leur accord avec le Parti socialiste. Dominique Voynet a assuré que les Verts avaient pris *« un risque énorme, mais calculé et assumé »* et que cet accord permettrait de *« populariser leurs propositions et de les mettre en œuvre quand c'est possible »*.

Mme Voynet a insisté sur *« la nécessité de rassembler les écologistes ». « L'enjeu n'est pas de grapiller 1 % ou 2 % sur les proches,* a affirmé le porte-parole des Verts, *mais d'aller rechercher les vagues entières des déçus de la politique »*, ceux qui veulent *« plus d'Europe, mais mieux d'Europe »*. Pour Mme Voynet, l'enjeu n'est pas la sécurité ou l'immigration, comme le prétendent ceux qui *« posent les mauvaises questions et donnent les mauvaises réponses »*, mais plutôt *« pourquoi tant de chômeurs dans le quatrième pays le plus riche du monde, pourquoi tant de nitrates dans l'eau, pourquoi tant de voitures en ville... »*. A l'ouverture de l'assemblée générale, en présence de Michel Crépeau, maire de La Rochelle, Mme Voynet a affirmé qu'elle ne croyait pas au « miracle » de la voiture électrique : *« le promouvoir,* a-t-elle indiqué, *c'est encourager le tout nucléaire et le recyclage des batteries n'est, pour l'instant, pas résolu »*.

LE RETOUR DE « DANY »

Dans le cadre de leur accord avec le PS, les Verts entendent continuer à peser de tout leur poids sur les choix de la gauche et défendre leurs idées sur les trente-deux heures hebdomadaires, le vote aux municipales pour les résidents étrangers, le refus du cumul des mandats.

Venu en ami pour représenter Convergence écologie et solidarité – le mouvement présidé par Noël Mamère, dont la fusion avec les Verts n'a pu se faire faute de majorité suffisante –, Gabriel Cohn-Bendit n'a pourtant pas quitté son autre casquette, celle de son frère Daniel. Gabriel Cohn-Bendit a proposé aux Verts de coordonner des initiatives « pour le retour politique de Dany [Daniel Cohn-Bendit] *en France comme tête de liste européenne de 1999 »*. Plusieurs intervenants ont estimé qu'il fallait s'engager *« doucement »* dans cette démarche. Alain Rist a indiqué ainsi qu'il fallait savoir ce qu'on peut faire en Europe avant de chercher une tête de liste.

Samedi soir, les Verts ont élu leur nouveau collège exécutif par 80 voix contre 9 et 3 abstentions. Les membres de la tendance de Dominique Voynet ont obtenu 9 postes sur 15, dont 3 de porte-parole (Mme Voynet, Marie-Anne Isler Béguin et Alain Lipietz). Le quatrième porte-parole, Philippe Boursier, appartient au courant favorable à l'autonomie politique des Verts.

Claude Dubillot

La nouvelle aide à l'investissement coûtera moins de un milliard de francs

MINISTRE de l'économie et des finances, Jean Arthuis a révélé, dimanche 6 avril, au « Grand jury RTL-*Le Monde* », que la nouvelle mesure de soutien à l'investissement envisagée par le gouvernement portera sur une *« somme inférieure au milliard de francs »*. Il a confirmé que deux pistes sont à l'étude. *« L'une est de nature fiscale pour les PME (...). Elle porterait sur les amortissements des entreprises qui investissent plus en 1997 qu'en 1996. L'autre serait un aménagement apporté aux cotisations de taxes professionnelles »*, a-t-il expliqué, précisant que le gouvernement retiendra l'une ou l'autre de ces deux dispositions et que celle qui sera choisie sera *« rétroactive, applicable au 1er janvier »*.

Pour expliquer la modestie de cette aide, M. Arthuis a souligné que l'action gouvernementale est placée sous très forte contrainte budgétaire. Il s'est toutefois refusé à confirmer que quelque 70 à 80 milliards de francs d'économies devraient être trouvés lors de l'élaboration du projet de loi de Finances pour 1998. Il a reconnu que l'effort portera sur *« des sommes assez considérables »*, mais sans atteindre cette évaluation.

DÉPÊCHES

■ **CORSE : l'immeuble de la chambre régionale des comptes de Corse, à Bastia,** a été gravement endommagé par un attentat à l'explosif, samedi 5 avril, à 23 h 15. La déflagration n'a pas fait de blessés. Cette institution avait déjà été prise pour cible en août 1996. L'attentat avait été revendiqué par le FLNC-Canal historique. Cette organisation clandestine a revendiqué, samedi, un attentat commis la veille contre les locaux de la Direction départementale de l'équipement de Haute-Corse, à Bastia.

■ **TAPIE : malgré ses déboires judiciaires, et alors qu'il purge une peine de prison,** Bernard Tapie continue de penser qu'il peut jouer un rôle en politique, si l'on en croit son remplaçant au Parlement européen, Michel Scarbonchi, auquel il s'est confié récemment, selon *Le Parisien* du 7 avril. Se considérant comme le meilleur barrage de l'extrême droite, Bernard Tapie propose de donner un « label Tapie » ou « Energie radicale » (nom de la liste qu'il conduisait aux élections européennes de 1994) au candidat qu'il jugera le plus apte à combattre le Front national dans les cinquante circonscriptions où ce parti atteint ses meilleurs scores.

■ **FOOTBALLEURS : le numéro deux du PS, Daniel Vaillant, s'est dit** *« choqué »*, dimanche 6 avril, sur Radio J, par la décision du gouvernement de créer un régime spécial pour les sportifs professionnels. Il estime que, *« là encore, le gouvernement gouverne vite, mais gouverne mal »*.

La droite perd un canton dans les Vosges

LA DROITE a perdu, dès le premier tour, dimanche 6 avril, un canton qu'elle détenait depuis un demi-siècle dans les Vosges. Agé de quarante-deux ans, Alain Roussel, candidat sans étiquette soutenu officieusement par le Parti socialiste, a été élu conseiller général de Monthureux-sur-Saône avec 60,7 % des suffrages exprimés. Il remplace Raymond Recouvreur (div. d.), décédé en février. Enseignant, il avait brillamment remporté, en juin 1995, les élections municipales à Claudon, un village de 238 habitants. Henri Didier, cinquante-six ans, maire de Monthureux depuis 1983 et conseiller général de 1979 à 1992, année où il avait été battu au second tour par Raymond Recouvreur, n'est pas parvenu à reconquérir son siège. Les deux derniers candidats en lice sont arrivés très loin derrière.

[*I., 2 272 ; V., 1 762 ; A., 22,44 % ; E., 1 726.*

Alain Roussel, div., m. de Claudon, 1 048 (60,71 %)... ÉLU

Henri Didier, UDF-PR, m. de Monthureux, 617 (35,74 %) ; Michel Grüner, PC, 43 (2,49 %) ; Françoise Boyé, div., 18 (1,04 %).

22 mars 1992 : I., 2 316 ; V., 1 859 ; A., 19,73 % ; E., 1 805 ; Henri Didier, UDF-PR, m., 716 (39,66 %) ; Raymond Recouvreur, div., 425 (23,54 %) ; Bernard Pierre, PS, 362 (20,05 %) ; Gérard Laheurte, Verts, 108 (5,98 %) ; Monique Thomas, FN, 68 (3,76 %) ; Jean Sylvestre, div. d., 60 (3,32 %) ; Pierre Joncourt, PC, 54 (2,99 %) ; Françoise Boyé, div. d., 12 (0,66 %).

29 mars 1992 : I., 2 314 ; V., 1 887 ; A., 18,45 % ; E., 1 814 ; Raymond Recouvreur, 944 (52,03 %) ; Henri Didier, 870 (47,96 %).]

JUSTICE Libéré au terme de cinq semaines de détention, l'homme d'affaires André Guelfi a fini, vendredi 4 avril, par parler. Il a révélé au juge Eva Joly, chargée d'instruire l'affaire Elf, l'identité des bénéficiaires d'une commission de 10 millions de dollars versée par le groupe pétrolier en 1992. Parmi ceux-ci, outre André Tarallo, PDG d'Elf Gabon, et Alfred Sirven, l'ancien bras droit de Loïk Le Floch-Prigent, figurerait le président du Gabon, Omar Bongo. ● Mme JOLY a par ailleurs délivré un mandat d'arrêt international à l'encontre de M. Sirven, actuellement résident en Suisse. ● CES DERNIERS DÉVELOPPEMENTS judiciaires ont accru la colère du président gabonais. Au cours d'un entretien téléphonique avec Jacques Chirac, dans la nuit du 29 au 30 mars, Omar Bongo a protesté contre ces *« atteintes à la souveraineté de son pays »*.

Omar Bongo pourrait être mis en cause dans l'affaire Elf

Le président gabonais est cité par l'homme d'affaires André Guelfi comme étant l'un des bénéficiaires d'une commission versée en 1992 par le groupe pétrolier. Une information non confirmée par André Tarallo, PDG d'Elf Gabon

L'AFFAIRE ELF s'est définitivement changée en affaire d'Etat. Ou plus exactement en affaire d'Etats. La deuxième mise en examen du PDG d'Elf-Gabon, André Tarallo, inamovible *« M. Afrique »* du groupe pétrolier français, cette fois pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, n'est en effet que la partie apparente du rebondissement inattendu qui s'est joué, vendredi 4 avril, dans le cabinet du juge d'instruction Eva Joly (*Le Monde* daté 6-7 avril). Tard dans la nuit, M. Tarallo est ressorti libre du palais de justice – contre le paiement d'une caution de 10 millions de francs. Mais l'événement principal avait eu lieu quelques heures plus tôt. En début d'après-midi, sans doute usé par cinq semaines de détention, l'homme d'affaires André Guelfi, âgé de soixante- dix-huit ans, avait fini par livrer au juge ce qu'elle attendait : des chiffres, des noms, des documents. Evoquant le versement par Elf d'une commission de 10 millions de dollars (environ 57 millions de francs), il avait cité, parmi les bénéficiaires, André Tarallo et Alfred Sirven, l'ancien bras droit de Loïk Le Floch-Prigent. Le procès-verbal de son audition mentionne aussi le nom du président de la République gabonaise, Omar Bongo...

Débloqués par Elf en 1992 pour rémunérer un travail de *« lobbying »* au Venezuela, où le groupe pétrolier cherchait à obtenir son premier permis d'exploitation, les millions ont atterri dans une banque de Genève, la CBI-TDB Union bancaire privée, sur le compte d'une société de droit suisse dénommée Blu, et détenue par André Guelfi lui-même. A qui ont-ils profité ensuite ? Evoquant cette opération pour la première fois, dans un courrier adressé, depuis sa cellule, au juge d'instruction, M. Guelfi ne l'avait pas précisé.

SOCIÉTÉ PANAMÉENNE

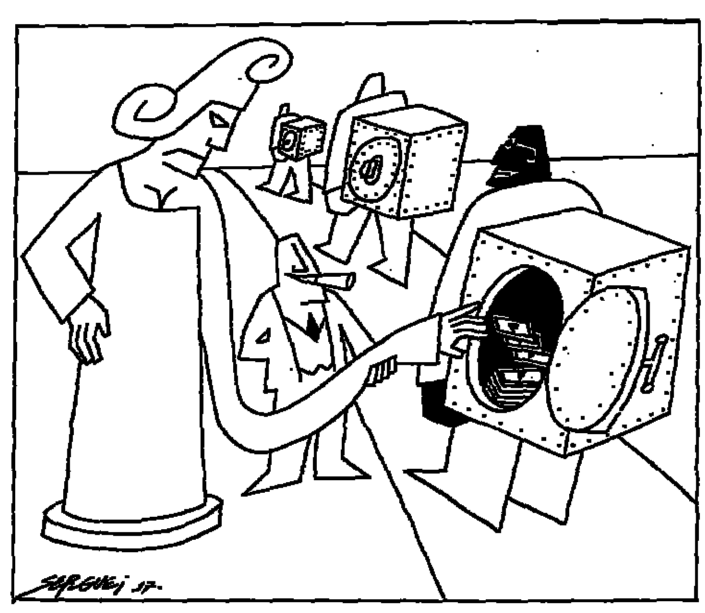
Interrogée par Mme Joly le 1er avril, Geneviève Gomez, ancien *« directeur à la présidence »* d'Elf – chargée jusqu'il y a quelques mois des participations financières auprès de l'actuel PDG, Philippe Jaffré –, avait confirmé l'existence d'un versement de 20 millions de dollars, en 1992, en exécution d'un contrat passé, *via* M. Guelfi, avec une société d'intermédiaire du Panama, dénommée Sulina, elle-même gérée par une société fiduciaire de Lausanne.

Le jeudi 3 avril, Mme Joly progressa d'un pas sur la piste de cette commission, grâce à l'arrivée de deux télécopies, expédiées par le gestionnaire suisse. La première attestait, *« à la demande de M. Guelfi »*, que celui-ci n'avait été qu'un mandataire temporaire de Sulina, le temps de l'opération vénézuélienne, mais qu'il n'était ni détenteur ni associé de cette société panaméenne. La seconde indiquait, *« avec l'autorisation du client »*, l'identité des ayants droit de la société Sulina : un homme d'affaires canadien résidant à Londres et son associé, aujourd'hui décédé. Le jour-même, Mme Joly adressait, toujours par télécopie, une convocation à l'intermédiaire canadien. Le lendemain matin, l'homme traversait la Manche pour apporter au juge français les relevés du compte suisse de Sulina : ces documents établissaient que, sur les 20 millions de dollars versés par Elf, seuls 10 millions avaient été encaissés – conformément au contrat signé avec le groupe pétrolier français.

COMPTE « COLETTE »

Interrogé vendredi après-midi, André Guelfi se trouvait alors contraint d'expliquer où étaient passés les 10 millions de dollars manquants. La somme, a-t-il expliqué, pièces à l'appui, a été divisée en trois : 5 millions de dollars auraient été, selon lui, virés sur un compte numéroté détenu par Alfred Sirven ; 2,5 millions de dollars sur un compte baptisé *« Colette »* et ouvert par André Tarallo ; les 2,5 millions restants auraient été conservés par lui, servant en partie à rémunérer d'autre prestataires. Le compte *« Colette »* – du nom de l'épouse de M. Tarallo –, assurait toutefois M. Guelfi, aurait en réalité servi à verser de l'argent à Omar Bongo.

Une part importante des 10 autres millions de dollars, versés à la société panaméenne Sulina pour le compte de l'intermédiaire canadien, aurait, selon André Guelfi, été répartie entre plusieurs personnalités politiques du Venezuela. Marié à une Vénézuélienne proche du chef d'Etat de ce pays, l'homme d'affaires avait été chargé par Elf de favoriser l'accession du groupe français aux gisements pétroliers vénézuéliens, jusqu'alors fermés aux compagnies étrangères. Au cours des années précédentes, son action avait permis à Elf d'obtenir deux permis d'exploration. En 1992, son contrat de *« lobbying »* ne précisait pas les moyens à employer. Le témoignage de M. Guelfi aura ainsi mis en lumière, au détour de l'enquête du juge Joly, une pratique sur les marchés étrangers qui n'eut, sans doute, rien d'exceptionnel.



Cité à de nombreuses reprises dans le dossier de Mme Joly, décrit comme l'éminence grise de M. Le Floch-Prigent *(lire ci-dessous)*, considéré comme un témoin essentiel des malversations reprochées à l'ancien PDG du groupe Elf, Alfred Sirven n'a jamais pu, jusqu'ici, être interrogé par les enquêteurs. Retranché en Suisse, où il dispose d'un statut de résident, M. Sirven n'avait pas déféré à une convocation de la brigade financière, le 6 août 1996, prétextant un déplacement pour *« affaires »* (*Le Monde* du 10 août 1996). Il semble s'être abstenu, depuis, de toute visite en France, quoique n'ayant été l'objet d'aucune note de recherche policière. Vendredi 4 avril, après avoir signé un mandat d'amener visant André Tarallo, Mme Joly a délivré un mandat d'arrêt international à son encontre.

Dans la soirée, enfin, M. Tarallo a reconnu devant le juge l'existence du compte *« Colette »* et du versement, soutenant qu'il jouait, lui aussi, le rôle de *« gestionnaire de comptes »* pour autrui. Mais il s'est refusé à préciser à qui la commission était en réalité destinée, même si la personnalité du PDG d'Elf-Gabon, ami de plusieurs chefs d'Etat d'Afrique noire et désormais conseiller personnel du président Bongo, peut laisser penser qu'il s'agisse d'un haut dignitaire africain. Une commission rogatoire doit être transmise à la justice suisse, afin de déterminer dans quelles directions, et au profit de qui, les fonds versés par Elf furent ensuite transférés.

« SANCTIONS ÉCONOMIQUES »

Si la piste ouverte par M. Guelfi est la bonne, la poursuite des investigations de Mme Joly en Suisse devrait encore accroître la colère du président gabonais à l'égard des autorités françaises. Le 18 mars, M. Bongo avait fait remettre, par son ambassadeur à Paris, une lettre à Jacques Chirac, dans laquelle il faisait part à son homologue français des inquiétudes et des protestations que lui inspiraient les recherches du juge. Le 27 mars, en exécution d'une commission rogatoire internationale délivrée le 3 octobre 1996 par Mme Joly, le juge d'instruction genevois Paul Perraudin avait placé sous séquestre le compte d'une société immatriculée dans les îles Vierges britanniques, et abritant des fonds appartenant à M. Bongo. Après la relation de ces événements dans nos colonnes (*Le Monde* du 2 avril), la présidence de la République gabonaise a contesté l'existence de la moindre tension avec la France, parlant de *« rumeurs malveillantes »* (*Le Monde* du 3 avril).

Ces dénégations officielles n'évoquaient pourtant pas le contenu du long entretien téléphonique qu'ont eu MM. Bongo et Chirac, dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 mars, soit quarante-huit heures après la saisie du compte suisse. Selon nos informations, le chef d'Etat gabonais aurait vivement protesté contre ce qu'il qualifie d'*« atteintes à la souveraineté »* de son pays, allant jusqu'à menacer la France de *« sanctions économiques »*. Le président Bongo a d'ores et déjà annulé un séjour qu'il avait programmé en France, au grand dam des dirigeants de l'hôtel de Crillon, à Paris, qui devait accueillir la suite présidentielle. Et le ton de la lettre qu'il a adressée, la semaine dernière, au PDG d'Elf-Aquitaine, Philippe Jaffré, pour lui reprocher d'avoir contribué à faire dégénérer en scandale l'affaire instruite par Mme Joly, était d'une *« rare violence »*, ont indiqué au *Monde* des sources proches du groupe pétrolier.

Lundi 7 avril, MM. Jaffré et Tarallo devaient justement s'envoler vers Libreville, où les attend le président Bongo, pour tenter d'empêcher l'affaire Elf de déboucher sur une crise diplomatique.

Hervé Gattegno

Elf Gabon, une firme très rentable

COMME à tous les présidents d'Elf Aquitaine, il aura fallu à peine quelques mois à Philippe Jaffré pour être séduit par l'Afrique et comprendre l'intérêt stratégique du continent noir tant pour son groupe pétrolier que pour la France. Ce banquier, ancien haut fonctionnaire du Trésor, abordait cette zone avec réticence. Trois ans après son arrivée à la tête d'Elf, il reconnaît *« être tombé sous le charme »* de cette région où il aime se rendre, tout en maintenant son désir d'y clarifier les relations financières de son groupe. Mais, comme ses prédécesseurs, M. Jaffré doit compter avec le *« Monsieur Afrique »* du groupe, André Tarallo, qui, bien qu'officiellement à la retraite, reste président d'Elf Gabon, la filiale la plus florissante.

Sur une production totale pour Elf de 1,019 million de barils/jour de pétrole brut en 1996, près de la moitié (47 %) provient du continent africain. Le Gabon arrive en tête (123 000 barils/jour, soit 16 % du total, ce qui explique la « sollicitude » d'Elf pour ce pays ; viennent ensuite le Nigeria (12 %), le Congo (9 %) et l'Angola (8 %). Le pétrolier français est le premier producteur au Gabon, devançant l'anglo-néerlandais Shell. Plus de la moitié des réserves du groupe se trouvent en Afrique.

FLEURON DE LA BOURSE DE PARIS

Créé en 1949, Elf Gabon est la première entreprise du pays. Son capital est détenu à hauteur de 58 % par la compagnie pétrolière française, 25 % appartenant à la République du Gabon. Les 17 % du capital restant sont disséminés dans le public. Cette valeur est aujourd'hui l'un des fleurons de la Bourse de Paris.

Après avoir quasiment doublé en un an, l'action Elf Gabon s'est appréciée de 23 % depuis janvier, dans un marché qui a progressé globalement de 8,7 %. Elle est l'une des plus belles valeurs de rendement, c'est-à-dire qui propose un dividende élevé à ses actionnaires. Le titre, qui s'échangeait à 1 685 francs lundi 7 avril, va verser un dividende de 30 dollars (171 francs), contre 16,50 dollars l'année précédente. La raison tient aux performances de l'entreprise, qui a profité de l'envolée des cours du baril en 1996, maintenant *« sa production à un niveau élevé »* et *« poursuivant des actions en matière de réduction des coûts »*. Le 3 mars, la société annonçait une hausse de 61,2 % de son bénéfice net à 135,9 millions de dollars (775 millions de francs) pour 1996. Autre bonne nouvelle pour l'actionnaire : la dissolution de la CPIH (Compagnie de participation et d'investissement holding), filiale à 65 % d'Elf Gabon, par où a transité une partie des fonds injectés dans Bidermann à l'époque de Loïk Le Floch-Prigent. Le produit de la vente, estimé à 335 millions de dollars (1,9 milliard de francs), sera reversé intégralement aux actionnaires, ce qui représente 75 dollars par action. Au total, un détenteur d'action Elf Gabon obtiendra 105 dollars cette année (598 francs).

Dominique Gallois

André Tarallo, le « monsieur Afrique » d'Elf-Aquitaine

« Si vous réussissez-là, vous aurez une grande carrière africaine », lui avait dit, en 1970, l'ancien président d'Elf, Raymond Lévy. Ce jour-là, André Tarallo,

PORTRAIT

Cet incontournable du monde du pétrole est l'ami de plusieurs chefs d'Etat africains

ancien fonctionnaire du budget, se vit proposer la direction d'une filiale nouvellement créée, Elf-Congo.

La phrase avait tout d'une prophétie. Un quart de siècle plus tard, André Tarallo est devenu un personnage incontournable sur le continent africain comme dans le monde du pétrole. Ami personnel de plusieurs chefs d'Etat africains, il est souvent à leurs yeux le véritable représentant de la France, avant même les ministres de la coopération et les PDG d'Elf successifs. Il possède sur eux, il est vrai, un avantage précieux : la permanence.

Homme courtois mais autoritaire, fils d'un percepteur corse, M. Tarallo n'affiche guère sa puissance et déteste les photographies. Condisciple de Jacques Chirac à l'ENA, en 1959 – promotion Vauban –, il devint le véritable *« monsieur Afrique »* du groupe Elf sous la présidence d'un baron du gaullisme industriel, Albin Chalandon.

DISCRÉTION

Directeur international d'Elf en 1978, patron des florissantes filiales du Congo et du Gabon, André Tarallo passe pour être lié aux réseaux secrets du gaullisme, qui dégagent parfois des odeurs de soufre. Mais il semble s'être toujours tenu à distance raisonnable des affaires empoisonnées, imprimant aux tractations d'Elf en Afrique la marque qui est la sienne : celle de la discrétion.

L'arrivée de Loïk Le Floch-Prigent à la tête du groupe le pousse vers une retraite anticipée à son goût, en octobre 1991. Il ne conserve alors qu'un titre de conseiller à la présidence, ainsi que la direction d'Elf Trading, filiale financière basée à Genève – qu'il a abandonnés depuis –, et celle, bien sûr, des filiales africaines, qu'il cumule désormais avec un poste de *« conseiller personnel »* du président Omar Bongo pour les affaires économiques.

En 1995, il confiait à Jean-Michel Blanquer et Jérôme Cordelier, auteurs d'un livre sur la promotion Vauban (*Le sérail*, Perrin), cette phrase, qui prend un écho particulier après le dernier rebondissement du dossier Elf : *« Il faut séparer l'activité d'une société en Afrique et ce que font les Africains de l'argent ensuite. Si je m'en étais mêlé, je n'aurais pas vécu jusqu'à cet âge. Et le secret n'aurait pas été gardé bien longtemps. »*

Né le 5 avril 1927 à Venturi, près du Cap Corse, à une heure du matin, c'est dans le bureau du juge Eva Joly que le discret M. Tarallo a fêté, vendredi dernier, son soixante-dixième anniversaire.

H. G.

Alfred Sirven, l'éminence grise

« LE GROUPE vous demande beaucoup, il vous donnera beaucoup », avait coutume de dire Alfred Sirven, en roulant les « r ». Sous la présidence de Loïk Le

PORTRAIT

Plus proche conseiller de l'ancien PDG d'Elf, il était l'homme des missions délicates

Floch-Prigent, ce Toulousain né en 1927 fut le plus proche conseiller du PDG d'Elf, son éminence grise – *« son mauvais génie »*, affirment les anciens du groupe pétrolier.

Ancien cadre d'une autre société pétrolière, Mobil, puis directeur du personnel de Moulinex en 1978, Alfred Sirven tirait sa puissance de sa proximité avec M. Le Floch-Prigent, dont il avait été, déjà, le collaborateur chez Rhône-Poulenc, de 1983 à 1986, en tant que directeur des ressources humaines. Après le limogeage du PDG, au retour de la droite en mars 1986, M. Sirven le suivit dans sa traversée du désert, lorsque les amis se faisaient rares.

Trois ans plus tard – entretemps, François Mitterrand a été réélu –, l'accession du même Loïk Le Floch-Prigent à la présidence d'Elf Aquitaine sonnait, pour lui, l'heure du retour aux affaires. Promu directeur chargé des « affaires générales », M. Sirven régnait aussi sur Elf International, l'une des filiales helvétiques du groupe, qui lui procura en outre un statut de résident suisse devenu fort précieux à mesure que progressait l'enquête du juge Eva Joly.

A la tête du groupe pétrolier, situé à la confluence de l'industrie, de la finance, de la politique et de l'espionnage, M. Sirven soigna son profil d'homme de l'ombre, mettant volontiers en avant son passé de résistant – il fut membre des Forces françaises de l'intérieur (FFI) – et ses manières rugueuses. Menacé par lui, un directeur adjoint du groupe, qui s'était aventuré à s'opposer aux options du PDG, s'empressa de déposer une lettre chez son avocat, au cas où il lui arriverait malheur...

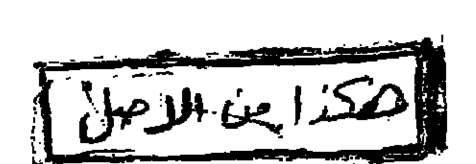
Supérieur hiérarchique de Loïk Le Floch-Prigent au sein de la loge maçonnique du Grand Orient, M. Sirven se vit confier, outre une « réserve » de 10 à 15 millions de francs par an, qu'il gérait « à discrétion », les missions les plus délicates : réduire l'influence sur le continent africain d'André Tarallo, réputé l'homme des réseaux africains du RPR, ou encore écarter Fatima, l'épouse répudiée du PDG, de la Fondation Elf, en 1991. La première échoua, après qu'Elf se fut fourvoyé en Angola, sur ses conseils, aux côtés des rebelles de Jonas Savimbi. La seconde fut conduite sans ménagement, mais avec succès.

Alfred Sirven fut mandaté par le PDG d'Elf pour négocier avec Fatima les conditions du divorce. A ces tractations devaient également participer deux autres protagonistes de l'affaire Elf, Maurice Bidermann et l'avocat Claude Richard.

Selon ce dernier, c'est avec M. Sirven que fut passé un *« accord informel »*, qui prévoyait *« une pension alimentaire et l'acquisition d'un appartement à Londres »* et dont les termes constituent, aujourd'hui, l'un des éléments à charge contre Loïk Le Floch-Prigent.

Cinq ans plus tard, l'évocation des *« menaces »* et des *« pressions »* exercées sur Fatima par Alfred Sirven – qui allèrent jusqu'au cambriolage de sa cave – ont aussi pesé lourd dans la décision de Mme Joly de placer M. Le Floch-Prigent en détention. Mais l'énigmatique M. Sirven, lui, n'a jamais pu être interrogé...

H. G.



Un supplément d'information est demandé sur le sextuple meurtre de Louveciennes

La décision ne satisfait que partiellement les défenseurs d'Alexi, auteur présumé de la tuerie

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a ordonné, vendredi 4 avril, un supplément d'information dans l'affaire du sextuple meurtre de Louveciennes (Yvelines), dont l'auteur présumé, Alexi, est en détention provisoire à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy. Les magistrats ont toutefois écarté la demande de poursuite de l'enquête, qui permettrait de vérifier l'existence d'un mystérieux commanditaire.

VERSAILLES
de notre correspondant

En ordonnant, vendredi 4 avril, un supplément d'information dans le dossier du sextuple meurtre de Louveciennes (Yvelines), le 26 février 1995, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a en partie donné satisfaction aux défenseurs d'Alexi. Mais elle a rejeté la demande de poursuite de l'enquête vers le Luxembourg, où se cacherait, selon la défense, le mystérieux commanditaire de cette tuerie peu ordinaire dans laquelle se profilerait, d'après la même source, l'ombre de la mafia russe.

> Alexi, élève d'un lycée privé n'avait pas supporté que son père lui reprenne la clé du studio, son passeport et sa carte de crédit

Dans sa cellule de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), Alexi, le jeune homme de dix-neuf ans suspecté d'avoir tué six membres de sa famille, devra donc encore attendre deux mois pour connaître le sort qui lui sera réservé. Le 26 mars, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles, l'avocat général, Thérèse Ghesquière-Dierickx, avait demandé le renvoi pur et simple devant la cour d'assises des mineurs des Yvelines et le rejet des demandes formulées par les avocats d'Alexi. Pendant plus de trois heures, ce jour-là, M[es] Henri Leclerc, William Bourdon et Olivier Combe avaient tour à tour soulevé la nullité de transmission des pièces du magistrat instructeur. Au travers de quatre mémoires, ils qualifiaient le dossier d'« *hallucinant* » et de « *trop précipitamment bouclé* » et réclamaient, au vu « *des éléments nouveaux et importants* » intervenus depuis la nouvelle version des faits donnée par leur client, un supplément d'information. Pourtant, dès le début de l'enquête, les policiers avaient la conviction que l'affaire « *était cadrée* ».

Le 27 février 1995, vers 4 h 30 du matin, Alexi, alors âgé de seize ans et demi, téléphone au commissariat de Marly-le-Roi (Yvelines) et indique au policier de permanence : « *Ils ont tué toute ma famille.* » Sur place, quelques minutes plus tard, les enquêteurs découvrent les corps de son père, Eugène, quarante-deux ans, un riche industriel, de sa belle-mère, Ludmilla, quarante ans, et des parents de celle-ci, Fedor, un général en retraite de l'armée rouge de soixante-sept ans, et son épouse, Zinaïda, soixante-cinq ans, ainsi qu'un couple d'amis, Slava, quarante-huit ans, et Olga, quarante-trois ans, tués de seize balles. Seule la demie-soeur d'Alexi, Nathalie, âgée de trois ans, dort paisiblement dans sa chambre du premier étage. Conduit dans les locaux de la police judiciaire de Versailles, le jeune homme avoue, en milieu de matinée, le sextuple meurtre, coupant ainsi court aux rumeurs qui s'étaient répandues comme une traînée de poudre quelques heures plus tôt dans le voisinage de la maison cossue. Le jeune homme explique alors son « *geste solitaire* » par les « *brutalités et humiliations constantes* » d'un père « *alcoolique et autoritaire* ».

Alexi, élève d'un lycée privé de Maisons-Laffitte, passionné de rugby, n'avait pas supporté que, ce jour-là, son père, qui lui reprochait ses mauvais résultats scolaires, lui reprenne la clé du studio dont il disposait non loin de l'établissement scolaire, ainsi que son passeport et sa carte de crédit, qui lui permettait d'utiliser les 10 000 francs d'argent de poche qu'il recevait chaque mois. Mais c'est l'interdiction qui lui était faite de ne plus voir sa petite amie qui l'aurait décidé à en finir. Alors, ce soir de février, vers 22 heures, alors qu'Eugène et ses amis ont pas mal bu durant la journée, le jeune homme, avec l'une des armes de son père, se serait, selon les enquêteurs, embusqué dans le jardin et aurait tiré à travers une porte-fenêtre.

La première balle blesse le père, qui trouve là force de se diriger vers son bureau, où il collectionne les armes, pour en saisir une et tenter de riposter. Alexi serait entré et l'aurait achevé avant d'exécuter un à un les cinq autres témoins. Il aurait ensuite pris la voiture de sa belle-mère pour aller prendre un verre à Paris et aurait passé un moment avec une prostituée du quartier de l'Etoile. Puis il serait revenu à Louveciennes pour donner l'alerte. Un scénario qu'il confirmait le 11 avril lors d'une audition de plus de trois heures dans le bureau de Catherine-France Rechter, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Versailles, chargée du dossier, et où le magistrat avait comparé les dires d'Alexi aux premiers résultats des autopsies des corps et des expertises balistiques.

Le 25 novembre 1995, il adoptait toutefois une autre défense, qu'il maintenait le 26 juillet 1996 lors de la reconstitution organisée dans la villa blanche adossée à la forêt de Marly. Il avait agi sous l'emprise d'un homme en noir « *venu tout spécialement* » lui ordonner ce massacre. De nouveaux aveux, jugés par un enquêteur en « *totale contradiction* » avec les différentes expertises, analyses et autres autopsies, et qualifiés de « *peu crédibles* » par le magistrat instructeur. L'ombre de la mafia russe semblait néanmoins refaire surface. Cette hypothèse était renforcée par la découverte, en décembre 1996, du corps de Dimitri, le frère d'Eugène et son héritier, près de sa maison de Vitebesk, en Biélorussie. Dimitri, quelques semaines auparavant, aurait rencontré au Luxembourg un conseiller juridique, qui lui aurait livré le nom du commanditaire de la tuerie de Louveciennes.

Si la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles n'a pas jugé utile d'explorer cette piste, son président, Michel Arnould, devrait toutefois prendre contact dans les prochains jours avec le parquet général de Russie pour qu'il lui transmette les documents en sa possession concernant cette affaire. Il s'agirait en fait d'un simple échange de télécopies entre les deux administrations, la chambre d'accusation ayant rejeté par avance tout transport judiciaire à Moscou.

Jean-Claude Pierrette

Les parents du bébé décédé dans une secte ont été incarcérés

LES PARENTS DU PETIT RAPHAËL, dix-neuf mois, décédé jeudi 3 avril à Angous (Pyrénées-Atlantiques) dans une communauté de l'Ordre apostolique, ont été mis en examen et écroués, samedi 5 avril à Pau. Tous deux membres de cette secte implantée depuis 1980 dans les Pyrénées-Atlantiques (*Le Monde* daté 6-7 avril), les parents de Raphaël ont été mis en examen pour « *privation d'aliments et de soins sur un mineur de quinze ans, par ascendant légitime, ayant entraîné la mort, et pour non-assistance à personne en danger* ».

Lors de son audition par le juge d'instruction chargé du dossier, la mère de l'enfant, âgée de trente-quatre ans, de nationalité allemande, a souhaité « *une comparution différée en l'absence de l'avocat de la communauté* », dont les membres déclarent vivre conformément à la Bible. Elle a été placée en détention provisoire dans l'attente de cette comparution, qui devait avoir lieu lundi après-midi, selon le parquet de Pau. Les deux autres enfants du couple ont été placés chez leur grand-mère paternelle dans la Loire.

DÉPÊCHES

■ **EXPLOSION : le parquet de Sarreguemines (Moselle) a ouvert**, dimanche 6 avril, une information judiciaire pour « *homicides et blessures involontaires contre X...* » après l'explosion, samedi 5 avril, dans un immeuble de la ville, qui a fait trois morts et treize blessés. La déflagration est probablement due au gaz. Un accident similaire avait tué deux personnes et blessé six autres dans une villa de Sarreguemines, le 1er novembre 1996.

■ **MUTINERIE : une centaine de détenus se sont révoltés dans la nuit** de samedi 5 à dimanche 6 avril à Neuvic-sur-l'Isle (Dordogne), provoquant des dégâts matériels sur les quatre niveaux du centre de détention pour protester contre leurs conditions de vie. Quatre détenus ont été légèrement blessés lors de la mutinerie, maîtrisée dimanche matin par les CRS.

■ **IMMIGRATION : une vingtaine de manifestants ont empêché l'expulsion d'un Algérien**, samedi 5 avril, sur le port de Marseille. Rachid Tighidet, trente et un ans, titulaire d'une carte de résident, marié à une Française et père de deux enfants français, devait être expulsé après un séjour d'un an en prison pour coups et blessures sur son épouse. Il a été poursuivi pour « *refus d'embarquer* ».

■ **SANS-PAPIERS : une cinquantaine d'étrangers en situation irrégulière se sont rassemblés, dimanche 6 avril, sous la tour Eiffel à Paris**, à l'appel du « troisième collectif » composé essentiellement de Chinois. Le collectif, en lutte depuis près de sept mois et regroupant quelque 1 500 personnes, entendait par cette action « *ne pas se faire oublier* ».

CORRESPONDANCE

Une lettre de Philippe Le Gallou

A la suite de la publication d'un article, nous avons reçu de Philippe Le Gallou, auteur du jeu multimédia « Jean-Marie », la lettre suivante :

Dans votre numéro daté du 12 janvier 1996, M. Jean-Claude Pierrette a consacré un long article de quatre colonnes, intitulé « *SOS-Racisme demande la saisie d'un jeu multimédia à la gloire de M. Le Pen* ». Cet article, paru en pages « Société », comprend, faute de vérifications suffisantes, plusieurs informations factuelles inexactes. Voici les deux principales :

1. M. Pierrette affirme que « *sur fond tricolore apparaissent une douzaine de personnages qui gênent la progression de M. Le Pen et que celui-ci doit détruire* ». C'est faux. Contrairement à de nombreux jeux vidéo, ce jeu n'est aucunement violent. L'image de M. Le Pen ne doit pas détruire celle des adversaires qu'il rencontre au cours du jeu, mais au contraire les éviter. L'objectif n'est pas la disparition de l'adversaire (pourtant classique en jeu vidéo), mais son évitement pour accumuler le maximum de flammes tricolores, ce qui permet de passer à l'étape suivante.

2. M. Pierrette affirme que « *Fodé Sylla, le président de SOS-Racisme, est représenté avec un os dans le nez pour accentuer ses origines africaines* ». Cette affirmation est totalement fausse, mais elle m'a porté un double préjudice, moral et judiciaire.

Préjudice moral d'abord en imputant au jeu dont je suis l'auteur ce qui pourrait être considéré comme une diffamation raciale, ce qu'il n'aurait bien évidemment pas été mon intention de commettre ; ceci étant de surcroît susceptible d'être sévèrement réprimé par les tribunaux.

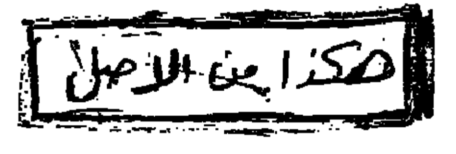
Préjudice judiciaire ensuite, puisque l'ordonnance de référé du tribunal de Nanterre en date du 15 janvier [1996] qui ordonne la saisie du jeu et me condamne à 50 000 francs de dommages et intérêts et l'équivalent de 50 000 francs en insertions du jugement dans trois journaux (...alors qu'âgé de dix-huit ans je ne dispose que de 350 francs d'argent de poche par mois) retient dans deux attendus essentiels l'histoire de « *l'os dans le nez* » rapportée dans les colonnes du *Monde*.

Certes, *Le Monde* a bien démenti dans son numéro du 16 janvier [1996] ce détail mensonger, mais ce correctif a présenté deux insuffisances :

a) par sa taille (9 lignes au lieu de 4 colonnes), il n'a pas répondu aux exigences de la législation sur le droit de réponse ;

b) par son délai – 96 heures après avoir été demandé, 72 heures après que l'AFP eut publié son propre démenti (dépêche du 12 janvier [1996] à 18 h 31) –, il n'a pas été publié suffisamment à temps pour corriger l'information erronée prise en compte par la justice.

(Publicité)



le
mill
l'o
et la

338
315 +

DISPARITIONS

Pierre-Henri Teitgen

Résistant et antigaulliste, juriste et épurateur

PIERRE-HENRI TEITGEN, décédé dimanche 6 avril à son domicile parisien à l'âge de quatre-vingt-huit ans, était un homme de conviction qui a toujours fait passer ses principes avant toute autre considération. Breton et catholique, fortement marqué par l'influence de son père, Henri Teitgen, un avocat qui siègea lui aussi au Palais-Bourbon au lendemain de la seconde guerre mondiale, il n'accepta jamais la moindre compromission, à l'image de son frère, Paul, qui fut un des rares fonctionnaires métropolitains en poste à Alger à refuser la torture.

La carrière politique de Pierre – Henri Teitgen, commencée sous la botte nazie, prit fin lors du retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958. Né le 29 mai 1908 à Rennes, il est agrégé de droit public en 1934. Enseignant à Nancy, il fonde, dans la ligne du catholicisme social, la revue *Droit social*. Fait prisonnier en juin 1940, il s'évade et reprend son enseignement à Montpellier. Son attitude déplaît aux autorités de Vichy qui le privent de sa chaire en 1942. Il se consacre alors entièrement au réseau *Liberté*, qu'il avait fondé avec Georges Bidault et François de Menthon – comme lui démocrates-chrétiens – et qui deviendra *Combat*. Sous le nom de Tristan, il participe à l'état-major de la Résistance de la zone sud. Il anime un comité d'experts chargés de préparer les mesures d'urgence à prendre lors de la Libération. En avril 1943, il s'installe à Paris, où il est nommé par le général de Gaulle secrétaire général à l'information.

Arrêté par la Gestapo le 4 juin 1944, il réussit à s'évader du train qui le conduit en Allemagne. De retour à Paris, il est nommé, le 9 septembre, ministre de l'information. Il met alors en œuvre ce qui avait été préparé sous l'occupation et notamment les grandes ordonnances du 26 août et du 30 septembre 1944 qui ont régi la presse française jusqu'en 1984. Il est de ceux qui gérent la fermeture des journaux ayant continué à paraître sous le contrôle allemand et le transfert de leurs moyens de production à ceux qui étaient nés dans la clandestinité. Il participe ainsi à la naissance de *Ouest-France* à Rennes, mais aussi du *Monde*.

Le Temps d'avant-guerre ayant été interdit, le gouvernement s'emploie à lui *« substituer un grand journal* [ayant], *autant que possible, ses qualités en dépouillant ses défauts »*, selon l'expression du fondateur du quotidien de la rue des Italiens. C'est Pierre-Henri Teitgen, par l'intermédiaire de Paul Reuter, alors directeur-adjoint de son cabinet, qui choisit Hubert Beuve-Méry pour prendre la direction du nouveau quotidien du soir, dont l'autorisation de paraître est accordée le 30 novembre, quelques jours à peine avant la constitution de la SARL Le Monde (le 11 décembre)et la parution du premier numéro (daté 19 décembre 1944). Enfin, outre la nomination des trois membres du comité de direction (Hubert Beuve-Méry, directeur de la publication et gérant de la SARL, Rémy Courtin et Christian Funck-Brentano), Pierre-Henri Teitgen contribue également au choix des six autres actionnaires initiaux de la société éditrice.

Homme des missions délicates, Pierre-Henri Teitgen devient, en mai 1945, ministre de la justice. Il le restera, après le départ du général de Gaulle, dans les gouvernements présidés par Félix Gouin (socaliste) puis par Georges Bidault (MRP). C'est à lui de veiller au bon déroulement de tous les procès de l'épuration. Cela lui vaudra la haine de tous ceux qui, d'abord discrètement puis de plus en plus ouvertement, ont défendu les hommes de Vichy. Mais cela lui vaudra aussi d'être critiqué par une partie des résistants qui lui reprochèrent de ne pas se montrer assez sévère. Il se défend, en déclarant, le 6 août 1946, devant l'Assemblée nationale : *« Vous pensez, sans doute, que par rapport à Robespierre, Danton et d'autres le garde des sceaux qui est devant vous est un enfant. Eh bien ce sont eux qui sont les enfants si l'on en juge par les chiffres »*. Il est vrai qu'il s'était refusé à user de l'épuration économique pour s'en prendre au capitalisme.

Ce chrétien, pourtant, a longtemps rêvé d'une troisième voie. Il fut un des fondateurs du MRP, le mouvement démocrate-chrétien. Député d'Ille-et-Vilaine, il joua un rôle important tout au long de la IVe République en étant membre de nombreux gouvernements. Mais il était de ces MRP qui ne furent jamais tentés par un ralliement au gaullisme politique. Ce Compagnon de la Libération fut battu aux législatives de novembre 1958. Il reprit alors son métier d'enseignant et se rangea dans une opposition déterminée. Ainsi, en mars 1960, il dénonça l'évolution de la Ve République vers un régime *« d'absolutisme, éclairée et généreux sans doute, mais plein de péril pour l'avenir »*. En 1965, il fut de ceux qui soutinrent activement la tentative de Gaston Defferre de réunir les socialistes et les démocrates-chrétiens afin de préparer une candidature d'opposition pour l'élection présidentielle de 1965. En septembre 1976, il a été élu juge à la Cour européenne des droits de l'homme pour remplacer René Cassin. Ce fut la reconnaissance de l'action de ce grand défenseur des libertés.

Thierry Bréhier

■ **LYMAN SPITZER**, physicien américain, est mort le 31 mars à l'âge de quatre-vingt-deux ans, quelques heures après avoir travaillé au département d'astrophysique de l'université de Princeton dont il fut l'un des principaux collaborateurs pendant plus de trente ans. Ce pionnier de la physique des plasmas sut, dès 1951, convaincre l'Atomic Energy Commission de lancer un programme de recherche – le projet Matterhorn – pour tenter de domestiquer les réactions de fusion, celles-là mêmes qui permettent au Soleil de brûler son hydrogène. De cet effort sont nés les Tokamak américains TFX et TFTR, des machines aux champs magnétiques extrêmement puissants et seuls capables d'emprisonner les formidables plasmas chauds qu'ils engendraient. On doit aussi à ce familier du comportement des étoiles d'avoir conçu dès 1946 des projets d'observatoires astronomiques en orbite capables de donner des images du ciel dans des longueurs d'onde inaccessibles sur Terre. A ce titre, il a inspiré la conception du satellite d'observation dans l'ultraviolet Copernicus et a été à l'origine de la construction du grand télescope spatial Hubble.

■ **ALLEN GINSBERG**, poète américain qui fut l'une des grandes figures de la *beat generation*, est mort, samedi 5 avril, à son domicile new-yorkais *(lire page 27)*.

AU CARNET DU « MONDE »

– Luc et Françoise **ROSENZWEIG** sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Adèle,

le 2 avril 1997, chez
Sigrun LENG
et **Yacine LE FORESTIER.**

12, rue de Constantine,
69001 Lyon.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Décès

– M. et Mme Raphaël Cohen,
M. et Mme Daniel Cohen,
M. et Mme Renée Azogui,
M. et Mme Yvette Mananthon,
Le docteur et Mme Marc Cohen,
M. et Mme Samuel Cohen,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Esther COHEN,
née TOLÉDANO,

survenu en son domicile, le 3 avril 1997, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Pantin, le 4 avril.

Marylène DAGOUAT
journaliste,

nous a quittés le mercredi 2 avril.

Elle avait quarante-quatre ans. Marylène repose désormais auprès des siens à Cosne-sur-Loire. La cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Ses amis sont conviés à se rassembler et à se recueillir le jeudi 10 avril à *11 heures, en l'église Saint-Séverin.*

1, rue des Prêtres-Saint-Séverin,
75005 Paris.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36

– Mme Marrel Coudour,
sa mère,
l'ingénieur général de l'armement (CR)
François Xavier Cance,
son époux,
Olivier Cance,
Isabelle et Marc Bensimhon,
avocats à la cour,
Emmanuel Cance,
ses enfants,
Julien, Cécile et Camille Bensimhon,
ses petits-enfants,
Nicole Tourenq et Michel Coudour,
sa sœur et son frère,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme François Xavier CANCE,
née Françoise COUDOUR,

le 4 avril 1997, à Paris, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 8 avril à 9 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-Geneviève, Paris 5e, suivie de l'inhumation dans la sépulture familiale au cimetière du Père-Lachaise.

4, place Monge,
75005 Paris.

– François Dattée,
son époux,
Anne et Stéphane, Bénédicte, Marie,
ses enfants et sa petite-fille,
Les familles Dattée, Loiseau, Druard,
ont la douleur de faire part du décès de

Nicole DATTÉE,
née LOISEAU,

survenu le vendredi 4 avril 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 8 avril à 15 h 30, en la chapelle *Sainte-Croix du Mée-sur-Seine (Seine-et-Marne).*

8, allée des Hêtres,
La Queue d'oiseau,
91940 Les Ulis.

– Mme Jacqueline Lautier,
sa femme,
Dominique, Claudine, Bruno, Claire, Patrick, Jean-Yves et Anne,
ses enfants,
et leurs conjoints,
Ses quinze petits-enfants
ont la douleur de faire part de la mort brutale du

docteur Jean LAUTIER,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenue à Sospel, le 2 avril 1997, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont eu lieu à Sospel (Alpes-Maritimes) le 5 avril, dans l'intimité familiale.

– La communauté hospitalière de l'hôpital Laennec
a la tristesse de faire part du décès du

professeur Jean MARCHE,
médecin des Hôpitaux de Paris,

survenu le 2 avril 1997, à l'hôpital Laennec, où il avait exercé de 1938 à 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 8 avril, à 10 h 30, en la chapelle de l'hôpital, 42, rue de Sèvres, Paris-7e.

– Les membres de la Société française de pharmacologie clinique et thérapeutique
ont la tristesse de faire part du décès de leur ancien président

le professeur Jean MARCHE,

survenu le 2 avril 1997, à l'hôpital Laennec.

– Le président,
Le conseil d'administration,
Et tous les collaborateurs de la Fédération nationale du bâtiment,
ont la tristesse d'annoncer le décès accidentel de

Dominique HARDY,
directeur de l'information de la FNB,

survenu à l'âge de quarante-neuf ans.

Il était marié et avait deux enfants.

– Ana Maria Galano,
Alice de Andrade,
Ollivier Horn,
Clarice Horn de Andrade

font part du décès de

Graciema MELLO
FRANCO de ANDRADE,

survenu le 8 mars 1997, à Barcelone, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Une messe sera célébrée le jeudi 10 avril, à 18 h 30, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, 52, boulevard Lefebvre, Paris-15e.

– Ce matin d'avril s'en est allé le poète

Jacques MER,

laissant à ceux qui l'ont aimé

« Un chant d'éternité par-delà les musiques... »

Bernard PRIM,
Moustique,

nous a quittés le 3 avril.

Accompagnons-le au columbarium du Père-Lachaise, le mercredi 9 avril, à 14 heures.

Daniel Prim,
son fils.

– La famille
Et les amis de

Nathan SZEJNMAN

font part de son décès survenu en son domicile, le 2 avril 1997.

– Andrée Vattéone,
sa sœur,
Olivier Bernard et Marie-Anne,
Tous ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre VATTÉONE,

survenu le 5 avril 1997, à Paris.

L'incinération aura lieu dans l'intimité familiale.

Les amis seront conviés prochainement à une réunion du souvenir.

79, boulevard du Montparnasse,
Paris 6e.

CARNET DU MONDE
Renseignements
01-42-17-29-94
Télécopieur **01-42-17-21-36**

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communicat. diverses	110 F
Thèses étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– M. et Mme Pierre Vallée,
ses parents,
M. et Mme Philippe Vallée,
son frère et sa belle-sœur,
M. Thierry Vallée,
son neveu,
M. et Mme Philippe Jego,
sa nièce et son neveu,
Mme Jean Vallée,
sa tante,
Michel, Jacques et Clarisse Vallée,
ses cousins,
Le docteur Danielle Salson, Raphaël et Olivier,
ses cousins,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude VALLÉE,
ancien président-directeur général
de la société Carat Comecon Affichage,

survenu à Paris, le 2 avril 1997, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 8 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, à Paris-1er.

46, rue Desbordes-Valmore,
75116 Paris.
89, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

– Le groupe Carat France
a la grande tristesse de faire part du décès de

M. Claude VALLÉE,

survenu le mercredi 2 avril 1997.

Successivement président fondateur de Comecon et président-directeur général de Carat Comecon Affichage, son professionnalisme, sa générosité et ses grandes qualités humaines resteront dans le cœur de tous les dirigeants et collaborateurs de Carat.

Anniversaires de décès

– Le 8 avril 1976,

Joseph Jean MORER,
commandeur de la Légion d'honneur
à titre militaire,

nous quittait.

Pour cet anniversaire, que ceux qui l'ont connu se souviennent.

De la part de :
Paule Morer
son épouse.

Messes Anniversaires

– Pour le premier anniversaire du décès de

Mme Jean CAYEUX,
née Marie-Louise BERNOT,

une messe sera célébrée, à la demande de sa famille, le jeudi 10 avril 1997, à 19 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, sa paroisse, place Gerbert, Paris (15e).

Ceux qui l'ont connue et aimée sont invités à s'y associer.

Communications diverses

– Petite semaine culturelle française à Pékin du 10 avril au 20 avril, opéra, peinture, sculpture, poésie, musique, opéra. Invitée d'honneur : Mme Wu Hong Mei. Sculpture : Mme Story Heidi. Poésie : sortie et exposition des « Dits de la folie des pivoines » de Maximine. Musiciens invités : F. Angelis (prix du Président de la République) et Mme L. Dubreuil. Organisateur : Jean-S Toulet.

– **Maison de l'hébreu.** Stages-Express (moderne-rabbinique) du professeur Benaudis.
01-47-97-30-22 – 06-60-43-45-78.

338
315+

هكذا من الاصل

FISCALITÉ Après avoir analysé les principales tendances des budgets des collectivités locales pour 1997 (*Le Monde* des 11 décembre 1996 et du 13 février), observé le poids des dépenses sociales pour les départements (*Le Monde* du 29 mars), nous présentons les budgets 1997 des dix villes françaises de plus de 200 000 habitants (hors Paris). ■ UNE ÉTUDE de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) montre que les dix plus grandes cités ont contenu la hausse de la pression fiscale. ■ LE CAS DES VILLES de plus de 200 000 habitants montre l'importance de la coopération intercommunale, mais aussi la multiplicité des formules juridiques possibles. La simplification de l'intercommunalité, qui passera par la loi, est l'un des sujets au menu du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) réuni à Auch jeudi 10 avril.

Les villes de plus de 200 000 habitants modèrent leur pression fiscale en 1997

Une étude, encore inédite, de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) montre que la hausse du taux des impôts locaux sera, en moyenne, inférieure à 2 % dans les plus grandes cités françaises. Rennes tente de concilier la construction du VAL et les autres équipements

RENNES
de notre correspondante régionale

Lundi 7 avril, Edmond Hervé (PS), maire de Rennes, devait détailler devant son conseil municipal ses projets pour la ville. Il s'agit d'une étape logique – et importante – après le vote du budget, intervenu le 15 février, sans difficulté particulière : en huit heures de débats, tout était dit. A croire que les passions s'émoussent : en 1983, l'équipe municipale avait bataillé plus de... seize heures avant de faire adopter son programme financier. C'était encore le premier mandat de la gauche rennaise. En mars, M. Hervé a célébré sa vingtième année à l'hôtel de ville.

« En 1977, l'on nous disait la ville terminée », se souvient le maire. « *Sauf à ce qu'elle devienne ville morte, Rennes ne sera jamais finie* », soutient-il. Malgré un contexte morose pour Rennes comme pour tout le monde, la municipalité, au nom de la priorité à l'« *emploi et à la solidarité* », a refusé de revoir ses ambitions à la baisse.

D'après les comptes de 1995, la capitale bretonne est la deuxième grande ville pour l'investissement par habitant, derrière Lille, sans compter les trois plus grosses agglomérations françaises (Paris, Lyon, Marseille). Elle était ces dernières années en position moyenne pour son endettement et le niveau de sa fiscalité. « *Je crois à l'investissement public lorsqu'il s'agit de projets durables, structurants* », répète à l'envi M. Hervé, qui se dit prêt à en débattre avec n'importe quel libéral. L'objectif est aussi de convaincre que le futur métro léger, dont le chantier a démarré en janvier, ne monopolisera pas les ressources de Rennes (203 500 habitants), d'autant que la réalisation du VAL incombe au district (335 000 habitants), responsable des transports en commun. Entre 1997 et 2001, la ville-centre, avec le district (non compris les dépenses d'ordre divers des trente-deux autres communes de cette structure) et l'office municipal HLM, devraient passer 7 milliards de commandes publiques, dont tout de même, plus de 3 milliards pour le VAL.

Pour 1997, le budget s'élève à 2,1 milliards de francs, dont 723 millions d'investissements, 1 377 millions de fonctionnement. La ville entend continuer un programme de 3 000 logements supplémentaires par an, en maintenant le cap d'un quart du parc dédié au secteur social. Elle prépare, au demeurant, une vaste révision de son plan d'occupation des sols. Lundi, le conseil municipal devait se pencher sur la reconstruction du stade rennais, la restructuration de l'opéra et le lancement d'un axe est-ouest qui va bousculer la circulation automobile : l'une des rives de la rivière lui sera bientôt interdite. Plus tard, les élus étudieront la modernisation du Théâtre national de Bretagne et la construction d'un nouvel espace culturel. Reste à montrer aux administrés le bien-fondé de l'augmentation de leurs impôts locaux : 3,9 % cette année en volume (avec une croissance des taux de 2,9 %), alors que la redevance assainissement fait, elle, un bond de 15 %. Un petit fascicule leur a été largement distribué. Il récapitule l'engagement de la collectivité au bénéfice de leur quotidien. Ainsi lorque la ville débourse 223 francs par enfant pour une journée de crèche, les parents paient, en moyenne, 69 francs. Elle dépense encore 5 francs par trajet de transports en commun, 12 450 francs par écolier chaque année, 68 pour un mercredi en centre de loisirs, 13 pour un repas à la cantine, 26 pour une séance à la piscine, 604 par entrée à l'opéra (contre 113 francs, en moyenne, à la charge du spectateur), etc.

Comme chaque année, le maire est allé lui-même présenter son budget dans une dizaine de quartiers. A la MJC de Cleunay par exemple, l'auditoire a ouvert des yeux ronds, en apprenant que 12 000 Rennais, exonérés à des titres divers, prennent le bus « *à l'œil* », comme s'est exclamé un participant. Le maire a continué, citant par exemple les 30 millions de francs de subventions accordés aux offices HLM, qui freinent l'augmentation du prix des loyers. Cette fois, dans ce quartier de grands ensembles, la salle n'a pas commenté.

Martine Valo

Structures complexes

A l'exception de Nice, toutes les villes de plus de 200 000 habitants font partie d'une structure intercommunale à fiscalité spécifique. Selon les pointages de l'Amgvf, trois (Bordeaux, Lyon, Strasbourg) sont membres d'une communauté urbaine ; trois appartiennent à un district (Montpellier, Nantes, Toulouse). Saint-Etienne est membre d'une communauté de communes. Deux enfin sont membres d'un groupement qui s'est substitué à la ville centre et aux communes de sa périphérie pour prélever une partie des impôts locaux : Marseille appartient à une communauté de communes, Rennes à un district qui, tous deux, prélèvent sur les entreprises une taxe professionnelle unique d'agglomération. Cette formule devrait être encouragée par le projet de loi, destiné à rationaliser l'intercommunalité, que s'apprête à déposer Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Augmentation continue des dépenses sociales, stagnation des recettes

Villes de plus de 200 000 habitants*

Rennes 203 500 hab. ; Strasbourg 255 937 hab. ; Paris ; Lyon 422 444 hab. ; St-Etienne 201 569 hab. ; Nantes 252 029 hab. ; Bordeaux 213 274 hab. ; Toulouse 365 933 hab. ; Montpellier 210 866 hab. ; Marseille 807 726 hab. ; Nice 345 674 hab.

Source : AMGVF — * hors Paris

Les masses bugétaires

FONCTIONNEMENT : variation en % par rapport à 1996	DÉPENSES	dont dépenses sociales du départ.	RECETTES	dont impôts locaux directs	Variation des taux d'imposition directe locale (en % par rapport à 1996) : TAXE D'HABITATION, FONCIER BÂTI, FONCIER NON BÂTI, TAXE PROFESSIONNELLE
MARSEILLE	1,56	6,37	–3,82	1,81	0
LYON	2,60	3,0	3,91	5,79	2,5
TOULOUSE	4,28	10,62	6,06	4,35	0,7
NICE	3,62	9,68	–1,85	–0,16	0 .. sauf TP : –1,21
STRASBOURG	6,67	9,46	5,31	7,40	4
NANTES	– 0,73	1,31	1,27	3,30	0,79
BORDEAUX	8,39	7,91	–0,61	2,99	1,38
MONTPELLIER	– 0,19	–8,13	1,12	4,88	2,88
RENNES	0,09	5,15	0,43	3,88	2,89
SAINT-ÉTIENNE	– 0,08	6,39	0,38	3,98	1,7

Dans l'étude réalisée par l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), il apparaît que plusieurs des dix villes de plus de 200 000 habitants (hors Paris) ont voté pour 1997 un budget comprenant une légère baisse des dépenses de fonctionnement.

Jean-Marc Ayrault (PS, Nantes) : « Nos villes concentrent richesse et pauvreté »

LES CHIFFRES des budgets 1997 des dix villes françaises de plus de 200 000 habitants (hors Paris) confirment que le temps n'est plus aux fortes hausses de la fiscalité locale du début des années 90. D'après l'enquête, encore inédite, réalisée par l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), qui regroupe *grosso modo* les villes de plus de 100 000 habitants), le pourcentage moyen d'augmentation des taux sera, en 1997, de 1,68 % pour les trois taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) touchant les ménages et de 1,56 % pour la taxe professionnelle (TP), prélevée sur les entreprises. Au total, avec la croissance des bases – qui ne relève pas, elle, de la volonté politique des élus – le produit de la fiscalité directe prévu en 1997 pour les dix plus grandes villes augmente en moyenne de 3,35 %.

« EXTRÊME PRUDENCE FISCALE »

La plus forte augmentation concerne Strasbourg (7,40 %), avec un relèvement des taux de 4 %. A Nice, le produit attendu est en très légère baisse (0,16 %) à cause de la stabilité des taux pour les taxes prélevées sur les ménages et de la baisse du taux de la TP. Il faut ajouter les impôts prélevés par les groupements de communes (*lire par ailleurs*) dont sont membres ces grandes villes, sauf Nice, même si l'Amgvf note que la plupart de ces groupements n'ont pas, ou peu, augmenté leurs taux.

La modération fiscale ne signifie pas que la conjoncture soit plus facile : les élus des grandes cités souffrent, comme les autres, d'un effet de ciseaux entre des charges toujours à la hausse et des recettes stagnantes : les dépenses de fonctionnement augmenteraient en 1997 de 2,56 % tandis que les recettes correspondantes enregistreraient une quasi-stagnation (+ 0,5 %). C'est donc d'une façon délibérée, et en dépit d'un contexte difficile, que les élus ont, la plupart du temps, opté pour une « *extrême prudence fiscale* », selon la formule de Jean-Marc Ayrault, maire (PS) de Nantes, président de l'Amgvf. Depuis quelques années, il constate chez les familles frappées par la crise, un changement d'attitude face à l'impôt local : autrefois, il était assez bien accepté, car facilement identifié comme la contrepartie des services municipaux.

UN « BON ÉQUILIBRE À TROUVER »

Aujourd'hui, selon M. Ayrault, il y a un « *bon équilibre à trouver* » entre taux des impôts et services : « *que les impôts locaux augmentent comme l'inflation, rien à dire. Mais s'ils augmentent de 3 %, alors la population ne comprend pas* ». Les maires doivent donc trouver « *comment faire davantage avec moins* ». L'Amgvf indique que, malgré la stagnation des recettes de fonctionnement « *les dépenses d'investissement devraient, en 1997, connaître une amélioration sensible par rapport à 1996* » dans les villes de plus de 200 000 habitants.

« *Nos villes*, rappelle encore le maire de Nantes, *concentrent la richesse et le dynamisme, mais aussi la pauvreté et le chômage* ». Les petites communes ou les élus départementaux peuvent jalouser leur potentiel fiscal, leurs équipements, tandis que leurs édiles mettent, au contraire, l'accent sur leurs charges spécifiques : la « centralité », une demande sociale en augmentation constante, la fuite des emplois vers la périphérie (*Le Monde* du 5 mars).

Quant à la participation (obligatoire) des grandes villes aux dépenses d'aide sociale des départements, elle augmente, selon l'Amgvf, de 4,99 % en moyenne dans les budgets 1997 des dix plus grandes.

Le président de l'Amgvf récuse l'idée que les grandes cités puissent « écraser » de leur poids les communes plus modestes qui les entourent. « *N'oublions pas le rôle dynamique de nos grandes villes de province. Quand Nantes avance et progresse, on sent le tonus qui vient tout autour.* » De même, dans le débat au sein du gouvernement et parmi les élus locaux sur l'intercommunalité et le rôle des pôles urbains dans l'aménagement du territoire, le président de l'Amgvf juge que l'agglomération est désormais « *l'échelon pertinent* » pour développer l'investissement des grandes villes. Au bout du compte, Jean-Marc Ayrault souhaite une « *nouvelle grande loi Defferre* » qui donne « *une puissance et une dynamique nouvelle* » aux grandes villes.

Jean-Louis Andreani

« Le Monde » à la rencontre de ses lecteurs à Lyon

LYON
de notre envoyé spécial

Après avoir consacré un supplément de dix pages à leur ville, *le Monde* est allé à la rencontre des Lyonnais, vendredi 4 avril, pour un dialogue journalistes-lecteurs qui préfigure d'autres rendez-vous dans plusieurs grandes villes de l'Hexagone.

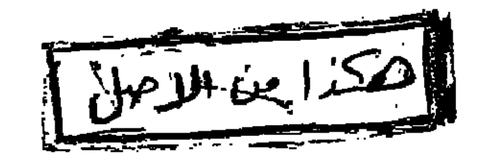
Un déjeuner à l'hôtel de ville, organisé avec EDF qui participait à l'ensemble de la journée, réunit d'abord plus de 150 personnes autour de Jean-Marie Colombani, Dominique Alduy et le président d'EDF, Edmond Alphandéry. L'économiste Jean-Paul Fitoussi était l'invité d'honneur et fit part de ses réflexions. Autant dire que l'époque fut conviée et que les questions ne manquèrent pas.

Les lecteurs du journal s'étaient déplacés en nombre dans les salles de la Bourse l'après-midi. Ils firent preuve d'une insatiable curiosité et se livrèrent à de saines interpellations. Tandis qu'Alain Frachon, pour l'actualité internationale, Eric Le Boucher, pour l'économie, Olivier Schmitt, pour la culture, ou Jean-Paul Besset, pour l'information régionale, planchaient sur la gestion de l'urgence et la plus-value de la réflexion, le devoir d'anticipation et ses risques, Thomas Ferenczi dressait un premier bilan de son rôle de médiateur, généralement bien perçu par les lecteurs. Livrant à une assistance gourmande ses petits secrets de fabrication, Jean Plantu, feutre en main et grâce à un rétro-projecteur, joignait le geste à la parole pour évoquer son métier d'éditorialiste du trait qui – l'heureux homme ! – « *ne sait jamais ce qu'il va faire le lendemain* ».

De son côté, deux heures durant, du traitement des affaires qui dérangent tous azimuts aux pièges évitables des fréquentations obligées, Edwy Plenel soutint un amical échange avec un lectorat passionné par les critères des choix éditoriaux, le prix de l'indépendance, la déontologie, bref, les grandeurs et les servitudes d'une presse écrite citoyenne. « *Nous pointons les problèmes, mais nous ne sommes pas un quatrième pouvoir* », soulignait le directeur de la rédaction.

La deuxième partie de l'escapade lyonnaise fut mise en scène au Théâtre des Célestins pour un débat public avec dix grands témoins sur l'agglomération de Lyon. Après que Jean-Marie Colombani eut indiqué comment *Le Monde*, consolidé et conforté sur ses bases, s'efforçait désormais de couvrir « *tout le champ de la vie* ». Charles Millon, président de la région Rhône-Alpes, fit l'éloge de la capitale régionale « *ville nationale et métropole européenne, sans laquelle il n'y a pas de région qui vaille* ». Le débat, pluridisciplinaire, fut vif et parfois mordant. Interpellé bruyamment par des intermittents du spectacle, Raymond Barre répliqua fermement qu'il n'était pas question pour lui de « *gaspiller l'argent des contribuables pour des petits cénacles qui se font plaisir à eux-mêmes...* ». Dans sa conclusion de synthèse, le maire de Lyon exprima sa « *sérénité* » et sa « *détermination* » pour vanter la « *qualité de vie intellectuelle et culturelle* » de cette ville dont le « *développement doit s'inscrire dans un nécessaire rééquilibrage vers l'Europe du Sud* ».

Robert Belleret

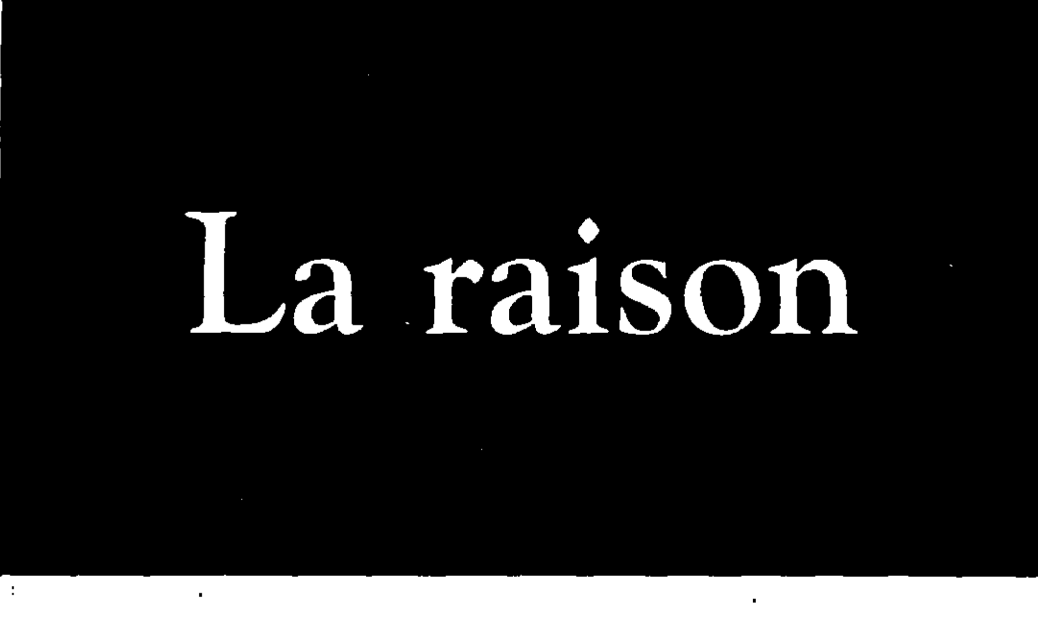


338
315

Depuis 30 ans, nous perfectionnons la gestion de la retraite collective.

Après une phase de débats denses et de discussions approfondies indispensables sur un sujet aussi majeur, la loi vient de donner officiellement naissance aux " fonds de pension à la française ". Dans ce nouveau contexte législatif, Anticipa Groupe Caisse des dépôts, la structure créée par le Groupe Caisse des dépôts, bénéficie de la légitimité que lui confère son expérience.

Une double expérience La Caisse des dépôts et consignations gère les pensions d'un retraité sur sept. C'est dire son attachement aux régimes par répartition qui fondent la spécificité du système français. Elle a su également développer des régimes d'épargne retraite qui complètent les régimes de base et complémentaires. Depuis près de 30 ans, le Groupe Caisse des dépôts, par l'intermédiaire de sa filiale CNP, gère l'un des principaux fonds de retraite, Préfon-Retraite, destiné aux fonctionnaires. Il assure en outre la gestion de Fonpel créé pour les élus locaux. Cette longue et double expérience n'a pas d'équivalent dans notre pays. Associée à des préoccupations de sécurité et de transparence, elle nous a permis d'anticiper l'arrivée des fonds de retraite d'aujourd'hui. Ainsi, Anticipa Groupe Caisse des dépôts s'impose comme un interlocuteur privilégié des entreprises dans le domaine des fonds de retraite.



Une structure unique fédérant les meilleures expertises Troisième pilier du système français de retraite, les fonds de retraite constituent pour vous, responsable d'entreprise, un enjeu économique et social. Le dialogue va s'ouvrir dans votre entreprise. Il engagera l'avenir. Comment ne pas y associer ceux qui maîtrisent les fonds de retraite, l'assurance de personnes, la gestion pour compte de tiers ? Cet ensemble de compétences, nous l'avons rassemblé au plus haut niveau. En créant Anticipa Groupe Caisse des dépôts qui fédère les meilleures expertises nécessaires à l'organisation de vos fonds de retraite : la CNP, premier assureur de personnes, est l'un des principaux intervenants sur le marché de la retraite collective en France ; La Branche Retraites de la Caisse des dépôts gère sous mandat d'importantes caisses de retraites ; CDC Gestion est l'un des tout premiers gérants de taux en Europe et un important gestionnaire des premiers fonds de retraite créés en France; La Caisse des dépôts enfin, est le premier dépositaire français.

Une approche long terme Les fonds de retraite signifient pour votre entreprise et ses salariés un engagement à très long terme. Ils requièrent un établissement gestionnaire capable de garantir la continuité du service et la stabilité du processus de gestion financière. Fort d'un savoir-faire des plus confirmés dans le pilotage et la gestion technique des fonds de retraite, le Groupe Caisse des dépôts répond à cette exigence et intègre les contraintes de la gestion actif/passif. Certifié par la meilleure notation financière référencée AAA/aaa, il s'impose des normes rigoureuses de déontologie : transparence, sécurité, qualité, rentabilité.

Une offre modulaire Anticipa Groupe Caisse des dépôts met en oeuvre son ingénierie financière, juridique et fiscale pour imaginer à votre écoute des solutions innovantes et réaliser des montages sur mesure. Votre entreprise choisira la solution la plus appropriée pour le montage et la gestion de son fonds de retraite ; celle qui en préservera la souplesse et la capacité d'évolution. **Appelez Anticipa Groupe Caisse des dépôts au 01 41 98 56 56**



A qui d'autre parler fonds de retraite ?

SAATCHI & SAATCHI BUSINESS COMMUNICATIONS

HORIZONS

PORTRAIT

Avec le succès de la manifestation contre le Front national, le 29 mars, le maire de Strasbourg va s'imposer sur la scène nationale. Une compétition virtuelle se dessine avec Martine Aubry pour fédérer les rénovateurs du PS



Le sacre citoyen de Catherine Trautmann

LE verbe est toujours posé, le regard bleu clair, la mise un peu bourgeoise. Pourtant, Catherine Trautmann effectue une mue politique. Celle qui allait répétant : *« Ma stratégie, c'est Strasbourg »*, se projette sur la scène nationale. Au lendemain de son pari réussi de la manifestation « citoyenne » du 29 mars contre le Front national – *« J'ai pris un risque politique majeur*, dit-elle, *plus important que pour n'importe quelle élection »* –, la seule femme maire d'une ville de plus de 100 000 habitants s'apprête à jouer en équipe nationale. Pour celle qu'on appelait déjà « reine », la marche des 50 000 anti-lepénistes a pris l'allure d'un sacre citoyen.

Il lui reste à savoir ce qu'elle fera de sa couronne « citoyenne ». *« Je ne me défilerai pas »*, répète-t-elle. Dans un petit bureau de la Maison de l'Alsace, qu'elle squatte parfois quand elle vient à Paris, un mercredi sur deux, rejoindre ses amis rocardiens, Catherine Trautmann a même appris à ne plus enchaîner ses Gitanes filtres les unes derrière les autres. Elle prend son temps. Elle se maîtrise. Elle se prépare.

Vingt ans après être entrée au Parti socialiste, de préférence au MLF, l'éphémère secrétaire d'Etat de Michel Rocard en mai-juin 1988, chargée des personnes âgées et des handicapés, savoure sa victoire. On se bouscule au PS pour lui tresser des lauriers. *« Elle contribue à renouveler fortement l'image du PS »*, assure son ami rocardien Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans. Le fabiusien Claude Bartolone salue son côté *« très bulldozer »*, tout en soulignant son *« tropisme alsacien »*. *« Elle a réussi son coup qui n'est pas local, mais national »*, corrige le jospiniste Dominique Strauss-Kahn. *« Elle a fait ce qu'il fallait faire »*, conclut Henri Weber, fabiusien équanime. Même la Gauche socialiste, oubliant leurs différends locaux, lui rend hommage. Harlem Désir fait part de son *« respect »*. Marie-Noëlle Lienemann ne cache pas qu'elle *« l'aime bien »* : *« C'est une fille courageuse, même si elle n'est pas assez politique. »*

Lionel Jospin, qui lui avait proposé en vain d'entrer au secrétariat national du PS, en octobre 1995, la câline. Elle fait partie, avec Jean-Marc Ayrault (Nantes), Bernard Poignant (Quimper), Michel Vauzelle (Arles), Michel Destot (Grenoble), Dominique Strauss-Kahn (Sarcelles), Régis Passerieux (Agde), Pierre Maille (Brest), Michel Delebarre (Dunkerque), Jean-Paul Huchon (Conflans-Sainte-Honorine), des dix maires qui, selon un proche du premier secrétaire, *« seront les "sabras" de la jospinie s'il gagne les élections législatives »*. Prudent, Daniel Vaillant juge prématurée l'entrée du maire de Strasbourg au secrétariat national du PS lors du congrès de Brest, en novembre. *« Elle aurait toute sa place, mais il y en a d'autres comme elle »*, dit-il. L'intéressée, qui, à la différence de Martine Aubry, de cinq mois son aînée, ne siège pas au bureau national, se dit disponible : *« Je participerai à la campagne et je serai prête à entrer dans les instances nationales. »*

Le temps n'est plus où, partant à la conquête de la mairie de Strasbourg, elle voulait faire oublier ses précédents déboires électoraux. *« J'étais une femme d'échec dans une ville d'échec, mais j'ai refusé l'échec et pour moi, et pour ma ville »*, expliquait-elle en 1989. *« Les gens ne vous reprochent pas un échec*, assure-t-elle aujourd'hui. *Ils vous reprochent de ne pas vous battre. »* Depuis vingt ans, avec un savant mélange de douceur et de fermeté, d'ambition et de modestie, elle se bat pour une autre pratique de la politique.

Née le 15 janvier 1951 à Strasbourg, d'un père lyonnais, lieutenant-colonel, et d'une mère appartenant à la vieille bourgeoisie strasbourgeoise, Catherine Argence baigne toute sa jeunesse dans le protestantisme. La petite-fille de pasteur entreprend des études de théologie à la faculté protestante de Strasbourg. Après sa maîtrise, elle étudie la gnose copte des chrétiens d'Egypte et commence une thèse sur Salomé, une sage-femme qui, selon une légende du IIe siècle, avait été chargée de vérifier la virginité de Marie. Son professeur, Etienne Trocmé, ancien président de l'université des sciences humaines de Strasbourg, se souvient d'une *« étudiante sérieuse, travailleuse, brillante, mais qui ne semblait pas s'intéresser particulièrement aux affaires publiques »*. Pourtant, précise-t-il, *« dès qu'elle s'est lancée, il est apparu clairement qu'elle avait des dons exceptionnels »*. A dix-neuf ans, elle épouse Jacques Trautmann qui sera, entre autres, militant à la CFDT et dont elle aura deux filles. Elle s'engage avec lui au PS, en 1977, *« car la gauche est plus généreuse »*.

Très vite, elle est saisie du virus de la politique. Elle met la main à la pâte pour élaborer une charte des droits des femmes, devient secrétaire de section dès 1978, rocardienne dès 1979, et participe à un « stage Roudy », du nom de la dirigeante féministe du PS, pour les femmes aspirant aux fonctions municipales. Le baptême du feu survient en 1983 : elle est élue au conseil municipal de Strasbourg, dans l'opposition. En mars 1986, lors de législatives à la proportionnelle, deuxième de liste dans le Bas-Rhin, elle déjoue les pronostics défaitistes et les conflits locaux avec son ennemi intime, Jean Œhler, pour être la première femme du département à entrer à l'Assemblée nationale.

Sa défaite aux législatives de juin 1988, dans la deuxième circonscription du Bas-Rhin, où elle est distancée de 120 voix par un candidat UDF, lui ferme l'accès au second gouvernement Rocard. Qu'importe ! Il la nomme à la présidence de la Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, où elle se gardera bien de se prononcer pour la dépénalisation des drogues douces.

En mars 1989, à la faveur d'une « quadrangulaire », elle enlève la mairie de Strasbourg à Marcel Rudloff (UDF), qui l'avait jugée un peu vite *« plus douée pour faire des tartes que pour la politique »*. Malgré quelques déconvenues dans le choix de ses adjoints, le premier maire socialiste de la capitale alsacienne depuis 1919 s'impose peu à peu, transformant en atouts ses « handicaps » de départ : jeune, femme, protestante et... socialiste. En juin 1995, la ville, qui a donné 54 % de ses suffrages à Jacques Chirac, la réélit au premier tour. Elle récolte les dividendes de son choix pour le tramway. Très présente sur le terrain, elle mène un travail d'équipe, bien secondée par Jean-Claude Petitdemange, adjoint aux finances, premier secrétaire de la fédération socialiste depuis 1993 et ancien chef de cabinet de Michel Rocard, non sans que son goût pour l'autorité – son surnom à Matignon était « le Prussien » – perce derrière un visage souriant et des manières affables.

PRÉSIDENTE de la communauté urbaine de Strasbourg, elle se donne des objectifs précis et « met le paquet ». Pour la reprise et la gestion du Racing-Club de Strasbourg, l'équipe de football professionnel, elle choisit la société américaine McCormack contre des entreprises alsaciennes. Pour la construction d'un nouvel hémicycle du Parlement européen, qui ne coûte rien aux finances municipales, elle fournit de gros marchés aux firmes locales. Elle renonce à accueillir des matches de la Coupe du monde de football 1998, qui auraient nécessité 200 millions de francs d'investissements pour aménager le stade de la Meinau. Elle hésite, cependant, sur l'implantation de DHL, transporteur aérien de fret express, qui promet des emplois : elle finit par écouter les riverains de l'aéroport d'Entzheim et joue l'union sacrée contre le projet avec Daniel Hoeffel, président du conseil général, et Adrien Zeller, président du conseil régional, tous deux centristes. Sa ténacité évite à Strasbourg la défaite dans la bataille du siège du Parlement européen. En 1989 et en 1994, Laurent Fabius puis Michel Rocard la placent au deuxième rang sur la liste PS aux élections européennes.

Aujourd'hui, oubliant les critiques feutrées et les arrière-pensées de ses amis socialistes ou de ceux qui, localement, pariaient sur « l'incident », Catherine Trautmann estime qu'elle a (bien) amorcé le travail de longue haleine qu'elle s'était assigné, celui de *« débanaliser le vote Le Pen »*. Elle sait que cette tâche est à mener au sein même de la gauche et du PS, ayant encore en mémoire les mots qu'un militant avait écorchés sur un papier, à son intention, lors d'un débat dans le Gard : *« Ne crois-tu pas qu'il y a trop d'immigrés ? »*

« Cette riposte citoyenne a eu un effet catalyseur », explique calmement cette femme à poigne, résolue à garder le lien avec les associations. Elle ne nie pas la contestation dont sont l'objet les responsables et les partis politiques, sans oublier le sien, mais elle découvre aussi *« un formidable désir de politique »*. *« Les politiques sont au pied du mur*, assène-t-elle. *Les gens ne sont pas moroses. Ils écoutent s'ils ont en face d'eux des élus et des responsables politiques forts. L'ère des notables est terminée. Il y a une exigence de proximité des élus. »* Cette exigence, elle va désormais l'exprimer au niveau national. *« Elle a une obligation quasi physique d'avoir une ambition plus nationale »*, note Jean-Claude Petitdemange.

« Je me situe clairement à gauche, mais la gauche n'est pas exclusive. Le parti doit être ouvert à de nouvelles forces sociales »

« J'ai souhaité agir sur le terrain avant d'ouvrir ma bouche au plan national », explique la « reine » de Strasbourg qui, le 29 juin 1996, à la convention du PS sur la démocratie, avait déjà fait entendre « son » message : *« Etre à gauche, ce n'est pas seulement constater les contraintes, c'est aussi les surmonter »*, avait-elle dit. Elle va donc « l'ouvrir ». Déjà, le 1er février 1996, sollicitée par Alain Bergounioux, elle avait participé à la création de l'Action pour le renouveau socialiste (ARS), nouveau « courant » rocardien sans Michel Rocard. Soutenant Lionel Jospin, l'ARS s'est fixé pour but de *« contribuer à forger le projet cohérent, réaliste et volontaire dont les socialistes et la France ont besoin »*.

Au sein de l'ARS, nul rocardien ne la conteste. *« Elle a des qualités qui peuvent en faire une tête de proue*, diagnostique Michel Sapin, *mais elle fait corps avec son équipe. Elle fait davantage partie du navire qu'elle n'en tient le gouvernail. »* Avec le même vocabulaire marin, Claude Evin la présente comme *« un phare »*. Pour elle-même, elle ne récuse pas le terme de *« porte-drapeau »*, mais, ennemie des *« stratégies d'appareil »*, elle ne veut pas que l'ARS se comporte en courant, encore moins qu'elle devienne *« la droite du parti »*. *« Je me situe clairement à gauche*, ajoute-t-elle, *mais la gauche n'est pas exclusive. Le parti doit être ouvert à de nouvelles forces sociales. »*

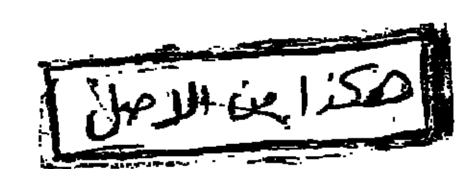
En filigrane se profile déjà une compétition virtuelle avec Martine Aubry. *« Elle peut peser lourdement au PS et être un symbole de la "deuxième gauche" »*, relève le rocardo-jospiniste Manuel Valls. *« Je ne suis pas sûr que le regroupement de la deuxième gauche viendra d'elle »*, pronostique au contraire l'ex-deloriste François Hollande.

CEPENDANT, d'aucuns rêvent d'un rassemblement des rénovateurs, *« en soutien »* à Lionel Jospin, sous la double houlette du maire de Strasbourg et du premier adjoint au maire de Lille. *« Dans l'immédiat, elle est plutôt en complicité avec Aubry*, observe Alain Bergounioux. *Pour l'avenir, on verra. »* *« Catherine peut fédérer les rénovateurs avec plus de continuité et de cœur que Martine Aubry »*, note acidement Michel Sapin. *« Elle travaille en fratrie*, ajoute-t-il, *pas en chef de bande. »*

Prudente, Catherine Trautmann, pour qui *« la démocratie a quelque chose de laborieux et n'est pas festive tous les jours »*, n'abat pas ses cartes. Prête à apporter sa pierre à la rénovation d'un PS qui doit, à ses yeux, *« être capable de restructurer la gauche »*, elle prévient : *« Je ne brûle pas les étapes. »* Dans l'immédiat, Martine Aubry garde l'avantage, décidée à aider Lionel Jospin dans la campagne législative, toujours réticente à entrer au secrétariat national. Hors de l'ARS, la présidente du mouvement Agir, qui ratisse au-delà du PS dans la gauche rénovatrice, compte, à la base, sur l'appui de nombreux rocardiens. Son charisme, sa bonne tenue dans les sondages, sa popularité auprès des militants lui donnent quelques longueurs d'avance, alors qu'Agir, sans afficher son label, disposerait de pas moins de quatre-vingt-dix candidats aux législatives et de trente-sept premiers fédéraux.

Loin des bruits du microcosme parisien, Catherine Trautmann qui, il y a un an, affichait sa foi fédéraliste en réclamant *« un gouvernement européen »* et *« un véritable modèle social européen »*, jouera une fois de plus la carte alsacienne pour imposer sa stature nationale. Fin avril ou début mai, elle choisira entre une candidature aux législatives, dans la première circonscription du Bas-Rhin – celle, plutôt bourgeoise, du député sortant Harry Lapp (UDF) – et la tête de liste du département pour les régionales. Dans un cas comme dans l'autre, cette adversaire du cumul devra abandonner son mandat européen. Les augures socialistes locaux espèrent conquérir trois circonscriptions, sur neuf, dans le Bas-Rhin. Ce résultat ajouterait à la « couronne citoyenne » de la « reine Catherine » un « sceptre populaire ». Seule certitude : la fin de sa thèse sur Salomé attendra... sa retraite.

Michel Noblecourt avec Marcel Scotto à Strasbourg
Dessin : Marc Taraskoff.



338
315 +

Les sportifs, le dopage et l'ordre moral

POURQUOI UN JOUEUR de football peut-il être menacé de suspension pour avoir fumé du cannabis ou l'un de ses dérivés ? Répondre à la question en brandissant la loi réprimant le dopage déchaîne immédiatement les ricanements. En effet, comment avoir classé l'« herbe » dans les substances qui peuvent améliorer la performance au moment où le seul débat qui vaille est celui de la dépénalisation de son commerce ? Posé en ces termes, le problème soulevé par le cas de Bernard Lama, gardien de but du PSG et de l'équipe de France, ne peut qu'aboutir à soupçonner le législateur sportif de vouloir faire régner l'ordre moral sur les stades. Et pour souligner le ridicule de la situation, il suffit de citer l'ancien champion de tennis devenu capitaine de l'équipe de Coupe Davis, Yannick Noah : *« Je n'ai jamais fumé pour mieux voir la balle, de même que les footballeurs n'ont jamais fumé pour arrêter plus de ballons, merde, c'est simple à comprendre. »*

Reste à savoir si la situation est bien aussi simple qu'elle en a l'air. S'il existait dans le monde de l'art et des lettres une législation antidopage analogue à celle qui concerne la pratique sportive, il est vraisemblable que la majorité des œuvres n'auraient pas le droit d'être exposées, diffusées ou publiées. Seuls les sportifs acceptent que leur création, performance ou contre-performance, soit déclarée recevable ou non en fonction des résultats d'une analyse d'urine ou de sang. Le consensus sur la répression du dopage reste pourtant fragile, car la géométrie du phénomène, variable selon les contextes, est difficile à cerner.

SIMPLE DÉCOCTION

Une femme peut soulager des jambes lourdes en prenant des bains de plante. Si cette femme s'appelle Jeannie Longo, qu'elle est championne de cyclisme et que la plante en question recèle de l'éphédrine, elle sera irrémédiablement déclarée dopée et suspendue. Que tout un chacun puisse se procurer des préparations à base de cet alcaloïde dans les magasins de régime ou chez les herboristes n'y changera rien. Deux mille ans avant Jésus-Christ, les Chinois en connaissaient déjà les propriétés bénéfiques pour la circulation du sang et l'alimentation en oxygène des poumons. La décoction d'un arbrisseau qui pousse le long des chemins peut ainsi avoir des effets qui, tantôt, seront jugés simplement bénéfiques pour le commun des mortels et, tantôt, seront constitutifs d'une tricherie pour le champion.

Ainsi, un patron se louera du travail d'un cadre, même s'il boit vingt tasses de café par jour, et la Fédération internationale d'escrime menacera de reprendre le titre mondial à un escrimeur qui métabolise mal la caféine. En quoi le statut de sportif justifie-t-il une telle différence de traitement ? Le sport s'est développé en même temps que l'industrialisation, dans le dernier tiers du XIX[e] siècle. Dès l'origine, il a été pratiqué à haut niveau dans des conditions extrêmes qui ont impliqué l'usage de « remontants » par les champions. On s'en est accommodé pendant près d'un siècle. Albert Londres a raconté, en 1924, dans les colonnes du *Petit Parisien*, comment les frères Pélissier, véritables forçats de la route, « marchaient » à la cocaïne, à la strychnine et au chloroforme. L'enthousiasme du public pour le Tour de France n'en a pas été entamé.

Les progrès de la biologie ont bouleversé la donne en rendant possible une hypertrophie de la musculature. Avec ces nouvelles molécules, les sportifs sont passer de la boutique de l'apothicaire à l'industrie chimique lourde. Dès lors, la lutte contre le dopage est devenue un impératif. Et un gentil téteur de joint – il semblerait qu'il y en ait, au moins occasionnellement, six millions en France – aura du mal à s'assimiler à un énorme « body-buildeur » à la musculature anabolique.

La « fumette » est-elle pour autant hors du champ du dopage ? Elle ne l'est ni plus ni moins que le bain à l'éphédrine ou la surconsommation de café. Et la dépénalisation éventuelle de la marijuana ne changera rien à l'affaire. En soulignant l'intérêt thérapeutique du cannabis pour des malades atteints de cancer à l'appui des demandes de légalisation, on met en valeur son caractère analgésique. Or, la plupart des substances antidouleurs sont précisément interdites aux sportifs. A ce stade, la controverse passe cependant de l'appréciation médicale à l'argutie juridique. Le « hasch » ne figure pas sur la liste des produits interdits par le Comité international olympique (CIO), liste qui est la référence antidopage de base. La détection de consommation d'alcool et de cannabis est laissée à l'appréciation des autorités sportives. Le législateur français devait-il se montrer plus sévère que le CIO ?

En raison du niveau de leurs revenus, les vedettes des sports professionnels sont des cibles de choix pour les dealers. Doivent-ils pour autant être passibles d'un traitement particulier ? Ce qui appartient à la sphère privé du citoyen ordinaire est-il dans la sphère publique pour le sportif ? Faut-il ou non poursuivre la lutte contre le dopage ? On se trouve actuellement au cœur d'un nœud de contradictions. Selon qu'on privilégiera la liberté individuelle ou la protection de l'individu, on aboutira à des solutions diamétralement opposées, mais susceptibles d'amendements personnalisés. Globalement, la communauté sportive dénonce donc le dopage comme un fléau, mais, individuellement, aucun sportif n'est prêt à admettre qu'il s'est fait prendre.

Alain Giraudo

Terres inconnues *par Cardon*



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La prudence européenne de Tony Blair

A petits pas, au fur et à mesure qu'avance la campagne électorale britannique, le Parti travailliste modifie sa position sur l'Europe – pour reculer. Pendant longtemps, Tony Blair a mis en avant ses sentiments pro-européens pour séduire la City et se différencier de l'euroscepticisme du gouvernement conservateur. Il joue aujourd'hui la prudence. Et prend peu à peu ses distances avec les partenaires avec lesquels il dialoguera dès le mois prochain si, comme le laissent penser tous les sondages, il remporte les législatives du 1er mai.

Le manifeste électoral du parti est en effet rien moins qu'euro-enthousiaste. Il fait état des *« formidables obstacles »* qui existent à toute participation du Royaume-Uni à la monnaie unique. Dimanche, le secrétaire fantôme au Foreign Office, Robin Cook, le plus eurosceptique de l'équipe Blair, a été plus loin encore. Il a pratiquement écarté cette adhésion au cours des cinq prochaines années, reprenant à son compte la position du premier ministre, John Major. *« Si nous ne rejoignons pas la monnaie unique en 1999*, a-t-il fait observer, *il sera très difficile à un gouvernement ayant décidé que la Grande-Bretagne n'était pas prête en 1999 de dire qu'elle pourrait l'être l'année suivante ou celle d'après. »* Comme les travaillistes se sont engagés à soumettre pareille décision aux Communes puis à référendum, et que M. Cook *« doute qu'un gouvernement en organise un juste avant les élections »* de 2002, *« il est probable que nous regardons vers le Parlement suivant »*...

Les plus européens parmi les travaillistes, comme le chancelier de l'Echiquier du cabinet fantôme, Gordon Brown, n'ont pas apprécié. Mais il semble que c'est de M. Blair lui-même que viennent les réticences européennes du Labour, ou de la petite équipe de conseillers qui l'entoure. Simple tactique électorale – destinée à séduire un électorat peu enthousiaste à l'égard de Bruxelles – ou réserves toutes britanniques ? Les conseillers en image du Parti travailliste paraissent en tout cas décidés à ne pas contrer la ligne eurosceptique que véhiculent les médias et une bonne partie de l'establishment.

Le seul engagement européen pris par M. Blair est, pour l'instant, de signer la « charte sociale » de l'Union européenne, un texte bien peu contraignant. Sauf changement de cap du chef travailliste, les quatorze autres membres de l'Union auraient tort de penser que le remplacement des tories par le Labour mettra fin à la guerre de position qui les oppose à Londres. M. Blair n'est sans doute pas idéologiquement rétif à l'idée européenne, mais il reste fondamentalement opposé à une intégration de type fédéral. Il le dit, et son programme aussi.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde *Prévoyance*

La fin du tout nucléaire

Suite de la première page

Les nouveaux chiffres, attendus dans les prochaines semaines, vont inscrire noir sur blanc ce que tous les spécialistes ont décelé depuis plusieurs mois : l'avantage compétitif du gaz. Son tarif serait en réalité sensiblement le même que le nucléaire.

Sur le fond, le gouvernement n'entend pas renoncer aux choix faits en 1974. A l'époque, la politique énergétique a été bâtie sur trois principes : assurer l'indépendance grâce au nucléaire, diversifier les sources d'approvisionnement et assurer la maîtrise des dépenses. Le premier objectif, le plus spectaculaire, a été atteint plus rapidement que les deux autres avec plus de 1 000 milliards d'investissements réalisés par EDF et cinquante-six réacteurs nucléaires en fonction. L'avantage compétitif du gaz modifie la donne et va sans doute permettre de mieux satisfaire les deux autres objectifs. Trois raisons conduisent à ce changement : la nécessaire internationalisation des groupes énergétiques, l'ouverture à la concurrence et la préoccupation environnementale.

La France est, avec le Japon, l'un des seuls pays à avoir fait le choix du tout nucléaire. Les 430 réacteurs nucléaires installés dans le monde représentent 7,5 % du bilan énergétique de la planète contre 40,5 % pour le pétrole, 26,5 % pour le charbon et 22 % pour le gaz naturel. Les experts ne prévoient pas de développement majeur pour cette énergie dans les années futures, à l'exception de quelques marchés en Asie, principalement en Chine. Aux Etats-Unis et dans de nombreux pays d'Europe dont l'Allemagne, le recours au nucléaire se heurte à un sentiment défavorable qui n'a pas diminué onze ans après la catastrophe en Ukraine de Tchernobyl.

La croissance repose plus sur les hydrocarbures et le charbon. Les électriciens et les groupes énergétiques mondiaux sont donc conduits à proposer des installations utilisant ces combustibles fossiles. En France, les conséquences sont déjà visibles sur l'industrie nucléaire. Le gouvernement, actionnaire majoritaire de Framatome, cherche à intégrer le fabricant de chaudières nucléaires dans un groupe aux activités énergétiques plus vastes, à côté de GEC-Alsthom, estimant que cette firme ne peut survivre avec un carnet de commandes quasiment vide pour les dix années à venir.

De son côté, EDF, qui a fait de l'internationalisation l'un de ses axes de développement, veut proposer l'exploitation de toutes sortes d'énergie et pas exclusivement nucléaire. L'entreprise publique se doit, pour être crédible, d'avoir des installations performantes. Elle dispose de vitrines tant dans l'hydraulique que dans le thermique classique. En revanche, EDF n'a pas de centrale à gaz dans l'Hexagone et s'est refusée jusqu'à présent à investir dans les projets de cogénération permettant de produire à la fois de la chaleur et de l'énergie.

Sur son marché national, la firme est aussi contrainte d'anticiper la disparition de son monopole de production avec la directive européenne de l'électricité qui prévoit l'ouverture progressive à la concurrence dans deux ans. Elle devrait être suivie par la libéralisation du gaz. Gaz de France se découvre ainsi des appétits, la Générale des eaux et la Lyonnaise également, mais aussi les pétroliers Elf et Total, sans parler des groupes étrangers. Tous, ils ont commencé à démarcher les grands industriels pour leur proposer de l'énergie à bas prix.

« Le jeu est ouvert », reconnaissent désormais les acteurs de l'industrie nucléaire. La décision de renouveler en totalité ou en partie le parc ne sera pas prise avant quatre ans. D'ici là, le prix des énergies peut varier, et le gaz, en raison de la concentration des gisements dans quelques pays, peut connaître une crise comme le pétrole il y a près d'un quart de siècle. L'effort se poursuit donc pour la réalisation du nouveau réacteur nucléaire, l'EPR (European pressurized reactor), un réacteur plus performant et plus sûr, appelé à remplacer ceux actuellement en service.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La sûreté est, enfin, le critère sans doute décisif. Tout gouvernement devra prendre en compte le sentiment général de la population. Actuellement, les sondages prouvent que les Français acceptent bien le nucléaire, mais qu'ils sont plus dubitatifs dès l'évocation du traitement des déchets. Si, grâce aux progrès technologiques, leur volume a été divisé par trois en dix ans dans les centrales françaises, leur durée de vie pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'années pose d'immenses problèmes. Cette préoccupation l'emporte sur l'avantage du nucléaire, présenté souvent comme une énergie propre, les réacteurs ne dégageant pas de gaz polluant ou de gaz carbonique susceptibles d'aggraver l'effet de serre. En France, ces craintes se polarisent sur Superphénix, le réacteur à neutron rapide de Creys-Malville, dans l'Isère, et sur l'usine de retraitement des déchets de la Cogéma à la Hague (Manche). Le choix de sites pour enfouir les déchets rencontrent l'hostilité des élus, comme l'a prouvé, le 28 mars, le conseil régional du Languedoc-Roussillon. Il a rejeté massivement le projet de construction à Ghuslan (Gard) d'un laboratoire d'études sur l'enfouissement des déchets nucléaires hautement radioactifs.

Nucléaire ou pas nucléaire ? L'embarras que suscite cette question est apparu clairement ces dernières semaines sur le site du Carnet, à une trentaine de kilomètres de Nantes (Loire-Atlantique) retenu en principe pour installer le premier réacteur EPR. Comme le choix entre le nucléaire et le thermique n'a pas encore été arrêté et ne devrait pas l'être avant quatre ans, EDF est restée évasive sur le type de centrale à construire sur ce site. Ce flou, interprété par les habitants comme une volonté de cacher la vérité, a provoqué des réactions violentes. Par sa maladresse, l'entreprise publique a réactivé toute seule un foyer de contestation. Désormais, Le Carnet rejoint les lieux symboliques du mouvement antinucléaire, au même titre que Plogoff (Finistère) dans les années 80.

Sous ces différentes pressions, le dogme de la pensée unique dans le nucléaire s'est fissuré en quelques mois, plus fortement qu'en un quart de siècle. La fin du consensus provoquera inévitablement des réactions en chaîne, même à retardement.

Dominique Gallois

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'exemple magnifique de la SNCF

LES LUTTES politiques prennent sous la IV[e] République une extension qu'elles ne connaissaient guère sous la III[e]. Hier limitées aux périodes électorales et au domaine parlementaire, elles s'étendent aujourd'hui au contrôle des leviers de commande de l'économie ou des organismes destinés, dans leur principe, à assurer le progrès social. Si les appels des partis aux électeurs pour les scrutins de la Sécurité sociale ont rendu cette extension apparente, une lutte plus secrète se déroule actuellement autour du futur statut des entreprises nationalisées et a, jusqu'à présent, empêché le gouvernement, divisé sur ce point comme sur tant d'autres, d'arrêter un projet. Il serait cependant urgent de sortir de l'ère des déficits multiples, que les commissions d'enquête parlementaire ou administrative ne font qu'entériner sans pouvoir, dans l'état actuel de l'organisation de ces entreprises, apporter de remède efficace. Un cadre légal précis doit être assigné aux dirigeants de ces sociétés, dont le financement figure, en 1947, pour 80 milliards aux prévisions budgétaires de l'Etat.

L'exemple magnifique donné par la SNCF dans son effort de guerre et de reconstruction incite à penser qu'une organisation analogue pourrait être envisagée pour les entreprises nationalisées. Mais la valeur du « corps » des cheminots repose sur un siècle de traditions de dévouement et de sacrifice. Il serait peut-être inopportun de demander une cohésion semblable à des entreprises qui doivent, après une transformation soudaine, trouver un nouvel équilibre.

Bernard Nicole
(8 avril 1947.)

Pourquoi la grève des internes ?

par Olivier Charrois, Thomas Lieutaud et Jean-Marie Schmitt

QUE l'on ne se trompe pas : notre statut, notre fiche de paie, notre avenir font partie des éléments les moins sombres d'un pays où des gens meurent de froid chaque année. Nous faisons un métier qui nous passionne, malgré ses contraintes d'horaires et de durée de formation. Nous avons abandonné nos hôpitaux pour défendre une médecine de qualité. Y a-t-il un problème de santé, d'argent ou de qualité ? Voilà trois semaines que nous, internes, chefs de clinique, externes, sommes dans la rue. Trois semaines que la presse enquête sur ces grévistes en blanc, *« joyeux et ignorants »*. Trois semaines que le gouvernement méprise nos revendications.

Que le système de financement de la santé soit moribond, nous ne le contestons pas. Qu'il soit nécessaire de contrôler les dépenses des acteurs du système de santé, médecins entre autres, nous ne le contestons pas non plus. Ce que nous contestons, c'est une convention dont les finalités sont essentiellement financières et qui pénalisera la qualité des soins, publics et privés.

La convention porte sur des objectifs financiers et de santé publique. L'enjeu est considérable puisque la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) brasse par an 700 milliards de francs de dépenses de santé (600 remboursables), dont 200 milliards environ affectés à la médecine de ville (avec un déficit de 10 milliards). Le gouvernement veut maintenant surveiller ce colossal budget. La convention lie la CNAM à des syndicats de médecins, qui sont déclarés représentatifs après une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Mais pourquoi un syndicat de spécialistes revendiquant quelques centaines de membres a-t-il pu signer cette convention alors que d'autres, qui représentent plusieurs milliers d'adhérents, ont été exclus des protocoles d'accords ? Pourquoi l'enquête de l'IGAS reste-t-elle secrète malgré nos demandes itératives ?

Telle est la pernicieuse nouveauté de la convention : le paiement par un corps professionnel particulier d'un déficit induit par l'ensemble de la société

La convention repose sur deux principes :

– Les références médicales opposables (RMO). Celles-ci sont destinées à encadrer la diversité de la pratique médicale par quelques recommandations. La convention propose de sanctionner chaque médecin individuellement en cas de non-respect de ces règles (en tenant compte de la fréquence, de la gravité et du coût des non-respects).

– Le reversement collectif. En cas de dépassement de l'objectif national de dépenses de santé, les médecins des régions et des spécialités ayant dépassé leur budget se verront imposer l'application d'une taxe sans aucun lien avec la qualité de leur travail. Il y a, d'un côté, une pénalité individuelle sanctionnant une faute ou une erreur médicale, de l'autre, une taxe collective sans rapport avec une évaluation de la qualité de la médecine pratiquée.

Telle est la pernicieuse nouveauté de la convention : le paiement par un corps professionnel particulier d'un déficit induit par l'ensemble de la société et dont la responsabilité incombe, entre autres, à quelques incompétents. Le fait d'appartenir à un groupe social entraîne-t-il automatiquement une solidarité sans faille entre ses membres ? Peut-on sanctionner collectivement tous les députés et tous les maires de France pour les quelques « pourris » du milieu ? Ou l'ensemble des sociétés de travaux publics pour les malversations de quelques-unes ? Ou tous les trésoriers ou dirigeants d'associations ou partis politiques pour quelques financiers opaques rattrapés par la justice ? Ou encore les membres de la technocratie à l'origine de la dérive financière du *Crédit lyonnais* ?

Mais, surtout, cette convention ne peut renforcer les exigences d'une médecine performante et efficace, parce qu'elle véhicule dans ses fondements au moins trois effets pervers :

– l'instauration du reversement collectif, sitôt qu'il aura satisfait aux objectifs financiers des comptables de la santé, masquera le premier principe de cette convention : les RMO. Quel intérêt y aura-t-il encore à promouvoir le développement des RMO, une fois atteint l'équilibre financier ? Le reversement collectif est antagoniste de l'institution rapide des RMO.

– le reversement collectif obligera les médecins libéraux à transférer les prescriptions les plus onéreuses de la médecine de ville vers l'hôpital (traitement de maladies coûteuses, malades nécessitant un suivi rapproché). Sinon, sans faute particulière, ils risqueront de se voir appliquer cette taxe collective. Compte tenu de la compression des budgets hospitaliers, le système sera rapidement dans l'impasse. A moins que les malades paient sans être remboursés ? On voit réapparaître le spectre d'une médecine à deux vitesses.

– la taxe collective ne cherche pas à responsabiliser davantage les médecins. Elle transforme les inégalités de qualité de prescription en une égalité de reversement. Elle pénalisera davantage les médecins qui prennent leur temps avec tous les patients.

Alors, que voulons-nous ? Nous refusons catégoriquement le reversement collectif actuellement proposé qui conduit à une autorestriction des soins de ville aux dépens de leur qualité. Nous demandons l'extension des RMO aux différents champs de l'activité médicale (extension aux arrêts de travail, à la maternité, aux accidents de travail, mais aussi aux cures thermales), leur application à tout médecin, y compris ceux qui s'installent.

Le moratoire sur le délai d'application de cette convention aux jeunes médecins, repoussé de trois à sept ans, est un habillage pour obtenir notre accord. Si les RMO ne sont pas respectées, des sanctions individuelles doivent être prises. Mais la valeur juridique des RMO, en cas de plainte d'un patient, doit être précisée. Il est nécessaire que les médecins puissent avoir un droit de recours face à la CNAM, qui puisse s'exprimer vis-à-vis d'un collège de médecins référents. Il faut définir le caractère dangereux, coûteux et inutile des actes médicaux.

Une nouvelle fois, on veut sauver une médecine à la française avec des méthodes à la française, c'est-à-dire sans concertation, sans négociation, sans divulgation, dans le secret des cabinets ministériels, en opposition avec la convention européenne des droits de l'homme et le code de déontologie.

Maintenant, il faut construire un outil performant et adapté aux problèmes de la santé et de la société française. Comme dans toute société, il faut instituer des garde-fous, des sanctions, des pénalités, mais qui doivent être individualisés, motivés et justes. C'est parce que notre combat est éthique que nous sommes dans la rue. Le prix d'une médecine de qualité pour demain n'est pas dans des sanctions aveugles à la compétence humaine, scientifique, médicale. Nous sommes les médecins de demain. Vos médecins. Pas des comptables.

Olivier Charrois est président du comité de grève des internes de Paris.
Thomas Lieutaud et Jean-Marie Schmitt sont internes à l'hôpital Henri-Mondor (Créteil).

Innover ou périr

par Guy Vallancien

LE désarroi des internes ne procède que de l'angoisse naturelle qu'engendre toute mutation. Ils se révoltent, mais c'est une véritable révolution de nos pratiques qui se prépare. Ils se révoltent parce qu'ils ne comprennent pas, ayant choisi d'exercer un métier fait de générosité, de certitude d'être utile individuellement et de plein emploi, que l'organisation de notre système sanitaire a rapidement et considérablement changé alors qu'ils ont parfaitement intégré les évolutions tout aussi rapides et profondes de la science et de la technologie médicale.

Ils sont désabusés parce qu'ils n'ont pas saisi – leurs aînés ne les ont guère aidés – que le poids des impératifs économiques ferait partie de leur univers de médecins, jusque-là dégagé de toute responsabilité financière collective. Est-ce un bien, est-ce un mal ? C'est en tout cas un fait concret, devenu permanent, qui modifiera nos comportements sans forcément remettre en cause les piliers de la déontologie médicale.

Qui sont les responsables de cette inadaptation de la médecine au monde moderne, non pas dans ses techniques mais dans son organisation ? Tout simplement les Français en général. En jouant à cache-cache, tout en restant derrière nos arbres sans meneur de jeu réel, nous avons tué le principe même du jeu. Aujourd'hui, l'addition est lourde. Trop lourde pour nous demander si le service est compris ou s'il faut en plus laisser un pourboire. Pour une fois, un gouvernement se décide à agir dans la durée ; et il le fait avec courage, car on ne gagne pas en popularité à s'attaquer à ce genre de problème. Bien sûr, la copie n'est pas parfaite, mais elle a été au moins rédigée, discutée et, depuis dix-huit mois, revue et corrigée. Faut-il aujourd'hui la déchirer parce qu'il reste des fautes d'orthographe ou quelques paragraphes imprécis ? Je dis non.

L'ogre technocratique est-il aussi dangereux qu'on nous le fait croire ? Si, dans une démocratie, la négociation est la clé des rapports sociaux, il faut reconnaître les difficultés qu'ont eues les pouvoirs successifs à trouver des interlocuteurs syndicaux médicaux inventifs et unis, capables de dépasser leur simple sphère d'influence chez les généralistes ou les spécialistes. Comment peut-on entreprendre des négociations dignes de ce nom alors qu'il existe plus de soixante syndicats médicaux, qui défendent souvent des intérêts diamétralement opposés, selon leur mode d'exercice et leur spécificité ! Cela a été un jeu pour les politiques d'attirer les uns à la table de discussion pendant que les autres faisaient grise mine, et vice versa. Nous le payons cher aujourd'hui.

Que les internes ne rentrent pas dans ce jeu. Ils perdront à coup sûr. A leur âge, je militerais de toutes mes forces pour la création d'une véritable association médicale française. Qu'ils travaillent sans relâche à la création d'une telle association, qu'ils secouent leurs aînés pour offrir le visage d'un corporatisme innovant, défendant bien sûr ses intérêts, tout en servant la collectivité.

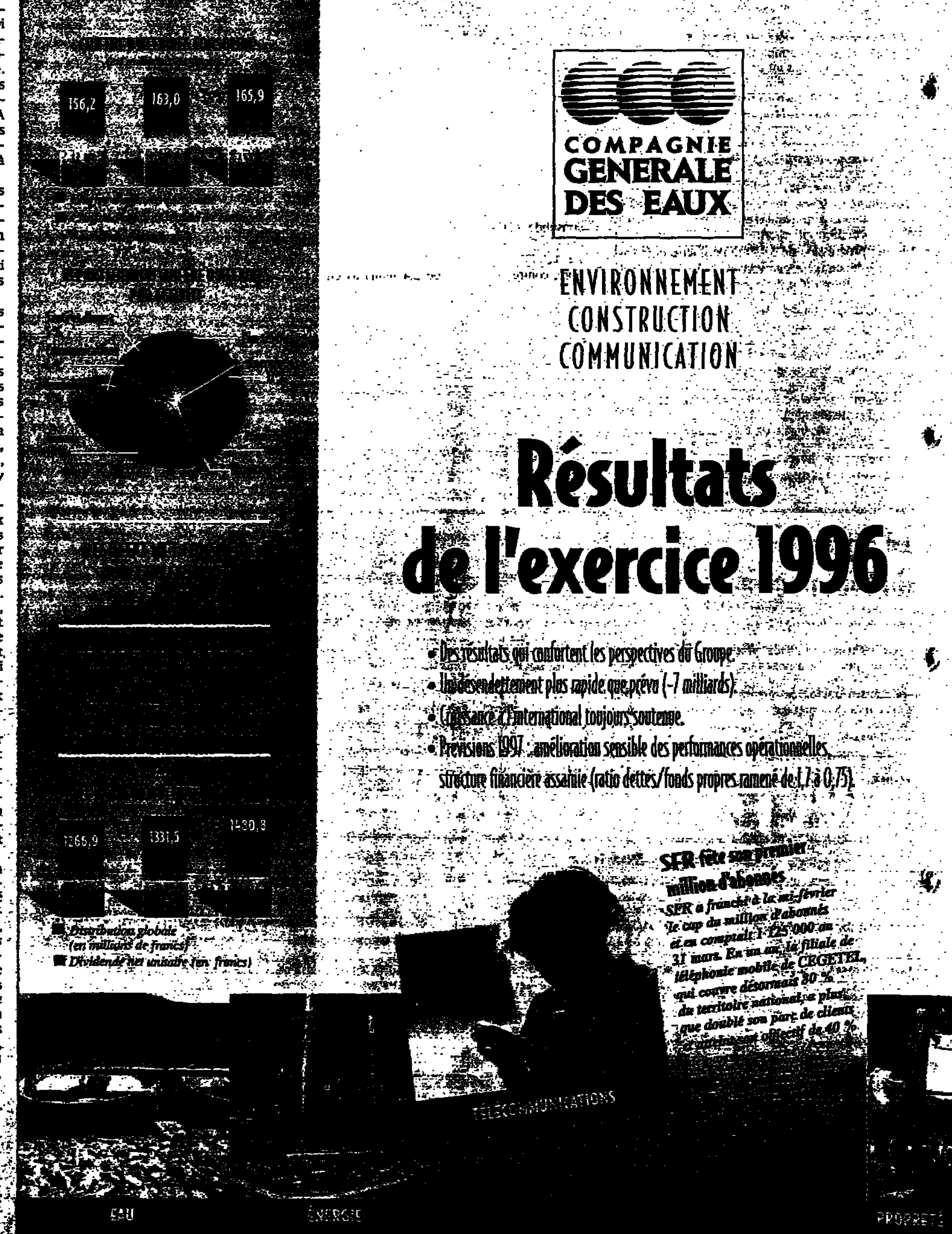
La médecine est-elle un artisanat, un commerce ou une industrie ? Les trois à la fois, n'en déplaise à ceux qui s'offusquent de l'amalgame de ces mots souvent peu appréciés par les médecins. Une industrie, ça se gère. A partir du moment où les ressources financières ne sont pas inextensibles, il n'y a pas d'autre choix que de limiter les dépenses. Cessons de parler de rationnement avant même d'avoir expérimenté les propositions qui nous sont faites. N'est-il pas vrai que nous dépensons parfois mal, même en le faisant le plus souvent honnêtement ?

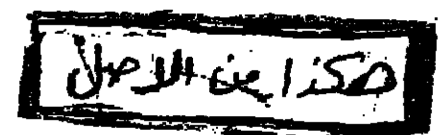
Comment peut-on encore parler de médecine libérale alors que la Sécurité sociale existe depuis cinquante ans ? Nous exerçons depuis l'après-guerre dans une économie médicale administrée. Parlons de médecine privée par opposition à la médecine publique, mais cessons de revendiquer pour la médecine libérale. Le débat en sera immédiatement moins violent.

Le paiement à l'acte est-il le seul moyen de reconnaissance du service rendu ? Le mot « salaire » fait peur ; « intéressement » fait trop penser au business. Pourquoi la jeune élite médicale ne réfléchit-elle pas et ne propose-t-elle pas des modes de rémunération nouveaux ? Est-ce que le polytechnicien d'Airbus Industrie ou l'énarque de la Société générale sont payés à l'acte ? Est-ce que, parce qu'ils sont salariés, ils se fatiguent moins au travail ? Le vrai débat à engager franchement – je dirais même sans pudeur – est de savoir, à qualification donnée, ce que vaut un médecin ou un chirurgien.

La menace la plus redoutée est celle des sanctions en cas de dépassement de l'enveloppe budgétaire qui sera accordée dans chaque région. Est-ce une méthode répréhensible qui nous est proposée ? Si l'on regarde de près, la ponction collective qui sera faite en cas de dépassement nous amènera à plus réfléchir au bien-fondé de nos prescriptions. Bien sûr, un contrôle individuel serait préférable. Mais avant qu'il puisse exister, il importe de mettre en place les outils qui permettront, notamment par l'informatisation, de mieux connaître ce que fait chacun d'entre nous. L'évaluation régulière de nos connaissances et de notre pratique sera probablement le meilleur garant de la confiance que nous accordent les malades.

Guy Vallancien est professeur d'urologie et chirurgien.





Laurent-Désiré Kabila tel que le voyait le « Che »

par Jorge Castañeda

APRÈS plus de trente ans de permanence sanglante et vénale au pouvoir, Mobutu Sese Seko, ou Joseph Mobutu comme il s'appelait auparavant, se trouve à la veille de sa chute. Entre l'âge, le cancer et la puissante rébellion surgie dans le Zaïre oriental, l'homme qui est arrivé à la présidence en novembre 1965 avec la bénédiction de l'Union minière du Haut-Katanga et du chef de poste de la CIA, Lawrence Devlin, est sur le point d'être délogé de son trône à Kinshasa. L'instrument de sa débâcle : Laurent-Désiré Kabila, qui a derrière lui plus de trente ans de combat contre la dictature pro-occidentale et corrompue de l'homme à la toque en peau de léopard. Interminable saga où figurent certains des personnages les plus légendaires de ce demi-siècle.

Ce qui était à l'époque le Congo belge a accédé pacifiquement à l'indépendance au début des années 60 sous le drapeau d'un jeune dirigeant charismatique et radical du nom de Patrice Lumumba. Ce faisant, le pays a déchaîné aussitôt les mêmes convoitises « civilisées » qu'au cours du XIXe siècle.

Très vite, à l'instigation de l'ex-puissance coloniale et de la nouvelle puissance impériale, la province la plus riche de la nouvelle nation, le Katanga, s'est déclarée en sécession ouverte. Dans le tumulte qui a suivi, Lumumba et Dag Hammarskjöld, le secrétaire général des Nations unies chargé simultanément de maintenir l'intégrité du territoire de la nouvelle République et de veiller sur les intérêts occidentaux, ont perdu la vie dans des circonstances obscures généralement attribuées à la CIA.

La tempête était apaisée, lorsqu'au cours de l'été 1964 une nouvelle révolte dirigée par les héritiers de Lumumba, Pierre Mulélé à l'ouest du pays, Laurent-Désiré Kabila dans la zone orientale dite des Grands Lacs, a mis en danger le régime de Moïse Tshombé et du président Kasavubu. Les rebelles ont rapidement pris Stanleyville, la principale ville de l'est du pays – aujourd'hui Kisangani –, celle-là même qui a été conquise voilà quelques semaines par les forces insurgées de Kabila, mais ils en ont été rapidement chassés par des parachutistes belges et des mercenaires sud-africains amenés par avion avec l'aide des Etats-Unis. A la fin de 1964, la première insurrection postcoloniale de l'Afrique noire s'était éteinte.

Pendant ce temps, Ernesto Che Guevara, l'héroïque commandant et compagnon de Fidel Castro depuis les premières heures mexicaines de l'épopée cubaine, explorait différentes voies susceptibles de lui permettre de poursuivre son chemin révolutionnaire en dehors de Cuba. Au début de 1965, il visite une douzaine de capitales africaines, périple qui lui permet de rencontrer au Ghana et au Caire les principaux dirigeants de la rébellion congolaise. Il sympathise avec Kabila, et celui-ci lui inspire une telle confiance qu'il décide de prendre lui-même la tête d'une expédition d'une centaine de combattants cubains envoyés au cœur des ténèbres pour appuyer les rebelles congolais.

> « Il est jeune et il peut changer, mais je tiens à laisser, dans un écrit qui verra la lumière dans bien des années, le témoignage de mes doutes très forts sur sa capacité de surmonter ses défauts »
>
> *Ernesto Che Guevara, en 1965*

A la mi-avril 1965, le « Che » disparaît de Cuba et, dans le secret le plus total, se rend à Dar es-Salaam, en Tanzanie. De là, il part pour le bourg de Kigoma, au bord du lac Tanganyika. Puis il traverse le lac pour s'installer sur sa rive occidentale, où il reste plus de six mois désespérants, épuisé par la dysenterie et l'asthme, par le mécontentement de ses hommes, par les rivalités déroutantes de l'Afrique profonde. Mais c'est une autre raison, probablement décisive, qui cause la *« défaite »* du « Che » au Congo (c'est lui-même qui emploie ce mot). Elle réside dans les manœuvres dilatoires et l'incurie de son principal interlocuteur et « partenaire » congolais : Laurent-Désiré Kabila.

Dès les premières pages de son journal du Congo – encore inédit en tant que tel –, Che Guevara se plaint des défauts caractériels et politiques du dirigeant de l'insurrection. Deux critiques obsèdent particulièrement le Cubano-Argentin. La première concerne l'absence constante de Kabila sur le front ; il n'apparaîtra qu'une fois dans la base rebelle au cours de ces mois interminables, et cela pour cinq jours seulement.

Le « Che » déplore de façon répétée la désastreuse habitude qu'ont tous les leaders congolais de passer plus de temps au Caire, à Paris et à Dar es-Salaam, d'où ils rédigent leurs communiqués de guerre, que sur le terrain des opérations. Il leur reproche amèrement leurs continuels déplacements dans les hôtels de luxe de ces capitales, où ces grands buveurs de whiskies hors d'âge sont entourés de call-girls.

Mais Guevara ne réprouve pas seulement le manque de courage personnel de Kabila. Il réprouve aussi son indécision politique. Kabila ne permettra jamais au « Che » de se rendre sur le front – ce qu'il finira pourtant par faire sans autorisation – ni de mettre au courant les autorités tanzaniennes de sa présence dans la région.

En d'autres termes, non seulement Kabila n'assume pas le commandement, mais il ne tolère pas que Guevara le prenne. Pour ce dernier, la raison en est simple ; s'il entrait dans le combat, il mettrait en évidence que les leaders locaux refusent de le faire. Si sa présence était connue, elle pourrait provoquer une internationalisation du conflit : exactement la situation qu'il souhaite, mais qui ne séduit pas du tout Kabila.

Pour qui veut connaître un peu mieux Laurent-Désiré Kabila, les lignes suivantes de *Pasajes de la guerra revolucionaria (el Congo)* [« Passages de la guerre révolutionnaire (le Congo) »] – le texte du « Che » sur son séjour dans ce pays, conservé dans les archives cubaines et qui demeure inexplicablement secret – peuvent être révélatrices : *« Tous les jours la même chanson matinale : Kabila n'est pas arrivé aujourd'hui, mais demain sans faute, ou après-demain (...). Kabila n'avait pas mis les pieds depuis la nuit des temps sur les différents fronts. Kabila est venu, il est resté cinq jours et il est reparti, ne faisant qu'accroître les rumeurs sur sa personne. Ma présence ne lui plaît pas, mais il semble l'avoir acceptée pour le moment (...). Jusqu'à maintenant, rien ne permet de penser qu'il est l'homme de la situation. Il laisse passer les jours sans se préoccuper d'autre chose que des rivalités politiques et il aime trop les femmes et l'alcool (...). A supposer que l'on me demande s'il existe au Congo une quelconque figure que je considère capable d'être un dirigeant national, je ne pourrais pas répondre affirmativement – laissant de côté Mulélé que je ne connais pas. Le seul homme qui ait d'authentiques qualités d'un dirigeant de masses me semble être Kabila. Pour moi, un révolutionnaire véritable, s'il n'a pas certaines qualités de chef, ne peut diriger une révolution, mais un homme qui a des qualités de dirigeant ne peut, par ce seul mérite, mener une révolution à bien. Il faut encore qu'il ait le sérieux révolutionnaire, une idéologie qui guide son action, un esprit de sacrifice qui accompagne ses objectifs. Jusqu'à maintenant, Kabila n'a pas fait la preuve qu'il possède quoi que ce soit de ce genre. Il est jeune et il peut changer, mais je tiens à laisser, dans un écrit qui verra la lumière dans bien des années, le témoignage de mes doutes très forts sur sa capacité de surmonter ses défauts. »*

Après la prise du pouvoir par Mobutu au mois de novembre de cette année fatidique, l'appui donné à l'intervention cubaine en Afrique décline. Les membres de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que Kabila lui-même, demandent le retrait du « Che » et de son contingent cubain : l'ex-ministre de l'industrie y obéit à contre-cœur. Il parvient à briser l'encerclement de la région du lac Tanganyika par la CIA, les Belges, les hommes de Mike Hoare (dit « le Fou ») et l'armée de Mobutu.

A la grande déception de Lawrence Devlin et des mercenaires sud-africains (qui avaient repéré la présence du « Che » au Congo), il déjoue la vigilance de leurs vedettes sur le lac et sort de la souricière qu'était devenue sa base. Le « Che » mourra à peine deux ans plus tard en Bolivie, pour être de nouveau venu en renfort d'une lutte révolutionnaire contraire aux souhaits de ses supposés alliés locaux. Mais il ne s'est pas trompé complètement dans son choix du Congo comme tête de pont en Afrique, ni de Kabila comme partenaire. Seuls le séparaient de la victoire trente ans d'histoire et un monde entier de confusions et de mystères africains.

Jorge Castañeda *est professeur de relations internationales à l'Université nationale autonome de Mexico. Il est l'auteur d'une biographie de Che Guevara,* La Vida en rojo *(« La Vie en rouge »), dont la publication en Argentine et au Brésil est imminente, et qui doit paraître en Espagne au mois de septembre.*

(Traduit de l'espagnol par François Maspero.)

AU COURRIER DU « MONDE »

Hypocrisies

Qu'un journaliste puisse écrire (dans *Le Monde* du 27 mars) que les internes ne se préoccupent pas d'une *« forme insidieuse de rationnement »* quand leurs fonctions les amènent à soigner les plus déshérités de tous est injuste. Qu'il estime que les reversements d'honoraires *« n'ont pourtant rien de léonin »* alors qu'ils ont été décrétés unilatéralement laisse perplexe sur le sens qu'il faudrait donner à cet adjectif. Et qu'un éditorial (dans *Le Monde* du 29 mars) *« approuve dans son principe »* une politique de sanctions collectives qui nous révulse est grave.

Nous sommes les premiers conscients de la gabegie actuelle, qui n'est d'ailleurs pas de notre seul fait. Ceux qui donnent une image désastreuse des abus du paiement à l'acte pour un prix oscillant entre 50 et 100 milliards de francs par an sont identifiables (nombre d'actes par patient et par an).

L'individualisation des sanctions est possible ; elle aurait évité ce lamentable affrontement, et peut encore y mettre fin. Les sanctions collectives, en revanche, nous salissent tous, punisseurs et punis. Elles sont odieuses, incompréhensibles, médicalement, moralement et politiquement.

Il y aurait d'autres hypocrisies à dénoncer. Les *« filières de soins »* avec passage obligé par le généraliste, dans un pays où il y a presque autant de spécialistes que de généralistes (53 000 et 60 000), ne feraient qu'aggraver les dépenses. Pourquoi le cacher ? (...) La voie du réalisme reste dans le long terme : rééquilibrage qualitatif et quantitatif des effectifs matériels et humains, en insistant sur les références médicales opposables, la formation adéquate du médecin... et des sanctions ciblées.

Docteur Guy Abitbol,
Paris

Bêtises politiques

Bête qui ignore, et méchant qui veut ignorer, l'erreur commise et le mal fait, en paroles, en actes, en les deux. Ainsi sera dit bête, et même carrément méchant, tel chef politique qui se dit chrétien et s'arroge le symbole archangélique de Jeanne d'Arc, mais fait du rejet de l'autre et de la haine de l'étranger l'axe de son « programme ». Car c'est manifestement là le plus inepte des péchés contre l'esprit que l'on puisse commettre.

Mais bêtes aussi, sinon méchants, seraient les autres chefs de parti si, tout obnubilés par l'énorme bêtise du premier, ils ne prenaient d'autre initiative que de le suivre sur le terrain de la violence et de l'affrontement où il cherche à les entraîner.

Et bête, enfin, serait le chef de l'Etat si, en de telles circonstances pleines de menaces pour la République, il ne mettait dare-dare le holà à une telle « chienlit ». Tout simplement en faisant ce qu'il a dit qu'il ferait : retisser le lien social (*« révolution culturelle »* et donc médiatique) ; moderniser l'Etat et les pratiques politiques (par des *« réformes justes et concertées »*) ; humaniser l'économie, la faire correspondre aux besoins comme aux droits et devoirs fondamentaux de l'homme et du citoyen.

Fernand T. Isolda,
Paris

TRANSPORTS Faute de nouvelles subventions fédérales, la compagnie américaine publique de chemins de fer, Amtrak, pourrait faire faillite dans les trois mois. Amtrak a besoin de 1,1 milliard de dollars de subventions pour l'année 1997, alors que l'administration fédérale avait prévu de lui accorder 767 millions de dollars. ● LA COMPAGNIE serait contrainte de se concentrer sur le corridor Nord-Est (Boston - New York - Washington). ● LA SURVIE passe par une importante réforme législative. Les 23 000 cheminots d'Amtrak reçoivent une indemnité équivalente à six années de salaires en cas de licenciement ou de mutation. ● LE TRANSPORT ferroviaire de passagers ne représente plus que 0,3 % du trafic total aux Etats-Unis et ne transporte que 22 millions de passagers par an. ● LE FRET, à l'inverse, vit un second âge d'or avec la constitution de deux oligopoles à l'Est et à l'Ouest.

Les chemins de fer américains sont menacés de faillite

La compagnie publique, Amtrak, va devoir fermer les lignes de voyageurs historiques du grand Ouest. Faute de nouvelles subventions fédérales, elle ne pourra payer ses 23 000 cheminots. Le transport de marchandises connaît en revanche une situation florissante

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Le 10 mai, la compagnie ferroviaire américaine Amtrak va devoir fermer plusieurs centaines de kilomètres de son réseau. La *« ligne du désert »*, Los Angeles - Salt Lake City, et la *« ligne des pionniers »*, Denver - Seattle, qui a convoyé des générations de chercheurs d'or, sont sur la liste de cette nouvelle amputation du réseau de 23 000 miles (37 000 kilomètres). Lundi 31 mars, déjà, Amtrak avait dû se résoudre à fermer son service entre La Nouvelle-Orléans et Mobile après la suppression des aides de l'Etat de Louisiane. Les nouvelles fermetures ne suffiront pourtant pas. *« Faute de nouvelles subventions fédérales, Amtrak pourrait faire faillite dans les trois mois »*, affirme Jeff Nelligan, porte-parole de la commission des transports de la Chambre des représentants. *« La société va devoir emprunter pour payer ses salariés »*, déplore-t-il.

Tom Downs, le président de la compagnie publique de chemins de fer – la dernière aux Etats-Unis – vient de réclamer 167 millions de dollars (950 millions de francs) supplémentaires au Congrès. Au total, Amtrak a besoin de 1,1 milliard de dollars de subventions pour l'année 1997, alors que l'administration fédérale avait prévu de lui accorder 767 millions de dollars. Même avec cette subvention initiale, les pertes d'Amtrak cette année sont estimées à 786 millions de dollars. Pour l'instant, le Congrès n'a accepté qu'une rallonge de 84 millions de dollars en octobre 1996 pour démarrer les études sur la ligne à grande vitesse (technologie pendulaire) prévue entre Washington, New York et Boston, l'un des derniers corridors ferroviaires susceptibles de séduire le public américain. *« Pour le reste, c'est une catastrophe. Le transport ferroviaire de passagers ne représente plus que 0,3 % du trafic total aux Etats-Unis et ne transporte que 22 millions de passagers par an »*, explique Jeff Nelligan.

LICENCIEMENTS TRÈS COÛTEUX

Pour la commission des transports du Congrès, la survie d'Amtrak passe par une importante réforme législative. Les 23 000 cheminots d'Amtrak reçoivent une indemnité équivalente à six années de salaires en cas de licenciement ou de mutation à plus de 50 kilomètres de leur lieu d'affectation originel. *« Pour fermer Amtrak, il en coûterait entre 2,5 et 4,5 milliards de dollars d'indemnités »*, en déduit Jeff Nelligan. Autre handicap, la société nationale ne peut sous-traiter aucune activité. *« Aucune entreprise privée ne pourrait fonctionner sous ces contraintes »*, estime Jeff Nelligan.

La direction partage ce point de vue. *« Nous avons rempli notre part du contrat, au Congrès d'adapter notre environnement réglementaire »*, estime Steven Taub, porte-parole de la compagnie ferroviaire. Comme, de toute façon la fin des aides est programmée pour 2002, la direction vient d'adopter un plan de restructuration en six ans. Elle estime avoir déjà économisé 300 millions de dollars sur une base annuelle en 1995 et 1996.

Amtrak dispose de certains alliés au Congrès. Le sénateur William Roth (Républicain) propose d'introduire une taxe additionnelle sur l'essence d'un demi-cent pour financer l'achat de nouveaux équipements et la modernisation du réseau d'Amtrak, à l'instar de la taxe de 18,3 cents consacrée au financement des autoroutes fédérales (*le Monde* du 3 avril). Cette initiative a pourtant peu de chance d'aboutir, étant donnée l'hostilité des électeurs à toute hausse des prélèvements fédéraux.

L'exécutif américain a fait un geste en incluant pour la première fois les dotations au secteur ferroviaire dans le plan fédéral de financement des infrastructures (Nextea). Environ 800 millions de dollars par an sont prévus pour Amtrak, un montant proche des subventions des années passées, avec, comme prévu, une disparition progressive des subventions d'exploitation.

Dans le domaine de la grande vitesse, le Congrès semble prêt à faire un effort. Alors que le Nextea ne prévoit pas d'aides spécifiques à la grande vitesse, la commission des transports du Sénat promet de remettre en cause, lors des débats, *« le diktat d'un obscur technocrate du ministère des finances »*. Mais cette enveloppe supplémentaire ne serait pas réservée à Amtrak. Le projet de TGV en Floride, proposé par le consortium américano-européen FOX (composé de l'américain Fluor Daniel, du brésilien Odebrecht, du canadien Bombardier et du franco-britannique GEC-Alsthom) a toutes les chances d'en être le principal bénéficiaire.

« Il faudra peut-être se résigner à abandonner le réseau national », n'hésite plus à déclarer Steven Taub. Amtrak pourrait ainsi se concentrer sur le corridor Nord-Est (Boston - New York - Washington). La compagnie a d'ores et déjà prévu d'y concentrer une part importante de ses investissements pour y introduire la grande vitesse grâce à la technologie pendulaire de Bombardier et de GEC-Alsthom. Dans le reste du pays, comme en Floride, d'autres compagnies ferrovaires pourraient alors prendre le relais. Amtrak vit peut-être ses dernières heures.

Christophe Jakubyszyn

Le premier réseau du monde

A l'inverse des autoroutes inter-Etats, le réseau ferré américain n'a cessé de se réduire depuis l'âge d'or de la conquête de l'Ouest. Avec 270 000 kilomètres, il reste le premier au monde.

● **Amtrak :** dernière société ferroviaire publique, la compagnie de transport de voyageurs exploite un réseau de 37 000 kilomètres. La plupart des voies appartiennent aux sociétés de fret auxquelles elle verse des péages. Avec 22 millions de voyageurs par an, elle n'assure que 0,3 % du trafic voyageurs aux Etats-Unis.

● **Fret :** On compte plus de 500 compagnies ferroviaires aux Etats-Unis, dont plus de 450 compagnies locales, qui emploient plus de 200 000 salariés et réalisent environ 165 milliards de francs de chiffre d'affaires. Les dix premières compagnies concentrent les trois quarts de lignes, 90 % des cheminots et du chiffre d'affaires.

Le fret renoue avec l'âge d'or de la conquête de l'Ouest

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Signe des temps, l'avenir du transport ferroviaire de marchandises aux Etats-Unis se joue à Wall Street. A coup d'offres publiques d'achat géantes, les sociétés de fret ont réussi à se regrouper, à abandonner les lignes locales à des centaines de petites compagnies indépendantes et à restaurer leur compétitivité face au transport routier. Près de 41 % du transport de marchandises est aujourd'hui assuré par le fer, contre 35 % il y a vingt ans. Alors que la société publique de transport de voyageurs survit grâce aux aides fédérales, les sociétés de fret américaines affichent des profits record, malgré une division par deux des tarifs en quinze ans.

Le 3 mars, CSX et Norfolk Southern se sont mises d'accord sur le dépeçage de Conrail, qu'elles vont racheter pour 10,5 milliards de dollars (près de 60 milliards de francs) dix ans après sa privatisation. Ces deux compagnies régneront en maîtres dans l'Est. Dans l'Ouest, le réseau est déjà réparti entre BNSF (Burlington Northern et Santa Fe) et Union Pacific, depuis la mégafusion entre Union Pacific et Southern Pacific, le 3 août 1996, pour 5,4 milliards de dollars. Les analystes s'interrogent maintenant sur la constitution d'alliances transcontinentales entre ces quatre majors qui totalisent 2 000 milliards de tonnes-kilomètriques, renouant avec le rêve américain d'un service ferrovaire continu entre l'Altlantique et le Pacifique.

Les compagnies ferrovaires s'échangent actuellement leurs marchandises dans les énormes plates-formes ferrovaires de Chicago, Memphis ou de La Nouvelle Orléans, sans accord préférentiel particulier. Les alliances transatlantiques pourraient remettre en cause ce libre-échangisme ferrovaire, au détriment de la compétitivité de l'industrie.

Certains analystes font justement remarquer le bégaiement de l'histoire. Il y a un siècle, au moment de l'âge d'or de la conquête de l'Ouest américain, les autorités fédérales avaient décidé de réglementer le secteur ferroviaire, qui bénéficiait d'un quasi-monopole sur le transport des récoltes et des exploitations minières et faisaient prospérer leur patrimoine foncier. Puis, en 1980, le Staggers Act donnait le signal du départ de la déréglementation ferroviaire en instituant la liberté des contrats, des tarifs et de la définition du réseau. Aujourd'hui, face à la constitution d'oligopoles puissants, les autorités antitrust donnent de nouveau de la voix.

En pleine OPA amicale de CSX sur Conrail, Linda Morgan, présidente de la commission des transports de surface (agence antitrust), suggérait dans le Washington Post que la commission pourrait imposer un partage du réseau mis en vente. Quelques jours plus tard, CSX devançait ses désirs en annonçant un accord à l'amiable avec son rival Norfolk Southern. Quelques mois plus tôt, Linda Morgan avait déjà contraint Union Pacific à louer 5 500 kilomètres de voies de l'ancienne Southern Pacific à son rival BNSF. Certains experts suggèrent de généraliser l'expérience en forçant les réseaux propriétaires à permettre à leurs concurrents d'y circuler moyennant le versement de péages. Les chargeurs, qui dénoncent l'augmentation des tarifs sur certains tronçons en situation de monopole, y sont bien entendu favorables.

C. J.

Les syndicats belges de Renault appellent à la reprise du travail

L'ANNONCE de la fermeture de Vilvorde ? Quelle annonce ? Les justices belges et françaises ayant annulé chacune de leur côté la procédure entamée par Renault pour fermer son usine située dans la banlieue de Bruxelles, les syndicats en ont tiré la conséquence logique. Lors de l'assemblée générale du personnel qui s'est tenue lundi 7 avril, aux premières heures de la matinée, les syndicats ont décidé d'appeler à la reprise du travail. *« Tout a été annulé : juridiquement, nous ne sommes au courant d'aucun projet de la direction concernant l'avenir de l'usine »*, explique Karel Gacoms, porte-parole de la FGTB, le syndicat socialiste. Le personnel de Vilvorde sera appelé à donner son avis lors d'un référendum qui doit être organisé jeudi 10 avril. Il n'y a pas d'urgence : la direction comme les syndicats reconnaissent qu'il faudra plusieurs jours pour réapprovisionner l'usine et la remettre en état de fonctionner. Le travail pourrait donc reprendre lundi 14 avril.

NOTIFIER LA FERMETURE

Selon les syndicats, la direction belge de Renault a accepté sans difficulté de verser les salaires du lundi 7 au vendredi 11 avril. Contrairement à ce qui s'était produit en mars, ces salaires seront payés sans passer par le truchement de *« jours de récupération »*. Un juriste de l'université de Louvain ayant même expliqué à la télévision que les onze jours de grève effectués en mars devaient être remboursés par la direction, les syndicats envisagent d'en faire la demande devant la justice. Si ceux-ci se réjouissent des points qu'ils viennent de marquer, ils ne se font guère d'illusion. Renault veut fermer l'usine de Vilvorde. C'est pourquoi la reprise du travail ne devrait pas empêcher les syndicats de continuer l'occupation du site ni d'effectuer des actions à l'extérieur. La bataille procédurale devrait être longue et complexe tant en Belgique qu'en France. Selon la FGTB, c'est la première fois en Belgique qu'un salarié, appuyé par les syndicats, porte plainte contre la fermeture de son entreprise.

Le juge n'a pourtant pas décidé de se déclarer incompétent comme certains le prévoyaient. Il a estimé que Renault aurait dû d'abord informer et consulter le conseil d'entreprise, puis, dans un second temps seulement, notifier la fermeture (et non l'inverse, comme elle l'a fait). Les syndicats belges reconnaissent que ce jugement n'est pas forcément compatible avec celui rendu le lendemain par le tribunal de Nanterre qui ordonne à Renault d'informer et de consulter le comité de groupe européen avant d'annoncer la fermeture de Vilvorde.

Si la direction de Renault a indiqué qu'elle allait reprendre la procédure belge telle que le juge de Bruxelles l'a définie sans attendre le résultat de la décision d'appel, elle n'a pas fait part de son intention concernant la consultation du comité de groupe européen. Pourtant, l'appel de cette décision qu'elle devrait notifier en début de semaine n'est pas suspensive. L'embarras de Renault se comprend. En indiquant qu'une instance européenne ne pouvait pas avoir moins de droits qu'une instance française, le juge de Nanterre laisse entendre que le comité de groupe européen de Renault peut, tout comme un comité d'entreprise français, recourir à un expert et faire durer plusieurs semaines le temps de la consultation.

Tant en France qu'en Belgique, les organisations syndicales étudient avec leurs avocats les différentes possibilités qui s'offrent à elles sur le plan juridique. Certains pensent que Renault pourrait arrêter la production de l'usine de Vilvorde le 31 juillet comme prévu, quitte à laisser courir les contrats de travail jusqu'à la fin de la procédure. Une chose est sûre : jusqu'ici, les patrons européens affirmaient souvent que fermer une usine en Belgique coûtait cher mais était rapide. Ce jugement semble aujourd'hui dépassé !

Frédéric Lemaître

Les sidérurgistes de Clabecq marchent « contre les menteurs »

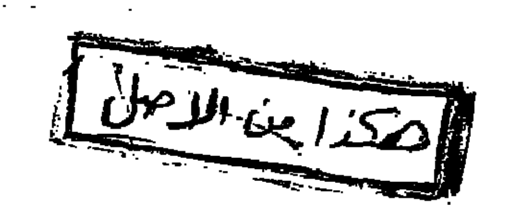
BRUXELLES
de notre correspondant

Organisée par les travailleurs licenciés des Forges de Clabecq, la *« marche contre les menteurs »* de Namur, samedi 5 avril, n'a pas eu l'ampleur de la manifestation du 2 février, qui avait réuni 70 000 personnes à Tubize, sur le site des Forges mises en faillite. Huit mille participants, selon la police, et vingt-cinq mille selon les organisateurs, s'étaient rendus dans la capitale de la Wallonie pour stigmatiser le gouvernement de la région. Ce dernier, principal actionnaire des Forges de Clabecq, avait mis fin en décembre 1996 aux subventions accordées à cette entreprise, suivant ainsi les injonctions de la Commission européenne.

« Nollet, tu dors, D'Orazio va trop vite ! » était le slogan favori des marcheurs, scandé sur l'air du « Meunier ». Il était significatif du fossé qui s'est creusé entre les dirigeants syndicaux officiels, comme Michel Nollet, président de la FGTB, et les partisans du leader syndical des Forges, Roberto D'Orazio, surnommé le *« pape rouge de Clabecq »*. Ce dernier a appelé à une grève générale de vingt-quatre heures pour bloquer l'économie : *« Si pendant des années, les travailleurs ont produit des richesses, il y a un moment où ils doivent déposer les outils pour se battre pour le développement de leur pays (…) Ne vous laissez pas faire par les politiciens »*, a-t-il déclaré à l'issue de la marche.

Les dirigeants syndicaux nationaux n'avaient pas appelé à cette marche, qui apparaît ainsi comme une initiative de la base en révolte contre les appareils. Josly Piette, président de la centrale chrétienne CSC a justifié son absence en déclarant : *« La manifestation de Namur s'inscrit clairement dans un cadre politique, vu l'appartenance de Roberto D'Orazio au PTB* [Parti des travailleurs belges, maoïste] ». Le ministre-président du gouvernement régional wallon, le socialiste Robert Collignon a également critiqué l'attitude des organisateurs de la marche de Namur, notamment la délégation syndicale de Clabecq : *« Si elle ne s'était pas montrée aussi intransigeante, il aurait été possible de trouver un repreneur pour une partie des activités de Clabecq »*, a-t-il affirmé. Le quotidien *Le Soir*, tout en se félicitant du calme dans lequel s'est déroulée cette marche, note que *« les manifestants ne sont pas venus en masse et leur calme ressemblait furieusement à la dignité du baroud d'honneur, voire à la résignation. »*

Luc Rosenzweig



338
315 +

Une supercherie autour d'une mine d'or indonésienne provoque une tempête sur la Bourse canadienne

Des milliers d'actionnaires de la compagnie Bre-X Minerals et des caisses de retraite ont été abusés

Les investisseurs canadiens se demandent s'ils n'ont pas fait les frais d'une gigantesque supercherie et si le gisement d'or mirifique découvert en Asie du Sud-Est par Bre-X n'existe pas uniquement dans l'imagination du fondateur du groupe, David Walsh. Les autorités de surveillance de la Bourse de Toronto enquêtent aujourd'hui sur la chute spectaculaire des actions de Bre-X, et des poursuites ont été engagées.

QUÉBEC
correspondance

Depuis plusieurs jours, les marchés financiers canadiens vivent dans une tourmente sans précédent qui a pour nom Bre-X Minerals. Fraude, mystification, gigantesque erreur : les analystes financiers s'interrogent encore sur les motifs secrets qui expliquent l'effondrement d'un titre pourtant jusque-là très prometteur. En une heure, le 27 mars, l'action de cette compagnie minière d'exploration a perdu 80 % de sa valeur après que des analyses d'échantillons aient révélé que le gisement aurifère que Bre-X s'apprêtait à exploiter en Indonésie ne contenait que d'insignifiantes traces d'or. La valeur boursière de l'entreprise est passée ainsi de 3 milliards de dollars canadiens (12,3 milliards de francs) à 600 millions.

Selon les dirigeants de la compagnie minière installée à Calgary, dans l'Ouest canadien, le site de Busang, sur l'île de Bornéo, constitue pourtant le plus important gisement aurifère au monde, avec un potentiel de 70 millions d'onces d'or, voire 200 millions d'onces. Jusqu'à tout récemment, Bre-X s'entourait du plus grand secret dans ses activités d'exploration, confiant même l'analyse de ses échantillons de roches à un laboratoire indonésien local, et non à des analystes canadiens ou américains comme c'est le cas habituellement. Ce sont justement ces résultats très positifs que conteste le nouvel associé américain de Bre-X, la société Freeport McMoran Copper and Gold Inc. basée à La Nouvelle Orléans. Les carottes prélevées dans sept forages différents ne contiendraient que très peu d'or, contrairement à celles qu'aurait analysé Bre-X.

UN SUICIDE TROUBLANT

Dès lors, les investisseurs se demandent s'ils n'ont pas fait les frais d'une gigantesque supercherie et si ce gisement mirifique n'existe pas uniquement dans l'imagination du fondateur de Bre-X, David Walsh. Une thèse renforcée par le mystérieux suicide d'un des deux géologues qui auraient découvert la présence d'une veine aurifère à Busang. Michael de Guzman, un Philippin de quarante et un ans, qui avait consacré la moitié de sa vie à chercher de l'or en Asie du Sud-Est, a sauté d'un hélicoptère alors qu'il survolait la jungle de Bornéo, fin mars. Bre-X soutient que le géologue a décidé délibérément d'en finir avec la vie après avoir appris qu'il était atteint d'une hépatite B. Mais la coïncidence entre le moment de ce suicide et les révélations sur l'absence d'or dans les échantillons prélevés sur le gisement de Busang laisse perplexe.

David Walsh, qui a créé de toutes pièces Bre-X et qui vit confortablement aux Bahamas, réfute totalement les accusations de fraude. Même s'il a vendu pour 11 millions de dollars canadiens de ses actions personnelles l'an dernier, cet homme d'affaires de cinquante et un ans invite les investisseurs à conserver leurs titres et maintient que le gisement existe réellement. Il laisse, par ailleurs, entendre que sa compagnie minière pourrait être victime d'une campagne de dénigrement d'un concurrent qui tenterait ainsi de racheter les actions à bas prix. Les autorités qui surveillent la Bourse de Toronto enquêtent toutefois sur la chute spectaculaire des actions de Bre-X et des poursuites sont en cours au Texas, en Californie et à New York contre la compagnie de Calgary pour surévaluation du gisement. Des actionnaires se regroupent actuellement au Canada et un premier recours collectif a été déposé en Ontario, réclamant un dédommagement de 3 milliards de dollars canadiens à Bre-X.

DÉFAILLANCE INFORMATIQUE

Cet imbroglio amène les agents de change à se poser de nombreuses questions sur la manière dont ils ont exercé leur profession. Depuis dix-huit mois en effet, les maisons de change les plus prestigieuses n'avaient de cesse de recommander l'achat de titres de Bre-X à leurs clients. Jamais, pourtant, les agents de change n'auraient vérifié les rapports d'analyse de la compagnie minière qui attestaient la présence d'or en quantités prodigieuses à Busang. La Bourse de Calgary a ainsi accepté d'accueillir sur son plancher Bre-X, inconnu encore en 1994, sans procéder à la moindre vérification sur la solidité de l'entreprise.

Les conséquences de cette dégringolade financière se font sentir au Canada. Des banques proposaient le titre de Bre-X dans leurs portefeuilles d'investissements, des caisses de retraite ont acheté des dizaines de milliers d'actions, sans compter les particuliers. Certains, attirés par le mirage d'un profit très rapide, ont même contracté des dettes auprès de leurs maisons de change.

Le nombre record de transactions autour du titre Bre-X ces derniers jours a remis en cause également la fiabilité du système informatique Cats de la Bourse de Toronto, un système pourtant récemment exporté à Paris. A plusieurs reprises, la plus importante place financière du pays a dû passer le relais à Montréal et Calgary car le système de traitement des données ne parvenait pas à suivre le nombre phénoménal d'actions de la compagnie minière qui changeaient de mains. Les autres entreprises minières cotées en Bourse craignent de subir le contrecoup de cette tempête financière. Les investisseurs pourraient perdre confiance dans un secteur économique que les épargnants canadiens jugent déjà très risqué.

Pascale Guéricolas

GEC refuse les conditions de la fusion GEC-Alsthom - Framatome

Les exigences françaises sont jugées trop élevées

SEPT MOIS après l'annonce du projet de fusion entre Framatome et GEC-Alsthom, le dossier s'est enlisé. Le conseil d'administration de Framatome, réuni le 4 avril, a constaté que « *l'aboutissement du projet selon les modalités envisagées à l'origine étaient improbable et qu'ils continuaient à explorer les conditions dans lesquelles les synergies recherchées pourraient être mises en œuvre dans des conditions acceptables par tous* ».

Annoncé à la fin août 1996 sur une idée d'Alcatel, ce rapprochement entre le fabricant de chaudières nucléaires et le spécialiste des équipements conventionnels d'énergie devait permettre de constituer le deuxième groupe de construction électrique mondial, derrière l'helvético-suédois ABB. Les négociations, qui ont officiellement débuté en novembre 1996, se déroulent entre trois partenaires : l'initiateur de l'opération Alcatel-Alsthom, présent tant chez GEC-Alsthom que chez Framatome (avec 44 %), le britannique GEC et les pouvoirs publics, via CEA Industrie, chef de file des actionnaires publics de Framatome.

Dès l'automne, le ministre de l'industrie, Franck Borotra, imposait cinq conditions : « *Le contrôle par les pouvoirs publics des décisions stratégiques* » touchant au nucléaire, « *la poursuite de la coopération franco-allemande* » avec Siemens pour le réacteur du futur EPR, la « *préservation de l'identité des activités nucléaires de Framatome* », la « *prédominance des intérêts français* » dans le capital et « *l'identification claire des provisions associées au risque nucléaire* ». Les députés en ajoutaient quatre autres, dont le contrôle de la filière nucléaire par le Parlement et un droit de veto pour l'actionnaire public.

Les deux négociateurs français Alcatel-Alsthom et CEA Industrie acceptaient ces clauses. Mais GEC faisait alors connaître ses réticences, s'opposant à toute idée de pacte d'actionnaires.

De plus, GEC refuse d'être un partenaire d'appoint et l'a fait savoir en demandant que sa participation au capital soit au même niveau que celle d'Alcatel-Alsthom, soit 50 %. Or mathématiquement, en fusionnant les deux entités, Alcatel Alsthom serait le premier actionnaire avec 48 % du capital suivi par GEC, à 37 %.

La situation de minoritaire avait été admise par l'ancien président lord Weinstock, avec qui Serge Tchuruk, le président d'Alcatel, avait négocié la fusion. Son successeur à la tête de GEC, George Simpson, est revenu sur cette condition. Il l'expliqué à Franck Borotra, mercredi 26 mars, à Paris. Le schéma initial est donc rejeté. Il faut chercher une autre solution, mais probablement avec d'autres acteurs.

Dominique Gallois

Le dollar remonte notamment face au yen

LE DOLLAR s'inscrivait en forte hausse, lundi matin 7 avril, face à la monnaie japonaise. Il cotait 124,96 yens, son cours le plus élevé depuis le 2 février 1993. Ce mouvement lui permettait de progresser vis-à-vis des devises européennes. Il s'échangeait à 1,6935 mark et 5,7005 francs, contre 1,67 mark et 5,63 francs francs vendredi soir.

Le rebond de la monnaie américaine est survenu malgré l'annonce d'une croissance plus forte que prévu de l'excédent de la balance courante nippone en février. Celle-ci a enregistré un solde positif de 865 milliards de yens (40 milliards de francs). La balance japonaise des capitaux, qui mesure les flux financiers, a, en revanche, enregistré un déficit de 559,6 milliards de yens (25,5 milliards de francs) au mois de février, résultant notamment des ventes de valeurs japonaises par les investisseurs non résidents et d'achats de titres étrangers par les opérateurs nippons.

Ce mouvement s'explique par le très bas niveau, tant en termes absolus que relatifs, des rendements dans l'archipel : ils s'établissent à 0,40 % à trois mois et à 2,30 % à dix ans à Tokyo, contre respectivement 5,75 % et 6,90 % à New York. La faiblesse de la Bourse japonaise représente aussi un facteur d'affaiblissement du yen. L'indice Nikkei des valeurs vedettes affiche une perte de 8,50 % depuis le début de l'année.

Le marché boursier japonais ne parvient pas à tirer profit de l'amélioration de l'état de santé des entreprises nippones. Celui-ci, visible dans la forte croissance des bénéfices, a aussi été révélé par la dernière enquête de conjoncture (*Tankan*) réalisée par Banque du Japon, publiée mercredi 2 avril. Pour la première fois depuis cinq ans, l'indice de confiance dans la grande industrie a été positif (+ 2 points). Mais à côté d'un secteur industriel en redressement, le système bancaire demeure sinistré, comme en témoigne la récente déconfiture de la prestigieuse Nippon Credit Bank.

Pierre-Antoine Delhommais

L'Anglo American convoite le cuivre zambien privatisé

LUSAKA
de notre envoyé spécial

Le cuivre zambien est à vendre. Les compagnies minières internationales, depuis longtemps dans l'attente, peuvent maintenant se disputer le rachat d'un des derniers grands producteurs mondiaux de cuivre appartenant encore à un Etat. Ruinée par vingt-sept ans d'une dictature d'inspiration marxiste, la Zambie, qui comptait autrefois parmi les pays les plus riches du continent, est aujourd'hui un des plus pauvres. Depuis l'avènement de la démocratie, en 1991, l'ancienne Rhodésie du Nord cherche son salut dans un programme de réformes libérales et de privatisations mené sous l'égide du FMI et de la banque mondiale.

Criblée de dettes à hauteur de 800 millions de dollars (4,5 milliards de francs), la ZCCM (Zambia Consolidated Copper Mines), parmi les cinq premiers producteurs mondiaux au début des années 70, a vu sa production chuter de moitié en vingt ans. Elle a atteint son plus bas niveau l'année dernière avec 307 000 tonnes. Considérée par l'Etat comme une rente, l'industrie du cuivre n'a jamais fait l'objet d'aucun investissement sérieux et représente aujourd'hui un outil de production obsolète. Pourtant, l'appel d'offres de privatisation a suscité de nombreuses candidatures parmi les grands groupes miniers, à commencer par l'Anglo American, le géant sud-africain.

Exploitant déjà le cuivre zambien au moment de la colonisation britannique, l'Anglo American a toujours gardé un œil sur cette industrie minière, grâce aux 38 % de la ZCCM qu'il a continué à détenir à travers sa filiale ZCI. Il connaît mieux que quiconque l'étendue des réserves et la qualité du cuivre que recèle encore le sous-sol de la Zambie. Malgré les investissements énormes nécessaires (estimés à 2 milliards de dollars en tout), l'Anglo American sait que la privatisation de la ZCCM constitue, à long terme, une bonne affaire.

Alors que le reste des actifs de la société nationale devrait être attribué à partir de juin, le conglomérat sud-africain s'est d'ores et déjà arrogé le plus beau fleuron du cuivre zambien, la mine en profondeur de Konkola, aujourd'hui inexploitée, associé à Gencor, le deuxième groupe minier sud-africain, et au canadien Falconbridge. Un total de 800 millions de dollars d'investissements sont prévus pour générer un revenu d'environ 30 milliards de dollars sur une période d'exploitation estimée à trois décennies, à raison de 180 000 tonnes par an. A long terme, si la privatisation et le redressement de l'industrie du cuivre constituent une bonne affaire pour les grands groupes miniers étrangers, ils représentent aussi, pour l'économie zambienne, le seul espoir de sortir du marasme actuel.

Frédéric Chambon

France Télécom prêt à baisser ses tarifs jusqu'à l'an 2000

LES TARIFS du téléphone baisseront de 9 % par an en 1997 et en 1998 et d'au moins 4,5 % par an en 1999 et en 2000, a indiqué vendredi 4 avril à l'AFP le président de France Télécom, Michel Bon. L'opérateur a déjà programmé une baisse de près de 40 % du prix des communications nationales et internationales cette année. Une première baisse a eu lieu début mars. Une autre interviendra en octobre. Parallèlement, début mars, le prix de l'abonnement de base a été relevé de 29 %. Mais il ne devrait pas bouger en 1998.

A deux mois de la mise en Bourse d'une partie de son capital, l'annonce de cette politique tarifaire constitue un élément important d'appréciation de la valeur de l'entreprise pour les investisseurs. Ces derniers attendent à présent le catalogue de tarifs d'interconnexion – les prix qu'acquitteront les concurrents pour emprunter le réseau de France Télécom, – qui doit être publié « *dans les prochains jours* » selon l'opérateur.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 7 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 ↗ PARIS

+2,06 %
CAC 40 : 2569,90

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	992	1015	+ 2,31	+ 5,94
Cr.Lyonnais(T.P.)	900	883	- 1,88	+ 8,36
Renault (T.P.)	1657	1694	+ 2,23	+ 5,30
Rhone Poulenc(T.P)	2098	2102	+ 0,19	+ 11,21
Saint Gobain(T.P.)	1315	1305	- 0,76	+ 2,88
Thomson S.A (T.P)	1030	1016	- 1,35	- 8,97
Accor	798	815	+ 2,13	+ 24,04
AGF-Ass.Gen.France	199,80	200,10	+ 0,15	+ 19,46
Air Liquide	831	849	+ 2,16	+ 4,81
Alcatel Alsthom	647	659	+ 1,85	+ 58,10
Axa	363,40	366	+ 0,71	+ 10,90
Axime	671	675	+ 0,59	+ 12,50
Bail Investis.	834	830	- 0,47	+ 17,81
Bancaire (Cie)	712	716	+ 0,56	+ 16,61
Bazar Hot. Ville	580	588	+ 1,37	+ 32,46
Bertrand Faure	270	270,50	+ 0,18	+ 33,84
BIC	837	870	+ 3,94	+ 11,82
BIS	490	490	—	- 6,88
B.N.P.	239	243,50	+ 1,88	+ 21,26
Bollore Techno.	744	758	+ 1,88	+ 32,98
Bongrain	2255	2251	- 0,17	+ 32,15
Bouygues	542	550	+ 1,47	+ 2,25
Bouygues Offs.	146	148	+ 1,36	+ 17,27
Canal +	1014	1033	+ 1,87	- 19,36
Cap Gemini	342	337	- 1,46	+ 34,31
Carbone Lorraine	1392	1442	+ 3,59	+ 45,84
Carrefour	3353	3415	+ 1,84	[illegible]
Casino Guichard	242	245,70	+ 1,52	+ 1,80
Casino Guich.ADP	206	210	+ 1,94	+ 20,52
Castorama Dub.(Li)	885	883	- 0,22	- 1,71
C.C.F.	247	250,50	+ 1,41	+ 4,38
CCMX(ex.CCMC) Ly	54,50	[illegible]	—	+ 16,45
Cegid (Ly)	722	735	+ 1,80	+ 23,73
Cerus Europ.Reun	139,50	139,80	+ 0,21	+ 5,82
Cetelem	656	662	+ 0,91	+ 10,35
CGIP	1765	1794	+ 1,64	+ 25,36
Chargeurs Intl	369	370	+ 0,27	+ 43,96
Christian Dalloz	2190	2245	+ 2,51	+ 21,88
Christian Dior	808	815	+ 0,86	+ 7,62
Ciments Fr.Priv.B	213	215	+ 0,93	+ 32,06
Cipe France Ly #	710	711	+ 0,14	+ 16,04
Clarins	740	745	+ 0,67	- 2,18
CLF-Dexia France	556	569	+ 2,33	+ 25,88
Club Mediterranee	451	446	- 1,10	+ 32,42
Coflexip	337	340	+ 0,89	+ 23,63
Colas	797	800	+ 0,37	+ 6,66
Comptoir Entrep.	11,25	11,40	+ 1,33	+ 78,75
Comptoirs Mod.	2759	2780	+ 0,76	+ 0,71
CPR	479,80	485	+ 1,08	+ 17,20
Cred.Fon.France	69,45	69	- 0,64	+ 2,22
Credit Lyonnais CI	211,40	208,10	- 1,56	+ 56,46
Credit National	328,50	331	+ 0,76	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	280	285,50	+ 1,96	+ 21,34
Damart	4925	4995	+ 1,42	+ 20,36
Danone	855	879	+ 2,80	+ 21,57
Dassault-Aviation	1375	1365	- 0,72	+ 16,66
Dassault Electro	688	680	- 1,16	+ 52,80
Dassault Systemes	336	352,10	+ 4,79	+ 47,13
De Dietrich	266,40	266,20	- 0,07	+ 26,16
Degremont	456	456	—	+ 38,44
Dev.R.N-P.Cal Li #	48,55	48,50	- 0,10	+ 11,89
DMC (Dollfus Mi)	141	141	—	+ 12,08
Dynaction	134	134,50	+ 0,37	+ 10,15
Eaux (Gle des)	753	766	+ 1,72	+ 28,12
Eiffage	319	328	+ 2,82	[illegible]
Elf Aquitaine	525	539	+ 2,66	+ 34,32
Eramet	285	291	+ 2,10	+ 4,58
Eridania Beghin	910	883	- 2,96	+ 5,74
Essilor Intl	1525	1550	+ 1,63	- 1,58
Essilor Intl ADP	1389	1355	- 2,44	+ 4,23
Esso	528	535	+ 1,32	+ 0,56
Eurafrance	2489	2451	- 1,52	+ 9,52
Euro Disney	9,95	9,90	- 0,50	+ 3,88
Europe 1	1221	1199	- 1,80	[illegible]
Eurotunnel	6,65	6,70	+ 0,75	+ 2,18
Filipacchi Medias	1325	1359	+ 2,56	[illegible]
Fimalac SA	534	535	+ 0,18	+ 10,90
Finextel	103,20	103,20	—	+ 28,67
Fives-Lille	490	495	+ 1,02	[illegible]
Fromageries Bel	4300	4330	+ 0,69	[illegible]
Galeries Lafayette	2175	2240	+ 2,98	+ 31,34
GAN	152,50	154	+ 0,98	+ 45,66
Gascogne (B)	485	483	- 0,41	+ 3,88
Gaumont #	374	380,10	+ 1,63	[illegible]
Gaz et Eaux	2508	2525	+ 0,67	[illegible]
Geophysique	455	460,70	+ 1,25	+ 27,27
G.F.C	530	521	- 1,69	+ 10,96
Groupe Andre S.A.	485	480	- 1,03	+ 24,38
Gr.Zannier (Ly) #	146,50	147,50	+ 0,68	+ 26,85
GTM-Entrepose	319	319	—	+ 32,57
Guilbert	1029	1033	+ 0,38	+ 11,27
Guyenne Gascogne	1850	1855	+ 0,27	+ 10,16
Havas	388,40	402,40	+ 3,60	+ 10,54
Havas Advertising	659	662	+ 0,45	+ 15,19
Imetal	826	827	+ 0,12	+ 9,86
Immeubl.France	377	379	+ 0,53	+ 23,85
Infogrames Enter.#	766	795	+ 3,78	+ 32,50
Ingenico	101	102	+ 0,99	+ 17,24
Interbail	241	[illegible]	+ 0,16	+ 6,39
Intertechnique	1313	1300	- 0,99	[illegible]
Jean Lefebvre	315	310	- 1,58	[illegible]
Klepierre	810	799	- 1,35	[illegible]
Labinal	1360	1380	+ 1,47	+ 39,25
Lafarge	370	375	+ 1,35	+ 20,46
Lagardere	170,40	176,60	+ 3,63	[illegible]
Lapeyre	361	364,90	+ 1,08	+ 22,44
Lebon	223	225	+ 0,89	+ 36,50
Legrand	984	1003	+ 1,93	+ 13,46
Legrand ADP	688	696	+ 1,16	+ 21,26
Legris indust.	254	258	+ 1,57	+ 18,07
Locindus	838	828	- 1,19	[illegible]
L'Oreal	1834	1901	+ 3,65	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1302	1334	+ 2,45	[illegible]
Lyonnaise Eaux	533	550	+ 3,18	[illegible]
Marine Wendel	619	630	+ 1,77	+ 32,35
Metaleurop	69	72	+ 4,34	[illegible]
Metrologie Inter.	19,05	19	- 0,26	[illegible]
Michelin	322,70	329,50	+ 2,10	+ 17,63
Moulinex	128,50	128	- 0,38	+ 13,34
Nord-Est	139,80	136,10	- 2,64	+ 13,42
Nordon (Ny)	430	435	+ 1,16	+ 18,58
NRJ #	769	787	+ 2,34	[illegible]
OLIPAR	82	86	+ 4,87	[illegible]
Paribas	360	368,50	+ 2,36	[illegible]
Pathe	1385	1390	+ 0,36	+ 11,29
Pechiney	228	224,60	- 1,49	[illegible]
Pernod-Ricard	301,90	306,50	+ 1,52	+ 6,72
Peugeot	601	616	+ 2,49	[illegible]
Pinault-Print.Red.	2242	2319	+ 3,43	+ 12,58
Plastic-Omn.(Ly)	485	482,80	- 0,45	[illegible]
Primagaz	545	555	+ 1,83	- 9,36
Promodes	1864	1889	+ 1,34	[illegible]
Publicis	578	570	- 1,38	[illegible]
Remy Cointreau	144	144	—	[illegible]
Renault	131,80	139,50	+ 5,84	+ 25,11
Rexel	1630	1625	- 0,30	[illegible]
Rhone Poulenc A	175	176,60	+ 0,91	[illegible]
Rochette (La)	27	26,50	- 1,85	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5750	5700	- 0,86	+ 11,76
Sade (Ny)	200	200	—	[illegible]
Sagem SA	3149	3125	- 0,76	- 0,15
Saint-Gobain	790	808	+ 2,27	+ 10,08
Saint-Louis	1398	1393	- 0,35	+ 7,81
Salomon (Ly)	376	376,90	+ 0,23	[illegible]
Salvepar (Ny)	465	462	- 0,64	+ 19,38
Sanofi	520	534	+ 2,69	+ 3,48
Sat	1795	1781	- 0,77	+ 15,27
Saupiquet (Ns)	741	735	- 0,80	[illegible]
Schneider SA	305,50	312,30	+ 2,22	[illegible]
SCOR	220,50	224,90	+ 1,99	[illegible]
S.E.B.	994	1003	+ 0,90	[illegible]
Sefimeg	457,50	462	+ 0,98	[illegible]
SEITA	203,50	203,20	- 0,14	[illegible]
Selectibanque	77	76,90	- 0,12	[illegible]
SFIM	1143	1150	+ 0,61	+ 11,65
SGE	119	121	+ 1,68	[illegible]
Sidel	422	431,40	+ 2,22	[illegible]
Silic CA	890	887	- 0,33	+ 19,38
Simco	522	521	- 0,19	[illegible]
S.I.T.A	1076	1082	+ 0,55	[illegible]
Skis Rossignol	131,50	132	+ 0,38	[illegible]
Societe Generale	619	631	+ 1,93	[illegible]
Sodexho Alliance	2776	2813	+ 1,33	- 2,66
Sommer-Allibert	190,30	190	- 0,15	[illegible]
Sophia	237	238,20	+ 0,50	+ 25,36
Spir Communication	500	500	—	[illegible]
Strafor Facom	440,50	440	- 0,11	+ 14,58
Suez	280	286,60	+ 2,35	+ 28,93
Synthelabo	561	569	+ 1,42	+ 1,42
Technip	587	600	+ 2,21	+ 23,20
Thomson-CSF	186,50	185,70	- 0,42	+ 18,33
Total	465	468,20	+ 0,68	+ 18,94
U.A.P.(Compagnie)	145	145,70	+ 0,48	+ 5,19
UFB Locabail	540	540	—	+ 19,80
UIC	32,10	—	—	+ 62,53
UIF	461,90	460	- 0,41	+ 8,61
UIS	205	[illegible]	+ 0,24	+ 17,42
Unibail	582	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Union Assur.Fdal	711	[illegible]	+ 1,12	+ 12,34
Usinor Sacilor	89	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Valeo	356,90	[illegible]	+ 1,98	[illegible]
Vallourec	335	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Via Banque	217,50	215,10	- 1,10	[illegible]
Worms & Cie	360	[illegible]	- 1,16	[illegible]
Zodiac ex.dt divid.	1422	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
Elf Gabon	1630	[illegible]	+ 4,29	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	384	[illegible]	- 2,21	[illegible]
Adecco S.A.	1750	1762	+ 0,68	[illegible]
Adidas AG #	616	628	+ 1,94	[illegible]
American Express ■	328,90	341	+ 3,67	[illegible]
Anglo American #	345	354	+ 2,60	[illegible]
Amgold #	392,10	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	19	19	—	[illegible]
A.T.T. #	188,40	193	+ 2,44	+ 11,09
Banco Santander #	370	373	+ 0,81	[illegible]
Barrick Gold #	132,10	[illegible]	+ 2,11	[illegible]
B.A.S.F. #	213,50	[illegible]	+ 3,51	[illegible]
Bayer #	224	[illegible]	+ 3,97	[illegible]
Cordiant PLC	12,60	[illegible]	- 0,79	[illegible]
Crown Cork ord.#	289,50	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV#	278	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	410	430	+ 4,87	[illegible]
De Beers #	215	218	+ 1,39	[illegible]
Deutsche Bank #	296,60	303,10	+ 2,19	[illegible]
Dresdner Bank #	190	195	+ 2,63	[illegible]
Driefontein #	52	53,50	+ 2,88	+ 2,72
Du Pont Nemours #	588	591	+ 0,51	+ 20,36
Eastman Kodak #	411	432	+ 5,10	[illegible]
East Rand #	2,70	2,73	+ 1,11	[illegible]
Echo Bay Mines #	36	37,20	+ 3,33	[illegible]
Electrolux #	343	345	+ 0,58	[illegible]
Ericsson #	183	191,90	+ 4,86	[illegible]
Ford Motor #	173,50	174,70	+ 0,69	[illegible]
Freegold #	39,25	40,75	+ 3,82	[illegible]
Gencor Limited #	25	25,50	+ 2	[illegible]
General Elect. #	548	575	+ 4,92	[illegible]
General Motors #	301	306,40	+ 1,79	+ 5,29
Gle Belgique #	460	480	+ 4,34	+ 19,97
Grd Metropolitan	43,05	44	+ 2,20	[illegible]
Guinness Plc #	46,80	47,30	+ 1,06	[illegible]
Hanson PLC reg.	26	25,80	- 0,76	—
Harmony Gold #	42,95	44,50	+ 3,60	[illegible]
Hitachi #	51,15	51,40	+ 0,48	[illegible]
Hoechst #	216,10	225,70	+ 4,44	[illegible]
I.B.M #	725	[illegible]	+ 1,51	[illegible]
I.C.I #	67,20	[illegible]	- 0,29	[illegible]
Ito Yokado #	261,40	[illegible]	- 2,44	[illegible]
Matsushita #	87,35	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Mc Donald's #	272	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Merck and Co #	477,80	[illegible]	+ 3,39	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	49	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Mobil Corporat.#	709	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Morgan J.P. #	554	[illegible]	+ 0,54	[illegible]
Nestle SA Nom. #	6470	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	56,40	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Nokia A	325,90	340	+ 4,32	[illegible]
Norsk Hydro #	262,10	[illegible]	+ 2,25	[illegible]
Petrofina #	1899	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Philip Morris #	637	646	+ 1,41	[illegible]
Philips N.V #	248,60	[illegible]	+ 4,58	[illegible]
Placer Dome Inc #	102,30	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Procter Gamble #	643	[illegible]	+ 5,13	[illegible]
Quilmes	304	[illegible]	- 1,15	[illegible]
Randfontein #	25,60	[illegible]	- 1,36	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	389,90	[illegible]	+ 3,61	[illegible]
Royal Dutch #	956	[illegible]	+ 1,25	[illegible]
R T Z #	87,40	[illegible]	+ 1,83	[illegible]
Sega Enterprises	142	[illegible]	- 4,92	[illegible]
Saint-Helena #	31,35	32	+ 2,07	[illegible]
Schlumberger #	580	[illegible]	+ 2,24	[illegible]
SGS Thomson Micro.	384	[illegible]	+ 6,71	[illegible]
Shell Transport #	94,05	[illegible]	+ 2,12	[illegible]
Siemens #	289,80	[illegible]	+ 1,79	[illegible]
Sony Corp. #	408	[illegible]	+ 1,56	[illegible]
Sumitomo Bank #	66,45	63,70	- 4,13	[illegible]
T.D.K #	407	[illegible]	+ 1,47	[illegible]
Telefonica #	130	134	+ 3,07	[illegible]
Toshiba #	32,35	32,45	+ 0,30	[illegible]
Unilever #	1013	1026	+ 1,28	[illegible]
United Technol. #	415,10	[illegible]	+ 1,18	[illegible]
Vaal Reefs #	341	350	+ 2,63	[illegible]
Volkswagen A.G #	2980	3106	+ 4,22	[illegible]
Volvo (act.B) #	138	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Western Deep #	157	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Yamanouchi #	174,50	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Zambia Copper	12,65	[illegible]	+ 1,97	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31

LUNDI 7 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	3,871
CEPME 8,5% 88-97CA	—	6,590
CEPME 9% 89-99 CA#	110,96	5,770
CEPME 9% 92-06 TSR	121	7,175 ↓
CFD 9,7% 90-03 CB	122,39	1,201
CFD 8,6% 92-05 CB	118,16	1,398
CFF 10% 88-98 CA#	108,30	4,658
CFF 9% 88-97 CA#	102,41	4,660
CFF 10,25%90-01CB#	118,70	0,738
CLF 8,9% 88-00 CA#	113	7,780
CLF 9%88-93/98 CA#	104,28	3,677
CNA 9% 4/92-07	121,35	8,408
CRH 8,6% 92/94-03	116,65	6,715 ↓
CRH 8,5% 10/87-88#	—	0,838
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,45	1,272 d
EDF 8,6% 92-04 #	117,50	0,024
Emp.Etat 6%93-97 #	100,70	4,485 ↓
Finansder 9%91-06#	121,45	3,329
Finansd.8,6%92-02#	115,06	1,720
Floral9,75% 90-99#	112,11	8,945 ↓
OAT 8,5% 87-97CA#	101,04	6,738
OAT 88-98 TME CA#	101,40	1,010
OAT 9/85-98 TRA	—	2,967
OAT 9,50%88-98 CA#	106,93	7,522 d
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	0,663 o
OAT 8,125% 89-99 #	108,66	7,123 o
OAT 8,50%90/00 CA#	111,92	0,303 o
OAT 85/00 TRA CA#	106,90	3,745 ↓
OAT 10%5/85-00 CA#	116,49	8,712 d
OAT 89-01 TME CA#	104,91	1,018
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,70	3,167
OAT 8,50% 89-19 #	121,88	3,889
OAT.8,50%92-23 CA#	121,78	8,151
SNCF 8,8% 87-94CA	108,15	1,615 ↓
Lyon.Eaux 6,5%90CV	935	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	72,10	72
Baccarat (Ny) ◆	510	510
Bains C.Monaco ◆	560	560
Bque Transatlanti.	171,90	171,90
B.N.P.Intercont.	640	630
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy ◆	450	450
Champex (Ny)	26,60	25,30
CIC Un.Euro.CIP	345	345
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1896	1712 o
Concorde-Ass Risq	1080	1049
Continental Ass.Ly.	430	430,10
Darblay ◆	415	415
Didot Bottin	900	900
Eaux Bassin Vichy ◆	3750	3750
Ecia	905	915
Ent.Mag. Paris	1995	1975
Fichet Bauche ◆	88,70	88,70
Fidei	40	39
Finalens ◆	390	390
F.I.P.P. ◆	257	257
Fonciere (Cie)	595	595
Fonc. Lyonnaise #	741	737
Foncina # ◆	495	495
Francarep	289	298,80
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1220	1220
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot	1100	1140
G.T.I (Transport)	253	255
Immobail	139,90	142
Immobanque	680	676
Locamion (Ly) ◆	481	481
Lucia ◆	58,10	58,10
Monoprix	249	249
Metal Deploye ◆	415	415
Mors #	9,40	9,10
Navigation (Nle)	85,05	87
Optorg ◆	341	341
Paluel-Marmont	300	300,30
Exa.Clairefont(Ny)	1040	1025
Parfinance	252,10	261
Paris Orleans ◆	290	290
Piper Heidsieck ●	1384	1384
Promodes (CI)	1350	1309
PSB Industries Ly	408	408
Rougier #	366	366,50
Saga	55	57
Salins du Midi	614	614
S.I.P.H. ◆	248	348
Sofal ◆	39	39
Sofragi ◆	4605	4605
Taittinger	1965	2050
Tour Eiffel ◆	286	286
Vicat	500	500
Caves Roquefort	1850	1850
Elyo ◆	314	314
Finaxa	308	309
Gaillard (M) ◆	1610	1610
Givaudan-Lavirotte ◆	1095	1095
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	171,10	171,10
Gd Moul.Strasbourg ◆	1721	1721
Hotel Lutetia	248	260
Hotels Deauville	530	530
Immeubl.Lyon(Ly)#	579	579
L.Bouillet (Ly) ◆	305	305
Lloyd Continental	8990	9440
Lordex (Ny) ◆	18	18
Machines Bull#	53,20	53,20
Mag.Lyo.Cerl.(Ly)# ◆	165	165
Matussiere Forest.	72,30	72,50
Moncey Financiere	3100	3100
M.R.M. (Ly) ◆	198	198
Navigation Mixte	980	975
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	120	120
Pechiney CIP	242,50	242
Pechiney Intl	110	104,70
Pollet	502	500
Sabeton (Ly) ◆	761	761
Samse (Ly)	809	811

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	205	205
Commerzbank AG	162	162
Fiat Ord.	16,95	17
Gevaert	399	399
Gold Fields South	122,20	122,20
Kubota Corp.	25,90	25,90
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	44,05	44,05
Robeco	455,10	465,60
Rodamco N.V.	176,80	177,20
Rolinco	472,30	479,90
Sema Group Plc	130	131,80
Solvay SA	3198	3198

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31

LUNDI 7 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	45,65	44,55
Adecco Trav.Tem.Ly.	460	460
AFE #	451	451
Aigle #	219,90	215
Albert S.A (Ns) ◆	115	115
Altran Techno. #	1971	1990
Arkopharma#	326	325
Montaignes P.Gest. ◆	2101	2101
Assystem #	440	450
Bque Picardie (Li)	640	670
Bque Tarneaud(B)#	309,90	310
Bque Vernes	138	143,70
Beneteau #	759	760
B I M P	80	80
Boiron (Ly) #	650	641
Boisset (Ly)#	415	429
But S.A.	310	314
Cardif SA	772	770
C.E.E #	172	172,10
Cermex (Ly) ◆	370,30	370,30
CFPI #	354,90	354,90
Change Bourse (M)	290	287
CNIM CA#	237	236,90
Codetour	371	369,90
Comp.Euro.Tele-CET	450	450
Conflandey S.A.	299	295
C.A.Haute Normand.	327,50	327,50
C.A. Paris IDF	863	860
C.A.Ile & Vilaine	341,80	349,50
C.A.Morbihan (Ns)	307,50	307
C.A.du Nord (Li)	522	525
C.A. Oise CCI	292,20	292,20
Creeks ◆	70	70
Devanlay	501	510
Devernois (Ly)	560	560
Ducros Serv.Rapide ◆	70	70
Europ.Extinc.(Ly)#	456	456
Expand s.a	494	495
Factorem	694	699
Faiveley #	315,50	309
Finacor	82,75	87,80
Fininfo	711	715
Fructivie	677	678
Gautier France #	240,30	240,20
Gel 2000	67,95	64,80
GFI Industries #	999	998
Girodet (Ly) # ◆	34	34
GLM S.A.	300	314,90
Grandoptic.Photo #	864	869
Gpe Guillin # Ly	192	190
Kindy #	157	155
Guerbet	270	270,20
Hermes internat.1#	1450	1462
Hurel Dubois	596	593
ICBT Groupe #	246	238
I.C.C.	138,40	138,80
ICOM Informatique	441	437
Idianova ◆	67	67
Int. Computer #	89	88
IPBM	61,10	63
M6-Metropole TV	566	570
Manitou #	770	772
Manutan	450	446
Marie Brizard #	1019	1019
Maxi-Livres/Profr.	150	150
Mecelec (Ly)	69,50	69,50
MGI Coutier	291	298,80
Monneret Jouet Ly#	112	112
Naf-Naf #	64	64,50
NSC Schlum. Ny ◆	739	739
Onet #	1035	1041
Paul Predault #	210	205
P.C.W. ◆	19	18
Petit Boy #	88,10	90
Phyto-Lierac #	417	410
Pochet ◆	880	880
Poujoulat Ets (Ns)	225,70	225
Radiall #	653	[illegible]
Robertet #	1000	1000
Rouleau-Guichard	359	358
Securidev #	107,50	104,10
Smoby (Ly)#	664	670
Sofco (Ly) ◆	53,70	53,20
Sofibus ◆	368	[illegible]
Sogepag # ◆	225	225
Sogeparc (Fin)	850	[illegible]
Sopra	525	525
Steph.Kelian #	140	140
Sylea	514	514
Teisseire-France	192,50	192
TF1-1	560	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	300	300
Trouvay Cauvin #	119	[illegible]
Unilog	720	720
Union Fin.France	651	[illegible]
Viel et Cie #	146,50	[illegible]
Vilmorin et Cie #	495	508
Virbac	565	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

LUNDI 7 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	54,90	[illegible]
Belvedere	670	[illegible]
BVRP	181	[illegible]
Coil	228,30	[illegible]
Electronique D2	848	[illegible]
FDM Pharma n. ◆	231,10	231,10
Genset	270	[illegible]
Guyanor action B	23,55	24,50
High Co.	170	[illegible]
Infonie	159	[illegible]
Joliez-Regol	81	[illegible]
Mille Amis	106,70	106,70
Naturex	105	105
Olitec	1305	1330
Picogiga	276	275,40
Proxidis	34	35
R21 Santé	315	316,10
Stelax	4,75	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

LUNDI 7 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	871	871
Crédit Gén.Ind. ◆	8	8
Générale Occidentale ◆	300	300
Mumm ◆	1160	1160
Sté lecteurs du Monde ◆	135,40	136,40

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 4 avril

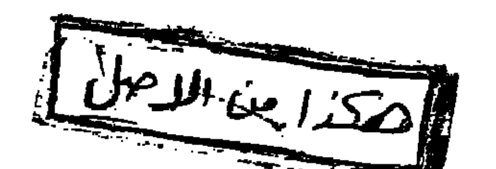
VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	131,03	124,79
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◇	2401,96	2366,46
BNP		
Antigone Tresorerie	877805	877805
Natio Court Terme	14099	14099
Natio Court Terme2	382850	382850
Natio Epargne	2271,39	2248,90
Natio Ep. Capital C/D	16673,17	16508,09
Natio Ep. Croissance	2691,90	2639,12
Natio Ep. Obligations	213,55	214,26
Natio Epargne Retraite	155,36	152,31
Natio Epargne Tresor	11110,12	11087,94
Natio Epargne Valeur	614,06	602,02
Natio Immobilier	1361,38	1334,69
Natio Inter ◆	2026,10	1986,37
Natio Monetaire C/D	5444,57	5444,57
Natio Opportunités	190,68	186,94
Natio Patrimoine	1605,06	1573,59
Natio Perspectives ◆	1507,28	1477,73
Natio Placements C/D	78217,02	78217,02
Natio Revenus ◆	1108,06	1097,09
Natio Sécurité	11375,99	11375,99
Natio Valeurs	1238,99	1214,70
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	91688,72	91688,72
Oblig. tres caté.	255,40	251,63
CDC·GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D ◆	769,49	747,08
Le Livret Portefeuille D ◆	996,22	967,20
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2413,62	2405,80
Patrimoine Retraite C ◇	308,73	302,68
Sicav Associations C ◆	2409,46	2409,46
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C ◇	19505,97	19505,97
Mutual. dépôts Sicav C ◇	19102,54	19083,46
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D ◇	254,94	249,94
Ecur. Capicourt C ◇	231,54	231,54
Ecur. Capitalisation C ◇	244,47	244,47
Ecur. Distrimonétaire D. ◇	10503,30	10503,30
Ecur. Expansion C ◇	82082,88	82082,88
Ecur. Géovaleurs C ◇	3282,13	3217,77
Ecur. Investis. D ◇	207,24	203,18
Ecur. Monepremière ◇	11244,63	11244,63
Ecur. Monetaire C ◇	12962,10	12962,10
Ecur. Monétaire D ◇	12344,75	12344,75
Ecur. Trésorerie C ◇	318,51	318,51
Ecur. Trimestriel D ◇	1992,29	1992,29
Eparcourt-Sicav D ◇	199,74	199,74
Géoptim C ◇	12328,92	12146,72
Géoptim D ◇	11998,46	11821,14
Horizon C ◇	2041,26	2001,24
Prévoyance Ecur. D ◇	106,59	106,59
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C ◇	11848,11	11848,11
Ecur. Sécuripremière C ◇	11871,60	11859,74
Ecur. Sensipremière C ◇	12754,13	12754,13
CNCA (Crédit Agricole)		
Amplia ◇	118852,73	118852,73
Atout Amérique	154,51	150,74
Atout Asie	100	97,56
Atout Futur C	730,31	713,50
Atout Futur D	687,50	670,73
Coexis	1924,25	1892,88
Dieze	2096,70	2061,85
Elicash ◇	943010,24	943010,24
Epargne-Unie	191,99	187,31
Eurodyn	2249,19	2194,33
Indicia ◆	1549,28	1511,49
Moné.JC ◇	11880,74	11880,74
Moné.JD ◇	11503,05	11503,05
Oblifutur C	532,35	523,45
Oblifutur D	510,11	501,58
Oraction	1755,81	1712,99
Revenu-Vert	1215,29	1194,98
Sévéa ◆	116,70	113,85
Synthésis	17412,88	17104,99
Uni Association ◇	120,09	120,09
Uni Foncier	1433,40	1398,44
Uni France	784,39	765,26
Uni Garantie C	1841,55	1810,77
Uni Garantie D	1408,49	1384,95
Uni Régions	1803,71	1759,72
Univar C ◇	307,79	307,79
Univar D ◇	301,94	301,94
Univers Actions	215,31	210,06
Univers-Obligations	233,44	229,54
CIC BANQUES		
Francic	685,87	[illegible]
Francic Pierre	134,85	[illegible]
Francic Régions	1938,71	[illegible]
CIC PARIS		
Associc ◇	1112,18	[illegible]
Cicamonde	1475,01	1432,05
Converticic	384,66	378,98
Ecocic	1577,17	[illegible]
Mensuelcic	10208,33	[illegible]
Oblicic Mondial	3645,40	[illegible]
Oblicic Régions	1200,58	[illegible]
Rentacic	166,71	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euroco Solidarité	1349,68	[illegible]
Lion 20000 C	17067,84	17067,84
Lion 20000 D	16372,62	16372,62
Lion Association	10944,44	10944,44
Lion Court Terme C	26226,88	26226,88
Lion Court Terme D	23780,89	23780,89
Lion Plus	1524,06	[illegible]
Lion Trésor	2504,16	[illegible]
Oblilion	2003,20	[illegible]
Sicav 5000	671,68	[illegible]
Slivafrance	1132,67	[illegible]
Slivam	534,34	[illegible]
Slivarente	246,76	[illegible]
Slivinter	660,13	[illegible]
Trilion	5195,92	[illegible]
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2249,58	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	155,90	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	909,42	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	125,84	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J ◆	22805,13	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T.	254,53	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1429,86	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1836,96	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1098,93	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	790,95	[illegible]
Saint-Honoré Capital ◆	19274,59	[illegible]
St-Honoré March. Emer. ◆	801,58	[illegible]
St-Honoré Pacifique ◆	694,25	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◆	1823,12	[illegible]
Stratégie Actions ◆	1002,02	[illegible]
Stratégie Rendement ◆	1903,06	[illegible]
[illegible]		
Amplitude Monde C ◇	910,61	[illegible]
Amplitude Monde D ◇	887,10	[illegible]
Amplitude Europe C/D ◇	137,44	134,05
Elanciel D ◇	162,36	[illegible]
Emergence Poste D ◇	131,25	[illegible]
Géobilys C ◇	638,62	[illegible]
Géobilys D ◇	609,52	[illegible]
Intensys C ◇	117,04	[illegible]
Intensys D ◇	112,07	[illegible]
Latitude C ◇	147,64	147,64
Latitude D ◇	138,89	[illegible]
Oblitys D ◇	619,47	[illegible]
Plénitude D ◇	190,18	[illegible]
Poste Gestion C ◇	14757,75	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◇	5261,09	[illegible]
Solstice D ◇	2354,48	[illegible]
Thésora C ◇	967,66	[illegible]
Thésora D ◇	880,79	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37769,68	37769,68
Actimonétaire D	30754,90	30754,90
Cadence 1 D	1079,60	[illegible]
Cadence 2 D	1071,05	1060,43
Cadence 3 D	1057,31	1046,84
Capimonétaire C	408	407,59
Capimonétaire D	379,09	378,71
Sogeoblig C	9036,47	8947
Interoblig C	7053,64	6983,80
Intersélection France D	664,52	651,49
S.G. France opport. C	1974,67	1935,95
S.G. France opport. D	1885,07	1848,11
Sogenfrance C	1722,47	1688,70
Sogenfrance D	1574,43	1543,96
Sogépargne D	308,57	305,51
Soginter C	2039,26	1999,22
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1469,73	1440,91
Sogeliance D ◆	1708,42	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	185,15	181,52

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT

3615 LEMONDE

Publicité financière Le Monde : 01 44 43 76 45



338
315 +

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 8 AVRIL 1997

VOILE **Le bateau néo-zélandais *Team-New- Zealand* a facilement battu, 4 manches à 1, dimanche 6 avril à Auckland, le navire britannique du Royal Dorset Yacht Club en finale de la Mini Cup. Cette épreuve est la première compétition organisée pour préparer la prochaine édition de la Coupe de l'America, qui aura lieu dans le port néo-zélandais. ● CONQUISE en 1995 à San Diego par Peter Blake, la célèbre aiguière d'argent sera remise en jeu entre le 26 février et le 16 mars de l'an 2000. Le marin, organisateur de la prochaine compétition, assure, dans un entretien au *Monde*, que l'épreuve sera *« le plus grand événement de voile jamais organisé »*. Il estime que les Français doivent maintenant s'entraîner sérieusement. ● APRÈS L'ÉPISODE PAJOT de 1995, pas moins de trois défis prétendent défendre les couleurs françaises. Le ministère hésite encore avant d'apporter son soutien à l'un d'entre eux.**

La prochaine édition de la Coupe de l'America se prépare à Auckland

Une compétition, la Mini Cup, entre cinq équipages prétendant à la conquête en l'an 2000 de la célèbre aiguière d'argent, a permis aux Néo-Zélandais d'afficher leur supériorité. A cette occasion, l'un des défis français a reçu le parrainage de Peter Blake, vainqueur du trophée en 1995

AUCKLAND
de notre correspondante

Première compétition organisée en vue de préparer la prochaine Coupe de l'America, qui aura lieu en l'an 2000 dans le port néo-zélandais d'Auckland, la Mini-Coupe a permis à différents postulants de se rencontrer. Grâce à la finale de cette compétition, qui a eu lieu dimanche 6 avril, entre le club anglais de Dorset et le défenseur Team New Zealand, il est désormais plus facile d'imaginer à quoi ressembleront les épreuves de la prochaine Coupe de l'America. Elles seront certainement tactiques, ventées, mais aussi très serrées dans les résultats.



VOILE

Seuls quatre des futurs challengers de la Coupe de l'America avaient été invités à participer à ce galop d'essai : le défi Young America (club de New York), America True (club de San Francisco), British Challenge (club de Dorset) et le défi France-Pacifique (Port-Camargue). Seule différence avec les épreuves de la Coupe, les équipages disposaient d'un bateau rigoureusement identique, les Class America néo-zélandais de 1992.

Venus pour gagner, les défis anglo-saxons amenèrent leurs meilleurs hommes (Ed Baird, Rod Davis, Chris Law...). Certains n'hésitèrent même pas à s'acheter en outre les connaissances locales, prenant à leur bord de célèbres marins *« kiwis »* (néo-zélandais), tels Murray Jones, Leslie Egnot. Côté français, en revanche, les promoteurs du défi avait décidé de jouer profil bas et *« formation »*, en amenant des néophytes, cinq équipiers sur seize ayant déjà participé à un ou plusieurs défis français. Un contraste qui s'est traduit par six défaites sur six manches, même si cinq de ces régates se firent « au contact ».

Lors d'une manche contre le club de New York, vendredi 4 avril, les Français, après avoir été encouragés à cor et à cri par la quasi-unanimité des passagers du bateau accompagnateur, finirent une seconde derrière les Américains, et ce en dépit d'une pénalité, un 360 degrés accompli sur la ligne d'arrivée.

Ainsi, malgré quelques fautes, de manœuvre et de tactique, le défi France-Pacifique fit une excellente impression tant pour l'esprit dans lequel il est venu que pour son indéniable potentiel. *« Je n'étais pas fier du tout pendant le match contre les Français. Ils ont joué tactique et moi j'ai été obligé de prendre l'option la plus sûre possible »*, déclare l'Anglais Chris Law.

« On a beaucoup appris. On s'est rendu compte du niveau impressionnant de nos concurrents. On sait déjà qu'on va devoir faire appel à des gens très expérimentés – et on en a en France – en particulier des tacticiens », analyse celui qui se désigne comme le *« chef du projet sportif »*, Bernard Mallaret.

En ce qui concerne la conception du bateau, élément essentiel de succès, le défi France-Pacifique a choisi de proposer à trois architectes navals, Daniel Andrieu, Jean-Marie Finot et Bernard Nivelt, de travailler ensemble sur un projet commun. Le trio est donc venu à Auckland étudier cette proposition, à titre bénévole comme tous les équipiers du défi. Nul doute que ce type de démarche a plu aux Néo-Zélandais. Les organisateurs de la prochaine coupe ont d'ailleurs accepté de soutenir le défi France-Pacifique pour que la France soit présente en l'an 2000.

Sir Peter Blake a rédigé un document appuyant le projet de Jean-Marie Vidal, afin d'aider le défi à trouver des sponsors, en précisant aussi à quel point il lui semblait important qu'un pays s'unisse derrière un défi unique. Sir Peter Blake a également donné son accord de principe pour que l'équipage du défi France-Pacifique vienne s'entrainer sur les Class America néo-zélandais.

F. de C.

Trois projets pour le prochain défi tricolore

LES HOMMES du défi France-Pacifique ont pu participer aux courses à Auckland. Ce privilège ne préjuge malheureusement pas des chances du seul défi français, déposé depuis le 14 mai 1996, à figurer dans le carré des challengers au terme des éliminatoires qui débuteront le 13 novembre 1999 pour la prochaine Coupe de l'America.

D'autant que le projet déposé par la Société nautique du Grau-du-Roi a bien du mal à avancer. Le déplacement d'une vingtaine de personnes (équipage, techniciens, architectes) aux antipodes n'a été rendu possible que grâce à beaucoup de bonne volonté. Les équipiers n'ont pas été plus payés pour cette épreuve que pour les trois semaines d'entraînement de l'hiver. Résultat : l'équipage présent à Auckland manquait d'expérience et ne comptait pas les grands noms du match-racing français.

Probable conséquence du bilan laissé par la campagne manquée des *France 2* et *France 3* à San Diego, le défi France-Pacifique est en panne dans sa recherche de partenaires. Fixé à un niveau plus modeste que les sommes englouties par un Marc Pajot – parti, depuis, offrir ses services au défi suisse –, le budget nécessaire pour engager les premières grosses dépenses de France-Pacifique est de 60 millions de francs. Mais plus du double seront nécessaires pour financer l'équipe de cent cinquante personnes et la construction des deux bateaux qui iront à Auckland dans deux ans et demi.

Jean-Marie Vidal, président du défi France-Pacifique, est donc réduit, depuis quelque temps, à naviguer à contre-courant pour rendre crédible son projet. *« Il nous faut boucler notre tour de table avant la fin de l'été, si nous voulons lancer la conception de nos bateaux un an avant de les mettre en chantier »*, assure-t-il depuis son poste stratégique de directeur de Port-Camargue (Hérault), la plus grande marina d'Europe avec ses quatre mille trois cents anneaux.

LES JEUNES DE « YAKA »

Alors, le vainqueur de la Solitaire du Figaro en 1987, parti se ressourcer à cinquante-trois ans dans la Mini-Transat avant de se lancer dans cette aventure, déploie ses arguments pour convaincre : *« Je veux défendre la valeur éducative de la voile. Ce défi doit revaloriser l'esprit d'équipe. Il faut effacer l'image d'arrogance attachée à ce sport, et tenter d'en faire, au contraire, une démarche populaire, tout en montrant les enjeux économiques d'un engagement de la France dans le Pacifique. »*

Le défi France-Pacifique dispose d'un solide schéma d'organisation, de l'accord d'architectes comme Jean-Marie Finot, Daniel Andrieu et Bernard Nivelt. Le projet sportif mis en place par Bernard Mallaret, double vainqueur du Tour de France à la voile, champion du monde en First Class 8, peut espérer réunir deux des meilleurs barreurs du monde que sont Thierry Peponnet et Bertrand Pacé.

Faute d'avoir pu se faire entendre des indispensables partenaires nécessaires pour financer son projet, Jean-Marie Vidal pourrait se rapprocher de Bernard Decré, l'initiateur d'une autre ébauche de défi. Il s'agit de West, qui n'aura pourtant jamais été jusqu'ici qu'une association de personnalités aux motivations très diverses, réunies par le fondateur du Tour de France à la voile. Cette approche marketing vers les entreprises et les collectivités locales du Grand Ouest aura connu, ainsi, bien des vicissitudes avant d'essayer de se fondre dans une démarche moins... intéressée.

C'est au même moment qu'un nouveau projet est venu déstabiliser un peu plus les marins méditerranéens. En lançant le 14 mars l'idée d'un *« défi jeune »* sous la très *« fun »* appellation de *« Yaka »*, Luc Gélusseau, Pierre Mas et Xavier de Lesquen ont atteint un premier objectif : celui de donner un véritable *« coup de vieux »* aux initiateurs de France-Pacifique. Car l'ancien capitaine de l'équipe de France victorieuse de l'Admiral's Cup en 1991, le second de la dernière Whitbread et leur associé juriste ont peut-être réussi avec leur projet aux relents *« jeunistes »* à faire tomber une grande partie des réticences des milieux économiques vis-à-vis de la Coupe de l'America.

En limitant leur ambition à un tour d'entraînement en l'an 2000 à Auckland, pour mieux être compétitif dans la 31e édition de l'épreuve, Yaka met le ticket d'entrée à un tarif moins élevé que France-Pacifique.

UN BUDGET RAISONNABLE

Pour 40 millions de francs, les promoteurs de ce projet sont prêts à n'envoyer qu'un seul bateau à Auckland. Ils s'engagent à ce que les trois quarts des membres de l'équipage et de la logistique n'aient pas plus de vingt-cinq ans au 14 mai. C'est la date limite des inscriptions pour la Coupe, avec un droit d'entrée majoré à 200 000 dollars (plus de 1,1 million de francs). Déjà une souscription à 100 francs le droit d'entrée a été lancée avec un certain succès. Et les bons-cadeaux offerts en échange n'expliquent pas tout.

La démarche un peu iconoclaste des promoteurs de Yaka plaît. Surtout dans les universités et dans les grandes écoles, mais aussi à la Fédération française de voile (FFV) et dans l'administration, où on n'attendait pas un tel écho. Du côté de la FFV, qui a pourtant mis deux cadres techniques à disposition de Jean-Marie Vidal, on est manifestement séduit par l'initiative de Mas et Gélusseau. *« On connaît leur palmarès et on sait qu'ils n'étaient pas loin de réussir à aligner un bateau français dans la prochaine Whitbread*, indique Jean-Pierre Champion, le président de la FFV. *Leur projet a l'immense mérite de pouvoir fédérer les jeunes talents de la voile en France. Il correspond tout à fait à notre politique sportive, en particulier pour développer le match-racing. Et ce défi devrait réconcilier les Français avec la voile, et avec la Coupe de l'America plus particulièrement. »* Jean-Pierre Champion s'apprête à développer ses arguments devant le ministre de la jeunesse et des sports, qui souhaite pourtant des représentants de la France *« avides de victoire »*. Mais La démarche des gens de Yaka semble plaire du côté du ministère, et l'on se souvient que Xavier de Lesquen faisait partie de la Mission parlementaire réunie par Jean-François Deniau sur *« les conditions de la réussite d'une participation française à la Coupe del'America »*. Le rapport remis au gouvernement il y a juste un an insistait sur la nécessité d'un budget raisonnable.

Admettant qu'il sera impossible d'être présent à Auckland en l'an 2000 avec plus d'un défi, le pouvoir sportif semble avoir choisi celui qui devra défendre dans le Pacifique les intérêts de la quatrième puissance mondiale. Surtout s'il s'agit de mieux préparer le retour – compétitif cette fois – dans la Coupe de l'America de la grande nation de la voile que veut rester la France.

Christophe de Chenay

Marc Pajot skipper suisse

En dépit de moyens financiers importants, la participation de Marc Pajot à la Coupe Louis-Vuitton, régates éliminatoires des challengers de la Coupe de l'America 1995, s'est soldée par un naufrage symbolique : ses bateaux ont chaviré puis démâté sur le plan d'eau de San Diego avant de révéler une gestion hasardeuse à base de défiscalisation. Discrédité en France, où il avait bénéficié des soutiens successifs du président de la République François Mitterrand en 1987, du maire de Paris Jacques Chirac en 1992 et du premier ministre Edouard Balladur en 1995, l'ancien médaillé olympique a su convaincre le Club nautique de Morgues, installé sur le bords du lac Léman, de relever le défi de l'an 2000.

Déposé le 29 octobre 1996, le défi a été confirmé le 17 février. Sous la dénomination de Fast 2000, il bénéficie du concours technologique de l'Institut polytechnique de Lausanne. Se sont embarqués dans l'aventure le Tabarly suisse Pierre Fehlmann, le champion olympique allemand Jochem Schumann (barreur), et le champion du monde italien Enrico Chieffi (tacticien). Pour organiser sur mer la défense de la Coupe, en cas (hypothétique) de victoire, le club de Morgues a conclu un accord avec le club de Hyères.

Sir Peter Blake, organisateur du trophée de l'an 2000

« A présent, la France doit s'y mettre, à plein temps »

AUCKLAND
de notre correspondante

A trois ans des épreuves de la Coupe de l'America, prévues à Auckland en février-mars 2000, Sir Peter Blake, vainqueur de la Coupe en 1995 fait le point pour *Le Monde* sur l'organisation de la défense du trophée.

– « Combien de syndicats vont-ils participer à la course des Challengers ?

– Aujourd'hui onze syndicats ont payé les premiers droits d'inscription. Ils viennent de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Russie, de Suisse, trois viennent des Etats-Unis et un des îles Vierges américaines, un du Japon et un de Hongkong. On en attend aussi deux d'Australie, un du *Canada*, un ou deux autres des Etats-Unis, de Hawaï, un d'Italie, peut-être un autre de France. Au total entre dix-sept et vingt syndicats devraient s'inscrire d'ici à la deuxième et dernière date butoir. Je pense que d'ici la Coupe, il en restera au moins quatorze. Ce sera le plus grand Défi jamais organisé. Mais on veut surtout que ce soit le meilleur.

– Quel esprit souhaitez-vous donner à « votre » Coupe de l'America ?

– Nous voulons faire la meilleure Coupe de l'America qui n'ait jamais été organisée, en fait le meilleur événement de voile jamais organisé. Pour cela, nous allons être les plus honnêtes possibles. Nous espérons que les petits changements faits dans les règles les rendrons beaucoup plus claires. Dans le passé, les règles étaient délibérément confuses, grises. Certains les poussaient au point que nous les considérions comme de la tricherie. On découvrait des changements à la dernière minute. On ne veut pas de cela ici. Aujourd'hui, c'est noir ou blanc. C'est permis ou interdit. Pas de surprises. C'est plus juste pour tout le monde. Par exemple on ne pourra avoir plus de deux bateaux.

– A peine aviez-vous gagné la Coupe, que vous parliez de la garder. Pourquoi dès lors aider les concurrents en organisant une mini-Coupe, en construisant un village de l'America's cup ?

– On veut garder la Coupe, mais on veut avoir à se battre pour la garder. Il faut que ce soit une belle course. Il nous a semblé important de permettre à certains des futurs syndicats de venir se familiariser avec Auckland, notre plan d'eau, notre pays, pour les aider à se préparer, et nous aussi. Quant à la construction du village, il n'y avait pas le choix. Auckland est un estuaire. Il n'y a pas d'autres endroits avec assez de profondeur pour accueillir ce genre de bateaux. Nous avons voulu leur faciliter les choses. Nous aurions très bien pu dire : *« Tenez voilà un annuaire téléphonique, débrouillez-vous, cela risque d'être difficile »*. Il y aurait eu quatre ou cinq syndicats, pas plus. Maintenant certains se plaignent que l'option proposée est trop chère...

– Que pensez-vous de la stratégie de la France d'être venue participer à cette mini-Coupe avec un équipage néophyte alors que les Américains et les Anglais ont, au contraire, amené leurs champions ?

– Ces équipages *[anglo-saxons]* n'ont quasiment rien à voir avec ce que seront leurs équipages en l'an 2000. Ils ont pris cet événement comme une course à gagner. La France l'a pris comme nous l'avions conçu : une opportunité d'entraînement et de familiarisation. Mais démarrer avec une équipe de jeunes nouveaux, c'est beaucoup de travail. A présent, la France doit s'y mettre, à plein temps. Maintenant que cette équipe a une idée plus précise de ce qui l'attend, il faut qu'ils commencent à s'entrainer sérieusement. Team New Zealand a quarante-cinq personnes à plein temps depuis que nous avons gagné la course. Et nos gens, quand ils ne sont pas ici à Auckland, ils préparent la Whitbread, ils font de l'entraînement olympique, du maxi. Tout est orienté vers l'effort pour garder la Coupe.

– Comment reconquérir l'intérêt d'une nation déçue par l'expérience de la précédente Coupe ?

– Il faut persévérer. Si dix-neuf syndicats viennent, dix-huit vont perdre. Il faut que le pays souhaite faire la Coupe, autrement, ils peuvent éteindre tout de suite. Mon impression, c'est que l'équipe française en 1995 s'est auto-détruite. Une équipe d'experts n'est pas le but. J'ai l'impression que cette équipe *[le Défi France-Pacifique]* a le bon esprit. Gagner c'est improbable, pour tout le monde. Mais il faut tenter sa chance. Il faut monter le projet de telle sorte que même sans une victoire, la campagne soit un succès. Il faut que les marins qui font la Coupe soient des gens bien, qu'ils parlent bien, qu'ils soient corrects, qu'ils soient de bons ambassadeurs pour la France. Les sponsors, eux, doivent être derrière les marins. C'est un projet de marins, de concepteurs de bateaux, de constructeurs de voiles.

– Vous avez quarante-cinq personnes à plein temps depuis deux ans, le Défi France-Pacifique ne sait pas encore sur quels financiers il va pouvoir compter...

– Nous sommes les défendeurs, c'est différent. La plupart des autres challengers en sont au même point. La France est un pays de grands marins. C'est une grande puissance. Et puis vous êtes venus à cette mini-Coupe alors que la plupart des autres syndicats ne sont pas là. »

Propos recueillis par Florence de Changy

Un vieux trophée

● **La Coupe.** Plus vieux trophée sportif du monde, la Coupe de l'America est une aiguière fondue en 1948 par les orfèvres de la reine Victoria, R. & G. Garrard, avec 134 onces d'argent, d'une valeur de 100 guinées, pour récompenser le vainqueur des régates de Cowes disputées le 22 août 1851. Elle sera remise en jeu pour la trentième fois au meilleur de neuf régates programmées entre le 26 février et le 16 mars de l'an 2000 dans les eaux d'Auckland (Nouvelle-Zélande) par le Royal New Zealand Yacht Squadron (RNZYS), qui l'a conquise en 1995 à San Diego grâce à Peter Blake.

● **Les défis.** Trente mois avant le début des régates éliminatoires entre challengers, John Heise, commodore du RNZYS, a officialisé onze défis. Ils ont été déposés par : l'Espagne (Monte Real Clube de Yates de Bayona/Real Nautico Club de Valencia), les Etats-Unis (New York Yacht Club/PACT 2000 ; Saint Francis Yacht Club/America One ; Saint Thomas Yacht Club (îles Vierges) ; San Francisco Yacht Club/America True) ; la France (Société Grau-du-Roi et Port-Camargue/France Pacifique), la Grande-Bretagne (Royal Dorset Yacht Club), Hongkong (Aberdeen Boat Club), le Japon (Nippon Yacht Club/Nippon Challenge AC 2000), la Russie (St Petersburg Yacht Club) et la Suisse (Club nautique Morgien/Fast 2000 Challenge).

● **Les prétendants.** De nouveaux candidats pourront s'engager jusqu'au 14 mai 1997, à condition de verser un droit d'inscription de 200 000 dollars. Outre d'éventuels nouveaux concurrents français (Yaka, avec Pierre Mas, Luc Gellusseau et Xavier de Lesquen, et Sport nautique de l'Ouest, avec Bernard Decré), des défis pourraient être déposés par les Australiens John Bertrand et Syd Fischer, par Ian Murray, ou encore par le triple vainqueur et double perdant américain Dennis Conner.

Professionnaliser les arbitres de football est de nouveau à l'ordre du jour

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la FIFA, l'Allemand Sepp Blatter, s'est prononcé dimanche 6 avril en faveur de l'arbitrage professionnel dans les compétitions de haut niveau. *« Je crois totalement à l'idée d'arbitres professionnels. Payons-les. Il y a assez d'argent »*, a-t-il dit. L'International Board, organisme garant des règles du jeu, vient pourtant de refuser cette éventualité. M. Blatter a également dévoilé un programme d'entraînement en vue de 1998. *« Nous prévoyons une semaine en mars prochain pendant laquelle les arbitres seront minutieusement préparés, puis un stage de trois jours juste avant le début du tournoi »*.

■ **MONDIAL 98 : on connaît déjà les ramasseurs de balles** de la Coupe du monde de football 1998, à défaut d'en connaître déjà les participants. Lundi 7 avril, la Fédération française de football (FFF) a révélé le projet « T'es jeune, t'es foot ». Pour la première fois, 2 400 benjamins, âgés de 11 et 12 ans, effectueront des rencontres de lever de rideau pour chacun des 60 matches du Mondial. Par ailleurs, 1 768 jeunes âgés de 11 à 16 ans seront ramasseurs de balles. La FFF, organisatrice du grand rendez-vous *via* le Comité français d'organisation (CFO), commence à mobiliser ses deux millions de licenciés.

■ **Le match Gabon-Maroc**, disputé dimanche 6 avril à Libreville, dans le cadre des éliminatoires du Mondial 98 (zone Afrique, groupe 5), a été arrêté à la 55e minute de jeu par l'arbitre en raison de jets de projectiles divers. Les supporteurs gabonais étaient furieux de voir leur équipe menée 4-0, et l'équipe du Gabon a quitté le stade dans un bus de la police pour échapper à leur vindicte.

■ **La Juventus de Turin** a battu dimanche 6 avril, à Milan, le Milan AC (6-1) et conserve six points d'avance sur Parme, facile vainqueur de la Sampdoria Gênes (3-0), à l'issue de la 26e journée du championnat d'Italie de football.

■ **Le gardien de but de l'AS Monaco** et de l'équipe de France de football, Fabien Barthez, a estimé dimanche 6 avril qu'*« il n'est pas normal que le cannabis soit considéré comme un produit dopant »*, lors d'une intervention dans l'émission Stade 2, sur France 2. *« Ce n'est pas avec un « joint » qu'on peut faire un meilleur match »*, a-t-il déclaré. Mercredi, Fabien Barthez, lui-même sanctionné pour usage de cannabis en 1995, évoquait le cas de Bernard Lama, contrôlé positif à cause de la même substance le 26 février *(lire notre analyse en page 17)*.

L'Inter veut retrouver sa gloire des années 60

Le club milanais du président Moratti affronte mardi 8 avril l'AS Monaco en demi-finale aller de la Coupe de l'UEFA

MASSIMO Moratti a décidé de relever *un des plus grands défis qui soient donnés à un homme* : être comparé à son père. Le 18 février 1995, il est devenu président de l'Inter Milan, 27 ans après qu'Angelo ait fermé la plus belle page de l'histoire du club. Mardi 8 avril, assis dans la tribune du stade Giuseppe-Meazza, il assistera à la demi-finale aller de la Coupe UEFA entre son équipe et l'AS Monaco.


FOOTBALL

Massimo se rappelera peut-être du jeune homme sagement assis, l'air dubitatif, à la gauche du *pater familias*, dans ce même stade qu'on n'appelait encore que San Siro. Il lui reviendra encore l'image de son père, le visage exalté, brandissant un trophée, porté en triomphe par ses joueurs, quand l'Inter était un des grands de l'Europe du football dans les années 60. Aujourd'hui, l'héritier sait qu'il n'a d'autre choix que de brandir à son tour une de ces coupes s'il espère gagner la considération. Pas simple d'entretenir la saga Moratti.

EMPIRE PÉTROLIER

Angelo, un des 21 enfants d'un agriculteur de Bergame, a bâti un empire pétrolier quand les fortunes se faisaient et se défaisaient dans l'Italie de la fin du fascime et de l'après-guerre. Pour asseoir sa respectabilité, il prend les commandes de l'Inter en 1955. Dix ans plus tard, elle est la meilleure équipe du monde, remportant notamment deux Coupes des clubs champions consécutives. La famille Moratti est alors un vrai clan soudé autour du patriarche. Gianmarco, le fils aîné, apparaît le plus souvent à la droite d'Angelo. Massimo est de l'autre côté, un peu en retrait. Erminia, la mère, et les trois filles sont assises à part, plus loin dans les tribunes. C'est encore là l'Italie d'un autre âge.

Angelo sent bien que les choses changent, que son temps est révolu, à l'orée des années 70. Il confie ses affaires à ses enfants, mais ces derniers déclinent l'héritage de l'Inter. *« Nous n'étions pas encore prêts »*, diront-ils plus tard.

En 1968, Ivanoe Fraizzoli reprend le club qu'il transmettra ensuite à Ernesto Pellegrini. Les *nerazzurri* (bleus et noirs) gagnent encore trois championnats et deux Coupes UEFA, mais s'enfoncent doucement dans l'ombre des *rossoneri* (rouges et noirs), le Milan AC de Silvio Berlusconi. Angelo ne verra pas cette *décrépitude : il meurt en 1981.*

La situation financière de l'Inter devient critique au début des années 90, avec un passif de 32 milliards de lires (environ 110 millions de francs). Ernesto Pellegrini veut vendre. La famille Moratti est contactée : Gianmarco, puis Massimo. Ce dernier accepte. Il a déjà fait de la Saras une multinationale (spécialisée dans le raffinage) ancrée dans l'Italie moderne. Il a cinq enfants, dont l'aîné s'appelle Angelo Mario. A cinquante et un ans, il est cette fois prêt à reprendre le club. L'anecdote, rapportée par le *Corriere della sera*, veut qu'un supporteur ait envoyé un billet de 10 000 lires avec ce petit mot : *« Cher Moratti, l'Inter va mal. Voici une petite contribution pour son acquisition. »*

« Je ne veux pas imiter mon père : la comparaison serait trop difficile. Je veux juste gérer l'Inter du mieux possible », affirmait Massimo dans un récent entretien à la *Repubblica*. Pourtant, une de ses premières décisions sera de ramener dans les structures du club les grands noms des années 60 : Giacinto Facchetti, Luis Suarez et Sandro Mazzola donnent une légitimité historique aux ambitions de son nouveau propriétaire. Cela ne saurait suffire. L'année suivante, le président investit près de 150 millions de francs dans le recrutement. L'*Internazionale* – son appellation complète – n'aura jamais autant mérité ce nom. Profitant à plein des possibilités offertes par la levée des quotas sur les joueurs de l'Union européenne, le club fait son marché au large. Eric Cantona ne viendra pas, mais le Français Youri Djorkaeff, le Chilien en cours de naturalisation espagnole Ivan Zamorano, le Néerlandais Aaron Winter, et le Suisse Ciriaco Sforza viendront rejoindre l'Anglais Paul Ince et le Français Jocelyn Angloma. Nwankwo Kanu, la vedette du Nigeria, signera également avant que la découverte d'une maladie cardiaque hypothèque sa carrière.

L'équipe a l'un des plus beaux effectifs du *calcio*. Lui reste à trouver un style. L'entraîneur anglais, Roy Hodgson, n'est pas parvenu à fédérer ces vedettes autour d'une idée, comme le fit Helenio Herrera dans les années 60, avec le célèbre *catenaccio*. La Coupe UEFA reste le dernier espoir de trophée cette saison. Massimo Moratti cherche aujourd'hui un successeur à Roy Hogson. Le président doit faire vite et bien : on est forcément moins indulgent avec les milliardaires de la deuxième génération !

Benoît Hopquin

Robbie Fowler est le nouveau buteur, prolo et fair-play, du Liverpool FC

Les « Reds » viennent jeudi 10 avril défier le Paris-SG au Parc des Princes

Les célèbres « Reds » du Liverpool FC affrontent en demi-finale de la Coupe des Coupes le Paris-Saint-Germain, tenant du titre. *Ils compteront sur Robbie Fowler, un attaquant de vingt-deux ans, devenu la véritable vedette de la ville où il a grandi dans un quartier défavorisé.*

ROBERT BERNARD Fowler avait *six ans lorsque les rues de son quartier* se sont embrasées. A Toxteth, l'un des coins les plus défavorisés de Liverpool, de terribles émeutes urbaines firent, en juillet 1981, des centaines de blessés et des dégâts considérables. Aujourd'hui, Robbie Fowler, petit prolo de Toxteth, fils d'un modeste employé des chemins de fer, est riche et célèbre.

Pendant de longs mois, alors que l'argent et la gloire lui étaient déja tombé dessus, Fowler a continué à vivre à Toxteth, au milieu des siens. Puis il s'est décidé à quitter l'univers de son enfance pour acheter une maison dans un quartier plus conforme à son nouveau statut social. Mais la personnalité de ce pur *« scouser »*, fier de sa ville et de ses particularismes, est restée la même.

Tout juste regrette-t-il l'époque, pas si lointaine, durant laquelle il multipliait les virées dans les boîtes à la mode, comme le Cream, en compagnie de ses amis de toujours, dont un certain Steve McManaman, originaire de Kirkby, autre quartier difficile de Liverpool et devenu lui aussi idole du stade d'Anfield Road.

« DES VALEURS FORTES »

Bob Lynch, son ancien entraîneur dans l'équipe des moins de quatorze ans du Liverpool Football Club, apprécie l'attitude de celui qui est devenu une vraie star : *« Les jeunes joueurs d'aujourd'hui font souvent des bêtises avec l'argent qui leur tombe soudain du ciel. Beaucoup perdent la tête, deviennent puants. Robbie, lui, reste dans l'âme un gamin de Toxteth, c'est-à-dire quelqu'un qui possède certaines valeurs fortes comme le sens du devoir, l'honnêteté et la fidélité. Vu ce qu'il gagne et la folie médiatique qui l'entoure, il pourrait très bien tirer un trait sur ses années passées. Mais il continue de venir nous voir, il m'appelle toujours Sir et jamais il n'oubliera d'où il vient... »*

Robbie Fowler n'a effectivement pas oublié. Le 20 mars dernier, au cours du quart de finale de Coupe des coupes entre Liverpool et les Norvégiens de Bergen, l'idole du stade d'Anfield Road, auteur de deux des trois buts de son équipe, relève soudain son maillot pour dévoiler un tee-shirt rouge, sur lequel on peut lire un message de soutien aux dockers de Liverpool, en grève depuis de longs mois.

« C'est l'un des amis de mon père, qui fait partie des 500 personnes licenciées ayant entraîné ce mouvement social, qui me l'a donné. Je ne fais pas de politique, je pense simplement à eux. » Un geste de solidarité peu apprécié par les autorités de l'UEFA, qui, après un communiqué alambiqué, infligeront à Fowler une amende de 1 300 dollars (environ 7 300 francs).

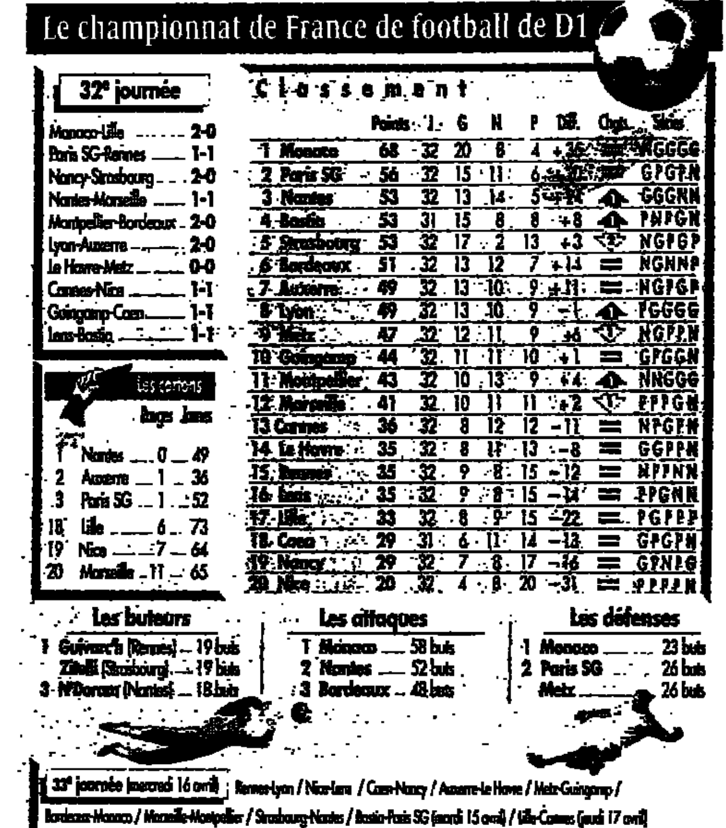
Ironie du destin, cinq jours plus tard, Fowler recevra les félicitations officielles de Sepp Blatter, secrétaire général de la FIFA, à la suite d'un geste rarement vu sur les terrains. Lors d'un match au sommet (les deux clubs sont à la lutte avec Manchester pour le titre) disputé face à Arsenal, l'attaquant de Liverpool s'était présenté seul devant le gardien londonien Seaman, qui avait semblé le déséquilibrer. L'arbitre sifflait un penalty,mais Fowler, se relevant immédiatement, fit clairement signe que le gardien ne l'avait pas touché ! Un geste de fair-play apprécié par la FIFA : *« Votre réaction est tout à votre honneur. C'est le genre de geste qui aidera à maintenir l'intégrité du jeu. »*

Professionnel à dix-sept ans, international à vingt ans, Robbie Fowler ne perd pas de temps, ni sur les terrains ni dans la vie. Sa jeune carrière est déjà chargée d'exploits en tous genres. En août 1994 par exemple, à l'occasion d'un autre match Arsenal-Liverpool, le prodige de Toxteth inscrit trois buts en l'espace de 4 minutes et 33 secondes ! Le phénomène avoue admirer Ian Rush, mythique avant-centre gallois des Reds de Liverpool, auteur de plus de 350 buts en quinze ans de carrière sous le célèbre maillot rouge.

Redoutable buteur doté d'un pied gauche phénoménal, Robbie Fowler est devenu en un temps record l'idole d'une équipe où les stars ne manquent pourtant pas. Comme la plupart des grands clubs anglais, le Liverpool FC gagne beaucoup d'argent grâce aux produits dérivés. Et 80 % des milliers de maillots rouges vendus au *souvenir shop* du stade d'Anfield Road le sont au nom de Fowler et de son numéro 9.

« Je déteste courir lors des séances d'entraînement. Moi, ce que j'aime, c'est jouer. Mais dans ce club tout le monde te fait comprendre que sans bosser tu ne peux pas te montrer digne de ce maillot. Cette ville, ce public, j'en suis fier. Je veux tout donner à Liverpool ! », lance celui que les fans d'Anfield Road surnomment Toxy Boy, en référence à son quartier d'origine. *« Robbie a du feu dans les tripes ! »*, ajoute Roy Evans, son entraîneur, pourtant peu enclin à distribuer les compliments. Treize longues années après le dernier titre européen remporté par les Reds (la Coupe des champions), toute une ville croit de nouveau à un sacre continental. Avec Robbie Fowler, le prodige de Toxteth, le rêve n'est pas loin de devenir réalité.

Alain Constant



Le championnat de France de football de D1

32e journée

Monaco-Lille	2-0
Paris SG-Rennes	1-1
Nancy-Strasbourg	2-0
Nantes-Marseille	1-1
Montpellier-Bordeaux	2-0
Lyon-Auxerre	2-0
Le Havre-Metz	0-0
Cannes-Nice	1-1
Guingamp-Caen	1-1
Lens-Bastia	1-1

Classement

	Points	J.	G	N	P	Dif.	Chgts.	Séries
1 Monaco	68	32	20	8	4	+36	[illegible]	[illegible]GGGG
2 Paris SG	56	32	15	11	6	+30	[illegible]	GPGPN
3 Nantes	53	32	13	14	5	+24	↑	GGGNN
4 Bastia	53	31	15	8	8	+8	↑	PNPGN
5 Strasbourg	53	32	17	2	13	+3	↓	NGPGP
6 Bordeaux	51	32	13	12	7	+14	=	NGNNP
7 Auxerre	49	32	13	10	9	+11	=	NGPGP
8 Lyon	49	32	13	10	9	[illegible]	↑	PGGGG
9 Metz	47	32	12	11	9	+6	↓	NGPPN
10 Guingamp	44	32	11	11	10	+1	=	GPGGN
11 Montpellier	43	32	10	13	9	+4	↑	NNGGG
12 Marseille	41	32	10	11	11	+2	↓	PPPGN
13 Cannes	36	32	8	12	12	−11	=	NPGPN
14 Le Havre	35	32	8	11	13	−8	=	GGPPN
15 Rennes	35	32	9	8	15	−12	=	NPPNN
16 Lens	35	32	9	8	15	−14	=	PPGNN
17 Lille	33	32	8	9	15	−22	=	PGPPP
18 Caen	29	31	6	11	14	−13	=	GPGPN
19 Nancy	29	32	7	8	17	−26	=	GPNPG
20 Nice	20	32	4	8	20	−31	=	PPPPN

Les cartons — Rouges Jaunes

		Rouges	Jaunes
1	Nantes	0	49
2	Auxerre	1	36
3	Paris SG	1	52
18	Lille	6	73
19	Nice	7	64
20	Marseille	11	65

Les buteurs: 1 Guivarc'h (Rennes) 19 buts ; Zitelli (Strasbourg) 19 buts ; 3 N'Doram (Nantes) 18 buts.

Les attaques: 1 Monaco 58 buts ; 2 Nantes 52 buts ; 3 Bordeaux 48 buts.

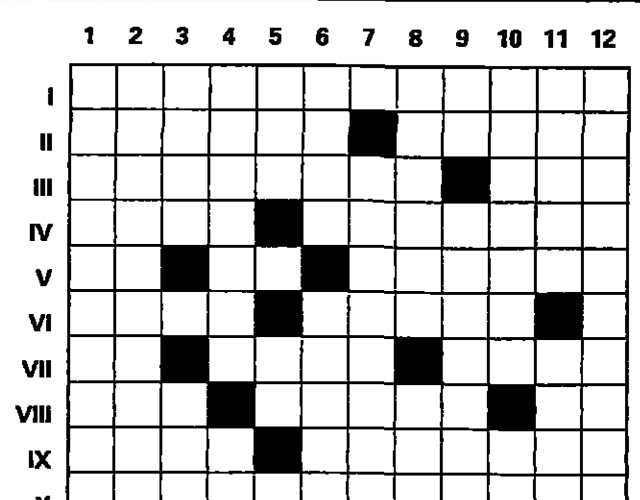
Les défenses: 1 Monaco 23 buts ; 2 Paris SG 26 buts ; Metz 26 buts.

33e journée (mercredi 16 avril) : Rennes-Lyon / Nice-Lens / Caen-Nancy / Auxerre-Le Havre / Metz-Guingamp / Bordeaux-Monaco / Marseille-Montpellier / Strasbourg-Nantes / Bastia-Paris SG (mardi 15 avril) / Lille-Cannes (jeudi 17 avril)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97067

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Une bonne correction. – II. Doit mordre pour bien faire. Protège en cas d'oubli. – III. Plus personne ne porterait ça aujourd'hui. Aboie quand on le double. – IV. Prophète hébreu. A maintenant meilleur aspect. – V. Participe gai. Note. Un ouvrage pour apprendre. – VI. Son chef garde ses secrets. Deux fois chef du précédent. – VII. Réaction enfantine. Refusée en désordre. Accueilli dans la joie. – VIII. Une pièce au Moyen Age. Un bel ensemble quand il est au travail. Morceau de plâtre. – IX. Vieille bête disparue. Donne du nerf à la mesure. – X. Vient en aide aux ouvriers puis les remplace.

VERTICALEMENT

1. Avec lui, c'est oui ou c'est non. – 2. Participe au bon équilibre. – 3. Disparut à bord de l'Oiseau blanc. Ce n'est pas un job d'avenir. – 4. Massif du Sahara. Structure commerciale. – 5. Tout le passé de la télé. Indique la qualité. – 6. Un peu secoué. Eclatai de partout. – 7. Peuvent nous éclater à la figure. – 8. La palais du chef et les alentours. Accompagnent les ra sur la peau. – 9. Bout d'aluminium. Appuie l'affirmation. – 10. Nonmétal blanc. Soldat yankee. – 11. Ne pourra être mis au courant. Ses tubercules sont comestibles. – 12. Pour la suite, il faudra attendre le prochain numéro.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97066

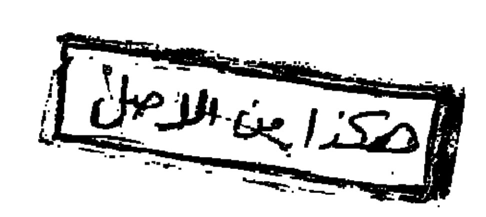
HORIZONTALEMENT

I. Préélectoral. – II. Réclame. Neri. – III. Opiomane. Sis. – IV. Lumière. Etai. – V. Eté. Eglise. – VI. Test. Ella. Si. – VII. As. Erres. Fil. – VIII. Aléas. Boni. – IX. Rafiai. Doigt. – X. Empoissonnée.

VERTICALEMENT

1. Prolétaire. – 2. Réputés. Am. – 3. Ecimes. AFP. – 4. Eloi. Tello. – 5. Lamée. Réai. – 6. Emargerais. – 7. Cenelles. – 8. Ils. Do. – 9. On. ESA. Bon. – 10. Reste. Foin. – 11. Aria. Singe. – 12. Lisibilité.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ — Président-directeur général : Dominique Alduy — Directeur général : Gérard Morax
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 12

Piscine de star

Pour paver le fond de la piscine carrée qu'elle fait construire (sur son terrain dont aucune dimension n'excède 25 mètres), une actrice hollywoodienne se fait livrer des dalles bleues de 1 mètre sur 1 mètre, qui doivent constituer le carré central, et des dalles jaunes, de même dimension, destinées à entourer ce carré central d'une ceinture de 1 mètre de large.

Seulement, voilà, les stars sont capricieuses. Alors que les dalles sont déjà livrées, elle décide que c'est l'intérieur qui sera jaune, avec un contour bleu. D'abord catastrophé, l'architecte conçoit un nouveau projet de piscine carrée dont il est possible de paver le fond en respectant les vœux de la star et en utilisant toutes les dalles (sans les casser).

Seule condition : la bordure bleue aura plus de 1 mètre de large.

Quelles sont les dimensions de la piscine ?

Sauriez-vous résoudre un problème similaire dans lequel la diva exige que le contour demeure large de 1 mètre et où l'architecte s'en sort en transformant son projet en piscine rectangulaire ?

Solution dans *Le Monde* du 15 avril.

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 1997

Solution du problème n° 11 (*Le Monde* du 1er avril)

Ils partent avec 36 rations. L'assistant accompagnera l'alpiniste durant six jours, puis redescendra en gardant les 6 rations nécessaires tandis que l'alpiniste poursuivra son ascension avec 18 rations.

Le sherpa se reposera six jours, puis remontera avec 18 rations pour aller à la rencontre de l'alpiniste, qu'il rejoindra au bout de six jours, alors que ce dernier vient d'épuiser sa cantine. Ils descendront ensemble avec les 12 rations restantes.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 28 du samedi 5 avril.** Premier tirage : 13, 15, 22, 25, 48, 49, numéro complémentaire : 29 ; rapports pour 6 bons numéros : 4 154 865 F ; pour 5 bons numéros plus le complémentaire : 99 805 F ; pour 5 bons numéros : 6 345 F ; pour 4 bons numéros : 137 F ; pour 3 bons numéros : 13 F.
Second tirage : 2, 14, 31, 34, 37, 47, numéro complémentaire : 46 ; rapport pour 6 bons numéros : 5 726 310 F ; pour 5 bons numéros, plus le complémentaire : 257 400 F ; pour 5 bons numéros : 8 285 F ; pour 4 bons numéros : 184 F ; pour 3 bons numéros : 19 F.

Le Kenyan John Kemboi gagne son premier marathon à Paris

JOHN KEMBOI a remporté le Marathon de Paris, dimanche 6 avril. Ce Kenyan de vingt-six ans, récemment classé troisième au championnat militaire de semi-marathon de son pays, où il s'entraîne avec Paul Tergat, triple champion du monde de cross-country, s'alignait pour la première fois sur la distance de 42,195 km. Il l'a parcourue en 2 h 10 min 14 s, soit 11 secondes de plus que le meilleur temps réalisé sur ce parcours. John Kemboi a devancé le favori de l'épreuve et vice-champion du monde en 1993, le Namibien Lucketz Swartbooi (2 h 11 min 28) et le Portugais Antonio Rodrigues (2 h 12 min 12). Le premier Français, Pascal Zilliox, s'est classé douzième en 2 h 16 min 22 s. Chez les dames, la Russe Elena Razdroguina s'est imposée en 2 h 29 min 10 s, devant la gagnante de 1996, la Roumaine Alina Tecuta (2 h 29 min 24 s).

DÉPÊCHES

■ **ESCRIME : le fleurettiste français Lionel Plumenail a remporté,** dimanche 6 avril, l'épreuve de Coupe du monde de Budapest (Hongrie). Le Français a battu en finale l'Italien Alessandro Puccini 15 touches à 14. La veille, son compatriote épéiste Eric Srecki avait gagné l'épreuve de Heidenheim (Allemagne), disposant en finale du Hongrois Ivan Kovacs 15 touches à 6. Saint-Gratien a défendu victorieusement, dimanche 6 avril, à Heidenheim, son titre de champion d'Europe des clubs à l'épée contre un autre club français, le SC Levallois. – *(AFP.)*

■ **RUGBY : l'arbitre du match de championnat de France de rugby Grenoble-Dax** a été blessé au visage lors d'incidents survenus après la rencontre, dimanche 6 avril. Près de 150 spectateurs mécontents ont envahi le terrain après que l'arbitre eut validé un essai et une transformation pour Dax dans les arrêts de jeu et sifflé la fin du match, remporté *in extremis* par Dax (29-26). Un spectateur déçu a asséné un coup de poing au visage de l'arbitre, qui a pu échapper au public grâce à l'intervention de l'entraîneur grenoblois Jean de la Vaissière. Aucune plainte n'avait été déposée dimanche soir. – *(AFP.)*

■ **BASKET : l'Élan béarnais de Pau-Orthez a assuré sa première place au classement du championnat de France Pro A** et sa qualification pour la prochaine Euroligue, en battant l'Asvel Lyon-Villeurbanne (92-80, après prolongations), dimanche 6 avril. La deuxième place, directement qualificative pour l'Euroligue, se jouera entre le CSP Limoges et l'Asvel.

■ **Auteur de 37 points contre Orlando,** dimanche 6 avril, Michael Jordan a rejoint la cinquième place du classement des meilleurs marqueurs de la NBA. Le basketteur des Chicago Bulls totalise désormais 26 726 points. – *(AP.)*

Sur le fil, Rolf Sörensen souffle les illusions de Frédéric Moncassin dans le Tour des Flandres

Lors de la classique belge, la victoire s'est décidée dans le dernier kilomètre

Vainqueur de Paris-Tours en 1990 et de Liège-Bastogne-Liège en 1993, Rolf Sörensen est le premier Danois à inscrire son nom au palmarès du Ronde, deuxième épreuve de la Coupe du monde de cyclisme. Omniprésent à l'avant de la course, il était encore dans l'échappée décisive, en compagnie notamment du Français Frédéric Moncassin. Longtemps bien placé, Laurent Jalabert s'est écroulé dans le final.

« J'AI DÉGOUPILLÉ une grenade et elle m'a explosé dans les mains. » La formule est d'Armand de Las Cuevas, coureur et poète à ses heures. Elle date du Tour de France 1995. Mais elle pourrait aussi bien avoir été prononcée par Laurent Jalabert, dimanche 6 avril, lors du Tour des Flandres. La classique courue sous le soleil ressembla à une version sur deux roues de l'arroseur arrosé et plus encore à un conte moral à la Andersen dont le Danois Rolf Sörensen a été le héros.

Après plus de 200 kilomètres, le peloton de tête était débarrassé de tous les comparses, quand Laurent Jalabert décida de lancer la lutte finale. Dans le dixième des quinze monts du parcours, le Taaienberg, il attaquait, sitôt rejoint par Rolf Sörensen, déjà. Mais deux bosses plus loin, le Français s'écroulait, victime d'une terrible défaillance. Difficile de recenser les multiples expressions cyclistes désignant cette situation. On notera ce florilège : « être dans le rouge », « prendre un éclat », « avaler la trompette », « tomber en panne d'essence », « compter les cailloux », « prendre un coup de buis ». Autant de formules qui démontrent que le cyclisme ne perd pas son humour quand le reste vient à manquer.

GROSSE FRINGALE

Laurent Jalabert fit donc tout cela durant les 30 derniers kilomètres, abandonnant près de 6 minutes pour terminer à la 82e place ! Le coureur invoquera une fringale à l'arrivée. Un petit creux pour un grand passage à vide, preuve que les progrès de la diététique et de la médecine sportive n'exonéreront jamais d'emporter un coupe-faim dans la poche arrière.

Le Belge Johan Museeuw s'est sans doute demandé s'il ne serait pas nécessaire également de se munir d'un manuel d'utilisation. A la suite d'une chute avec le Suisse Bruno Boscardin, le champion du monde, principal favori de la course, perdit une bonne minute à essayer de dépêtrer les deux vélos.

Laurent Jalabert à la dérive, Johan Museeuw en tandem, la course à l'avant n'en perdit pas son intensité. Les trois dernières bosses furent l'occasion d'autant de rebondissements. Mais le kilomètre vertical du mur de Grammont ne parvint pas cette fois à désigner le vainqueur. Au sommet du Bosberg, la dernière difficulté de la journée, ce 81e Ronde Van Vlaanderen, était encore à prendre.

A 9 kilomètres de l'arrivée, quand Frédéric Moncassin s'échappa en compagnie de l'Italien Franco Ballerini et de l'indécramponable Danois déjà cité, on se dit pourtant que Laurent Jalabert aurait au moins pavé la voie à quelqu'un de connaissance. Le Mazamétain et le Toulousain se disputaient autrefois les arrivées au sprint dans les courses cadets de la région. Ils partagèrent la même chambre au bataillon de Joinville. Leurs routes se séparèrent ensuite. « Jaja » mit finalement le cap sur l'Espagne. Frédéric Moncassin piqua plein nord et courut un temps sous pavillon néerlandais.

L'homme venu du soleil contracta le goût des classiques belges et de Paris-Roubaix. Il se vit même introniser « Flandrien », honneur réservé à une coterie d'hommes aguerris au froid, au vent et au relief du prétendu plat pays. Son goût pour les pavés lui apporta pourtant plus de chute et de deuxièmes places que de bouquets. En avril 1996, il avait été victime d'une fêlure du rocher et d'une fracture de la clavicule dans une arrivée au sprint des Trois Jours de La Panne, la traditionnelle épreuve de préparation au Tour des Flandres.

Un an après, le dimanche belge allait encore être lourd de déception. Dans les rues de Meerbeke, Rolf Sörensen s'échappait sous le flamme rouge du dernier kilomètre. Il offrait à son pays son premier « Ronde », après que Bjarne Riis lui ait apporté son premier Tour de France en 1996. A trente et un ans, il peaufine son palmarès sur le tard. Lui-même deuxième de la course en ligne des Jeux olympiques d'Atlanta, le vieux routier laissera cette place d'honneur à Frédéric Moncassin. Restera au Français d'éternels regrets et d'immédiats espoirs avant Paris-Roubaix, dimanche prochain.

B. H.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Championnat de France Pro A
Vingt-huitième journée

Paris-SG-Montpellier	86-66
Dijon-Besançon	89-78
Gravelines-Cholet	71-74 a. p.
Nancy-Evreux	91-66
Le Mans-Antibes	88-80
Strasbourg-Chalon-sur-Saône	78-67
Limoges-Levallois	96-78
Pau-Orthez-Villeurbanne	92-80 a. p.

Classement : 1. Pau-Orthez, 51 pts ; 2. Limoges (+ 10), 49 ; 3. Villeurbanne (– 10), 49 ; 4. Le Mans, 48 ; 5. Paris-SG, 47 ; 6. Cholet, 45 ; 7. Montpellier, 43 ; 8. Nancy, 42 ; 9. Antibes et Dijon, 40 ; 11. Chalon-sur-Saône, 38 ; 12. Strasbourg, Besançon et Levallois, 37 ; 15. Evreux, 35 ; 16. Gravelines, 34.

FOOTBALL

Championnat de France D2
Trente-quatrième journée

Saint-Etienne-Toulouse	1-1
Lorient-Le Mans	4-1
Sochaux-Châteauroux	1-1
Niort-Epinal	2-1
Laval-Amiens	1-0
Perpignan-Martigues	2-1
Gueugnon-Toulon	2-1
Valence-Mulhouse	2-1
Charleville-Red Star	1-1
Beauvais-Louhans-Cuiseaux	2-0

Exempt : Troyes.

Classement : 1. Toulouse, 60 pts ; 2. Niort, 57 ; 3. Châteauroux, 56 ; 4. Martigues, 54 ; 5. Le Mans, 51 ; 6. Gueugnon, 49 ; 7. Lorient, 48 ; 8. Sochaux, 45 ; 9. Valence, 45 ; 10. Beauvais, 45 ; 11. Saint-Etienne, 44 ; 12. Mulhouse, 44 ; 13. Laval, 43 ; 14. Toulon, 43 ; 15. Troyes, 42 ; 16. Perpignan, 41 ; 17. Amiens, 41 ; 18. Louhans-Cuiseaux, 40 ; 19. Red Star, 39 ; 20. Charleville, 37 ; 21. Epinal, 26.

Le club de Saint-Brieuc, en liquidation judiciaire, est exclu depuis le 24 mars. Les équipes appelées à le rencontrer depuis cette date ont forfaitairement match gagné 1-0. Les résultats enregistrés avant cette date restent acquis.

Championnat d'Allemagne
Vingt-sixième journée

Munich 1860-Mönchengladbach	3-0
Cologne-Duisbourg	2-5
Dortmund-Bochum	2-0
Düsseldorf-Sankt-Pauli	2-0
Karlsruhe-Schalke 04	0-0
Brême-Bielefeld	2-1
Hambourg-Bayern Munich	0-3
Rostock-Leverkusen	1-0
Fribourg-Stuttgart	1-1

Classement : 1. Bayern Munich, 55 pts ; 2. Borussia Dortmund, 52 ; 3. Bayer Leverkusen, 50 ; 4. VFB Stuttgart, 49 ; 5. Karlsruhe ; 6. Munich 1860 ; 7. Schalke 04 Gelsenkirchen, 38 ; 8. Bochum, 37 ; 9. Werder Brême, 35 ; 10. Cologne, 34 ; 11. Borussia Mönchengladbach ; 12. Duisbourg, 32 ; 13. Hambourg SV ; 14. Arminia Bielefeld, 30 ; 15. Fortuna Düsseldorf, 28 ; 16. Hansa Rostock, 27 ; 17. Sankt-Pauli Hambourg, 23 ; 18. Fribourg, 15.

Championnat d'Angleterre
Trente-troisième journée

Chelsea-Arsenal	0-3
Aston Villa-Everton	3-1
Manchester United-Derby	2-3
Newcastle-Sunderland	1-1
Nottingham-Southampton	1-3
Tottenham-Wimbledon	1-0
Liverpool-Coventry	1-2
Leeds-Blackburn (lundi)	
West Ham-Middlesbrough (reporté)	
Leicester-Sheffield (reporté)	

Classement : 1. Manchester United, 63 pts ; 2. Arsenal ; 3. FC Liverpool, 60 ; 4. Newcastle ; 5. Aston Villa Birmingham, 53 ; 6. Chelsea Londres ; 7. Sheffield Wednesday, 49 ; 8. Wimbledon, 46 ; 9. Tottenham Londres, 42 ; 10. Leeds 41 ; 11. Leicester, 39 ; 12. Derby, 38 ; 13. Blackburn ; 14. Everton Liverpool, 36 ; 15 Sunderland, 34 ; 16. West Ham Londres ; 17. Coventry, 33 ; 18. Middlesbrough, 31 ; 19. Southampton ; 20. Nottingham Forest, 30.

Middlesbrough a été pénalisé de 3 points.

Championnat d'Espagne
Trente-deuxième journée

Oviedo-Atletico Madrid	4-1
Celta Vigo-Ténérife	3-1
Bilbao-FC Séville	0-0
FC Barcelone-Gijon	4-0
Valladolid-Valence	4-1
Alicante-Real Sociedad	2-1
Rayo Vallecano-Espanyol Barcelone	0-1
Betis Séville-Santander	2-2
Extremadura-Logrones	3-0
La Corogne-Saragosse	1-0
Real Madrid-Compostelle (lundi)	

Classement : 1. Real Madrid, 71 pts ; 2. FC Barcelone, 66 ; 3. Betis Séville, 64 ; 4. Deportivo La Corogne, 63 ; 5. Atletico Madrid, 55 ; 6. Athletic Bilbao ; 7. Valladolid, 48 ; 8. Real Sociedad Saint Sébastien, 47 ; 9. Ténérife, 44 ; 10. Valence, 43 ; 11. Racing Santander, 42 ; 12. Celta Vigo, 39 ; 13. Oviedo, 38 ; 14. Compostelle, 36 ; 15. Sporting Gijon ; 16. Extremadura, 35 ; 17. Espanyol Barcelone, 34 ; 18. Saragosse ; 19. Rayo Vallecano Madrid, 33 ; 20. Hercules Alicante ; 21. Logrones, 28 ; 22. FC Séville, 26.

Championnat d'Italie
Vingt-sixième journée

Fiorentina-Inter Milan	0-0
Bologne-Reggiana	3-2
Cagliari-AS Rome	2-1
Lazio-Plaisance	2-0
Parme-Sampdoria Gênes	3-0
Pérouse-Naples	1-1
Udinese-Bergame	2-0
Vicence-Vérone	0-0
Milan AC-Juventus Turin	1-6

Classement : 1. Juventus Turin, 52 pts ; 2. Parme, 46 ; 3. Inter Milan et Bologne, 42 ; 5. Sampdoria Gênes et Lazio Rome, 40 ; 7. Milan AC et AS Rome, 36 ; 9. Fiorentina, Vicence, Atalanta Bergame et Udinese, 35 ; 13. Naples, 33 ; 14. Plaisance, Pérouse et Cagliari, 26 ; 17. Vérone, 19 ; 18. Reggiana, 18.

Mondial 1998, zone Afrique

● Groupe 1

Nigeria-Guinée	2-1
Kenya-Burkina Faso	4-3

Classement : 1. Nigeria, 7 pts ; 2. Guinée, 6 ; 3. Kenya, 4 ; 4. Burkina-Faso, 0.

● Groupe 2

Liberia-Egypte	1-0
Namibie-Tunisie	1-2

Classement : 1. Tunisie, 9 pts ; 2. Liberia, 4 ; 3. Egypte, 3 ; 4. Namibie, 1.

● Groupe 3

Congo-Afrique du Sud 2-0

Classement : 1. Congo, 7 pts ; 2. Afrique du Sud, 4 ; 3. Zaïre, 1 ; 4. Zambie, 1.

● Groupe 4

Cameroun-Zimbabwe	1-0
Angola-Togo	3-1

Classement : 1. Cameroun, 7 pts ; 2. Angola, 7 ; 3. Zimbabwe, 3 ; 4. Togo, 0.

● Groupe 5

Sierra Leone-Ghana	1-1
Gabon-Maroc	0-4

Classement : 1. Maroc, 7 pts ; 2. Sierra Leone, 4 ; 3. Ghana, 3 ; 4. Gabon, 1.

HANDBALL

Championnat de France N1A
Vingt-sixième et dernière journée

Dunkerque-Istres	23-20
Pontault-Combault - Villeneuve-d'Ascq	33-16
Chambéry-Bordeaux	27-21
Montpellier-Besançon	29-25
Massy-Ivry	26-27
Créteil-ACBB	29-23
Paris SG-Toulouse	31-31

Classement final : 1. Ivry, 74 pts ; 2. Créteil, 70 ; 3. Montpellier, 66 ; 4. Paris SG, 61 ; 5. Chambéry, 57 ; 6. Massy, 50 ; 7. Toulouse, 49 ; 8. Bordeaux, 46 ; 9. Pontault-Combault, 45 ; 10. AC Boulogne-Billancourt, 45 ; 11. Dunkerque, 44 ; 12. Istres, 44 ; 13. Besançon, 41 ; 14. Villeneuve-d'Ascq, 36.

Ivry est champion de France et disputera la Coupe des clubs champions. Créteil, vainqueur de la Coupe de France, disputera la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe ; Montpellier jouera la Coupe de la fédération (EHF) et Paris SG la Coupe des villes. Villeneuve-d'Ascq, Besançon et Istres sont relégués en Nationale 2.

RUGBY

Championnat de France Groupe A1
Seizième journée

● Poule 1

Agen-Castres	25-19
Périgueux-Toulouse	7-23
Béziers-Bourgoin	10-29
Nîmes-Biarritz	9-25
Grenoble-Dax	26-29

Classement : 1. Bourgoin, 41 pts ; 2. Toulouse, 38 ; 3. Dax, 38 ; 4. Agen, 37 ; 5. Castres, 34 ; 6. Biarritz, 33 ; 7. Grenoble, 28 ; 8. Béziers, 26 ; 9. Nîmes, 23 ; 10. Périgueux, 22.

● Poule 2

Pau-PUC	51-29
Brive-Toulon	34-19
Perpignan-Narbonne	32-21
Dijon - Bègles-Bordeaux	12-28
Colomiers-Montferrand	33-11

Classement : 1. Montferrand, 39 pts ; 2. Brive, 38 ; 3. Pau, 36 ; 4. Perpignan, 35 ; 5. Bègles-Bordeaux, 34 ; 6. Toulon, 34 ; 7. Colomiers, 32 ; 8. Narbonne, 32 ; 9. Paris UC, 20 ; 10. Dijon, 20.

TENNIS

Coupe Davis, groupe mondial
Quarts de finale

Etats-Unis - Pays-Bas	4-1
Australie-République tchèque	5-0
Italie-Espagne	4-1
Suède-Afrique du Sud	3-2

Tournoi féminin d'Hilton Head
Finale : M. Hingis (Sui., n° 1) b. M. Seles (EU, n° 4), 3-6, 6-3, 7-6 (7/5).

Soleil

UN ANTICYCLONE est centré du proche Atlantique à la France, maintenant sur le pays un temps sec et bien ensoleillé. Le vent d'est apportera un peu de fraîcheur. Les gelées matinales seront fréquentes sur le Nord-Est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le temps sera en général bien ensoleillé. Des nuages élevés voileront le ciel par moments sur les côtes atlantiques. Le vent de sud-est soufflera à 40 km/h en rafales. Les températures maximales avoisineront 16 à 18 degrés, mais seulement 13 à 15 degrés sur les côtes de la Manche.

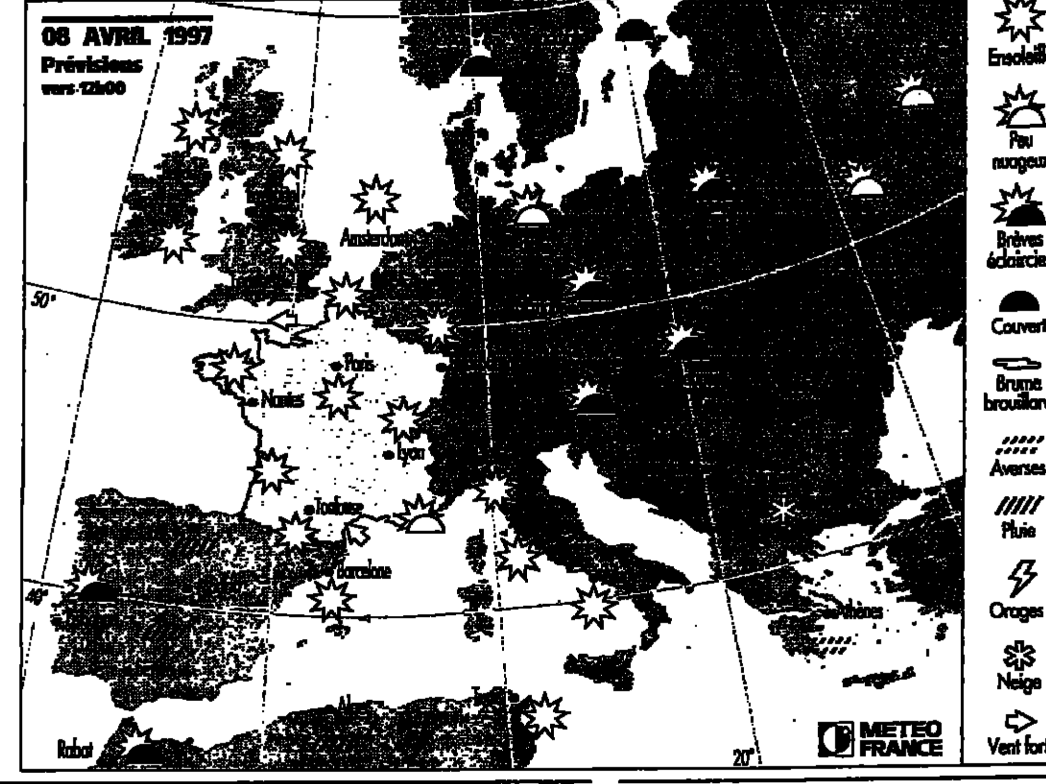
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le soleil brillera largement toute la journée. Le vent d'est sera modéré. Il fera frais au lever du jour, avec quelques gelées par endroits. L'après-midi, le thermomètre marquera 14 à 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le soleil sera au rendez-vous. Le vent d'est sera modéré. Les gelées matinales seront fréquentes, et il fera jusqu'à – 5 degrés par endroits. L'après-midi, il fera plus doux, avec 12 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Malgré quelques passages de nuages élevés, le soleil sera prédominant. Le vent d'autan soufflera à 60 km/h en rafales. Il fera 19 à 23 degrés au meilleur moment de la journée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La journée s'annonce placée sous le signe du soleil. Le ciel sera voilé par moment sur le Limousin, mais l'impression restera agréable. Les températures maximales avoisineront 17 à 19 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon les nuages seront très nombreux. Le vent d'autan soufflera à 70 km/h en rafales. Ailleurs, malgré quelques nuages, le soleil fera de belles apparitions. Il fera 14 à 17 degrés sous les nuages, et 17 à 20 degrés sur le Sud-Est, avec plus de soleil.



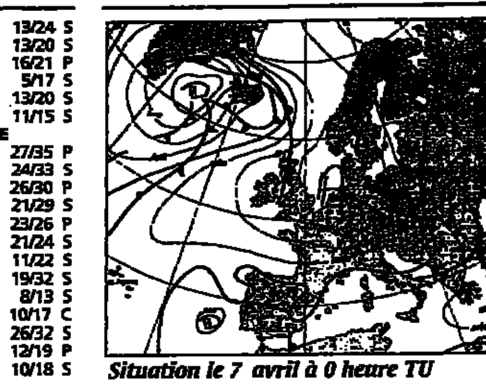
LE CARNET DU VOYAGEUR

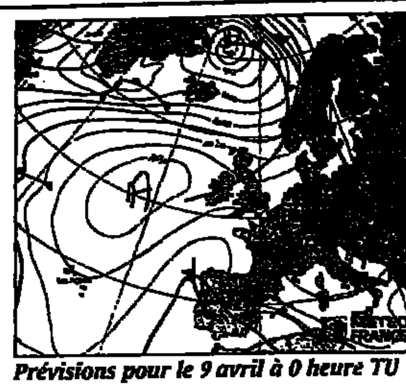
■ **HONGKONG.** La Chine va limiter le nombre de visiteurs du continent qui pourront se rendre à Hongkong lors du retour sous souveraineté chinoise le 1er juillet. Des mesures sont prévues entre le 15 juin et le 15 juillet et le nombre des voyages en groupe restreint. En 1996, deux millions de Chinois se sont rendus à Hongkong et les chiffres de janvier 1997 traduisent une augmentation de 21,4 % par rapport au même mois de l'an dernier. – *(AFP.)*

■ **DANEMARK.** Un convoi de marchandises a roulé pour la première fois, dimanche 6 avril, dans le tunnel-pont du Grand Bealt reliant l'île de Seeland (Copenhague) au continent européen. Cette liaison de 18 km raccourcit la durée de la traversée, qui passera de 1 heure en bateau à 7 minutes, dont 3 à 4 sous la mer. Le transport de passagers devrait débuter le 1er juin et la liaison routière en juillet 1998. – *(AFP.)*

PRÉVISIONS POUR LE 08 AVRIL 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/27 P	KIEV	1/8 N	VENISE	1/11 S	LE CAIRE	13/24 S
				POINTE-A-PIT.	20/27 S	LISBONNE	16/19 S	VIENNE	-1/5 S	MARRAKECH	13/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/28 S	LIVERPOOL	4/12 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/21 P
				EUROPE		LONDRES	3/14 S	BRASILIA	18/24 S	PRETORIA	5/17 S
				AMSTERDAM	2/11 S	LUXEMBOURG	1/10 S	BUENOS AIR.	14/25 S	RABAT	13/20 S
FRANCE métropole		NANCY	-6/14 S	ATHENES	4/12 P	MADRID	9/16 P	CARACAS	23/27 S	TUNIS	11/15 S
AJACCIO	4/15 S	NANTES	7/18 S	BARCELONE	11/15 S	MILAN	6/17 S	CHICAGO	-2/6 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	11/21 S	NICE	9/14 N	BELFAST	6/11 S	MOSCOU	-5/3 N	LIMA	19/25 S	BANGKOK	27/35 P
BORDEAUX	9/22 S	PARIS	0/16 S	BELGRADE	-1/7 P	MUNICH	-4/7 S	LOS ANGELES	12/18 S	BOMBAY	24/33 S
BOURGES	3/18 S	PAU	8/23 S	BERLIN	-2/7 N	NAPLES	4/10 S	MEXICO	13/21 P	DJAKARTA	26/30 P
BREST	6/15 S	PERPIGNAN	13/17 S	BERNE	-2/13 S	OSLO	-3/7 C	MONTREAL	-3/2 P	DUBAI	21/29 S
CAEN	3/12 S	RENNES	4/17 S	BRUXELLES	1/11 S	PALMA DE M.	6/18 P	NEW YORK	6/12 S	HANOI	23/26 P
CHERBOURG	2/12 S	ST-ETIENNE	1/18 S	BUCAREST	2/5 P	PRAGUE	-5/5 S	SAN FRANCIS.	9/15 S	HONGKONG	21/24 S
CLERMONT-F.	1/19 S	STRASBOURG	-3/13 S	BUDAPEST	2/7 S	ROME	2/12 S	SANTIAGO/CHI	8/26 S	JERUSALEM	11/22 S
DIJON	-1/15 S	TOULOUSE	9/21 S	COPENHAGUE	3/7 C	SEVILLE	17/22 P	TORONTO	-3/5 S	NEW DEHLI	19/32 S
GRENOBLE	3/17 S	TOURS	3/17 S	DUBLIN	5/12 S	SOFIA	-3/3 *	WASHINGTON	6/15 S	PEKIN	8/13 S
LILLE	0/13 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-2/10 S	ST-PETERSB.	-5/1 *	**AFRIQUE**		SEOUL	10/17 C
LIMOGES	8/19 S	CAYENNE	24/28 P	GENEVE	1/19 S	STOCKHOLM	-4/5 C	ALGER	9/22 P	SINGAPOUR	26/32 S
LYON	3/17 S	FORT-DE-FR.	21/27 S	HELSINKI	-6/2 *	TENERIFE	12/17 S	DAKAR	19/24 S	SYDNEY	12/19 P
MARSEILLE	8/17 N	NOUMEA	24/29 P	ISTANBUL	4/6 P	VARSOVIE	-3/3 S	KINSHASA	18/30 S	TOKYO	10/18 S


Situation le 7 avril à 0 heure TU


Prévisions pour le 9 avril à 0 heure TU

MOTO

Les nouvelles cylindrées ne font pas dans la discrétion

CES TEMPS-CI, la mode motocycliste est au body-building. Inflation cylindrique côté muscles et couleurs chatoyantes, voire criardes, pour l'habillement. Les machines les plus marquantes apparues ces derniers mois ont en commun de dépasser allègrement le litre de cylindrée et de prendre des allures de divas impétueuses.

BMW vient de présenter la K1200 RS, une moto à vocation sportive, dont le moteur (quatre cylindres, 1 171 cm³) est le plus gros jamais réalisé par la marque bavaroise. Chez les Japonais, les nouveautés les plus significatives sont des customs inspirés de la tradition américaine ; la flamboyante et surdimensionnée Honda F6C (1 520 cm³) et la plus placide mais à peine plus discrète Yamaha Royal Star (1 300 cm³). Strictement encadrées par la réglementation française, qui limite à 100 chevaux la puissance des motos, ces nouveaux modèles – que leurs prix et leur philosophie destinent aux plus de trente-cinq ans – sont plus sages qu'ils veulent bien paraître, même si leur tempérament est bien trempé.

La BMW K1200 RS ne ressemble à rien de ce qu'a produit jusqu'à présent la marque allemande. La firme de Munich a cherché à se défaire de son image un peu austère sans pour autant verser dans l'agressivité. La ligne générale s'inspire des sportives japonaises et italiennes mais en plus enrobé, en plus confortable (suspension très agréable, bulle, selle, guidon et repose-pieds réglables), en mieux équipé (freinage ABS en série)... et en plus cher. Ce retour dans l'univers « grand tourisme », sur les traces de la R100 RS de 1977, s'effectue avec entrain mais retenue. Le moteur et la boîte à six rapports permettent surtout de délivrer du couple à bas régime et les montées en régime sont vigoureuses mais progressives. Cette sportivité est bien élevée (la K1200 RS est la première moto vendue en France avec un pot catalytique en série) et son freinage est au diapason des performances. BMW n'en vendra pas moins hors de France et d'Allemagne une version de 130 chevaux.

JAUNE À DAMIERS NOIR ET BLANC

Pour bien marquer sa personnalité, la K1200 RS est notamment disponible dans un coloris jaune avec des damiers gris, blanc et noir, qui fera sans doute sursauter les gardiens de la tradition. Ceux-ci ne sont pas au bout de leurs surprises. Le 2 avril, BMW a levé le voile sur la R1200 Cruiser, qui sera commercialisée en octobre et tentera d'occuper le créneau des customs, jusqu'alors totalement négligé. Le moteur de cette BMW « à l'américaine » sera un Boxer flat-twin (deux cylindres opposés et à plat) de 1 170 cm³ dont la puissance sera ramenée à 61 chevaux.

Le custom n'est plus un phénomène de mode. Aujourd'hui, il représente le tiers des ventes de motos de plus de 500 cm³ dans le monde. En France, la proportion atteint à peine 10 % mais les ventes ont doublé en deux ans pour atteindre 10 000 unités. Conséquence du vieillissement de la population motarde, ce succès permet à des quadragénaires – et même à de jeunes retraités – d'entamer une deuxième vie motocycliste.

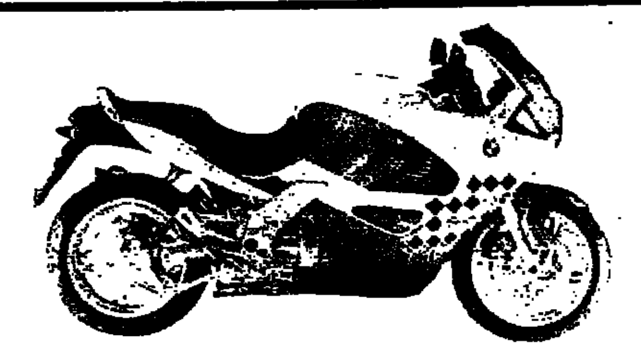
Nombre d'entre eux risquent d'avoir des fourmis dans les bras et les jambes devant la Honda F6C. Survitaminée, cette moto ne se contente pas d'imiter les célèbres américaines, contrairement aux autres customs japonais (dont la Honda VT 1 100). Au lieu d'un placide bicylindre en V dont la puissance s'évanouit dès que l'on monte dans les tours, la F6C (qui aurait mérité une appellation plus chatoyante) loge non sans mal un énorme six cylindres à plat de 1 520 cm³ à transmission par cardan, identique à celui qui équipe la pachydermique Gold Wing. Les montées en régime n'en finissent pas et, à vive allure, il faut s'accrocher au guidon, car la position de conduite particulière qu'impose le très large guidon n'est pas à proprement parler idéale pour un pilotage sportif. Dès lors, on se convainc rapidement qu'il vaut mieux jouer avec les agréables reprises à bas régime et profiter paisiblement du son extraordinaire – à la fois rond et rauque – que produit le moteur. Contrairement à ce que pourrait suggérer son poids (309 kilos), ce croisement entre esthétique américaine et tradition motoriste japonaise reste maniable, malgré son rayon de braquage excessif.

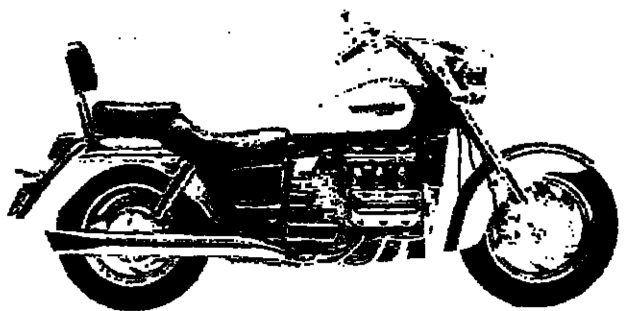
LE SUCCÈS DU ROUGE CERISE

Produite aux Etats-Unis et destinée avant tout au marché local (bien apparente, l'inscription « made in USA » est gravée à l'arrière de la selle), la Honda F6C vise une clientèle aisée ne dédaignant pas le tape-à-l'œil. Parmi les coloris disponibles, les premiers acheteurs français ont plébiscité la version rouge cerise particulièrement voyante et dédaigné le sobre modèle noir. Autant, en effet, jouer le jeu jusqu'au bout !

Copie élégante mais un peu trop appuyée des grosses Harley-Davidson, la Yamaha Royal Star s'adresse elle aussi à ceux qui ont toujours rêvé de la moto américaine, sa puissance mêlée d'indolence et le style de conduite détendue qui y est lié. Un jour s'adonneront-ils peut-être au *tuning* extravagant auquel se livrent les amateurs américains et japonais de customs en affublant leurs machines d'accessoires plus clinquants les uns que les autres. Du réservoir en goutte d'eau au cache-carters, en passant par les pare-brise ou les sacoches cloutées.

Jean-Michel Normand


La nouvelle BMW K1200 RS, avec son phare en deux parties (« projecteur tandem »), est une machine à l'allure délibérément sportive.


La Honda F6C ressemble à une Harley-Davidson, mais son moteur (six cylindres, 1 500 cc) s'inscrit dans la tradition motocycliste japonaise.

★ BMW K1200 RS : à partir de 99 900 francs.
★ Honda F6C : 102 970 francs.
★ Yamaha Royal Star 1300 : à partir de 83 900 francs.

LITTÉRATURE Le poète américain Allen Ginsberg est mort, samedi 5 avril, à New York, d'un cancer du foie. Il était âgé de soixante-dix ans. Souffrant d'hépatite C chronique et, depuis 1988, d'une cirrhose du foie, il avait été admis, il y a une dizaine de jours, au Beth Israel Medical Center. Avec Jack Kerouac (mort en 1969) et William S. Burroughs, Ginsberg était l'un des principaux représentants de la « beat generation ». Dans les années 50 et 60, ce mouvement informel donna voix à la jeunesse américaine en révolte contre le puritanisme et l'impérialisme. A la thématique libertaire, Allen Ginsberg associa un lyrisme personnel authentique, un sens de l'incantation et du rythme que l'on peut retrouver dans ses grands poèmes : *Howl* (1956) et surtout *Kaddish* (1958). A l'instar de nombreux intellectuels en rupture, Allen Ginsberg s'intéressa dès les années 70 au bouddhisme.

Allen Ginsberg, une voix de l'Amérique protestataire

Le poète de la « beat generation » est mort, samedi 5 avril, dans un hôpital new-yorkais. Avec Jack Kerouac et William S. Burroughs, il représentait un certain idéal de révolte, qui s'est aussi traduit dans les formes d'une écriture incantatoire et rythmée

LA MORT, Allen Ginsberg y pensait chaque matin. D'aube en aube, il s'émerveillait d'être toujours là, de pouvoir écrire et chanter à sa guise, regarder une fois encore par la fenêtre de sa cuisine et méditer sur un petit coussin soyeux, dans son appartement du Lower East Side new-yorkais. Encore en vie, encore en éveil, lui qui avait passé son existence à proclamer l'urgence de faire tomber les corsets qui étouffent les corps et les consciences. Mais la mort est une dangereuse compagne, qui finit forcément par avoir raison de ceux qui lui jettent leur gant au visage – fussent-ils poètes. Samedi 5 avril, à New York, elle a emporté Ginsberg et avec lui l'une des grandes figures de la « beat generation », cette collection de destins individuels dont les malices de l'histoire ont fait un mouvement de masse.

Depuis longtemps, Allen Ginsberg n'était plus le jeune homme à la barbe fleurie qui sourit sur les photographies des années 60. Guetté par les caprices d'un cœur affaibli, malade, son corps était devenu le comptable de ses gestes, mais pas de ses pensées. Au seuil de ses soixante et onze ans, il continuait d'écrire avec ferveur, ne manquant pas une occasion de dénoncer les vices du monde et jettant un œil attendri sur ce qui fut appelé la « beat generation ». Cette flamboyante éruption poétique, littéraire et musicale qui fit grincer les rouages de l'*american way of life*, il en avait été le premier porte-parole et l'un des principaux inspirateurs.

Né à Newark, dans le New Jersey, le 3 juin 1926, Allen Ginsberg était issu de ce qu'il a défini comme *« une famille juive, de gauche et athée, d'origine russe »*. Son père, poète à ses heures, était enseignant. Sa mère, Naomi Grinsberg – à qui le poète dédiera *Kaddish*, l'un de ses poèmes les plus beaux et les plus célèbres –, avait été une jeune marxiste idéaliste avant de sombrer dans le délire paranoïde qui empoisonna l'enfance de son fils.

C'est à la fin des années 40, alors qu'il étudiait l'anglais à l'université Columbia de New York, que Ginsberg fit la connaissance de Jack Kerouac. Entouré, déjà, d'une impalpable aura, le futur auteur de *Sur la route* était *« la première personne que je rencontrais (...) à se penser comme écrivain et pour laquelle l'écriture était comme une vocation sacrée »*, expliquera Ginsberg dans un entretien accordé au *Magazine littéraire*, en mars 1996.

Scribe obstiné de ses perceptions et de ses rêves, il pensait que ses poèmes pourraient aider l'humanité

L'amitié qui lia Ginsberg à Kerouac, mais aussi à William S. Burroughs, Gary Snyder, Gregory Corso et quelques autres, fut le berceau de la « beat generation ». Dans une Amérique imprégnée de puritanisme, ces jeunes gens proclamaient sans vergogne le droit à la différence et à l'usage de substances hallucinogènes. Ils prônaient le mépris sans appel pour toute forme de productivisme et une liberté sexuelle totale : de son homosexualité – il vivra une quarantaine d'années avec Peter Orlovsky – Ginsberg fera l'un des thèmes de son œuvre.

Howl and Other Poems, le premier recueil publié par Ginsberg en 1956, explosa comme une bombe ironique, insolente et coléreuse dans un ciel faussement sage. Préfacé par William Carlos Williams, cet ensemble de textes se moquait de la bienséance et fustigeait la société de consommation, *« Moloch dont l'amour est pétrole et pierre sans fin »*.

Au firmament du monde que les pionniers de la « beat generation » appelaient de leurs vœux, brillait l'étoile de la *« nouvelle connaissance »* ou *« nouvelle sensibilité »*. Les territoires infinis de la conscience humaine étaient leur patrie, le pays si mal connu qu'ils devaient explorer pour parvenir à une meilleure compréhension de l'homme et de ses rapports avec la nature. Engagés dans un processus de libération individuelle, ils voulaient se débarrasser de toutes les formes de contrôle social, renvoyant dos à dos capitalisme et socialisme, vouant aux gémonies la guerre froide, la menace atomique et la glorification de l'économie.

L'une des ombres qui pèsent sur la « beat generation » vient du décalage entre cette recherche individuelle, l'exigence libertaire, les formes de contestation qu'elles engendraient à l'époque et l'individualisme d'une tout autre nature que le mouvement a peut-être contribué à développer plus tard, à son insu.

Allen Ginsberg, lui, n'a jamais abandonné tout à fait le combat politique qui faisait de sa quête autre chose qu'une affaire centrée sur sa seule personne – peut-être parce qu'il était le plus engagé des inspirateurs du mouvement. Bien sûr, le héraut de la contre-culture est devenu, les années passant, professeur émérite de la City University de New York et membre de l'Académie américaine des arts et des lettres. Mais le jeune poète qui tonnait contre la guerre du Vietnam s'est perpétué dans l'homme d'âge mûr qui luttait sans répit contre la censure et la prolifération nucléaire.

Pour lui, la politique et la poésie avaient partie liée, parce que les mots sont des armes pacifiques. Tout est matière poétique, affirmait-il, et la plupart de ses recueils font alterner des textes « politiques » avec d'autres beaucoup plus intimes, où surgissent des détails de la vie quotidienne, des images et des sensations transcrites en phrases simples, impétueuses et souvent saisissantes. La première étape de son travail consistait à *« être franc, laisser fleurir* [ses] *pensées, y compris les plus négatives, les plus terrifiantes, avant de leur donner une forme objective par l'écriture »*. Scribe obstiné de ses perceptions et de ses rêves, il pensait que ses poèmes pourraient aider l'humanité *« s'ils servent de miroir à d'autres gens, si des lecteurs peuvent y découvrir qu'eux aussi ont une conscience pleine de contradictions »*.

Le bouddhisme, qu'il pratiquait assidûment depuis les années 70, renforçait chez lui les principes de libre introspection dessinés par la « beat generation ». A l'institut bouddhiste Naropa, fondé dans le Colorado par Chögyam Trungpa, il avait créé une Ecole Jack Kerouac de poésie désincarnée où il enseignait régulièrement. L'importance de la respiration et du souffle, apprise des moines tibétains, lui paraisssait tout aussi fondamentale que la musique, pour une activité poétique dont les mots n'étaient pas la seule composante. La musique était même devenue l'un des prolongements de son art, par un mouvement qui peut sembler naturel si l'on songe au nombre de musiciens – notamment Bob Dylan ou Patti Smith – qui furent inspirés par la « beat generation ».

Insatiable, Ginsberg ne voulait se contenter ni d'un seul mode d'expression, ni de sources limitées, ni de parentés restreintes. Il lisait Horace, aimait Sapho, vénérait Whitman et reconnaissait l'influence d'Ezra Pound, de William Carlos Williams ou des surréalistes. Dans un poème de *Cosmopolitan Greetings*, son dernier recueil paru en français, il adressait aussi d'hilarantes *Salutations à Fernando Pessoa*. Cet humour merveilleux, ce sens du comique et du dérisoire qui traversent toute son œuvre, Ginsberg l'a manié jusqu'au bout, jusque sous le nez de la mort. Comme pour rappeler qu'en dépit des dérives, les fondements de la « beat generation » se trouvaient du côté de la vie, contre l'apocalypse.

Raphaëlle Rérolle



Allen Ginsberg chez lui, à New York, 1985.

© ARNOLD NEWMAN, IN « ARNOLD NEWMAN'S AMERICANS »



Sélection bibliographique

● **Ginsberg en français.** Aux éditions Christian Bourgois : *Kaddish* (1967) ; *Howl* (1977, réédition « 10-18 », 1980) ; *Journal 1952-1962* (1983) ; *Linceul blanc* (1994) ; *Mind Breaths/Plutonian Ode* (1994) ; *Journaux indiens*, 1962-1963 (1977, réédition « 10-18 », 1995) ; *Cosmopolitan Greetings-Poèmes 1986-1992* (1996). Flammarion : *La Chute de l'Amérique* (1979). Solin : *Iron Horse* (1985). Herne : *Lettres du Yage* (1970).

● **Sur Ginsberg.** *Lecture de la poésie américaine*, de Serge Fauchereau (Minuit, 1968), *La Poésie de la beat generation*, de Jean-Jacques Lebel (Denoël, 1965), *Allen Ginsberg*, de C. Tysh (collection « Poètes d'aujourd'hui », Seghers, 1974).

« Maintenant et à jamais »

JE me contenterai de l'Immortalité
Non au travers du corps
Ni des yeux
Hautes montagnes couronnées d'étoiles
lune descendant sur les sommets d'Aspen
Mais au travers des mots, au travers du souffle
des longues phrases
de mes amours, du cœur qui bat toujours,
inspiration continue, exhalaison de
rythme affectueux
Telle immortalité survit à l'Amérique,
survit à la chute des Etats
au Départ de mon corps,
bouche muette poussière
Ces vers diffusent le désir,
l'accomplissement du Désir
Maintenant et à jamais les garçons peuvent lire
les filles rêver, les vieillards pleurer
Les vieilles femmes soupirer
les jeunes encore jouir.

19 juillet 1992, Aspen

(Extrait du dernier recueil d'Allen Ginsberg traduit en français par Yves Le Pellec et Françoise Bourbon, *Cosmopolitan greetings. Poèmes 1986-1992*, éditions Christian Bourgois, 214 p., 130 F.)

La « beat generation », un mouvement amical, affectif et daté

LORSQUE les jeunes révoltés parisiens de mai 68 s'enflamment à l'écoute des cris poétiques d'Allen Ginsberg et à la lecture – ou à la tentative de lecture – des découpages textuels fébriles de William S. Burroughs (cela le plus souvent en traduction française), les temps glorieux de la « beat generation », en Amérique, ont déjà vécu. Jack Kerouac, noyé dans l'alcool, mimant le « clochard céleste » qu'il n'est plus, rumine avec amertume le mythe de sa propre jeunesse. Il meurt en octobre 1969, quelques mois après le Festival de Woodstock.

Allen Ginsberg, appuyé d'une main sur un bouddhisme passablement américanisé et tenant de l'autre les œuvres de Thoreau, Whitman (à qui il a fini par ressembler), les poèmes de Rimbaud et les écrits sur la drogue de Michaux, est ce barbu photogénique, cette figure prestigieuse du mouvement protestataire qui milite contre la guerre du Vietnam, tout en jouissant de sa grande notoriété. Seul Burroughs, l'aîné du groupe (il est né en 1914, huit ans avant Kerouac et douze ans avant Ginsberg), longue silhouette décharnée dont aucune drogue, aucun excès n'ont pu venir à bout, poursuit avec opiniâtreté son travail de déconstruction de la prose : c'est le dernier vivant de cette génération.

SIGNE DE RECONNAISSANCE

Le mot *beat* désigne d'abord, selon Pierre-Yves Pétillon, les vagabonds qui suivaient les voies ferrées au XIXe siècle, puis, vision zen aidant, la béatitude, obtenue souvent à l'aide de substances hallucinogènes. Le mot *beatnik* enfin, à la fin des années 50, donne à toute une (vraie) génération un signe de reconnaissance ; mais celui-ci n'aura plus qu'un lointain rapport avec la poésie en actes et en paroles des auteurs beat.

A plusieurs reprises, Allen Ginsberg a insisté sur le caractère beaucoup plus amical et affectif qu'idéologique ou intellectuel du lien unissant les membres de ce groupe informel qui ne se voulut jamais école. Aux noms des trois mousquetaires – avec, dans le rôle du quatrième, l'ange venu de l'Ouest, l'inspirateur et le libérateur érotique débarqué du Colorado à Manhattan, Neal Cassady –, il convient d'ajouter ceux des amis de la « bande » : Bob Kaufman, Lawrence Ferlinghetti, Gregory Corso, Gary Snyder...

C'est dans les années 1943-1944, à New York, que Ginsberg, encore étudiant, rencontre Kerouac et Burroughs. Ce qu'on appellera plus tard, grâce au savoir-faire commercial des agents littéraires, la « beat generation », naît là. Le centre de gravité du mouvement se déplacera ensuite vers San Francisco, où Ferlinghetti tient sa librairie, City Lights, et où, en octobre 1955, Ginsberg fait une lecture publique de son grand poème incantatoire *Howl*. La foule scande la litanie hallucinée. Un procès pour obscénité est intenté contre l'auteur. En 1957, paraît *On the Road*, de Jack Kerouac (*Sur la route*, traduit en français – fort mal – dès 1960). William Burroughs, après *Junkie* en 1953, publie *The Naked Lunch* (*Le Festin nu*, 1959), récit éclaté en forme de kaléidoscope baroque de sa descente dans les bas-fonds de la drogue.

DANS L'HÉRITAGE NATIONAL

Fils rebelles de l'Amérique d'Eisenhower, les écrivains de la « beat generation » sauront, avec un mélange de candeur et le souffle libertaire et désordonné d'une authentique révolte, se faire les porte-voix d'une jeunesse en rupture de puritanisme ; une jeunesse que le rêve capitaliste et impérialiste ne fascinait plus guère. Sur le plan littéraire, la « beat generation » est surtout dépositaire d'un héritage national, avec Walt Whitman, William Carlos Williams, Cummings, Charles Olson... A ce dernier, elle empruntera la théorie du « vers projectif », premier pas vers une poésie essentiellement vocale et habitée par le rythme, celui du jazz d'abord, puis du rock. De Bob Dylan à Lou Reed en passant par Patti Smith et Leonard Cohen, la dette contractée par les musiciens à l'égard des poètes est énorme.

Une récente exposition à New York intitulée « La Beat culture et l'Amérique nouvelle, 1950-1965 » et diverses publications ou rééditions tentèrent de redonner souffle au mouvement (« Le Monde des livres » du 19 juillet 1996). Mais, loin de ses premiers motifs de révolte et de colère, la « beat generation » n'a plus vraiment les moyens de soulever les foules.

Patrick Kéchichian

Le Printemps du jazz de Nîmes, festival attentif aux novateurs

Ce rendez-vous musical, lancé il y a quatre ans, trouve peu à peu ses marques

Fondé en 1993 sur les vestiges du Festival de Nîmes, le Printemps du jazz convoquait jusqu'alors quelques musiciens, connus et nouveaux venus, pour une poignée de concerts. Cette cinquième édition affirme sa dimension de festival en investissant la ville. Un mot d'ordre : privilégier la création.

Jusqu'au 11 avril avec Didier Levallet Quartet, Jackie McLean, duo Trovesi/Coscia, Louis Sclavis, Carlo Actis Dato, duo Lazro/McPhee, André Jaume, Michel Portal, Jean-Charles Capon Quartet, Bill Frisell Group, Howard Johnson... Tél. : 04-66-36-65-00.

NÎMES
de notre envoyé spécial

Dans les années 70, le circuit des festivals d'été se résumait à quelques noms de ville et à des identités assez claires. Châteauvallon en panorama des avant-gardes ; Antibes - Juan-les-Pins pour célébrer les stars ; Uzeste, le village en liberté de Bernard Lubat ; Nice – avec sa Grande Parade –, à qui tout était pardonné tant son aspect festif l'avait rendu particulier ; Nîmes, enfin, fondé en 1976, à l'initiative de Guy Labory, ouvert à tous les styles sans que l'impression de patchwork se fasse sentir. On savait où l'on allait et pourquoi. Et puis, chaque municipalité voulant son festival, la concurrence des années 80 laissa Nîmes sur le côté, en 1988.

La création du Printemps du jazz, en 1993, pouvait s'appuyer sur ce passé. La période rend plus attentif à la découverte que l'été, devenu une gigantesque tournée support de la promotion touristique. De quelques concerts et rencontres entre musiciens réputés et nouveaux venus, le Printemps du jazz est passé, cette année, à l'affirmation d'un festival : un lieu où sont montrées les questions artistiques du moment, où même ceux qui ont fait l'histoire continuent de jouer en pensant à demain. La conseillère artistique est Nicolle Raulin, ancienne de Jazz à Grenoble (festival de printemps) ; le directeur du Théâtre de Nîmes, Jean Lebeau, arrivé il y a un an et demi, inscrit le festival dans un mouvement global d'attention à la création. On sent des volontés dans ce Printemps du jazz « nouvelle manière ».

L'une d'elles est de s'interroger sur le lieu, le moment et la nature du concert. Uzeste musical a montré la voie, l'Europa du Mans, Jazz à Mulhouse ont intimement lié ces éléments. Le Printemps du jazz s'en approche. Pour le moment de manière encore empirique, sans avoir exploré toutes les possibilités de la ville, mais avec un certain bonheur. En particulier lors des concerts-promenades de 18 h 30 à l'intérieur du Carré d'art, splendide bâtiment de verre et d'acier blanc créé par Norman Foster.

GRAND ORCHESTRE MINIATURE

Jeudi 3 avril, le Suisse Pierre Favre, l'Américain Gerry Hemingway et l'Indien Shyamal Maïtra faisaient entendre en parallèle des états de la batterie et de la percussion. Chez Pierre Favre s'interpénètrent les timbres et les degrés de la musique contemporaine aux sources organiques des traditions. Entouré de tableaux, jouant avec la réverbération des salles du musée, Favre amène vers la poésie. Hemingway combine des sonorités électroniques et une approche par sursauts des rythmes. Il révèle, en soliste, un sens étonnant du déroulé du temps. Seul Shyamal Maïtra a peiné à se tenir dans les contraintes que les concerts-promenades ont fixées : déplacement du public, minutage rigoureux. Sa musique aux cycles étendus ne pouvait, ici, être resserrée.

Ces petites formes montrent la musique autrement, c'est une réussite. Comme à midi où, au théâtre ou au Carré d'art, les propositions sont plus diversifiées sans céder aux facilités de l'animation. Tous dehors, le big band de Laurent Dehors a fait oublier le rituel de l'heure du déjeuner ; Pierre Bastien étonne lycéens, étudiants entre deux cours et jeunes parents avec son grand orchestre miniature et fragile fabriqué avec des pièces de Meccano et des instruments.

En soirée, c'est au théâtre ou dans la salle de l'Odéon que sont organisés les concerts. L'ouverture, le 2, avec le Willem Breuker Kollektief indique une direction. C'est l'une des formations européennes les plus passionnantes de la musique. Le répertoire puisa largement dans ce jazz des années 20 à 50 qu'adore le Hollandais Breuker. Romance, chansons, airs de cabaret se fondent dans les arrangements. Breuker et son orchestre utilisent les sources. Ils jouent pour l'avenir. Comme le batteur Joey Baron avec Barondown (Ellery Eskelin, saxophone, et Joshua Roseman, trombone). Le trio prend au blues, à la bossa, à la ballade, au funk leurs formes rythmiques et mélodiques les plus évidentes pour les détourner dans un échange en attention permanente entre les musiciens.

Sylvain Siclier

Le jazz : masculin/féminin

NICOLLE RAULIN est une femme du jazz. On trouve les femmes du jazz aux postes stratégiques : direction artistique, animation de clubs, agence artistique, etc. Dans la population des acteurs (compositeurs, musiciens, interprètes), elles sont nettement moins nombreuses. Air connu... Les exceptions, comme d'habitude, font la règle : Lil Hardin (pianiste du premier Hot Five d'Armstrong), Mary Lou Williams, Maxime Sullivan, Melba Liston (trombone, composition), sont rejointes aujourd'hui par Geri Allen (pianiste), Terry Line Carrington (percussionniste), Cindy Blackman, Maria Schneider ou Barbara Donald (trompette).

La configuration apparente est la suivante : le milieu du jazz est structuré sur un principe assez voyant d'hétérosexualité latente (version niaise : c'est un milieu « macho »). Cette hétérosexualité latente est du genre théâtralisé (très). Les mères enseignent les fondamentaux (en gros : la sexualité et les gospel songs). Les types quittent la famille et l'église pour rejoindre la communauté des musiciens. La société se venge en caquetant que le jazz est « une grande famille », etc. Alors qu'il en est le contraire.

Dernier cercle : les types jouent pour les filles (image canonique : Chet Baker par William Claxton). Quant aux demi-niais, ils s'essoufflent en courant derrière les explications. Ils tiennent à prouver d'un coup leur science et leur bonne conscience. Ils savent que c'est un pari fichu. Ils s'épuisent à rappeler qu'il y a de grandes chanteuses, de grandes pianistes, et que le jazz doit « s'ouvrir ». Air très connu. Une batteuse vient de se faire connaître. Suzy Wang. On voit que, en français, les ennuis commencent dans la langue. Suzy Wang est percussionniste. Suzy Wang, Philippine, capte par son geste, qui n'est pas celui d'un batteur mâle (question de code) mais pas moins « féminin » (irruption du stéréotype) que celui de son professeur, Milford Graves (homme). Systématiquement, on pourrait se demander quand, au juste, ces dix dernières années, et pourquoi, le féminin s'en est allé du geste des bassistes. Féminin si sensible chez Jean-François Jenny-Clark, Miroslav Vitous, Barre Phillips ou Jean-Paul Céléa.

Ce qui est clair, c'est que les femmes entrent maintenant dans la musique improvisée, pas seulement avec le souci de faire ce qu'y font les hommes. Le désir d'égaler en crétinerie le désir des hommes – désir de compétition, de tauromachie, de bravade – n'est pas forcément finaud. Ce qui est notable, c'est que l'homosexualité est vécue dans le milieu selon les mêmes modalités que dans les milieux notoirement hétéros. Noms chuchotés, secrets de Polichinelle, volonté de l'extérieur de moquer l'intérieur.

Ce qui est intéressant, c'est que la musique des uns n'hystérise pas les autres de façon égale. Ce qui est passionnant, c'est quand les femmes entrent en scène avec leurs corps et leur propre dessein (en gros, quand elles décodent) : la musique n'est pas alors le lieu d'une version féminine de Duke Ellington ou de Count Basie, mais le lieu d'une expression autre, d'une manifestation autre et éventuellement d'une sortie du jazz : en Europe, comme Carla Bley ou Maria Schneider là-bas, Irène Schweitzer, Joëlle Léandre, Annick Nozati, Sophia Domancich ou Christine Wodraska montrent la voie.

Francis Marmande

CORRESPONDANCE

Une lettre de Kostas Mavrakis

NOUS avons reçu de l'essayiste Kostas Mavrakis le courrier suivant :

Votre page du 15 février consacrée aux « maîtres censeurs » de l'« art contemporain » contient à mon endroit de graves imputations explicites et insinuées. *« Kostas Mavrakis,* écrivez-vous dans le chapeau, *s'essaie à un éloge de la créativité artistique sous le nazisme, le fascisme ou le communisme stalinien. »* C'est faux. A la page 26 de mon article *[publié dans la revue* Krisis, NDLR*]*, on trouve une condamnation sans équivoque du « réalisme socialiste ». Quant à l'architecture en honneur dans les pays fascistes, je dis seulement que rien ne la distingue pour l'essentiel de celle des bâtiments publics érigés par les pays démocratiques à la même époque.

Dans le passage cité par M. Dagen, j'expliquais pourquoi, *après* 1945, les institutions culturelles des Etats occidentaux ont marginalisé les héritiers de la grande tradition pour favoriser le non-art. Au-delà du diagnostic, je propose une théorie explicative. En quoi celle-ci, qui fait intervenir les phénomènes de réification, d'autonomisation des instances sociales ainsi que des stratégies des classes dominantes, conduit-elle au *« pire »*, pourquoi est-elle *« détestable »* ? La réponse qu'insinue Dagen ne peut que s'imposer à l'esprit du lecteur : ma théorie est *« détestable »*... parce qu'elle m'amène *« à faire l'éloge de la créativité artistique sous le nazisme »*, etc. Interprétation renforcée par ces mots : *« Naturellement, Jean Clair n'a aucune sympathie fascisante. »*

De telles sympathies iraient donc de soi chez ceux qui figurent au sommaire de *Krisis* sauf s'ils sont explicitement disculpés (comme Baudrillard !). Cela revient à dissuader les libraires de diffuser *Krisis* et le public de lire cette revue. Voilà où est la censure. En ce qui me concerne, protester de mes sentiments antifascistes serait incongru étant donné mon passé (et mes publications) de militant révolutionnaire. De toute façon, les critères politiques ne sont pas à leur place dans le domaine de l'esthétique, et il est trop facile d'invalider une idée en arguant des mauvaises fréquentations (supposées) de son auteur.

Jacques Chirac invité au 50e Festival de Cannes

La Palme d'or sera décernée par les lauréats – encore vivants – de cette distinction à « un réalisateur qui ne l'a jamais eue »

LE PRÉSIDENT de la République a été invité *« à honorer de sa présence les cérémonies »* qui marqueront, le dimanche 11 mai, la cinquantième édition du Festival de Cannes, ont annoncé conjointement le Festival et le ministère de la culture. Souhaitant célébrer avec faste ce millésime particulier sans que les festivités ne parasitent plus que de raison le déroulement normal de la manifestation, ses organisateurs ont décidé de concentrer sur le premier dimanche du Festival – qui se déroulera du 7 au 18 mai – l'ensemble des initiatives officielles liées à une célébration qui n'est pas le cinquantenaire du Festival (créé en 1946, mais qui n'a pas eu lieu en 1948 ni en 1950), mais bien sa cinquantième édition.

Les principales opérations retenues pour le 11 mai seront *« une montée des marches exceptionnelle »*, pour laquelle de nombreuses vedettes internationales sont attendues, suivie d'un spectacle en trois tableaux sur le thème du cinéma conçu par Philippe Decouflé et de la remise de la Palme des palmes. Cette distinction exceptionnelle sera décernée par tous les cinéastes encore vivants récipiendaires de la plus haute distinction du cinéma mondial depuis la naissance du Festival, à *« un réalisateur qui ne l'a jamais eue »*. Parmi les candidats potentiels à cette distinction figurent des grands de la mise en scène : Ingmar Bergman, Robert Bresson, Stanley Kubrick, Billy Wilder, Jean-Luc Godard, Woody Allen ou Alain Resnais. Un *« dîner de prestige en rouge, blanc et or accueillera ensuite les artistes réunis autour des Palmes d'or »*.

A un mois de l'ouverture du Festival, son délégué général explique dans un entretien au *Monde* l'esprit dans lequel a été conçue cette célébration.

J.-M. F.

Gilles Jacob, délégué général du Festival

« Une célébration tournée vers l'avenir »

« Dans quel esprit avez-vous conçu la célébration du 50e Festival ?

– Toute la symbolique de l'année consiste à honorer la Palme d'or. L'affiche, les invités d'honneur, la communication, chaque geste du Festival se focalisent sur cette idée simple. Et le point culminant des cérémonies sera justement la remise de la Palme d'or, qui restera unique dans l'histoire de la manifestation. Rappelons qu'elle sera décernée, par ses pairs, à un grand cinéaste souvent venu au Festival mais ne l'ayant jamais obtenue...

– Quel sens attribuez-vous à ce symbole ?

– La Palme d'or, c'est à la fois un symbole et des artistes, l'image et la personne, l'objet d'art et le créateur. Et pas n'importe quel objet, ni n'importe quelle matière. L'or, c'est la richesse, mais c'est aussi l'inaltérable. Et l'objet, ce qu'il a de beau, c'est sa finesse et son image : une parcelle de végétation, c'est l'idée de l'arbre de vie, de l'éternel recommencement, comme est éternelle la notion de renouvellement des générations. Il existe en permanence dans le monde une petite trentaine de Palmes d'or, en fonction de ce même cycle de vie, et c'est tout. Pas de ces récompenses distribuées à gogo, dévalorisées...

– Quelle sera la place réservée au passé du Festival ?

– Nous ne voulions pas être inutilement commémoratifs. Ni tournés vers un passé, certes glorieux, mais enfermé sur son propre bilan d'âge d'or forcément disparu. L'étude de l'histoire du cinéma, indispensable dans les écoles et pour qui souhaite compléter sa culture, ne devrait pas être l'occasion de se mettre en scène en une autocélébration forcément stérile. Un festival de films, c'est d'abord un programme. Que sera cette sélection en train de se composer, et que nous annoncerons le 22 avril ? Nul doute qu'elle offrira ce que chaque millésime réserve, avec son cortège habituel de bravos, de critiques ou de hochements de tête.

– Quel sera, cette année, le sens de la rétrospective que présente traditionnellement le Festival ?

– Ce sera un bilan pour lequel nous avons choisi de nous replacer dans le passé, mais au moment précis où l'avenir lui est ouvert : nous présenterons, en complément de la compétition, les grandes découvertes de Cannes depuis les origines. Les metteurs en scène que le Festival a révélés, aimés, courtisés, encouragés, avant qu'ils ne soient devenus célèbres, ni même connus. Disons, pour résumer, François Truffaut avant qu'il ne soit devenu Truffaut, Ingmar Bergman avant qu'il ne soit devenu Bergman, Satyajit Ray à la veille d'incarner, presqu'à lui seul, le cinéma indien pendant des décennies, etc.

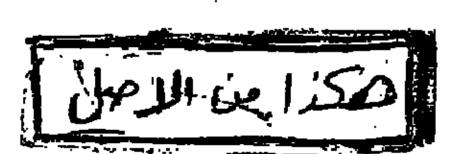
» Présenter l'un des actes fondateurs de ces futurs grands artistes, c'est, faut-il l'avouer, faire au nom du Festival un geste d'orgueil. C'est dire : voici tous ceux que nous avons découverts, voyez notre flair. Si ce n'était que cela, cette approche n'aurait qu'un intérêt subalterne. Heureusement, se mettre dans la situation du regard tourné vers l'avenir – un regard qui considère le champ des possibles, de ces possibles qui sont arrivés –, c'est se placer dans de plus exaltantes perspectives.

L'objectif reste de réévaluer les talents, les enjeux, les cinématographies, les nouvelles écritures, les genres, les modes, les étapes de l'art nouveau, les jalons, tous ces pionniers dont le Festival de Cannes se veut la sentinelle. C'est dédier ce 50e Festival à l'appel du grand large. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

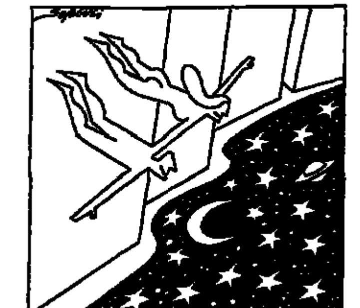
LES NOUVEAUX FILMS

LES SŒURS SOLEIL
Film français de Jeannot Szwarc. Avec Marie-Anne Chazel, Thierry Lhermitte, Clémentine Célarié, Didier Benureau. (1 h 30.)
Après une résistible pochade sur l'univers de la télévision (*La Vengeance d'une blonde*, 1994), Jeannot Szwarc s'en prend cette fois au show-business, selon une formule éprouvée : réunir deux milieux que tout oppose, et parsemer cette situation de gags systématiquement fondés sur le choc présumé de cette rencontre. Voici donc, côté petite bourgeoisie de province, la famille d'Hachicourt, avec Bénédicte, la mère (Marie-Anne Chazel), qui compose des chansons bien-pensantes pour les fêtes paroissiales, Brice, le père (Thierry Lhermitte), directeur d'une entreprise de papier hygiénique, briguant la présidence du Lion's Club de Jouy-en-Josas, ainsi que Clémence, adolescente étouffant entre les deux. Voici, d'autre part, Gloria Soleil (Clémentine Célarié), rockeuse sur le retour qui, toutes rotondités dehors, tente un come-back dans le monde du spectacle. Une fois amorcée la rencontre initiale, l'affaire ira son bonhomme de chemin sur les rails monotones de la caricature, du surjeu et de la plus extrême indigence cinématographique. ***Jacques Mandelbaum***



Ulan Bator, un ailleurs du rock

Le trio parisien a commencé une tournée avec quelques groupes inhabituels



AVEC deux disques à leur actif (*Ulan Bator* et *2*), enregistré pour les Disques du soleil et de l'acier, label nancéien connecté avec le Japon du rock bruitiste, les trois Parisiens du groupe Ulan Bator ont attiré les amateurs d'un free rock qui peut se révéler sombre et trouble sans que cela tourne au systématisme. Sur scène, la formation sait rendre la densité de ses enregistrements. Une mini-tournée permettra de mieux appréhender la musique d'un groupe qui a, jusqu'à maintenant, axé l'essentiel de son travail sur la création instrumentale en partant d'un des formats de base du rock, le trio guitare, basse, batterie. Mini-tournée doublement intéressante puisque Ulan Bator jouera lors de soirées communes avec quelques formations qui, elles aussi, font remuer les habitudes. Ainsi, après un doublé avec Treponem Pal à Evreux (confrontation pas si évidente mais qui s'est bien déroulée), la formation sera le 8 avril au Café de la danse à Paris avec Chokebore, le 19 avril à Calais avec Prohibition au MPT, le 25 avril avec Scorn and Scanner et Prohibition à La Vapeur de Dijon, à Caen le 30 avril avec Miossec à la Fonderie, et à Tours le 5 mai au Bateau ivre avec Hint. Sont aussi prévus en juin des concerts avec David Thomas (l'homme de Père Ubu) à Paris et Rennes, et avec Faust à Nantes.

RETENEZ VOS PLACES

29e FESTIVAL DE SAINT-DENIS

BASILIQUE

1, rue de la Légion-d'Honneur. Mº Saint-Denis-Basilique. Tous les concerts ont lieu à 20 h 30.

Mardi 10 juin
Tchaïkovski : *Iolanta*. Marina Chagoutch (soprano), Dimitri Hvorostovsky (baryton). Chœur et Orchestre du Kirov de Saint-Pétersbourg. Valery Gergiev (direction).

Jeudi 12 et vendredi 13 juin
Mahler : *Symphonie nº 2*. Ines Galante (soprano), Nathalie Stutzmann (contralto). Chœur de Radio-France et Orchestre national de France. Myung-Whun Chung (direction).

Mardi 17 juin
Du Mont : *Cantica Sacra* et *Magnigicat*. Charpentier : *Missa Assumpta est Maria*. Pages et chantres de la chapelle. Maîtrise du Centre de musique baroque de Versailles. Olivier Schneebeli (direction).

Mardi 24 juin
Récital Pierre Pincemaille (orgue). Œuvres de Franck, Duruflé, Vierne, Messiaen.

Jeudi 26 et vendredi 27 juin
Berlioz : *Requiem*. Daniel Galvez-Vallejo (ténor). Chœur de Radio-France et Orchestre national de France. Charles Dutoit (direction).

Jeudi 3 juillet
Mahler : *Symphonie nº 3*. Doris Soffel (mezzo-soprano). Maîtrise de Radio-France. Chœur de Düsseldorf. Orchestre national de Lille. Jean-Claude Casadesus (direction).

ANCIENNE ABBAYE LÉGION D'HONNEUR

Pavillon de musique (1), Chapelle (2), Concerts en plein air (3). 5, rue de la Légion-d'Honneur. Mº Saint-Denis Basilique. Tous les concerts ont lieu à 20 h 30.

Mercredi 11 juin (1)
Lieder de Schubert et Schumann. Textes de Goethe et Schiller. Charlotte Hellekant (mezzo-soprano).

Samedi 14 juin (2)
Couperin : *Leçons de ténèbres*. Véronique Gens, Sandrine Piau (soprano). Les Talens Lyriques. Christophe Rousset (orgue et direction).

Mercredi 18 juin (1)
Alexandra Troussowa (piano). Œuvres de Chopin, Liszt, Beethoven, Fauré.

Jeudi 19 juin (1)
Haydn : *Symphonie nº 8 « Le Soir »*. Wagner : *Siegfried*. Mahler : transcription pour orchestre à cordes de *La Jeune fille et la mort* de Schubert. Orchestre de Paris. Daniel Harding (direction).

Vendredi 20 juin (2)
Haydn : *Les Sept Dernières Paroles du Christ en croix*. Schubert : *La Jeune fille et la Mort*. Quatuor Turner. Daniel Mesguich (récitant).

Lundi 30 juin (1)
Schoenberg : *La Nuit transfigurée*. Beethoven : *Concerto pour piano nº 4*. Hanna Schygulla (récitant). Giovanni Bellucci (piano). Orchestre national d'Ile-de-France. Jacques Mercier (direction).

Mardi 1er juillet (1)
Berlioz : *Les Nuits d'été*. Debussy : *Trois chansons de Bilitis*. Fauré : *Mélodies sur des textes de Verlaine*. Véronique Gens (soprano), Thierry Félix (baryton). Roger Vignoles (piano).

Vendredi 4 juillet (3)
Bernstein : *West Side Story, Danses symphoniques et chansons*. Heidi Grant Murphy (soprano), Sylvie Sullé (mezzo-soprano), Greg Fedderly (ténor). Orchestre national de France. Lawrence Foster (direction).

CRÉATIONS

MC93 Bobigny, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Mº Bobigny-Pablo-Picasso.

Du samedi 31 mai au samedi 7 juin à 20 h 30 (dimanche à 15 h 30)
Mahagonny Songspiel and Conversations with fear and hope after death, de Kurt Weill et Bertolt Brecht. J. S. Bach : *Cantates BWV 60*. Lorraine Hunt (soprano). Craig Smith (direction musicale). Peter Sellars (mise en scène).

La Chaufferie, 10 bis, rue Maurice-Thorez. RER ligne D Gare-de-Saint-Denis.

Du mercredi 11 juin au vendredi 4 juillet à 20 h 30 (dimanche à 16 heures, relâche lundi)
Représentations supplémentaires les samedi 14, 21 et 28 juin à 15 heures
Stella (titre provisoire). Création de Philippe Decouflé/Compagnie DCA.

Centre culturel espagnol, 10, rue Cristino-Garcia, La Plaine-Saint-Denis. RER B station La Plaine-Voyageurs ou Mº Saint-Denis-Basilique.

Mercredi 25, vendredi 27, samedi 28 juin à 20 h 30
Allegria Opus 147 de Joël Jouanneau, avec François Chattot, Yves Jenny, Virginie Michaud. Joël Jouanneau (mise en scène). Dmitri Chostakovitch (musique).

Festival de Saint-Denis, 6, place de la Légion-d'Honneur, 93200 Saint-Denis. Du 31 mai au 4 juillet. Location ouverte par téléphone, sur place, Fnac et Virgin. Le Kiosque, 2, rue de la Légion-d'Honneur, 93 Saint-Denis. Tél. : 01-48-13-06-07. Du lundi au vendredi de 11 heures à 18 heures ; samedi de 10 heures à 13 heures. De 100 F à 250 F selon les spectacles.

UNE SOIRÉE À PARIS

Débat au Cinéma Saint-André-des-Arts
A l'issue de la séance de 20 h 30 de *Nous sommes tous encore ici* d'Anne-Marie Miéville (Le Monde du 20 mars), un débat aura lieu avec la réalisatrice et les trois interprètes du film, Aurore Clément, Bernadette Lafont et Jean-Luc Godard. Il sera animé par Alain Bergala.
Saint-André-des-Arts, 30, rue Saint-André-des-Arts, Paris-6e. Mº Saint-Michel. A l'issue de la séance de 20 h 30, le 7. Tél. : 01-43-26-48-18. 31 F et 41 F.

René Mailhes
Voici un guitariste dont on ne parle pas. Il a ses fidèles. Dans la tradition manouche (les Tsiganes du nord de l'Europe et de Bassin Parisien, Django, etc.), il est de ceux qui cultivent le jazz-jazz. Puisqu'on ne saurait le perdre de vue (l'accent, l'esprit), il se permet, par courtoisie, par savoir, par fidélité de jouer le répertoire. Un répertoire complexe et fondamental, Bill Evans, Kenny Dorham, Jim Hall, Eric Dolphy...
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mº Châtelet. 22 heures, les 7 et 8. Tél. : 01-40-26-46-60. De 50 F à 100 F.

Judy Niemack
Chanteuse très attentive à la mélodie, sûre de sa diction lorqu'elle rend les paroles des standards, Judy Niemack mène, trop discrètement, une carrière sans concessions aux modes. Le quartette qui la porte sera une formation de haute tenue, avec Jean-François Prins (guitare), Laurent de Wilde (piano), Jean-Jacques Avenel (contrebasse) et Simon Goubert (batterie)
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. 22 heures, le 8. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

John Zorn « Masada »
Venu, il y a quelques mois avec son Masada Chamber Orchestra, sans presque jouer de saxophone, John Zorn, idole suractive des musiques novatrices, revient au Hot Brass avec le Masada Quartet, où se relient la forme du quartette colemanien et l'exploration de toutes les traditions des musiques juives. Avec Dave Douglas à la trompette, Greg Cohen à la contrebasse et Joey Baron à la batterie.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 8. Tél. : 01-42-00-14-14. De 140 F à 150 F.

The Theatre of Voices
Le compositeur estonien Arvo Pärt a ses admirateurs qui prisent sa musique mystique et médiévaliste. Paul Hillier le défend avec une conviction et une perfection qui peuvent entraîner l'adhésion des récalcitrants.
Pärt : *De profondis, Missa Sillabica. Chansons médiévales.* Christopher Bowers-Broadbent (orgue), Paul Hillier (direction).
Eglise Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e. Mº Saint-Michel. 20 h 30, le 8. Tél. : 01-48-24-16-29. De 110 F à 200 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ARIANE OU L'ÂGE D'OR
Film français de Bernard Dartigues, avec Philippe Caubère (2 h 35).
Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MALENA EST UN NOM DE TANGO
Film espagnol de Gerardo Herrero, avec Ariadna Gil, Marta Belaustegui, Carlos Lopez, Isabel Otero, Luis Fernando Alves, Marina Saura (1 h 49).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE PIC DE DANTE
Film américain de Roger Donaldson, avec Pierce Brosnan, Linda Hamilton, Charles Hallahan, Grant Heslov, Elizabeth Hoffman, Charles Hallahan (1 h 52).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SŒURS SOLEIL
Film français de Jeannot Szwarc, avec Marie-Anne Chazel, Thierry Lhermitte, Clémentine Célarié, Didier Benureau, Isabelle Carré, Léonore Confino (1 h 32).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE VILLAGE DE MES RÊVES
Film japonais d'Yoichi Higashi, avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozo Nagatsuka, Hoseil Komatsu, Kaneko Iwasaki (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

MUSIQUE

Une sélection de concerts classique, jazz, chanson, musiques du monde et rock à Paris et en Ile-de-France

CLASSIQUE

LUNDI 7 AVRIL
Carmen
de Bizet. Béatrice Uria-Monzon (Carmen), Sergei Larin (don José), Gino Quilico (Escamillo), Norah Amsellem (Micaela), Chœur d'enfants de l'Opéra de Paris, Maîtrise des Hauts-de-Seine, Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Frédéric Chaslin (direction), Alfredo Arias (mise en scène), Ana Yepes (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. 19 h 30, le 7. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 610 F.

MARDI 8 AVRIL
Les Pêcheurs de perles
de Bizet. Cécile Bonnet, Cathy Missika (Leïla), Xavier Léger, Jean-Pierre Robert (Nadir), Frédéric Albou, Frédéric Guieu (Zurga), Olivier Peyrebrune, Yusouf Samantar (Nourabad), Pierre Muller (piano), Christiane Mériel (mise en scène).
Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Mº Goncourt, Belleville. 19 h 30, les 8, 9, 10, 11 et 12 ; 15 heures, le 13. Tél. : 01-48-06-72-34. Location Fnac, Virgin. De 100 F à 130 F.

MERCREDI 9 AVRIL
Parsifal
de Wagner. Thomas Moser (Parsifal), Kathryn Harries (Kundry), Jan-Hendrik Rootering (Gurnemanz), Wolfgang Schöne (Amfortas), Kristinn Sigmundsson (Klingsor), Gwynne Howell (Titurel), Maîtrise des Hauts-de-Seine, Chœurs et orchestre de l'Opéra de Paris, Armin Jordan (direction), Graham Vick (mise en scène), Ron Howell (chorégraphie).
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. 18 heures, les 9, 12, 16 et 19. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 610 F.

Giulio Cesare
de Haendel. Susanne Mentzer (Giulio Cesare), Maria Bayo (Cleopatra), Kathleen Kuhlmann (Cornelia), Lorraine Hunt (Sesto), Brian Asawa (Tolomeo), Vassili Gerello (Achilla), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Ivor Bolton (direction), Nicholas Hytner (mise en scène).
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mº Opéra. 19 h 30, les 9, 12, 15, 18 et 21. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 610 F.

Emmanuel Pahud (flûte), Guillaume Sutre (violon), Miguel Da Silva (alto), Marc Coppey (violoncelle)
Beethoven : *Sérénade pour flûte, violon et alto*. Mozart : *Quatuors pour flûte et cordes*.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Mº Louvre, Palais-Royal. 20 heures, le 9. Tél. : 01-40-20-52-29. 130 F.

Orchestre de Paris
Stravinsky : *Circus Polka*. Scriabine : *Concerto pour piano et orchestre op. 20*. Prokofiev : *Symphonie nº 5*. Elena Bashkirova (piano), Christoph Eschenbach (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 h 30, les 9 et 10. Tél. : 01-45-61-65-89. De 60 F à 240 F.

JEUDI 10 AVRIL
Benjamin Schmid (violon), Tanja Tetzlaff (violoncelle)
Martinu : *Duo pour violon et violoncelle*. Honegger : *Sonatine pour violon et violoncelle*. Ravel : *Sonate pour violon et violoncelle*.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Mº Louvre, Palais-Royal. 12 h 30, le 10. Tél. : 01-40-20-52-29. 60 F.

Lohengrin
de Wagner. Johan Botha (Lohengrin), Emily Mageee (Elsa), Falk Struckmann (Friedrich von Telramund), Deborah Polaski (Ortrud), René Pape (le roi Henri), Chœur du Deutsche Staatsoper Berlin, Staatskapelle Berlin, Daniel Barenboïm (direction), Harry Kupfer (mise en scène).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. 18 h 30, les 10, 16 et 19 ; 15 heures, le 13. Tél. : 01-40-28-28-40. De 80 F à 750 F.

VENDREDI 11 AVRIL
Orchestre philharmonique de Radio-France
Britten : *Peter Grimes, interludes marins*. Sibelius : *Symphonie nº 4*. Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre nº 1*. Yefim Bronfman (piano), Marek Janowski (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 heures, le 11. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.

SAMEDI 12 AVRIL
Staatskapelle Berlin
Stravinsky : *Concerto pour violon et orchestre*. Beethoven : *Symphonie nº 3 « Héroïque »*. Maxim Vengerov (violon), Daniel Barenboïm (direction).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. 20 heures, le 12. Tél. : 01-40-28-28-40. De 80 F à 350 F.

Chamber Orchestra of Europe
Stravinsky : *Concerto pour cordes*. Chopin : *Concerto pour piano et orchestre nº 1*. Strauss : *Le Bourgeois gentilhomme*. Maria-Joao Pires (piano), Emmanuel Krivine (direction).
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 heures, le 12. Tél. : 01-44-84-44-84. De 100 F à 160 F.
Et le 13 avril à 16 h 30, Siegfried Idyll de Wagner, Concerto pour piano et orchestre nº 1 de Chopin et la Symphonie KV 543 de Mozart.

DIMANCHE 13 AVRIL
Stephen Kovacevitch (piano)
Bach : *Partita pour piano BWV 828*. Schubert : *Sonate pour piano D 959*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 11 heures, le 13. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.

JAZZ

Abdullah Ibrahim
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 7 et 9. Tél. : 01-42-00-14-14. De 140 F à 150 F.

Acoustic MOP
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mº Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 7. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Ravi Coltrane Quartet
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, les 7 et 8. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Richard Galliano, Didier Lockwood
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14e. Mº Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 8. Tél. : 01-43-21-56-70. De 100 F à 150 F.

Michel Graillier Trio
Alliance Jazz Club, 7, rue Saint-Benoît, Paris 6e. Mº Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, le 8. Tél. : 01-42-60-23-02. De 80 F à 120 F.

Les Nuits blanches
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 h 30, les 8, 15 et 22, jusqu'au 29. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Sylvain Beuf, Jean-Pierre Como
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, les 9 et 10. Tél. : 01-42-33-37-71. 80 F.

Hal Singer Quartet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, les 9 et 10. Tél. : 01-42-33-22-88. De 70 F à 100 F.

Howard Johnson « Gravity »
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 10. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Jean-Marie Ecay et le Smeg
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, les 11 et 12. Tél. : 01-42-33-37-71. 80 F.

Palatino Quartet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, le 12. Tél. : 01-42-33-22-88. De 70 F à 100 F.

Daunik Lazro, Joe McPhee
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 8. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Yves Robert Quintet
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 11. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

ROCK

Baby Groove
La Locomotive, 90, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mº Blanche. 23 heures, le 7. Tél. : 01-42-57-37-37. 110 F.

Super Deluxe
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mº Saint-Augustin. 23 h 30, les 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Tél. : 01-42-25-18-06.

Crowbar
Salle Valencia (la Cigale), 116, boulevard Rochechouart, Paris 18e. 20 h 30, le 8. Tél. : 01-49-25-89-99. 99 F.

Arena
Salle Valencia (la Cigale), 116, boulevard Rochechouart, Paris 18e. 20 heures, le 9. Tél. : 01-49-25-89-99. 99 F.

The Orb
La Cigale-Kanterbräu, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Pigalle. 19 heures, le 11. Tél. : 01-49-25-89-99. 132 F.

Expression Direkt, Ideal J
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 19 h 30, le 11. Tél. : 01-44-92-77-66. 100 F.

Offspring
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. 19 h 30, le 12. Tél. : 01-44-92-45-45.

Zuluberlus, Todos tus Muertos, Les Moskoïds
Colombes (92). Le Cadran, 3, rue Saint-Denis. 21 heures, le 11. Tél. : 01-47-84-30-17. 50 F.

Klangkrieg, Reznicek
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-42-87-25-91.

CHANSON

Chanson Plus Bifluorée
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mº Opéra. 21 heures, les 7, 14 et 21, jusqu'au 28. Tél. : 01-42-61-44-16.

Castafiore Bazooka
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mº Opéra. 19 heures, les 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18 et 19. Tél. : 01-42-61-44-16. De 70 F à 100 F.

Eric Manana, Véronique Rivière
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mº Sentier. 20 heures, les 8, 9, 10, 11 et 12. Tél. : 01-42-36-37-27. 110 F.

Le Quatuor
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mº Palais-Royal, Bourse. 20 h 30, les 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 22 ; 15 h 30, les 13 et 20, jusqu'au 30. Tél. : 01-42-97-59-81. De 70 F à 230 F.

Souingue !
Théâtre Marigny, Carré Marigny, Paris 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau. 21 heures, les 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 22 ; 17 heures, les 13 et 20, jusqu'au 30. Tél. : 01-42-25-20-74. Location Fnac, Virgin. De 120 F à 150 F.

Erik Karol
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mº Bastille. 20 h 30, les 11 et 18, jusqu'au 25. Tél. : 01-44-59-82-82.

Djemel Charef
Théâtre de Nesle, 8, rue de Nesle, Paris 6e. Mº Odéon. 17 h 30, les 12 et 19, jusqu'au 10 mai. Tél. : 01-46-34-61-04.

Teri Moïse
Le Réservoir, 16, rue de la Forge-Royale, Paris 11e. Mº Ledru-Rollin. 20 heures, le 12. Tél. : 01-43-56-39-60.

Zaniboni
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris 4e. Mº Bastille. 20 h 30, les 12 et 19, jusqu'au 26. Tél. : 01-44-59-82-82.

MUSIQUES DU MONDE

Mauro Gioia
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. 20 h 30, les 8, 9, 10, 11 et 12 ; 15 heures, le 13. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F.

Artango
Bobino, 20, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mº Gaîté. 20 h 30, les 8, 9, 15 et 16. Tél. : 01-43-27-75-75. Location Fnac, Virgin. De 70 F à 120 F.

Pedro Soler, Bruno Garcia-Fons
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mº Saint-Michel. 20 h 30, les 8, 9, 10, 11 et 12. Tél. : 01-43-29-86-51. 80 F.

Sabor a Son
La Coupole, 102, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mº Vavin. 21 h 30, les 8, 15 et 22, jusqu'au 29 juillet. Tél. : 01-43-20-14-20. 90 F.

Cheikh Lo
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. 19 h 30, le 10. Tél. : 01-44-92-45-45.

Juan Carlos Caceres
La Chapelle des Lombards, 19, rue de Lappe, Paris 11e. Mº Bastille. 20 heures, le 10. Tél. : 01-43-57-24-24. 70 F.

L'Orient Express Moving Schnorers
Théâtre international de langue française, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 11 et 12. Tél. : 01-40-03-93-95.

Talip Ozkan
Web Bar, 32, rue de Picardie, Paris 3e. Mº Filles-du-Calvaire. 19 h 30, le 12. Tél. : 01-48-58-86-04. 95 F.

Cherif Kheddam
Centre culturel algérien, 171, rue de la Croix-Nivert, Paris 15e. Mº Boucicaut. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-45-54-95-31. 80 F.

Adalberto Alvarez y su son
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 22 heures, le 12. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

DANSE

Une sélection à Paris et en Ile-de-France

Ecole de danse de l'Opéra de Paris
John Taras : *Dessins pour six*. Serge Lifar : *Le Chevalier de la damoiselle*. Balanchine : *Western Symphony*.
Opéra de Paris. Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9e. Mº Opéra. 19 h 30, les 7, 8, 10 et 11. Tél. : 01-44-73-13-00. De 20 F à 205 F.

Ballets Ethery Pagava
La Reine des neiges.
Théâtre du Jardin, jard. d'Acclimatation-bois de Boulogne, Paris 16e. Mº Sablons. 14 h 30, le 9, jusqu'au 16. Tél. : 01-40-67-97-86. De 15 F à 22 F.

Sound Boot's
Concours de danse hip-hop.
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. 23 heures, le 9. Tél. : 01-44-92-77-66. 100 F.

Henrietta Horn
Ewi a malachim, Dwoje, Vicine, Host, Und es geht.
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris 4e. Mº Rambuteau. 20 h 30, les 10 et 11 ; 18 h 30, le 12. Tél. : 01-44-78-13-15. 90 F.

Un événement danse
Extraits de chorégraphies de Laura Simi, William Petit, Hervé Diasnas, Jean-Christophe Bleton, Fédéric Werle, Francesca Lattuada. Xavier Lot, Ruth Barnes, Christine Bastin, Fabrice Dugied, Paco Decina, Xavier Le Roy, Laurent Cottilard, Sophie Lessard et Jean Gaudin.
Le Regard du cygne, 210, rue de Belleville, Paris 19e. Mº Place-des-Fêtes, Télégraphe. 20 h 30, les 10, 11 et 12. Tél. : 01-43-58-55-93.

AUDIOVISUEL La privatisation de la Société française de production (SFP) est à nouveau dans l'impasse après le retrait de la proposition Havas-Générale des eaux. ● **LE CANDIDAT** unique encore en course, LBO/Convoy, devait présenter, lundi 7 avril, son projet de reprise, mais en comité restreint, la commission de privatisation du CE de la SFP l'ayant déjà jugé *« non recevable en l'état »*. ● **LE PLAN** de Fabrice Giger, président de LBO/Convoy, prévoit 390 départs (dont 256 départs en retraite ouverts au FNE) et la création de 32 nouveaux postes, ainsi qu'une recapitalisation par l'Etat de 992 millions de francs. ● **BRUXELLES** pourrait accélérer la conclusion de ce dossier complexe, car la Commission, soucieuse d'éviter toute concurrence déloyale vis-à-vis des producteurs privés, pourrait demander à l'Etat français de rembourser les aides à la SFP.

La privatisation de la Société française de production est dans l'impasse

Alors que le plan du seul candidat à la reprise de la SFP est contesté, les pouvoirs publics n'écartent aujourd'hui aucune hypothèse pour sortir de ce dossier complexe : poursuite du processus de cession au privé, fermeture de l'entreprise, voire liquidation

C'EST PEU DE DIRE que les gouvernements successifs n'ont pas la main heureuse dans leurs tentatives de privatisations dans le secteur audiovisuel. Au moment où RMC essaie pour la quatrième fois de passer aux mains du privé, le sort de la Société française de production (SFP) est plus que jamais dans l'impasse. Le tandem Havas-Générale des eaux, candidat repreneur favori du gouvernement, s'est retiré du jeu, lundi 31 mars, dans la mesure où le personnel appelé à se prononcer sur le volet social de leur offre de reprise, a massivement voté contre ce projet (*Le Monde* du 29 mars).

Il reste un seul candidat : LBO/Convoy, ex-allié malheureux d'Havas avant que ce dernier ne préfère le partenariat du groupe de Jean-Marie Messier. Après avoir hésité, Fabrice Giger, président de LBO/Convoy, a finalement décidé de présenter, lundi 7 avril, son projet de reprise à la commission de privatisation du comité d'entreprise de la SFP, mais au cours d'une séance restreinte. Son projet, valable jusqu'au 18 avril, avait déjà été jugé *« non recevable en l'état »* par cette commission, qui estimait la semaine dernière, ne pas disposer d'informations suffisantes sur *« le tour de table, le projet industriel et social »*. Ce tour de table, qui prévoit 20 % aux salariés et 80 % à LBO/Convoy, est susceptible de modifications. Des discussions sont en cours pour permettre l'entrée de nouveaux partenaires, des opérateurs financiers ou des industriels. Pour mettre en œuvre son plan de reprise, qui prévoit 390 départs (dont 256 départs en retraite ouverts au FNE) et la création de 32 nouveaux postes, Fabrice Giger demande à l'Etat une recapitalisation de 992 millions de francs.

PRESSION DE BRUXELLES

Sous certaines conditions comme les aléas du bail du Théâtre de l'Empire à Paris, il envisage le remboursement du compte courant de l'Etat dans la SFP (250 millions).

Empêtrés dans un dossier plus complexe que prévu, les pouvoirs publics, qui espéraient, l'été 1996, confier les rênes de la SFP à Walter Butler, un proche de François Léotard (*Le Monde* du 8 août 1996), puis encore récemment à Havas et la Générale des eaux, n'ont encore pris aucune décision. Ils n'écartent aujourd'hui aucune hypothèse. Ni une poursuite du processus de privatisation ni une fermeture de l'entreprise, voire une liquidation. En revanche, les propositions alternatives proposées par le comité d'entreprise et par Jacques Rutman, qui prévoyaient un rattachement de la SFP au secteur public de l'audiovisuel semblent exclues par le gouvernement.

L'urgence pour régler ce dossier pourrait venir de Bruxelles : pour éviter toute concurrence déloyale vis-à-vis des producteurs privés, la Commission pourrait demander à l'Etat français de rembourser les sommes accordées à la SFP. En février, Bruxelles a ainsi ouvert une procédure à l'encontre de 2,5 milliards de francs d'aides en faveur de la SFP, mais a quand même accordé son feu vert à une aide d'urgence de 350 millions, en contrepartie de *« la mise en œuvre d'un plan de restructuration »*. *« La crise de la SFP, c'est l'exemple-type de la gestion d'une entreprise publique dans laquelle l'Etat est toujours intervenu trop tard, uniquement pour combler les déficits, sans jamais jouer son rôle d'actionnaire »*, affirme un administrateur.

L'épisode de la cession des Buttes-Chaumont parle de lui-même. Ce site du 19e arrondissement de Paris n'a pas pu être cédé, au début des années 90, pour 400 millions de francs au groupe Bouygues. Les Domaines ont mis leur veto à cette transaction, considérant qu'une telle somme était inférieure au marché. La crise de l'immobilier aidant, un compromis de vente a finalement été signé en 1994 pour 253 millions avec ce même acheteur. Le projet immobilier a été modifié plusieurs fois pour s'adapter aux exigences de la nouvelle mairie de cet arrondissement et l'acquéreur a revu à la baisse sa proposition. Au total, la SFP a pris un crédit – qui lui coûte 60 millions de frais financiers chaque année – pour financer cette opération. Bouygues doit finalement signer un chèque de 150 millions pour les Buttes-Chaumont mais c'est la SFP qui prendra qui prendra à sa charge les 15 millions de frais de démolition des bâtiments.

Aujourd'hui, les personnels de l'entreprise sont plutôt amers. Ils estiment qu'Havas et la Générale des eaux n'ont jamais eu véritablement l'intention de reprendre la SFP et se sont commodément défaussé sur le vote des salariés. *« On nous a consultés uniquement sur le volet social du plan, alors que l'aspect industriel est également important »*, explique l'un d'eux.

Une version contestée par certains administrateurs qui jugent suicidaire la position ultra-royaliste des salariés. *« Ce n'est pas la première fois que l'Etat est actionnaire d'une entreprise déficitaire. Les pertes de la SFP n'ont rien à voir avec celles accumulées par exemple par le Crédit lyonnais »*, rétorque l'un d'eux. Historiquement, Jean-Charles Edeline avait été nommé président de la SFP en 1975, avec pour objectif de rendre l'entreprise privatisable cinq ans plus tard. Depuis, l'effectif a été amputé des deux tiers, le chiffre d'affaires décroît, les déficits s'accumulent, et la SFP, qui conserve toujours son image de haute technicité mais des tarifs très élevés, ne trouve toujours pas sa voie vers le privé.

Nicole Vulser

Des difficultés financières depuis 1979

Créée en 1975, la Société française de production (SFP) bénéficie d'un régime spécifique de commandes obligatoires des chaînes de télévision, système qui assurait au groupe un chiffre d'affaires stable, mais qui sera supprimé en 1979. A cette date, la SFP connaît ses premières difficultés financières et licencie 500 personnes. La loi sur l'audiovisuel de juillet 1982 rétablit ces commandes, qui seront à nouveau remises en cause, en 1986 pour les chaînes publiques et en 1996 pour TF 1.

La SFP inaugure en 1987 le complexe de Bry-sur-Marne, et met en service le premier studio numérique. Elle réalise la première retransmission en télévision haute définition depuis Roland-Garros. En 1989, après une seconde vague de 500 départs, l'Etat apure les pertes du groupe qui sera réorganisé, fin 1991, en une maison mère et neuf filiales. En 1992, 338 emplois sont encore supprimés. La SFP reprend en 1993 le contrôle du producteur privé déficitaire Ima Production. Le décret de privatisation de la SFP est discrètement publié au J. O. du 19 juillet 1996.

Les producteurs attaquent TF 1 et M 6 pour pratiques anticoncurrentielles

LE CONSEIL de la concurrence s'intéresse de près à l'audiovisuel. A côté de la plainte déposée par Canal Plus contre TF 1 Publicité pour des pratiques anticoncurrentielles dans la publicité, le Conseil se penche également sur une saisine effectuée par les producteurs audiovisuels, regroupés au sein de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA) à l'encontre de TF 1 et M 6. Ce dossier de saisine, déposé en août 1994, vient d'être réactivé avec la nomination d'un nouveau rapporteur, Anne-Sophie Chalhoub. *« Depuis notre saisine, les pratiques contractuelles de TF 1 et M 6 n'ont pas été modifiées et leur caractère anticoncurrentiel à notre détriment n'a fait que s'aggraver »*, explique l'USPA, qui a, en revanche, depuis le dépôt de sa plainte, signé un protocole d'accord avec France Télévision. Les producteurs critiquent *« les clauses et les comportements des chaînes* [TF 1 et M 6] *relatifs aux droits annexes »* des contrats de coproduction. Ces droits annexes peuvent être consentis aux chaînes pour la distribution, la diffusion sur d'autres territoires, les droits d'édition vidéo ou musicale. Or, selon l'USPA, ces droits sont aujourd'hui gelés par TF 1 et M 6, ce qui *« prive les producteurs de recettes et les empêche de se présenter sur le marché secondaire »* (pour que les programmes soient diffusés plusieurs fois sur d'autres chaînes). Le Conseil de la concurrence vient de demander au Conseil supérieur de l'audiovisuel un avis sur cette question. Les neuf sages n'ont pas pris réellement position dans ce dossier, mais se sont limités à fournir des éléments susceptibles d'étayer le jugement du Conseil de la concurrence.

N. V.

Le Vatican reprend en mains le quatrième groupe de presse italien

UN COUP DE FORCE venu du Vatican secoue depuis quelques semaines le monde de l'édition italienne. D'une manière qui n'a pas de précédent dans ce secteur, le pape a décidé de reprendre en mains le quatrième groupe de presse italien, celui des Editions paolines de Milan (700 salariés), dirigé par une congrégation religieuse, la Société de saint Paul, dont les principaux fleurons sont *Famiglia Cristiana*, le deuxième hebdomadaire du pays, qui tire à 1 150 000 exemplaires, et le mensuel *Jesus*.

Jean Paul II vient de nommer un « délégué pontifical », Mgr Antonio Buoncristiani, auprès de cet ordre religieux. C'est une intervention directe qui rappelle la méthode utilisée en 1981 contre la Compagnie de Jésus. Le délégué du pape à la Société de saint Paul exerce depuis le mois de mars des fonctions qui appartiennent normalement au supérieur général de l'ordre, fictivement maintenu en place. Sa première décision a été de créer une commission de théologiens, approuvés par le Vatican, qui aura pour charge de superviser les articles de *Famiglia Cristiana*, un hebdomadaire, populaire et chrétien, qui est une institution dans ce pays.

La crise est venue du traitement, jugé non conforme aux positions de l'Eglise catholique, d'un certain nombre de questions morales. Différentes mises en garde avaient précédé l'intervention d'aujourd'hui. Le cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, avait fait part de sa *« perplexité »*, en 1996, à la suite de la publication d'articles sur l'homosexualité. Déjà, en 1989, un projet de publication du Coran en vidéo-cassettes et dessins animés avait suscité des critiques. Le cardinal Camillo Ruini, président de la Conférence épiscopale italienne, avait également demandé que certains articles de *Famiglia Cristiana* soient accompagnés de *« précisions »* du Vatican et qu'un groupe d'experts en théologie soit constitué pour l'approbation préalable de certains textes.

REFUS D'OBTEMPÉRER

Le refus d'obtempérer explique le caractère brutal de la décision d'aujourd'hui. Pour l'évêque-délégué du pape, nouveau « patron » du groupe, la liberté des journalistes n'est pas en cause. Ce qu'il suggère, selon des propos rapportés par l'agence APIC, c'est un *« autocontrôle responsable, pas la censure »*, car *« celui qui entre dans un organe de l'Eglise doit savoir qu'il ne travaille pas dans un milieu sans convictions »*. Pour lui, le contrôle préalable des articles qui touchent aux questions théologiques et morales est indispensable *« pour éviter les dérapages*, qui *« fourvoient »* et *« scandalisent »* les fidèles.

Compte tenu du poids médiatique du groupe et du caractère exceptionnel de l'intervention du pape, cette affaire soulève des remous en Italie. Dans une motion adoptée en mars à une très large majorité, l'assemblée des rédacteurs de *Famiglia Cristiana* et de *Jesus* exprime sa détermination à *« défendre l'honneur professionnel des journalistes »*. En France, les groupes de presse catholique suivent avec intérêt les développements de cette affaire touchant leur confrère italien.

Henri Tincq

« Libération » table sur un retour à l'équilibre en 1997

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la société éditrice de *Libération* a entériné les comptes 1996 du journal. Le résultat net est négatif de 27,6 millions de francs (contre – 171,1 millions en 1995). Le chiffre d'affaires s'est établi à 435,6 millions de francs (– 3 % par rapport à 1995) : la publicité a légèrement augmenté (92,2 millions, contre 89 millions), tandis que la diffusion a baissé (160 600 exemplaires, contre 167 700 en 1995 et 170 000 en 1994, ce qui représente 325,3 millions de francs, contre 340,9 millions en 1995).

A l'issue du plan de restructuration du journal de 1996, marqué par des départs volontaires et des économies, *Libération* devrait revenir à l'équilibre en 1997, conformément aux objectifs de Pathé, actionnaire principal du journal (65,6 %). La part de Communication et Participation (actionnaire minoritaire) est passée à 13,2 %, et celle des personnels à 21,2 % (au lieu de 20 %), cette part devant progresser jusqu'à la minorité de blocage (33,4 %) si les résultats sont satisfaisants. Le journal compte 300 salariés, dont 215 journalistes.

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ : aux Etats-Unis, les investissements publicitaires** dans les médias ont représenté globalement 66,7 milliards de dollars (379 milliards de francs) en 1996, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à 1995. Selon l'étude de Competitive Media Reporting, ce taux est le plus élevé de la décennie écoulée : en 1994, la hausse avait été de 9,9 % par rapport à 1993. Les réseaux de télévision généralistes (les *networks* ABC, NBC, CBS, Fox TV) ont vu leurs recettes publicitaires progresser de 16,5 % (14,4 milliards de dollars, tandis que les stations régionales et locales ont engrangé 14,2 milliards (+ 7,7 %), une croissance dopée par les Jeux olympiques et l'élection présidentielle. Les magazines ont atteint de leur côté 11,2 milliards de dollars (+ 9,5 %) et la presse quotidienne 13,9 milliards (+ 4,4 %). Le plus gros annonceur américain reste General Motors, la firme automobile ayant dépensé 1,7 milliard de dollars (+ 14,2 %).

■ **Europe 1 a été condamné** à payer 260 000 francs de dommages-intérêts à Prisma Presse pour avoir utilisé dans une campagne publicitaire de 1996 le slogan *« Ça m'intéresse »*, titre de l'un des magazines du groupe. Le tribunal de grande instance de Paris a considéré, le 21 mars, qu'Europe 1 avait commis des actes de *« contrefaçon »* et de *« parasitisme commercial »*.

■ **PRESSE : le groupe de presse américain Knight-Ridder** a conclu un accord avec Walt Disney aux termes duquel il lui rachète quatre journaux aux Etats-Unis pour un montant total de 1,65 milliard de dollars (environ 9,24 milliards de francs). – (*AFP.*)

■ **NUMÉRIQUE : le bouquet numérique TPS mène des discussions pour s'implanter en Espagne.** Détenu notamment par TF 1, France Télévision, M 6 et la CLT, TPS est en pourparlers avec la plate-forme numérique espagnole de Telefonica, qui rassemble également le groupe mexicain Televisa et la télévision publique espagnole RTVE. Telefonica mène parallèlement des négociations avec d'autres partenaires potentiels, le groupe américian Hughes, l'opérateur de DirecTv, ainsi que le premier bouquet numérique commercialisé au Japon, PerfecTv. TPS souhaiterait clairement contrer son rival Canal Plus, qui s'est allié en Espagne aux groupes Prisa et Antena 3.

■ **TÉLÉVISION : la Cour de cassation a jugé**, mercredi 2 avril, que, quel que soit le caractère fantaisiste des « Guignols de l'info », Canal Plus pouvait être condamné à réparer le dommage causé à Peugeot et à Citroën, qui avaient estimé que leurs produits étaient dévalorisés dans cette émission. La cour d'appel de Paris avait, elle, estimé, le 14 mars 1995, que la caricature était *« l'un des aspects de la liberté d'expression »*. Le préjudice devra être apprécié par la cour d'appel de Reims.

Une vraie caricature

par Alain Rollat

PEUT-ON, en cinq minutes, à la télévision, faire le procès d'un homme et le juger sans appel ? Dimanche, sur Canal Plus, le « Vrai journal » de Karl Zéro l'a fait. Selon l'animateur de cette parodie de journal télévisé, qui mélange avec plus ou moins de bonheur le vrai et le faux pour les besoins d'une représentation hebdomadaire, il s'agissait de célébrer *« le troisième anniversaire du génocide rwandais »*.

Karl Zéro a rappelé à son public que le nouveau régime au pouvoir à Kigali a dressé une liste de personnes *« susceptibles d'avoir participé au massacre »*. Parmi lesquelles *« onze prêtres »*. Et il a mis sur la sellette l'un de ces religieux, le Père Gabriel Maindron, qui a exercé son sacerdoce au Rwanda pendant trente-quatre ans et qui le poursuit désormais en Vendée. Pour justifier ce gros plan sur ce missionnaire, il a dit : *« Selon la justice rwandaise, s'il n'a pas tué lui-même, il n'est pas un enfant de chœur. Nous l'avons confessé... »* On a donc pensé que le « Vrai journal » avait réuni de bonnes raisons morales de mettre ce prêtre en demeure de s'expliquer. On a d'ailleurs constaté d'emblée que sa religion était faite : la première image du reportage montrait le Père Maindron filmé en pleine messe et « avouant », au milieu de son *confiteor* : *« Oui, j'ai vraiment péché »*.

Quand ce suspect, visiblement accablé, a ensuite répondu qu'il ne s'expliquait pas cette accusation de génocide, mais qu'il pouvait raconter comment il avait mis sa vie en péril *« pour protéger des Tutsis »*, et qu'il aurait fait *« la même chose pour protéger des Hutus »*, on s'est dit qu'il faisait surtout du cinéma.

Quand le ministre rwandais de la justice en personne est apparu à l'écran pour dire solennellement qu'il ne pouvait pas préciser les faits reprochés à ce présumé coupable de génocide parce que l'enquête *« préliminaire »* devait rester *« secrète »*, mais qu'il existait néanmoins *« des indices sérieux de sa participation au génocide »*, on a attendu les indices en question.

En les attendant, on a enregistré le témoignage d'un *« prêtre tutsi réfugié en Italie »*. Cet *« ancien vicaire »* du Père Maindron n'avait pas été témoin des faits, mais il a étayé les soupçons : tous ses *« amis »* hutus ayant *« du sang sur les mains »*, l'accusé *« ne pouvait certainement pas ignorer »* leurs crimes. On a bien compris que le coupable l'était doublement : par complicité et par procuration.

Faute d'indices et de preuves, on s'en est remis à la source unique citée par le reporter du « Vrai journal » : les *« témoignages accablants »* recueillis, à une date non précisée, par d'autres enquêteurs, ceux de « Golias », une *« revue catholique de gauche »* dont le directeur a cité à l'antenne un témoin, absent mais direct, qui aurait *« vu »* les faits... *« quelques jours après »* les faits.

Alors, quand ce prêtre, déjà coupable bien qu'il soit peut-être innocent, a conclu qu'il éprouvait la même *« envie de vomir »* que le jour où l'*« on »* avait tué des enfants sous ses yeux, on a compris pourquoi.

Théodore Monod, savant voyageur et humaniste

Immense appétit de savoir, croyance dans l'unité du cosmos, respect des êtres vivants... « Terre et Ciel » tire le portrait d'un pacifiste « violemment non violent »

À QUATRE-VINGT-QUINZE ANS, Théodore Monod est le dernier survivant d'une espèce disparue, celle des naturalistes. Scientifique polyvalent – géologue, géographe, botaniste, zoologiste, archéologue –, il est l'ultime héritier d'une longue lignée de savants voyageurs guidés par le noble idéal d'accroître le volume des connaissances humaines, et qui pouvaient croire maîtriser de multiples disciplines.

Enfant précoce, élève surdoué, Théodore gamin ressent ses premiers émois de naturaliste lorsqu'il découvre les merveilles du Jardin des plantes et du Muséum, où il emménagera un jour comme directeur du Laboratoire des pêches d'outre-mer. A six ans, exalté par l'appel du large, il rêve d'imiter Christophe Colomb ou Jules Verne. Mais c'est le désert que Monod arpentera, cet autre « océan » où, dans une immensité minérale, le méhariste navigue au long cours. A la fin du premier voyage, la première caravane, raconte Isabelle Jarry, l'une de ses biographes, Théodore le marin s'est *« retrouvé dans le sable, où il a rencontré son milieu »*. Pour la vie.

« Je suis un chercheur, pas un aventurier », aime répéter Monod, qui brocarde une certaine forme d'aventure moderne, celle de l'exploit inattentif au sens de la quête. *« On monte au sommet de l'Everest, on mange une boîte de sardines, on agite un petit drapeau, et l'on redescend sans même songer à ramener un lichen ou un caillou qui, au moins, auraient été utiles à la science. »* L'humaniste Monod n'oublie jamais que *« l'aventure spirituelle est la plus importante qui soit »*. Autant dire que la devise du géologue – *« mente et malleo »*, *« avec l'esprit et le marteau »* – lui convient à merveille.



LE MARTEAU ET LA LOUPE

Les deux instruments du nomade amoureux des pierres, qui chausse des sandales en peau d'antilope, sont le marteau et la loupe. *« Dès qu'il aperçoit un caillou digne d'intérêt, le géologue commence par le casser, puis il sort sa loupe. »* Le vieux professeur caresse un galet tranchant rapporté du désert. *« Lorsque je l'ai trouvé, il n'avait pas bougé depuis cent mille ans, depuis que son dernier utilisateur l'avait jeté. Les roches du Sahara ont huit cents millions d'années. Ça commence à devenir respectable. Auprès d'elles, l'homme n'est qu'un puceron éphémère. »*

Le film de Marc Bessou, *Théodore Monod, Terre et Ciel* (un titre qui s'inspire de Teilhard de Chardin, qui se disait *« fils de la Terre et enfant du Ciel »*), souligne la rectitude du destin d'un homme constant dans ses passions comme dans ses rejets : le patient désir d'apprendre, l'austérité adoucie par l'humour, la quête religieuse dans le sillage du père, pasteur aimé et admiré, la croyance fervente dans l'unité du cosmos. *« Protestant libéral »*, Monod affirme que l'ère chrétienne s'est achevée le 5 août 1945, à la veille d'Hiroshima. La bombe reste à ses yeux l'incarnation absolue, *« diabolique »*, du mal. A chaque anniversaire de la double explosion nucléaire, Théodore et une vingtaine de compagnons jeûnent pendant quatre jours. *« Mon père trouvait le mal sans surprise car, dans la nature de l'homme, ce qui est stupéfiant, c'est le bien. D'où vient le bien ? »* Et il s'interroge : *« L'homme acceptera-t-il de grandir moralement ? »*

Au soir de sa vie, Théodore attend *« avec une prodigieuse curiosité de passer sur l'autre rive »*, là où il pourra *« demander pardon à ceux qu'*[il a] *blessés ici-bas, par des actes, des paroles ou des silences »*. En attendant, lors d'une double cérémonie vendredi 11 avril à la Sorbonne et au Muséum, « Monsieur Monod » recevra l'hommage amical de la communauté scientifique. Même si, comme le rappelle son fils Ambroise, *« Théodore n'est pas un exemple, mais une exception »*.

Jean-Pierre Langellier

★ « Théodore Monod, Terre et Ciel », La Cinquième, mardi 8 avril à 16 heures.

★ Théodore Monod sera à « La Marche du siècle » consacrée aux aventuriers de la découverte, France 3, mercredi 9 avril à 20 h 50.

LUNDI 7 AVRIL

TF 1

20.45

GREEN CARD ■
Film de Peter Weir, avec Andie MacDowell (1990, 110 min). 889465
Variations sur les thèmes de la comédie américaine, avec éléments satiriques. La première prestation américaine de Depardieu.

22.35

LE DROIT DE SAVOIR
Magazine présenté par Charles Villeneuve. Mineurs en danger (85 min). 7616026
Témoignages d'enfants qui ont été victimes de mauvais traitements ou d'abus sexuel.

0.00 Football. Magazine. Ligue des champions (40 min). 23750
0.40 Spécial sport. Championnats du monde de Short Track à Nagano.

1.45 et 2.45, 3.45 TF 1 nuit. 1.55 7 sur 7. Magazine (rediff.). 2.55 Les Défis de l'océan. Documentaire. La planète vivante (rediff.). 4.00 et 4.25, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. Il court, il court (rediff.). 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55

UNE FEMME EN BLANC
Feuilleton d'Aline Issermann, avec Sandrine Bonnaire, Christian Brendel. [2/6] (105 min). 7134668
Margaux veut se battre pour éviter la fermeture programmée de l'hôpital.

22.40

LA FRANCE EN DIRECT
Magazine. Sectes : l'enfance en danger (90 min). 454839

0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Le Cercle de minuit. Magazine. Les rêves. Invités : Jean Rouch, Michel Jouvet et Monique Gessain, Jacques Hochmann (70 min). 3326999

1.45 Histoires courtes. Court métrage. Pluies. 2.50 Vie parisienne. Court métrage. 3.25 24 heures d'info. 3.40 Météo. 4.45 Aventuriers de la dent de Crolles. Documentaire. 5.10 D'un soleil à l'autre. Magazine. Reprise France 3 (30 min).

France 3

20.50

COMPTES À REBOURS ■
Film de Roger Pigaut, avec Serge Reggiani (1970, 110 min). 972200
Après sept ans de prison pour cambriolage, un homme revient pour se venger.

22.40 Journal, Météo.

23.10

J'EMBRASSE PAS ■ ■
Film Δ d'André Téchiné, avec Manuel Blanc, Philippe Noiret (1991, 110 min). 6724200
Un jeune provincial monté à Paris pour devenir acteur va de déconvenue en déconvenue.

1.00 Lignes de mire. Magazine. Invités : Patrick Le Lay, Valérie Expert (rediff.).

2.00 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok, confidences pour piano. *12 variations en do majeur KV 265 Ah, vous dirai-je maman ?* de Wolfgang Amadeus Mozart. 2.05 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Mutinerie (55 min).

Arte

20.45

MADEMOISELLE DOCTEUR ■
Film de Georg Wilhelm Pabst, avec Dita Parlo, Pierre Blanchar (1936, N., 105 min). 145533
En 1916, une insaisissable espionne allemande est envoyée en mission à Salonique. Elle se fait passer pour une journaliste américaine et s'éprend d'un officier français.

22.30 Kinorama. Magazine.

22.45

A MODERN HERO ■ ■
Film de Georg Wilhelm Pabst, avec Richard Barthelmess, Jean Muir (1933, N., v.o., 70 min). 165397

23.55 Court-circuit. Les amants de Saint-Jean, court-métrage (30 min). 5488533
0.25 Le Mangeur de lune. Film de Dai Sijie, avec Chick Ortega, Mohamed Camara, Rufus (1994, 80 min). 3278798
Cette fable inspirée, semble-t-il, d'une légende russe se veut poético-fantastique. C'est tantôt insignifiant, tantôt d'un goût douteux dans les gags.
1.45 Music Planet. Documentaire de Pascal Signolet. Angélique Kidjo : l'Amazone (rediff., 55 min). 1583446

M 6

20.45

UN ÉTÉ POURRI
Film O de Phillip Borsos, avec Kurt Russell, Mariel Hemingway (1984, 115 min). 147991
Un journaliste de faits divers entre en relation avec un criminel qui lui promet l'exclusivité de ses meurtres à venir.

22.40

ILLUSION FATALE
Téléfilm O de John Korty, avec Brian Dennehy. [1/2] (95 min). 9885945
Un vétéran de la brigade criminelle, flic incorruptible, est chargé d'enquêter sur un meurtre.

0.15 Deux flics à Miami.
1.05 Rallye de Tunisie.
1.10 Jazz 6. Magazine. [2/2] Sonny Rollins (60 min). 5618717

2.10 Best of Printemps de Bourges 97. 3.10 Fréquenstar. Françoise Hardy. 4.05 Movida opus 4. Documentaire. 4.55 Sous le signe de l'eau. 5.20 Les Tribus du Nord. 5.45 Fan de (rediff.). 6.10 Turbo (rediff., 25 min).

Canal +

20.35

LÉGENDES D'AUTOMNE ■
Film d'Edward Zwick, avec Brad Pitt, Anthony Hopkins (1995, 125 min). 7029991
Inspiré d'un roman de Jim Harrison, le film est une saga familiale traitée de façon mélodramatique.

22.40 Flash d'information.

22.50

SANTA SANGRE ■ ■
Film d'Alejandro Jodorowski, avec Axel Jodorowski, Adam Jodorowski (1989, v.o., 127 min). 2539200
La femme d'un directeur de cirque infidèle le mutile sexuellement. Il lui coupe les bras avant de se suicider. Leur fils de dix ans, traumatisé, est interné dans un hôpital psychiatrique.

1.00 Fièvre à Columbus University. Film de John Singleton (1994, v.o., 124 min). 15720330

Radio

France-Culture

20.30 L'Histoire en direct. Les villes rasées de l'Atlantique [1].
21.30 Fiction. Une heure chez Courteline.
22.40 Toit ouvrant.

0.05 Du jour au lendemain. Jacques Bonnet (*Lorenzo Lotto*). 0.48 Les Cinglès du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.30 Concert. Donné en direct de la Halle aux Grains, à Toulouse, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit : Ma mère l'Oye, de Ravel ; La Mer, de Debussy ; Timbres, espace, mouvement, de Dutilleux ; Daphnis et Chloé (2e suite), de Ravel.
22.30 Musique pluriel. Présences 96.
23.07 Entre les lignes. André Lischké pour son livre Tchaïkovski au miroir de ses écrits.

0.00 La Rose des vents. France-Espagne-Hongrie. Concert donné le 18 février, salle Olivier Messiaen, par Vent d'Est. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 26 octobre 1996, à l'Institut catholique, par l'Orchestre de Chambre national de Toulouse, Todd Wilson, orgue, dir. Alain Moglia. Œuvres de Bach, Respighi, Elgar, Poulenc.

22.25 Les Soirées... (Suite).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Thalassa. Magazine (France 3 du 4/4/97)
21.00 Enjeux – Le Point. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le monde est à vous. Invitée : Michèle Torr (France 3 du 30/3/97)

Planète

20.35 Degas : Le vieil homme qui aimait les arts.
21.25 Revolucion o muerte.
22.20 Les Terres d'en haut.
23.20 Christophe Philippe Oberkampf. Un entrepreneur au siècle des Lumières.
23.45 L'Autre Amérique. [1/6]. Mexique : les mirages du développement (55 min).

Animaux

21.00 Monde sauvage. Un habitant nouveau.
21.30 Le Vagabond. Le bon côté des anges.
22.00 Sauvons les aigles.
23.00 Beauté sauvage. Les animaux et les hommes.
23.30 Education canine. Le teckel.
0.00 Monde sauvage. Les tortues de mer.

Paris Première

20.00 et 0.10 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Chère inconnue. Film de Moshe Mizrahi (1979, 105 min) 15311842
22.45 Le J.T.S. Magazine.
23.15 Introducing Morrissey. Concert enregistré à Sheffield et Blackpool (Angleterre), en 1995 (55 min). 55837484

France Supervision

20.30 Manon des Sources ■ ■ Film de Claude Berri (1986, 105 min) 13358397
22.15 Au bonheur des artistes. Magazine. Invité : Pascal Légitimus.
23.30 Festival Chopin. Concert. "Mazurkas" (50 min). 89835674

Ciné Cinéfil

20.30 La Valse de Paris ■ ■ Film de Marcel Achard (1949, N., 95 min) 8246397
22.05 Dirigible ■ ■ Film de Frank Capra (1931, N., v.o., 100 min) 80827113
23.45 Paris ■ Film de Jean Choux (1936, N., 95 min) 87436945

Ciné Cinémas

20.30 Hannah et ses sœurs ■ ■ ■ Film de Woody Allen (1986, 105 min) 8242571
22.15 David et Bethsabée (David and Bathsheba) ■ ■ Film de Henry King (1951, v.o., 115 min) 5246668
0.10 Buisson ardent ■ Film de Laurent Perrin (1987, 90 min) 1839953

Série Club

20.45 Les Dames de cœur. Adam et elles.
21.45 et 1.30 La Florentine.
22.30 Le Choix de... Ted Post. Une nuit d'épouvante.
23.00 Au-delà du réel, l'aventure continue. Une star déchue.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. L'invasion des terriens.
0.40 Formule 1 (50 min).

Canal Jimmy

20.00 Ciao Marcello !
20.05 Mister Gun. Un vampire peut en cacher un autre.
20.30 Souvenir. Apostrophes. Invités : François Truffaut, Marcello Mastroianni, Roman Polanski, etc.
21.50 ▶ New York Police Blues. La méprisable aventure de Ted et Carey.
22.40 Chronique de la route.
22.45 Permette ? Rocco Papaleo ■ ■ Film d'Ettore Scola (1971, 100 min) 12748858
0.25 Vélo. Magazine.
0.55 Farm Aid and Friends. Concert enregistré à Lincoln (Nebraska) le 19 septembre 1987 (65 min). 11323243

Disney Channel

19.00 Petite fleur. Carnet intime.
19.20 Classic Cartoon.
19.30 Dinosaures. L'amour en danger.
20.10 La Belle au bois dormant.
21.40 Santo Bugito.
22.00 La Rédac.
22.30 Sinbad.
22.55 Planète Disney. Magazine.
23.45 Papy Pôle. De Laurent Chevallier. Ou l'idée fixe du docteur Etienne (75 min).

Téva

20.25 Téva mode. Magazine.
20.30 et 23.30 Téva interview. Magazine.
20.55 La Mort en vente libre.
22.35 Murphy Brown. Vingt ans après.
23.00 Téva débat. Magazine.
0.00 Téva spectacle (90 min).

Eurosport

19.00 Boxe (60 min). 937874
20.00 Speedworld. Magazine.
21.30 Tennis de table (60 min) 496397
22.30 Rallye.
23.00 Eurogoals. Magazine.
0.00 Snooker (90 min).

Voyage

19.00 Rough Guide. Mallorca. Ibiza.
19.55 et 23.25 Chronique Polac.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Magazine.
22.00 Au-delà des frontières. Découvrir la France 1.
22.30 L'Heure de partir (55 min).

Muzzik

19.00 L'Invité. Magazine. Invité : Le trio Wanderer.
19.55 Le Mystère du docteur Martinu.
21.00 Ariane. Opéra de Bohuslav Martinu (50 min). 80194
21.50 The Great Jazz Meeting. Concert enregistré au festival de Jazz de Montreux en 1996 (55 min). 4368026
22.45 Le Journal de Muzzik. Magazine.
23.15 Haydn et Mozart. Concert enregistré au festival de la Chaise-Dieu, en 1994 (100 min). 4948668
0.55 Chet Baker. Concert. Candy (55 min). 2974885

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 1.15 No Comment. 23.45 Odéon. 0.15 Eurozoom. 0.45 Sportsweek. 1.45 Art et Collection.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinema. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les migrants s'arrêtent au Rio Grande

La presse mexicaine proteste vivement contre l'entrée en vigueur de la loi américaine sur l'immigration, qu'elle trouve aberrante et discriminatoire

LA NOUVELLE « loi migratoire » en vigueur aux Etats-Unis depuis le 1er avril provoque un tollé au Mexique, où journalistes et hommes politiques, oubliant leurs différends, appellent la population et le gouvernement à resserrer les rangs pour convaincre Washington de réviser sa politique en matière d'immigration. *La Jornada*, un des quotidiens les plus influents du pays, a consacré toutes ses « unes », depuis le 28 mars, à cette énième « offensive » du puissant voisin à l'égard du Mexique, tandis que l'*Excelsior* lui a dédié une bonne dizaine d'éditoriaux en quelques jours.

« *Si ce n'est pas une entreprise de déstabilisation, cela y ressemble fort* », estime un commentateur de *La Jornada*. Un de ses collègues de l'*Excelsior* y voit « *la plus vaste offensive des Etats-Unis depuis 1847* », lorsque les troupes américaines s'emparèrent de plus de la moitié du territoire voisin, y compris cette Californie que les travailleurs mexicains reconquièrent peu à peu. La presse s'en prend surtout à la procédure expéditive qui permettra désormais au service d'immigration américain de déporter les étrangers en situation irrégulière. Ces derniers ne pourront plus recourir aux tribunaux pour obtenir l'annulation d'une décision arbitraire, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Sur les quelque cinq millions de sans-papiers qui vivraient actuellement aux Etats-Unis, au moins la moitié seraient d'origine mexicaine. Leur expulsion, affirme l'*Excelsior*, « *entrainerait une catastrophe démographique et économique* » pour le Mexique, qui n'est pas en mesure de leur offrir des emplois et dont un pourcentage important de la population survit grâce aux 3 à 4 milliards de dollars envoyés chaque année à leurs familles par les travailleurs installés, légalement ou non, au nord du Rio Grande (près de quinze millions de personnes d'origine mexicaine résideraient aux Etats-Unis, dont sept millions ont la nationalité américaine et cinq millions disposent d'un permis de résidence). La stabilité du Mexique et, surtout, du régime en place depuis 1929, dépend de cette soupape qui permet d'évacuer le trop-plein démographique chez le voisin.

La presse locale a beau jeu de démontrer, chiffres à l'appui, que le principal partenaire commercial du Mexique a, lui aussi, besoin de ces travailleurs étrangers, payés au salaire minimum, qui font tourner son économie et, selon un expert en matière d'immigration, Jorge Bustamante, fournissent la quasi-totalité de « *la main-d'œuvre nécessaire pour assurer 40 % de la production agricole des Etats-Unis* ». « *Sans eux*, précise Luis Linares dans *La Jornada, nos voisins perdraient leur compétitivité, ce qui réduirait sensiblement leur niveau de vie.* »

Que faire pour contrer « *cette loi discriminatoire et aberrante* [qui] *est le produit du racisme, de la xénophobie et de la démagogie des parlementaires américains* » ?, se demandent divers commentateurs. « *Si on ne peut pas empêcher les Etats-Unis d'adopter leurs propres lois*, écrit *La Jornada, on peut au moins négocier avec eux un statut pour les travailleurs migrants afin d'éviter les tensions bilatérales.* » En dépit de l'entrée en vigueur, en janvier 1994, d'un accord de libre-échange entre les deux pays, Washington reste opposé à une entente sur les flux migratoires, qui, de toutes les façons, ne pourrait pas absorber l'énorme surplus de main-d'œuvre du Mexique et ne réduirait donc pas les entrées illégales aux Etats-Unis.

Bertrand de la Grange

La Jornada.
Entró en vigor la ley antinmigrante

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta

■ On a beaucoup joué ce dernier week-end, d'un bout à l'autre de Paris, au petit jeu de la dissolution. La thèse en est défendue à la tête du RPR et l'on soupçonne le premier ministre d'en être lui-même partisan. D'abord parce que la conjoncture s'améliore. La croissance s'annonce supérieure aux 2,3 % prévus en début d'année, les sondages sont meilleurs pour le gouvernement et médiocres pour le Parti socialiste qui piétine, lui, dans l'opinion publique. Ensuite, Alain Juppé s'inquiète de devoir au printemps prochain mener de front dans le même calendrier la mise en place de l'euro et les législatives. Il craint que ressuscite à cette occasion l'opposition à Maastricht, à sa monnaie unique, et que cette opposition dépasse, submerge les autres enjeux électoraux. Seulement voilà, en France, on ne jongle pas si facilement avec les calendriers politiques.

LA CHAÎNE INFO
Pierre-Luc Séguillon

■ Deux attitudes se sont dessinées durant le week-end sur le sujet des écoutes téléphoniques. La première prétend au réalisme. Elle refuse l'hypocrisie. Elle procède d'un constat : les écoutes ont toujours été et seront toujours. Elle relève d'une conviction : pouvoir et savoir sont indissociables. La seconde se prévaut d'un idéal démocratique. Elle récuse le cynisme. Elle procède d'un constat : le prince est toujours enclin à abuser du pouvoir qui lui est accordé en l'utilisant à des fins injustifiées. Elle relève d'une conviction : l'Etat ne saurait s'affranchir de la loi commune, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles.

LIBÉRATION
Jean-Michel Helvig

■ C'est l'Europe politique qui est en jeu, à travers la discussion sur la réforme des institutions devant régenter l'Union européenne élargie aux pays qui veulent l'intégrer. Entre les Français, qui veulent un directoire européen musclé et gouvernemental donnant davantage de pouvoir aux « gros » pays, et les Allemands, qui inclinent vers un pouvoir plus fédératif et parlementaire assurant un droit minimum de représentation aux « petits » pays, il n'y a pas seulement une divergence de modèles. Les arrière-pensées ne sont pas à écarter entre une France qui placerait la barre très haut pour ne pas avoir à sauter, et une Allemagne encline à se satisfaire du seul grand marché économique continental.

LE FIGARO
Georges Suffert

■ Le gouvernement d'Alain Juppé paraît quelque peu frileux. Il n'a pas la moindre doctrine ; sans doute se défie-t-il de toutes celles qui existent. N'empêche que tout cela sent un peu le renfermé. Alain Madelin n'a pas tout à fait tort de secouer, ces jours-ci, le cocotier. Les Français vont voter dans moins d'un an. D'ici là, ils aimeraient savoir ce que les responsables de la majorité ont derrière la tête. Il devient urgent de parler publiquement de notre pays, de ses intentions, voire de ses rêves. L'an 2000 ne suffira pas à faire délirer nos contemporains.

EN VUE

■ **John Cerasani**, dit « *Boobie* », en prison depuis 1994 pour une affaire de drogue, vient de porter plainte contre la société productrice du film *Donnie Brasco*, interprété par **Al Pacino**, où l'on voit le truand assassiner et découper à la scie d'autres mafieux. Dans la plainte déposée, jeudi 3 avril, devant un tribunal fédéral de Manhattan, Cerasani trouve le portrait « *erroné* ». Au point, ajoute-t-il, qu'il a provoqué chez lui « *un fort traumatisme émotionnel* ».

■ Exaspéré par les inquiétudes que suscite la maladie de la vache folle, **Gerald David**, un boucher britannique de Porlock, une ville proche de Bristol, vient d'ouvrir son abattoir au public. « *Il était temps de montrer que tous les bouchers ne travaillent pas dans des conditions déplorables ou ne traitent pas les bêtes d'une manière lamentable* », a-t-il commenté. « *Je n'ai pas encore vu quelqu'un s'évanouir ou mal réagir* », a ajouté M. David, dont l'initiative remporte un vif succès, même si, conformément à la loi, les visiteurs doivent se contenter de regarder par les fenêtres.

■ **Deux gamins** ont récemment dérobé 600 millions de livres turques (environ 25 000 francs) dans une succursale de la Ziraatbank, à Izmit, une ville à l'est d'Istanbul. Selon un plan préétabli, la petite fille, âgée de cinq ans, a retenu l'attention du caissier, pendant que son camarade, onze ans, s'enfuyait avec l'argent. Les enfants, qui ont été arrêtés après avoir dépensé 40 millions de livres pour acheter des bonbons et abandonné le reste du magot dans un parc, ont été rendus grondés à leurs parents.

MARDI 8 AVRIL

TF 1

16.35 L'Homme qui tombe à pic. Série. La poursuite.
17.30 Melrose Place. Feuilleton. Sans conditions.
18.25 Papa revient demain. Série. Valérie sur pilotis.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 21.30 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour, Tiercé.

20.35

FOOTBALL
En direct. Demi finale aller de la Coupe de l'UEFA : Inter Milan - Monaco (125 min). 7003953
Impressionnants tant en championnat que pendant leur parcours européen, les Monégasques peuvent jouer sans complexe.

22.40

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar. Les erreurs médicales (100 min). 6778021
0.20 et 1.00, 2.25, 3.30, 4.10 TF 1 nuit.
0.35 Reportages. Magazine. Jours tranquilles à Saint-Gingolph (rediff., 25 min). 4904898
Portrait doux-amer de douaniers français et suisses.
1.10 Concert en l'église Saint-Séverin. Enregistré à Paris par l'Orchestre français. 2.35 Les Défis de l'océan. Documentaire (rediff.). 3.40 et 4.20, 5.10 Histoires naturelles (rediff.). 4.50 Musique (20 min).

France 2

16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série. La fête des mères.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 3.05 Studio Gabriel. Invitées : Indra, Camille Saféris.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.55

LA GRANDE VADROUILLE ■ ■
Film de Gérard Oury, avec Bourvil, Louis de Funès (1966, 125 min). 7233175
23.00 Les Films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

23.10

CHINATOWN ■ ■
Film Δ de Roman Polanski, avec Jack Nicholson (1974, 135 min). 8917798
Los Angeles, 1937. Un détective privé chargé de filer un ingénieur des eaux se trouve mêlé à une machination destinée à compromettre un homme intègre. Le scénario et le personnage du privé font furieusement penser à Raymond Chandler.
1.25 Au bout du compte. Point Bourse. 1.30 Journal, Bourse, Météo. 1.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Actualités du cinéma. 3.30 24 heures d'info. 3.40 Météo. 4.30 Chip et Charly. La pierre philosophale (15 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 et 1.15 Un livre, un jour. *Les belles Cubaines*, de Pierre Christin et Patrick Lesueur.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LES ROIS DE LA PISTE
Jongleurs, acrobates, clowns. Présenté par Sergio en compagnie de Muriel Hermine, de Régina et Joseph Bouglione et de Tiby (95 min). 438243
22.25 Mr. Bean. Série. A la fortune du pot.
22.55 Journal, Météo.

23.25

LES NOUVEAUX AVENTURIERS
Islandsis, Dans le secret des glaces. Documentaire d'Antoine de Maximy (55 min). 2983934
0.20 Cinéma étoiles (30 min). 55422
Dany De Vito (Matilda), *Valérie Kaprisky* (Mouvements du désir), *Scott Hicks* (Shine).
1.20 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok, confidences pour piano. *12 variations en do majeur KV 265 Ah, vous dirai-je maman"* de Wolfgang Amadeus Mozart. 1.30 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Le marchand d'esclaves (55 min).

La Cinquième

18.20 Le Monde des animaux. Le grand inconnu : A la dérive dans l'Atlantique Nord. 18.50 ▶ 50 jours pour 50 Palmes. [10/50] 1954.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.20 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 7 1/2. Nétanyahou doit-il partir ?
20.00 Archimède (30 min). 7224
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : LA CROISADE DE LA PRÊTRESSE
Documentaire d'Annette Olsen (65 min). 299232
Inge Lise Wagner, une représentante de l'Eglise protestante suédoise, accompagne, depuis dix ans, routiers et cirques itinérants sur les chemins de la foi. Portrait d'une personnalité peu conventionnelle.

21.50

SOIRÉE THÉMATIQUE : KARL MAY
21.55 Parole d'écrivain. De Klaus Peter Eberwein (65 min). 3338408
Grâce à ses récits des aventures exotiques de l'Indien Winnetou, Karl May (1842-1912), auteur prolixe mais aussi escroc et imposteur, est très célèbre dans son pays, l'Allemagne, qu'il n'a quitté qu'en de très rares occasions.
23.00 Karl May, une histoire sans fin. D'Uta Kulano (45 min). 89040
23.45 Etre un autre. De Ralf Marschalleck (50 min). 571972
0.35 Onibaba, les tueuses ■ Film de Kaneto Shindo (1964, N., v.o., rediff., 100 min). 5829903 2.15 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6

17.05 Mister Biz (rediff.).
17.30 Classe mannequin. Série. Mister Love.
18.05 Agence Acapulco. Série. Le billet vert.
19.00 Loïs et Clark. Série. Des gens ordinaires.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior.

20.50

ALI BABA ET LES QUARANTE VOLEURS ■
Film de Jacques Becker, avec Fernandel, Dieter Borsche (1954, 105 min). 788750
Fernandel dans un conte des Mille et Une Nuits *transformé en galéjade marseillaise.*

22.35

ILLUSION FATALE
Téléfilm O de John Korty, avec Brian Dennehy, Williams Treat. [2/2] (100 min). 4122972
Le sergent Reed est convaincu de la culpabilité de l'avocat Masters dans le meurtre de sa femme.
0.15 Zone interdite. Magazine (rediff.).
2.10 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.40 Hot forme. Magazine (rediff.). 3.05 Movida opus 5. Documentaire. 3.55 Jazz 6. Magazine (rediff.). 5.00 Mister Biz. Magazine (rediff.). 5.25 Coulisses : Manu Dibango. Documentaire (rediff.). 5.55 Fan de. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

15.45 Fièvre à Columbus University. Film de John Singleton (1994, 125 min). 5988971
17.50 Drôles de monstres.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Robert Duvall, Stéphane Peyron, Jay Jay Johnson.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

L'HOMME DE GUERRE ■
Film de Perry Lang, avec Dolph Lundgren, Charlotte Lewis (1994, 95 min). 115205
L'action est bien conduite et les personnages ont une certaine dimension psychologique.
22.10 Flash d'information.

22.20

WHITE MAN
Film de Desmond Nakano, avec John Travolta, Harry Belafonte (1995, v.o., 84 min). 3131156
Un richissime homme d'affaires noir, raciste à l'égard des Blancs, est enlevé et séquestré par un ouvrier blanc, acculé à la misère à la suite d'un licenciement abusif.
0.45 Le Journal du hard.
1.10 Buttman et Rocco. Film classé X de John Stagliano (1995, 90 min). 3949441

Radio

France-Culture

20.30 Archipel médecine. L'hypertension artérielle : un risque contrôlé.
21.32 Grand Angle (rediff.). Les boxons de la rue Roture.
22.40 Nuits magnétiques. Le monde animal. 1. Loplop ou le monde des animals.
0.05 Du jour au lendemain. Hubert Nyssen (*L'Editeur et son Double*). 0.48 Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert de jazz. Festival de Marciac. Donné le 9 août 1996, par le Mingus Big Band : Œuvres de Mingus. Concert donné le 12 juillet 1994, au Théâtre Antique de Vienne, par le Charles Mingus Workshop Big Band, dir. Andy McKee : Œuvres de Mingus. Donné le 22 octobre 1991 au Grand Rex, par le Super Big Band Mingus Epitaph, dir. Gunther Schuller : Œuvres de Mingus.
22.30 Musique pluriel. Présences 97.
23.07 Atout Chœur.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Rak, Sor, De la Maza, Hand. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'Orchestre de Meiningen.
22.45 Les Soirées...(suite). Œuvres de Reger, Wolf, Elgar, Debussy. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Magazine (France 2 du 3/4/97)
21.30 Perfecto. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. Magazine (France 2 du 4/4/97)
23.45 Viva. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Vol au-dessus des mers. [1/11]. Panther, un félin sur la Corée.
21.25 L'Alambic.
22.20 Dossier secret du triple meurtre au Mississippi.
23.15 Degas : Le vieil homme qui aimait les arts.
0.05 Revolucion o muerte.

Animaux

20.30 Document Terre. Les Galapagos.
21.00 Monde sauvage. Un redoutable reptile.
21.30 et 0.30 Aventure animale. Magazine.
22.00 Nature des choses. Monkey Business.
23.00 Education féline. Cinq races de chats.
23.30 Histoire du naufrage.
0.00 Monde sauvage. Enchantements sous-marins (60 min).

Paris Première

20.00 et 0.05 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Le Gai Savoir. Magazine.
22.00 Le J.T.S. Magazine.
22.30 Vive la sociale. Film de Gérard Mordillat (1983, 95 min) 24354330
1.05 Lenny Kravitz. Concert (35 min). 82244278

France Supervision

20.45 Raul Barboza. Concert. "La tierra sin mal" (90 min). 58459205
22.15 Festival «Première rampe» de Monte-Carlo.
22.40 A la vitesse d'un cheval au galop ■ Film de Fabien Onteniente (1991, 85 min) 11158330
0.05 Des religions et des hommes. Catacombes et persécutions.
0.20 Les Très-mues (25 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Moineaux de Paris ■ Film de Maurice Cloche (1952, N., 90 min) 9009717
22.00 Huit heures de sursis. Film de Carol Reed (1947, N., 110 min) 8297021
23.50 Dieu a choisi Paris ■ Film de Gilbert Prouteau (1969, N., 100 min) 91790883

Ciné Cinémas

20.30 La fin est connue ■ Film de Cristina Comencini (1992, 95 min) 8215427
22.05 The Young Americans. Film de Danny Cannon (1994, v.o., 105 min) 80898330
23.50 King Kong ■ Film de John Guillermin (1976, 130 min) 70885330

Série Club

20.45 Buck Rogers. Les évadés du puits d'enfer.
21.35 et 1.30 La Florentine.
22.30 Le Choix de... Gower Champion. Un jour pas comme les autres.
23.00 Les Dames de cœur. Adam et elles.
23.50 Chapeau melon et bottes de cuir. Meurtres aux programmes.

Canal Jimmy

21.00 Ciao Marcello !
21.05 Spin City. Question de fierté.
21.30 Le Fugitif. L'évasion.
22.15 Chronique de la route. Magazine.
22.20 Star Wars trilogie «Edition spéciale» - Magic and Mystery. De Thomas Crane.
23.10 Star Trek : la nouvelle génération. L'âge de maturité (v.o.).
23.55 VR5. L'ange (v.o.).

Disney Channel

19.00 Petite fleur. Le joint.
19.20 Classic Cartoon.
19.30 Dinosaures. Robbie et Spyre.
20.10 Rasta rockett ■ Film de Jon Turteltaub (1993, 90 min) 2695156
21.40 Animalement vôtre.
22.10 Thunder Alley. L'art et les manières.
22.35 Les Histoires secrètes d'Enid Blyton. L'île secrète.
23.05 Opération Mozart (30 min).

Téva

20.25 Téva mode. Magazine.
20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Le Retour du docteur Casey.
22.30 Murphy Brown. Le poney de Murphy.
23.00 Téva débat. Magazine.
0.00 Téva spectacle (90 min).

Eurosport

20.00 Dragsters.
20.30 Tennis de table.
21.30 Boxe. En direct de Vigo (Espagne). Poids super-plumes et welters (60 min). 977885
22.30 Rallye.
23.00 Football.
0.30 Equitation (60 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique Lanzmann. Magazine.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Au-delà des frontières. Découvrir la France 2.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Muzzik

20.00 et 1.00 L'Invité. Invité : Noël Akchoté.
21.00 Brahms : Symphonie nº 1. Concert enregistré au Royal Concert Hall de Glasgow (60 min). 99430
22.00 Brahms : Symphonie nº 2. Concert enregistré au Royal Concert Hall de Glasgow (55 min). 83717
22.55 Stars espagnoles de l'opéra. José Carreras.
0.00 Les Instantanés de la danse. Magazine.
0.15 Jazz 625 : Art Blakey and the Jazz Messengers. Concert enregistré en 1965 (45 min). 3109809
1.55 The Blues. Concert enregistré au festival de jazz Montreux en 1994 (60 min). 7324657

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.15, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Cinéma. 0.45 Visa. 1.45 Style.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Little Nikita. Film de Richard Benjamin (1988, 100 min). Avec Sidney Poitier. *Policier.*
22.10 Coup double. Film de Jeff Kanew (1986, 105 min). Avec Burt Lancaster. *Comédie.*
23.55 Rocambole. Film de Jacques de Baroncelli (1947, N., 120 min). Avec Pierre Brasseur. *Aventures.*

TMC

20.35 Les Tartares. Film de Richard Thorpe (1960, 85 min). Avec Victor Mature. *Aventures.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
MARDI 8 AVRIL 1997

Vérité

par Pierre Georges

SOUVENT un tampon : *« Secret-défense »*. Parfois une mention manuscrite : *« Vu »*. Et n'en parlons plus. *« Raison d'Etat ! »* Comme dirait Michel Charasse, comme il l'a écrit d'ailleurs dans l'*est républicain*, samedi : *« L'Histoire, loin du tumulte commercial de la presse à scandales et des juges en mal de publicité, saura dire la vérité. »*

Tumulte commercial, presse à scandales ? Des titres ! Des noms ! Eh bien les voici, tel que cités par l'irascible gardien de la mémoire élyséenne, « L'Express, Le Monde, Pontaut, Plenel ». Deux feuilles de chou, effectivement. Et deux fouille-écoutes qui instruiraient *« l'ignoble procès »* d'un président défunt.

En lisant la longue tribune libre, y compris de ces libertés prises avec les simples évidences, on s'est demandé un instant si Michel Charasse ne prenait pas ses fidélités pour des réalités. Car, tout de même, c'est un raisonnement assez extraordinaire que le sien ! Dans quel pays vivons-nous, semble-t-il dire ? Voilà un président qui ne demanda rien à quiconque sur personne. Et surtout pas qu'on écoute les gens. D'ailleurs, il ne croyait pas un instant à l'utilité de ces pratiques. La preuve, ce qu'il disait fréquemment à son conseiller Charasse : *« Tous ces services de renseignements, les RG, la DST, la DGSE, les écoutes ne servent à rien : je n'ai jamais rien appris d'important par eux, jamais aucune information utile. »* Voici donc un président qui, sachant qu'il n'en apprendrait rien, visait, de son visa, et à son corps défendant, les comptes rendus d'écoutes. Même que parfois, à côté du paraphe *« Vu »*, il ajoutait un bref commentaire du genre *« Sans intérêt »*. C'est bien une preuve, cela !

Voici donc un président accablé par le zèle intempestif de ses gens de sécurité et d'écoutes. Ils écoutaient pour le protéger, lui et sa famille. Ils écoutaient, dit Michel Charasse, parce que le terrorisme rôdait. Ils écoutaient, ici et là, tous ceux qui, d'évidence, fomentaient des projets criminels : avocats, personnalités, actrice, journalistes, écrivains. Ils écoutaient pour protéger la vie privée du Prince sans souci de la vie privée du citoyen.

Admirable démonstration ! Le Prince écoutait malgré lui, comme M. Jourdain faisait de la prose. Il attentait ou laissait attenter aux libertés pour défendre la liberté. Et voici, aujourd'hui, enrage Michel Charasse, qu'on insulte le président « dans la tombe », qui n'est plus là pour se défendre. Voici, en plus, que les écoutés se plaignent, qu'ils font scandale, *« du bruit comme quarante »*. Les ingrats, quand la presse et la liberté de la presse ne furent jamais aussi bien défendues ! Du moins défendues de la tentation d'écrire sur les affaires, *Rainbow Warrior*, Irlandais de Vincennes par exemple. On pense là au mot fameux de Victor Hugo sur les rapports du prince-président Napoléon et de la presse : *« Je permets que tu parles, mais j'exige que tu te taises. »*

Bref, les écoutes ont existé. Bien au-delà du seul motif antiterroriste. Lorsqu'elles furent révélées, en 1993, par *Libération*, on les nia et parla de faux. Puis on admit qu'elles avaient existé, mais au nom du secret-défense et à l'initiative seule de la cellule élyséenne. Puis on découvrit que le président en était le destinataire. Puis ne reste plus aujourd'hui que le « secret-défense », ultime digue justement contre la « vérité ».

Jacques Barrot invite les internes à renouer le dialogue

Un essoufflement de la grève est sensible dans plusieurs CHU

DANS LE CONFLIT qui les oppose aux pouvoirs publics, depuis bientôt cinq semaines, les internes ont fait du surplace pendant le week-end. Ils se retrouvent, lundi 7 avril, dans la situation qui prévalait vendredi, au moment de la rupture des négociations avec le ministre des affaires sociales. Alors qu'ils avaient demandé au président de la République de « faire un geste », Jacques Chirac s'est bien gardé d'intervenir. De même, alors qu'ils avaient manifesté le souhait de discuter directement avec le premier ministre, c'est avec Jacques Barrot et Hervé Gaymard qu'il leur faut à nouveau reprendre le fil du dialogue.

Dimanche 6 avril au *« Club de la presse »* d'Europe 1, Jacques Barrot s'est déclaré prêt à renouer le dialogue avec les internes, mais a indiqué que *« la rencontre qui peut se tenir lundi, mardi ou mercredi doit être une rencontre sereine »*. Le ministre des affaires sociales a invité les internes à *« construire ensemble la réforme »*, les exhortant à rentrer *« dans une dynamique positive »* et à expliquer *« sur quels points ils ne sont pas d'accord »*. Vendredi, il avait transmis un document de quatre feuillets aux huit délégués qui pilotent le mouvement de grève.

PIERRE D'ACHOPPEMENT

M. Barrot n'a cependant pas bougé sur la principale pierre d'achoppement avec les grévistes : le principe des sanctions collectives, en cas de dépassement des objectifs sur les dépenses de santé. Rappelant que *« les reversements collectifs sont inscrits dans la loi »*, M. Barrot a précisé que *« c'est aux signataires de la convention de pourvoir aux modulations des reversements »* et que les partenaires sociaux devaient *« améliorer les mécanismes d'individualisation des sanctions »*, en cas de dérapages des dépenses médicales.

Selon la coordination de grève des internes, vingt-trois centres hospitaliers universitaires sur vingt-six poursuivent le mouvement de grève, lundi 7 avril, et seuls les CHU d'Angers, Rennes et Strasbourg ont repris le travail. Selon une autre source, émanant d'un ancien responsable des internes, la moitié des CHU auraient suspendu leur mouvement de grève. Parmi les internes et chefs de clinique, des divergences sont apparues entre les « durs » et les « réalistes ».

Le comité de grève des internes parisiens, qui est un des plus mobilisés, notait lundi que la situation était au point mort. Ils se sont déclarés prêts à rencontrer de nouveau M. Barrot mais ont estimé qu'il *« n'est pas dans une logique permettant de comprendre »* les revendications des grévistes.

Certains comptent poursuivre la mobilisation jusqu'au dimanche 13, date de la manifestation nationale pour la défense de *« la qualifé des soins »*, qui réunira des professionnels de la santé, des mutuelles et des syndicats de salariés opposés au plan Juppé. Lundi matin, à Tours, des internes ont perturbé une visite de M. Barrot.

Alain Beuve-Méry

La navette Columbia abrège sa mission

LA DÉFAILLANCE d'un générateur d'électricité a amené les responsables de la NASA à écourter la dernière mission de la navette Columbia. Partie vendredi 4 avril du centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride) avec sept membres d'équipage pour une mission consacrée à des expériences en microgravité pendant seize jours, Columbia doit avancer son retour à mardi 8 avril à 20 h 35 (heure de Paris). L'une des trois piles à combustible qui fournissent électricité et eau potable à partir d'hydrogène et d'oxygène liquides avait donné, dès le décollage, des signes de dysfonctionnement qui se sont très vite aggravés. Elle a dû être débranchée. Bien qu'une seule de ces piles suffise au pilotage et à l'atterrissage, le retour anticipé a été décidé par mesure de prudence. Ces générateurs avaient déjà posé quelques problèmes à la NASA. C'est la troisième fois seulement, depuis le début des vols en 1981, qu'une navette américaine doit abréger sa mission en raison de difficultés techniques.

Nette reprise à la Bourse de Paris

LES VALEURS françaises ont débuté la semaine sous le signe de la hausse, lundi 7 avril, à la Bourse de Paris. En nette progression de 1,57 % au début des échanges, l'indice CAC 40 gagnait 2,03 % à 2 569,16 points vers 12 h 20.

Quelques heures plus tôt, la Bourse de Tokyo terminait la séance en baisse. L'indice Nikkei abandonnait 144,92 points (0,81 %) à 17 715,67 points. Les opérateurs attribuent ce repli à des liquidations opérées sur les financières et les valeurs du BTP. Ces ventes ont annulé les gains enregistrés auparavant par les valeurs exportatrices qui avaient été dopés par la baisse du yen face au dollar.

Le contrat notionnel du Matif se reprenait. L'échéance juin s'appréciait de 68 centièmes à 127,78 dès l'ouverture et gagnait 60 centièmes à 127,70 à la mi-journée. Sur le marché des changes européens, le dollar était en hausse à 5,6925 francs et 1,6907 deutschemark. A Tokyo, le billet vert a franchi dès le début de l'après-midi la barre des 125 yens qu'il avait délaissée depuis le 2 février 1993 (125,25 yens). A la veille du week-end, le dollar se négociait sur la place tokyote à 123,55/123,57 yens.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 31	07/04 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	270040	143944347
Alcatel Alsthom	205925	135635426
Axa	245332	89676941,90
Eaux (Gle des)	115989	88788407
L'Oreal	44254	83694996
Carrefour	24105	82286063
Total	167595	78749870,90
LVMH Moet Hen.	57945	77072930
Suez	254623	72851123,20
Rhone Poulenc A	332694	58624829,10

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 7 avril, à 12 h 31 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17860,60	− 1,48	− 8,49
Honk Kong index	12204,60	+ 1,24	− 9,26

Tokyo Nikkei sur 3 mois

17860,60 — 19070,10 — 18628,50 — 18186,90 — 17745,30 — 17303,70 — 5 Janv. — 19 fév. — 7 avril

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 04/04	Var. en % 03/04	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2517,97	+ 0,14	+ 8,73
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	+ 13,89
Milan MIB 30	—	—	− 3,71
Francfort Dax 30	3239,87	+ 0,77	+ 12,15
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	+ 11,80
Madrid Ibex 35	—	—	+ 3,79
Amsterdam CBS	—	—	+ 9,35

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 04/04	% 03/04	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,7600	− 0,02	325	349
Écu	6,5575	− 0,02	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,6407	+ 0,18	5,3300	5,9300
Belgique (100 F)	16,3180	− 0,02	15,8000	16,9000
Pays-Bas (100 fl)	299,2400	− 0,04	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3985	+ 0,15	3,1300	3,6300
Danemark (100 krd)	88,3600	− 0,01	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8795	− 0,04	8,5100	9,3500
Gde-Bretagne (1 L)	9,2470	− 0,09	8,8300	9,6800
Grèce (100 drach.)	2,1270	+ 0,07	1,8500	2,5500
Suède (100 krs)	74,0500	+ 0,28	68	78
Suisse (100 F)	393,0600	+ 0,36	376	400
Norvège (100 k)	82,9600	+ 0,16	79	88
Autriche (100 sch)	47,8470	− 0,02	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9815	− 0,08	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3500	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,0622	− 0,07	3,7600	4,3600
Japon (100 yens)	4,5453	− 0,92	4,3400	4,6900

PARITÉS DU DOLLAR	07/04
FRANCFORT : USD/DM	1,6898
TOKYO : USD/Yens	124,2400

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

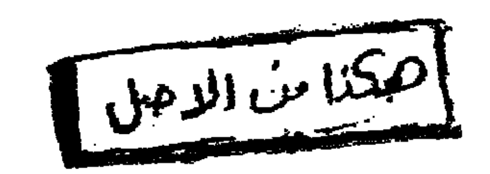
TAUX 04/04	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,15	5,94
Allemagne	3,08	[illegible]
Grande-Bretagne	—	7,68
Italie	6,95	7,87
Japon	—	2,44
Etats-Unis	—	6,87

MATIF

Échéances 04/04	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Juin 97	124595	127,08
Sept. 97	211	125,48
Déc. 97	2	95,38

Tirage du *Monde* daté lundi 7 avril 1997 : 562 258 exemplaires. −3

338
315 +



CONJONCTURE
« Retard à l'allumage » pour la demande intérieure en France
page IV

FORMATION
A l'université, les filières générales développent leurs offres de stages
page VIII

Le Monde
ECONOMIE
ENJEUX ET STRATÉGIES
MARDI 8 AVRIL 1997

ENQUÊTE
Corse : un secteur privé en voie d'assèchement financier
page IX

INITIATIVES



ANNONCES CLASSÉES
pages VI et VII et de la page X à la page XIV

Un revenu pour tous ?

D O S S I E R

▼ Solidarité
Pour tenter de résoudre le problème du chômage et de la pauvreté, ressurgit l'idée d'une allocation de base inconditionnelle

La fracture sociale n'est pas seulement une plaie française ou européenne. Aux Etats-Unis, le chômage semble terrassé, mais la pauvreté reste massive, au point que l'économiste Richard Freeman a pu parler d'*« économie d'apartheid »*. Comment récupérer les laissés pour compte ? Le marché seul n'apporte pas la réponse, et les mécanismes existants de solidarité sociale pas davantage. Il faut trouver autre chose. Or, depuis quelque temps, des gens très différents, venus de disciplines qui communiquent rarement entre elles (économie, philosophie, sociologie) redécouvrent une vieille idée : celle du revenu universel. Les propositions tournent toutes autour d'un même principe : le versement à chaque membre de la société d'une allocation de base inconditionnelle.

Pour certains, cette allocation doit permettre de vivre, et les implications en termes de coût et d'organisation sociale *« sont révolutionnaires »*, selon l'économiste français Daniel Cohen ; d'autres envisagent un système d'« impôt négatif » : jusqu'à un certain niveau de revenu, les ménages touchent de l'argent de l'Etat, au-delà, ils en paient. C'est une rupture complète avec le principe actuel de l'aide sociale, soumise à une foule de conditions.

Cette idée *« d'une simplicité à la fois désarmante, séduisante et menaçante »*, comme l'admet l'un de ses promoteurs, est appelée en anglais *« basic income »*, tandis que les francophones ont développé tout un nuancier de formulations : allocation universelle, revenu de base, revenu d'existence, garantie de ressources, transfert forfaitaire, revenu minimum inconditionnel, revenu de citoyenneté... Cela ne fait que refléter la diversité des participants à ce débat où se confrontent des traditions de gauche et de droite, des théoriciens purs et des gens de terrain.

Pourquoi revenir maintenant sur un thème lancé il y a deux cents ans par Thomas Paine, le grand penseur anglais des droits de l'homme, puis revisité par les utopistes français du XIX[e] siècle et, de nos jours, par au moins deux Prix Nobel d'économie de bords opposés, l'Anglais James Meade et l'Américain Milton Friedman qui prônait, dès les années 60, l'« impôt négatif » ? On pourrait répondre par la boutade de Keynes : *« Quand les réalités changent, je change d'idées, pas vous ? »*.

Depuis les années 70, où quelques expériences avaient été tentées aux Etats-Unis, la situation a radicalement changé. L'économie tertiarisée et ouverte d'aujourd'hui accroît les chances des travailleurs qualifiés, mais réduit celles des moins qualifiés et expulse les plus faibles. L'Etat-providence, qui avait été conçu pour une autre réalité, est désormais montré du doigt : pourquoi coûte-t-il si cher s'il n'empêche pas la montée, ici du chômage, là de la pauvreté, et partout de l'exclusion ?

Face à ce qu'il faut bien appeler un échec des politiques de solidarité, les idées ne sont pas si nombreuses. Il est plutôt rassurant de constater que des économistes « sérieux » (dans l'Université, l'administration ou les organisations internationales comme l'OCDE) explorent des pistes jugées hier utopiques ou politiquement impensables.

Le raisonnement qui conduit à l'idée de l'allocation universelle part d'un constat : dans tous les pays, les aides sociales destinées à lutter contre la pauvreté aboutissent à enfermer une partie de la population dans un statut d'assisté. Les propos de comptoir ont tôt fait d'attribuer ce phénomène à la paresse humaine ou de préconiser des solutions à l'emporte-pièce, telles que la suppression des allocations.

Mais les spécialistes savent bien que le « piège de la pauvreté » (*poverty trap*) a des fondements économiques objectifs : une fois obtenue l'aide publique, ce qui est souvent long et compliqué, on s'y accroche tant qu'on n'a pas trouvé un travail assez sûr pour justifier d'y renoncer.

Les économistes ont observé depuis longtemps que les gens étaient sensibles, souvent sans le savoir, au changement « à la marge » de leur condition, et notamment à ce qu'on appelle le taux marginal effectif d'imposition. Ils font implicitement le calcul suivant : si je gagne 100 francs de plus, combien l'Etat va-t-il m'en prélever sous forme d'impôts, de cotisations sociales et de prestations que je ne toucherai plus ?

Sophie Gherardi
Lire la suite page II

● Entretien avec François Bourguignon (Delta, Ehess) p. II
● Philippe Van Parijs et l'éthique de la solidarité p. III
● Questions-réponses p. III
● Le revenu d'existence vu par Yoland Bresson p. III
● Rente pétrolière pour tous en Alaska p. III

CHRONIQUE
par Serge Marti

L'Amérique latine à contre-jour

« *Votre programme de redressement est en bonne voie, mais comment comptez-vous comprimer votre déficit budgétaire ? Quel est l'échéancier du refinancement de la dette publique ?* » Guillermo Ortiz, le ministre mexicain de l'économie, que la revue *Latin Finance* vient de baptiser « l'homme de l'année » pour sa gestion de l'après-crise « Tequila » qui a suivi la dévaluation du peso, se tortille sur sa chaise. Il sait que ses interlocuteurs – des représentants des grandes banques d'affaires américaines et des fonds de pension internationaux –, qui, à eux seuls, gèrent 15 % de la dette mexicaine, n'apprécient guère la langue de bois. De ses réponses dépend leur verdict : « Acheter ! » ou « Vendre ! » du « Mexique ». Comme ailleurs on achète ou on vend des balles de coton.

La scène se déroule à huis clos. Comme Guillermo Ortiz, tous ses homologues des pays d'Amérique latine participant, il y a quelques jours à Barcelone, à la réunion annuelle de la Banque interaméricaine de développement (BID), sont passés, l'un après l'autre, devant ces mini-tribunaux dont les « procureurs » n'ont rien à envier à ceux du FMI ou de la Banque mondiale. En termes d'impartialité comme de connaissance des dossiers. L'examen, destiné à dessiner le *debt financing profile*, le portrait-robot du pays susceptible d'attirer les investissements internationaux, est certes redoutable. Mais il a aussi valeur de récompense.

Au début des années 90, les financiers internationaux, encore échaudés par la crise de la dette latino-américaine, ne songeaient guère à venir prendre le pouls de ces économies. Aujourd'hui, de plus en plus de spécialistes s'accordent à reconnaître que, parmi les pays émergents, c'est sans doute l'Amérique du Sud qui est appelée à prendre le relais des nations asiatiques. *« Les investisseurs américains considèrent que l'avenir se joue désormais en Amérique latine »*, estiment les experts de Bank of Boston au vu d'une vaste étude réalisée par leurs soins auprès de la communauté financière aux Etats-Unis. Il en ressort que 80 % des investisseurs sont plus confiants qu'il y a cinq ans dans l'avenir de la région. La majorité estime que les réformes entreprises dans tous les pays, sur le modèle de l'économie de marché, ne seront pas remises en question. Au hit-parade des pays à « acheter » figurent, dans l'ordre, le Mexique (38 % des suffrages), le Brésil (19 %), l'Argentine (13 %) et le Chili (12 %).

Cet attrait pour l'Amérique du Sud, confirmé par le récent voyage de Jacques Chirac dans les pays du Mercosur, le pôle économique de cette partie du continent, est le résultat de l'importante transformation opérée par ces économies en l'espace de quelques années. Plus de 22 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, sur les 26 que compte la zone, ont procédé à de profondes réformes financières, fiscales et commerciales. Avec pour conséquence un taux de croissance qui a atteint 3 % en 1996 contre 0,7 % l'année précédente (et 3,5 % en moyenne pour la période 1991-1996 contre 0,9 % durant les années 80). En 1997, le PIB latino-américain devrait croître à un taux de 4,4 % à 5 %. De son côté, l'inflation a régressé à 11 % en 1996 contre 16 % l'année précédente, tandis que les déficits publics tombaient à 1,5 % du PIB (contre 2 % en 1995). Dans le même temps, la région est devenue un important réceptacle de capitaux étrangers. Ceux-ci sont passés de 16 milliards de dollars en 1990 à 67 milliards trois ans plus tard, avant de s'établir autour de 50-60 milliards en 1994-1996.

Evolution de la dette externe (en %)

Cette croissance est naturellement la bienvenue. Mais est-elle redistribuée ? Il semble que non. Quand on interroge la population latino-américaine – et c'est ce que vient de faire la Banque interaméricaine de développement au travers d'un questionnaire détaillé –, 75 % des « sondés » estiment qu'au cours de ces dernières années la pauvreté a augmenté. De même, 67 % considèrent que l'injustice économique s'est accrue, et ils sont 61 % à penser que leur pays n'a pas réellement progressé en dépit des réformes macroéconomiques. Il est vrai que la croissance démographique reste forte dans cette zone qui compte 460 millions d'habitants (47 millions de plus qu'en 1990). Quand on les interroge sur l'écart entre riches et pauvres, les économistes de la BID se bornent à répondre que la redistribution du revenu aurait été encore plus inégalitaire si les fameuses réformes d' « ajustement structurel » n'avaient pas eu lieu. Maintenant qu'elles sont acquises, les gouvernements auront certainement à cœur de s'attaquer à ces inégalités qui ternissent depuis trop longtemps l'image de l'Amérique latine.





François Bourguignon, directeur honoraire du Delta (CNRS-ENS-Ehess) et directeur d'études à l'Ehess

« Verser à chacun la même somme et imposer tous les revenus à la source »

« Dans un article intitulé *« Fiscalité et redistribution, plans pour une réforme »*, que vous publiez avec Pierre-André Chiappori dans les Notes de la Fondation Saint-Simon, vous proposez *« un revenu minimum pour tous »*, assorti *« d'un impôt à taux uniforme, au premier franc et prélevé à la source sur tous les revenus d'activité et du patrimoine »*. Comment en êtes-vous arrivé à un projet aussi ambitieux ?

– Le constat de départ, c'est l'extrême complexité du système français de redistribution. On n'a cessé d'empiler des mesures, du côté de la fiscalité avec une foule de taxes et d'impôts assortis de déductions et d'exonérations, et du côté des prestations avec un maquis d'allocations et indemnités. Les *« réformes »* ont toujours été des aménagements à la marge, faits au moindre coût politique, alors que la règle d'or en la matière est d'envisager le système redistributif dans son intégralité.

» Résultat, on a un système opaque, peu efficace, car il crée des distorsions de comportements économiques, et faiblement progressif : sur 3 000 milliards de prélèvements, la seule part progressive sont les 300 milliards de l'impôt sur le revenu. Et la seule vraie redistribution, c'est le RMI. Les imperfections sont si criantes qu'on peut certainement faire mieux.

– Comment concevez-vous cet « impôt négatif » qui garantit un revenu minimum pour tous ?

– Ce que nous appelons le transfert forfaitaire serait versé à tous les ménages, sans aucune condition de ressources, mais éventuellement en fonction de leur taille et de leur composition. Tout ce que les gens touchent en salaire vient en plus de ce revenu : on rétablit ainsi une véritable incitation à l'emploi, puisque chacun aurait un gain net au premier franc.

» Mais, parallèlement, il faut aussi que l'impôt se déclenche au premier franc, sur l'ensemble des revenus, qu'ils soient tirés du travail ou du capital. Il faut que cet impôt soit prélevé à la source, à taux uniforme, avec simplement une surtaxe sur les plus hauts revenus.

– Avez-vous chiffré ce scénario ?

– Nous avons chiffré deux scénarios. Le plus ambitieux, et sans doute aussi le plus logique serait de prendre pour base le RMI, soit 30 000 francs par an et par adulte. Cela représente une masse financière de 1 200 milliards de francs, dont on déduira toutes les prestations actuelles du type allocation familiale ou aide au logement qui sont inférieures au niveau du RMI. Il reste 900 milliards à financer, l'équivalent de 30 % du revenu net des ménages : il faudrait instaurer un impôt supplémentaire de 30 %, complètement proportionnel, sur tous les revenus. A court terme, c'est difficile à imaginer.

Pourtant, l'idée est défendable : elle élimine les trappes à pauvreté avec un effet certain sur le chômage et tous les coûts économiques et sociaux qui lui sont liés ; elle améliore la justice du système : au niveau du « smicard » le gain net par rapport à la situation actuelle est d'environ 20 % et tous les ménages qui touchent jusqu'à 10 000 francs sont gagnants.

– Et le deuxième scénario ?

– La version moins ambitieuse fixerait le revenu minimum à 15 000 francs par an et par adulte. On supprimerait, là encore, les transferts existants d'un montant total inférieur. Le prélèvement serait d'un peu moins de 17 % des revenus nets (ou 30 % des revenus super-bruts des ménages, c'est-à-dire le coût total du travail salarié, l'excédent d'exploitation des indépendants et les revenus de l'épargne). Il se substituerait à l'impôt sur le revenu et à l'ensemble des charges sociales sur les salariés, les indépendants et les retraités (sauf les cotisations de retraite et de chômage).

» Il faudrait prévoir, en outre, une surtaxe égale à 17 % des revenus nets pour les 20 % les plus riches de la population. Mais, au total, la pression fiscale sur les plus hautes tranches diminue !

– Même cette version *« modeste »* signifierait un bouleversement considérable. Quels arguments avancez-vous pour la défendre ?

– Elle serait budgétairement neutre et représenterait une extraordinaire simplification, notamment grâce au prélèvement à la source. Elle serait plus efficace dans la mesure où elle éviterait les taux marginaux d'imposition dissuasifs qui existent actuellement tout en bas et tout en haut de l'échelle des revenus.

» Ce serait enfin une fiscalité bien plus progressive que celle qui existe actuellement – de ce point de vue, le système français est l'un des moins justes qui soient.

– C'est donc beaucoup plus envisageable que le scénario à 30 000 francs par an ?

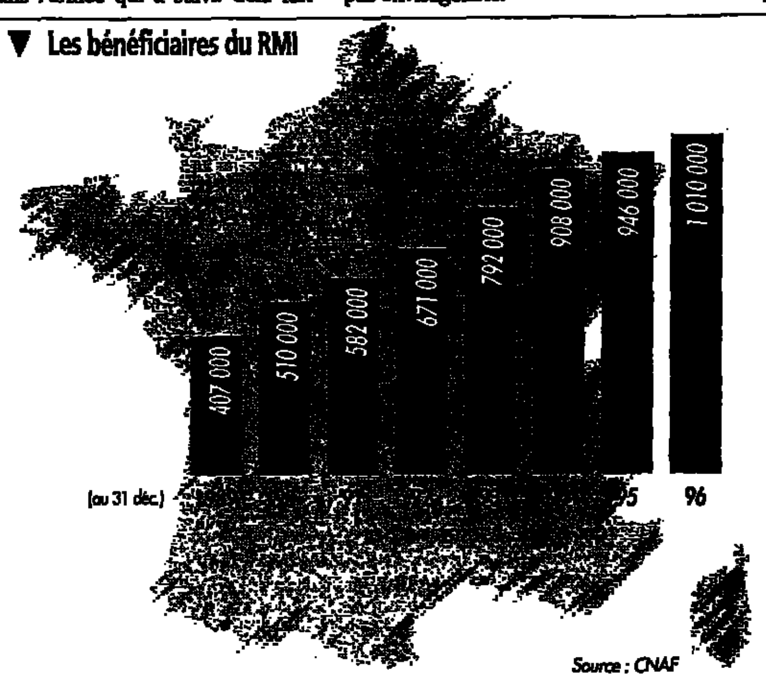
– Le scénario à 15 000 francs pose tout de même un sérieux problème : permet-il de remotiver ceux qui touchent déjà le RMI et dont certains sont, hélas, difficiles à réintégrer dans le marché du travail ? Au Canada une expérience a été faite avec deux populations témoins de gens touchant l'aide sociale. Au premier groupe, on a proposé de doubler la somme qu'ils touchaient s'ils reprenaient un emploi : par rapport à l'autre groupe, 30 % de plus ont retrouvé un travail dans l'année qui a suivi. Cela fait quand même 50 % à 60 % de ces gens qui n'ont pas pu retravailler, en dépit d'une sérieuse incitation. Que se passe-t-il avec le scénario 15 000 francs si l'on maintient le RMI ? Le gain de revenu disponible au niveau du SMIC est alors de 7 %, ce qui est probablement insuffisant pour rétablir une véritable incitation à la reprise d'emploi pour les RMistes. Ou alors, il faudrait baisser le RMI, mais cela ne me paraît pas envisageable.

» Par ailleurs, tout dépend de l'analyse qu'on fait du phénomène du chômage. J'ai supposé que le problème était d'inciter les gens à rechercher un emploi. Si le problème est du côté des entreprises, alors le dispositif envisagé pourrait permettre de diminuer le SMIC brut et le coût du travail, sans que soit modifié le revenu disponible des smicards.

– Peut-on imaginer de tester votre proposition ?

– Difficilement. Comme il s'agit d'une réforme de la fiscalité, cela passe par la loi. Et puis, si l'on disait aux gens : c'est un essai, ils adapteraient leurs anticipations en conséquence. Je crois qu'il faut prendre le risque de tout remettre en chantier. Nous proposons des pistes, pas des solutions toutes faites, encore moins un calendrier. »

Propos recueillis par
Sophie Gherardi



▼ La fréquence des bas salaires...
en pourcentage de la pop. active

ÉTATS-UNIS	ROY.-UNI	JAPON	FRANCE	ALLEMAGNE	ITALIE	BELGIQUE*
25,0	19,6	15,7	13,3	13,3	12,5	7,2

...par âge

moins de 25 ans — 25-54 ans — 55 ans et plus

Un bas salaire est défini comme inférieur aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble des salariés à plein temps.

▼ Fiscalité et redistribution : les revenus en France en 1994

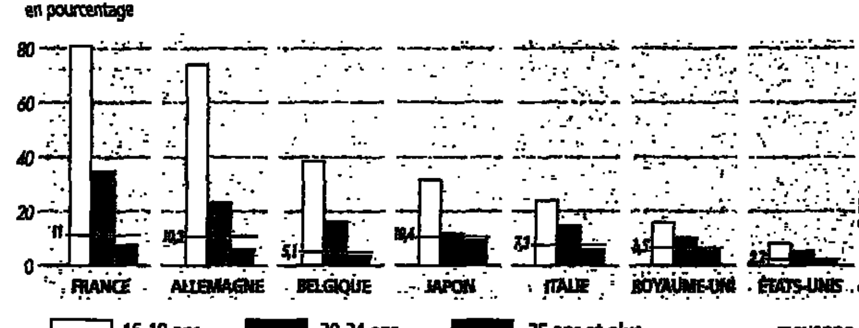
en milliers de francs, par hab. et par classe de population, des plus pauvres aux plus riches (de 10 % en 10 % : décile)

DÉCILE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
REVENU NET	20	65	90	109	119	131	140	168	230	391
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

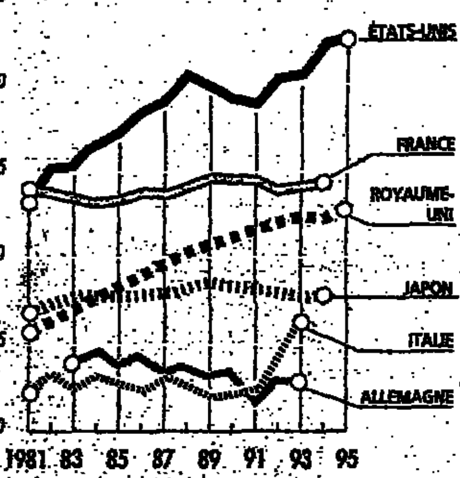
Grâce aux transferts sociaux, le revenu net des plus pauvres est plus que doublé. Le revenu disponible est supérieur au revenu net jusqu'au 7e décile.

Source : F. Bourguignon et P.-A. Chiappori

▼ La fréquence du travail temporaire selon l'âge, en 1994
en pourcentage



▼ Évolution de la dispersion des salaires : D9/D1*



Rapport entre les salaires se situant à la limite supérieure du 9e décile des travailleurs et ceux se situant à la limite supérieure du 1er

Un revenu pour tous ?

Suite de la page I

Pour un cadre supérieur célibataire, on estime qu'une augmentation de salaire brut est frappée d'un taux marginal d'imposition d'environ 70 %, ce qui peut le dissuader d'accepter, par exemple, une mission supplémentaire. Mais le paradoxe, c'est que ce taux atteint voire dépasse 100 % tout en bas de l'échelle des revenus : quand on réduit l'allocation d'un bénéficiaire du RMI franc pour franc dès qu'il retrouve un emploi, c'est comme si son salaire était taxé à 100 %. Selon une toute récente étude des *Cahiers de l'Odas*, une personne isolée qui touche le RMI et l'allocation-logement perd 254 francs par mois si elle accepte un mi-temps payé au SMIC. Pas très incitatif...

Le contrôle est un autre casse-tête pour les responsables des politiques sociales : soit l'attribution d'une allocation est peu contrôlée, et le nombre des bénéficiaires gonfle démesurément (aux Pays-Bas, les « handicapés » avaient fini par représenter 17 % de la population active !), soit elle l'est beaucoup, et cela crée des coûts administratifs en même temps que des distorsions de comportements (l'aide aux parents isolés peut dissuader certains de vivre en couple).

C'est pour éviter tous ces effets pervers que les économistes et les gouvernements ont commencé à s'orienter vers des formules nouvelles, dont la plus radicale est celle de l'allocation universelle. Résumons brièvement ces tentatives visant à déjouer le fameux piège de la pauvreté, qui est bien souvent un piège du chômage. Puisque la crise concerne surtout les emplois peu qualifiés, on peut inciter les entreprises à en créer en abaissant leur coût (politique française de baisse des charges sur les bas salaires) ou inciter les chômeurs à les accepter (c'est la tendance aux Etats-Unis, qui subventionnent les travailleurs mal payés, s'ils ont au moins deux enfants). Dans d'autres pays, comme l'Irlande, on ne supprime pas la totalité des allocations aux chômeurs de longue durée qui retrouvent un emploi ou, comme quelques villes de Grande-Bretagne, on réserve certaines prestations aux gens qui ont un emploi.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Ces dispositions ont sans doute une certaine efficacité contre le piège du chômage (c'est en particulier le cas de l'EITC – *Earned Income Tax Credit* – américain auquel on peut attribuer la création d'un million d'emplois, selon le jeune économiste français Thomas Piketty), mais elles ne sont pas sans reproche.

Elles sont pour la plupart soumises à des conditions (d'âge, de composition de la famille, etc.), ce qui exclut par définition les autres catégories ; comme ces politiques sont fondées sur le travail, encore faut-il qu'il y en ait, et que les gens soient « employables » à un salaire donné, voire employables tout court ; sélectives, elles restent stigmatisantes socialement ; et, enfin, elles ne font que relever légèrement le seuil de revenu où sévissent des taux marginaux d'imposition dissuasifs.

Autant reconnaître, cependant, que ces mesures partielles ont plus de chances de connaître un développement dans un proche avenir que le projet du revenu universel, qui comble davantage de lacunes mais qui implique des remises en cause fondamentales.

Quels problèmes seraient résolus par le versement irrévocable à tous les citoyens d'une allocation ? Tout d'abord, elle éviterait aux gens d'avoir à arbitrer entre ce revenu et un emploi. En trouvant un travail, chacun serait gagnant à partir du premier franc de salaire, au lieu de voir, comme aujourd'hui, disparaître son allocation.

Celle-ci perdrait son côté stigmatisant socialement puisqu'elle ne serait soumise à aucune condition (taille de la famille, âge, ressources, recherche d'un travail ou d'une formation). Devenant un revenu garanti, elle permettrait à tous de pouvoir compter sur une somme régulière, fût-elle modeste, et donc d'envisager des projets, d'être plus facilement mobiles, éventuellement de se constituer un capital.

La simplification administrative qui en résulterait serait considérable, tant au niveau de l'ouverture des droits que du contrôle. Ce n'est pas un aspect négligeable, non seulement pour le confort des bénéficiaires (le sociologue Alain Caillé souligne que la complication du système a créé une sorte de « *carrière d'assisté social* » qui est un vrai travail !), mais aussi en matière de coûts : 13 à 14 % du budget du *welfare* américain, par exemple, sont absorbés par les frais d'administration.

La plupart des économistes qui proposent le revenu minimum envisagent la suppression de toutes les allocations ciblées de montant inférieur : allocations familiales, aides au logement, aux étudiants, aux parents isolés, minimum vieillesse, etc. Mais c'est alors que surgissent les véritables difficultés : que faire pour éviter que les gens qui touchent actuellement les minima sociaux ne soient pénalisés ? Comme le font observer les experts de l'OCDE, les prestations sociales en Europe représentent « tout compris » 60 à 70 % du revenu moyen. Il est évidemment impossible d'assurer à tout le monde ce niveau de prestations, sinon cela obligerait à faire monter le taux marginal d'imposition à 70 ou 80 %. Il y aurait donc des perdants.

L'OBSTACLE DU COÛT

« Le problème est de savoir où placer le curseur, explique Thomas Piketty, du Cepremap. *A quoi servirait de donner le RMI à tout le monde s'il faut prélever sur tout le monde un montant équivalent ? »* C'est sur la question du coût que butent les propositions les plus généreuses. Pour donner un ordre de grandeur, le projet à 1 600 francs par mois représenterait pour la France 14 % du PIB, soit quatre fois plus que le total actuel des transferts de solidarité (allocations familiales, RMI, aide au logement, etc.).

Inabordable ? Tout dépend de ce que l'on change par ailleurs, et des effets positifs que l'économie et la société en retireraient. En attendant, de nombreux auteurs préfèrent étudier des scénarios avec des chiffres inférieurs, ou bien en rabattent un peu sur le caractère « universel » et « inconditionnel».

Alain Caillé, professeur de sociologie à l'université de Caen et directeur de la *Revue du Mauss*, qui a beaucoup travaillé sur la notion d'inconditionnalité (*« Il n'y a pas de don gratuit »*), prévoit une simple limite de ressources, l'allocation, égale à un-demi SMIC, étant versée à ceux qui disposent de revenus inférieurs à ce montant ; l'Anglais Anthony Atkinson, auteur de la proposition *« Basic Income/Flat Tax »* (revenu de base assorti d'un taux marginal d'imposition constant du haut en bas de l'échelle), envisage un « revenu de participation » (dans une fourchette de 600 francs à 1 200 francs par mois) qui aurait pour seule contrepartie d'exercer une activité, rémunérée ou non.

Le philosophe français Jean-Marc Ferry propose une montée en puissance progressive de l'allocation universelle, de manière à ne pas avoir à faire de concession sur le concept lui-même : tenir ferme sur l'inconditionnalité et l'universalité pour montrer qu'il s'agit d'une approche entièrement nouvelle de la répartition, quitte à verser peu au début.

Le débat est riche, non seulement en suggestions, mais aussi en contestations. Les spécialistes du social sont en général assez méfiants envers ce que Pierre Rosanvallon, dans *La Nouvelle Question sociale*, appelle *« la tentation de salarier l'exclusion »*.

A gauche, la référence au travail reste profondément ancrée, de même que l'attachement à la Sécurité sociale telle qu'elle existe : or il y a dans l'idée du revenu universel un potentiel de destruction de l'organisation existante, du financement par cotisations, du concept même d'assurance sociale (puisque les gens toucheraient leur chèque même si aucun « risque » ne s'est matérialisé). Dans sa version libertaire, l'allocation universelle est couplée avec le développement du temps choisi, de l'économie solidaire, etc. Dans sa version libérale, elle rend inutile l'existence d'un salaire minimum, puisque le « minimum » serait garanti par ailleurs.

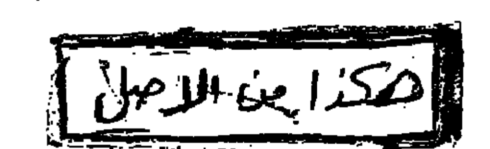
Que disent les sphères gouvernantes de tout cela ? En France, pas grand-chose, même si les économistes du ministère des finances se tiennent informés. Aux Pays-Bas, le principal syndicat, la FNV, s'est prononcé, en décembre 1995, pour un impôt négatif de 200 florins par mois (600 francs), montant progressivement à 900 florins par mois en 2010, et le premier ministre social-démocrate Wim Kok n'a pas exclu la possibilité que son pays y vienne un jour.

L'Australie est sans doute le pays de l'OCDE qui tend à se rapprocher le plus de l'allocation universelle : en dessous d'un certain niveau de revenu, on a droit à une allocation, pour peu qu'on cherche un emploi ou qu'on exerce une activité utile socialement, comme garder ses enfants.

IMPÔT NÉGATIF

Daniel Cohen, qui n'a rien d'un rêveur béat, écrit dans son nouveau livre *Richesse du monde, pauvreté des nations* : *« Le remède le plus simple pour résoudre la pauvreté dans les pays riches est bien connu, il s'appelle l'impôt négatif et se résume simplement : il accorde à chaque personne en âge de travailler un "revenu minimum" et lui en garantit le bénéfice, que cette personne trouve un emploi ou non. Cette proposition a un mérite fondamental : elle n'oblige plus la société au choix de désigner une personne comme "RMiste" ou comme "smicard". »* Comme il démontre amplement par ailleurs que la pauvreté n'a aucune chance de disparaître toute seule dans l'économie qui prévaut aujourd'hui, un tel diagnostic mérite l'attention.

S. Gh.



Philippe Van Parijs et l'éthique de la solidarité

▼ Pour lui, l'allocation universelle permettrait de remédier au système actuel qui taxe au maximum les plus pauvres

LOUVAIN-LA-NEUVE
de notre envoyée spéciale

L'Université catholique de Louvain-la-Neuve a un petit air de cité idéale des années 70 – un campus au milieu des champs, posé sur une dalle sans voitures – qui peine à faire oublier l'Université historique restée à Leuwen, côté flamand, dont elle s'est séparée au moment de la régionalisation de la Belgique. Philippe Van Parijs, titulaire de la chaire Hoover d'éthique économique et sociale, a aussi sauté une frontière, intellectuelle celle-là, entre sa discipline d'origine, la philosophie, et l'économie. Sa réflexion sur la justice l'a conduit, vers le milieu des années 80, à proposer le principe d'une allocation universelle inconditionnelle. Il a, depuis, enrichi sa conception en s'informant de toutes les expériences internationales, en se frottant aux économètres comme aux spécialistes des questions sociales.

Secrétaire du Basic Income European Network (BIEN), il poursuit inlassablement la discussion, désormais sur Internet. Il a appris à soutenir la bataille des chiffres et a même participé à une simulation extrêmement précise, réalisée avec le ministère des finances de Belgique, sur l'hypothèse d'une allocation universelle de 8 000 francs belges (1 300 francs français) par mois. Pour lui, l'essentiel est moins les sommes en jeu que l'approche renouvelée de la solidarité (il propose dans un de ses livres de financer une partie de l'allocation universelle par des taxes sur l'héritage et sur la pollution). Sa vision repose sur *« une conception éthique globale, plausible et cohérente, capable de résister à une grande diversité d'arguments »*. Il sait que l'idée rencontre en général deux types de blocages. Le premier est moral : *« C'est le refus de prendre au sérieux une proposition de revenu inconditionnellement garanti à tous, même à ceux qui ne veulent pas travailler. »* Le second est intellectuel : *« Il empêche de voir que ce qui apparaît comme un droit au revenu puisse avoir pour objectif et pour effet de restaurer le droit au travail. »* Pour les surmonter, sa stratégie *« consiste à partir de solutions a priori plus évidentes au problème de l'emploi et à montrer comment la réflexion sur leurs difficultés et leurs limites conduit, de proche en proche, à l'idée d'allocation universelle »*.

Philippe Van Parijs constate que celle-ci *« est de moins en moins confinée à quelques cercles d'intellectuels et d'activistes et de moins en moins ignorée par ceux qui détiennent le pouvoir de décision »*. La raison, c'est – hélas ! – que les maux auxquels elle cherche à remédier s'aggravent. *« Par rapport aux années 60, la richesse de nos sociétés est beaucoup plus grande, mais il y a beaucoup plus de gens qui sont pauvres. On ne peut plus compter sur la croissance pour enrichir tout le monde. Quand elle est là, elle ne fait qu'accroître les revenus des mieux lotis, qu'élargir l'écart avec les plus faibles. »*

Cette réalité se traduit aux Etats-Unis par la pauvreté, et en Europe par le chômage : *« L'Europe n'a pas à rougir : en Belgique, il y a 6 % de pauvres, aux Etats-Unis il y en a 25 %. »* Les deux continents ont en commun *« un système punitif du travail des plus pauvres »*, avec une part croissante de la population taxée à un taux effectif de 100 % (puisqu'on supprime les prestations sociales dès qu'un chômeur retrouve du travail). Ce qu'il faut faire, c'est désormais assurer aux gens un revenu-socle inaliénable qui rende à nouveau intéressant pour eux d'acquérir des revenus supplémentaires. Même si l'allocation universelle ne permet pas de vivre, *« elle facilitera l'accès à des emplois-marchepieds, et un va-et-vient plus souple entre les trois sphères de l'emploi, de la formation et du foyer. C'est une technique douce de partage du travail puisqu'elle réduit le coût du renoncement temporaire à son travail »*.

Pourquoi choisir l'allocation universelle, qui oblige à prélever et à redistribuer des sommes considérables, plutôt que des systèmes de subvention aux bas salaires comme l'EITC (*earned income tax credit*) qui fonctionne bien aux Etats-Unis ? La différence, pour le professeur Van Parijs, est dans la nature des emplois fournis : *« Avec l'EITC, les entreprises ont toute latitude pour baisser les salaires, le pouvoir de négociation est du côté des employeurs. Mais, en instaurant un revenu-socle comme l'allocation universelle, on diffuse dans la société un pouvoir de négociation non négligeable. En Europe, nous avons une conception beaucoup plus ambitieuse de l'emploi, qui doit contenir aussi des vacances, de la formation etc. Le paquet est plus précieux, c'est pourquoi il est plus rare. Il faut promouvoir les emplois de qualité. »*

Ce principe n'empêche pas Philippe Van Parijs d'envisager d'utiliser l'allocation universelle pour abaisser le coût des travailleurs au SMIC pour les entreprises, sans réduire le pouvoir d'achat des travailleurs eux-mêmes. Ainsi pourraient être créés des milliers d'emplois qui ne trouveraient pas autrement leur coût d'équilibre.

A la question de savoir si l'allocation universelle est de droite ou de gauche, Philippe Van Parijs n'a pas de réponse toute faite. Il reconnaît que, pour financer un montant, même faible, sans perturber la distribution des revenus, il faut taxer les plus basses tranches aujourd'hui exonérées, et ensuite les autres tranches plus linéairement. *« Mais un revenu garanti financé même de manière régressive est indiscutablement meilleur, du point de vue de l'équité, qu'un système de type RMI assorti d'une taxation progressive. Parce que, là, on sait que les plus pauvres sont taxés au maximum ! »*

Venu de la philosophie politique, Philippe Van Parijs dit avoir appris chez John Rawls l'importance de la tolérance et de la solidarité, et chez Machiavel que *« le chemin le plus sûr n'est pas forcément le plus droit »*. C'est pourquoi, sans la moindre impatience, il argumente et il attend.

S. Gh.

Le revenu d'existence vu par Yoland Bresson

« Dans une société marchande, le droit au revenu est fondamental. C'est comme au Monopoly, il faut un potentiel monétaire pour jouer. » Yoland Bresson a le verbe chaleureux et la vision ample. Cet économètre de formation, professeur à l'université Paris-XII - Saint-Maur, est l'un des plus constants défenseurs, en France, de l'idée d'un revenu inconditionnel.

Pour Yoland Besson, la mutation de nos sociétés rend inéluctable un changement profond dans la distribution des revenus : *« Dans les sociétés traditionnelles, la seule valeur, c'était la terre, ce qui induisait l'esclavage, le servage et enfin la rente. On est ensuite passé à la société industrielle, où, pour faire tourner les machines, on a besoin de travailleurs permanents. Le travail devient une marchandise qu'on appelle l'emploi. Aujourd'hui, nous en sommes arrivés à la satiété : l'objet en lui-même n'est plus rien, ce qui compte, c'est l'immatériel, le capital humain. Or la créativité n'est pas linéaire, elle est en dents de scie. Le travail existe toujours, mais l'emploi traditionnel à durée indéterminée tend à disparaître. Les artistes intermittents du spectacle sont la préfiguration d'un mode de fonctionnement de toute la société. Si les périodes d'activité sont intermittentes, il faut réfléchir aux moyens d'assurer un revenu d'existence constant. »*

L'approche de Yoland Bresson – qui se définit politiquement comme gaulliste de gauche – appartient à un *« keynésianisme orienté vers la redistribution »*. Pour attribuer à chaque Français, sans distinction d'âge ou de ressources, un revenu d'existence de 1 600 francs par mois, il faut trouver 1 100 milliards.

L'économiste propose d'y arriver en cinq ans. *« La marge d'endettement que nous laisse le traité de Maastricht permet d'envisager un emprunt de 220 milliards par an auprès du système bancaire, rémunéré à 1 % perpétuel. En contrepartie, chaque individu ouvrirait auprès de l'établissement financier de son choix un "compte d'existence" qui serait crédité de 320 francs par mois la première année, de 660 francs par mois la deuxième, pour parvenir en cinq ans à 1 600 francs par mois. »* Le professeur Bresson fait observer qu'une telle masse de dépôts permettrait le développement du crédit et ne semble pas craindre le risque inflationniste.

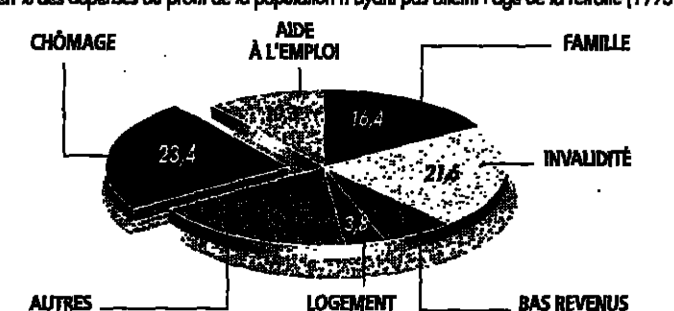
Comment éviter que la France ne bute à nouveau sur la contrainte extérieure, comme à chaque fois qu'elle a tenté une relance en solitaire ? *« Cela peut se faire sans détériorer la compétitivité française,* assure Yoland Bresson. *Dans les secteurs exposés à la concurrence internationale, le revenu d'existence permettrait si nécessaire de contenir les hausses salariales. Ce serait neutre pour les salariés, et avantageux pour l'entreprise. »* Pour lui, le revenu d'existence *« fait éclater toutes les rigidités »* : on peut s'en servir pour réduire le temps de travail et créer des emplois, pour développer l'économie solidaire et relationnelle, dans la mesure où les gens pourraient mettre cette ressource en commun pour emprunter et entreprendre. Les délinquants condamnés ne percevraient pas leur revenu d'existence, mais celui-ci pourrait permettre de leur constituer un « matelas » pour leur sortie de prison...

Yoland Bresson compte financer en partie son projet par la suppression d'un certain nombre de prestations actuelles qui seront contenues dans le revenu d'existence (allocations familiales, minimum vieillesse, etc.), mais surtout par l'élargissement de la base fiscale. L'avantage d'une montée en charge progressive, c'est qu'elle n'exige aucune grande réforme préalable, mais qu'elle la rend ensuite possible.

Depuis le temps qu'il se fait traiter d'utopiste, Yoland Bresson sait bien que ses idées prennent pas mal de gens à rebrousse-poil. *« Il y a un obstacle mental à admettre qu'on paie les gens même s'ils ne travaillent pas. »* Mais, selon lui, le revenu d'existence est *« un dû »*. Il ne fait qu'exprimer en monnaie la valeur de la participation de chaque individu à une économie avancée, que l'économiste appelle la valeur-temps. *« Un bébé, la première année de sa vie, fait tourner l'économie en consommant des couches-culottes et des consultations médicales. Par sa seule existence, il a une valeur économique. »* C'est vrai de chacun de nous, indépendamment de notre travail.

S. Gh.

▼ Répartition des dépenses sociales dans l'OCDE
en % des dépenses au profit de la population n'ayant pas atteint l'âge de la retraite (1993



Source : OCDE

Rente pétrolière pour tous en Alaska

NEW YORK
de notre correspondante

Tous les ans, au mois d'octobre, quand le soleil s'en va hiberner, il pleut de l'argent sur l'Alaska. C'est, depuis quinze ans, un rituel très attendu qui adoucit la vie des 543 000 habitants du quarante-neuvième Etat américain, celui qu'on appelle *« l'Etat de la dernière frontière »*. Et chaque année, il en pleut un peu plus : en octobre dernier, tous les habitants d'Alaska, des nouveau-nés aux aïeux, ont reçu un chèque de 1 130,68 dollars.

Certains disent que c'est une manière de les payer pour continuer à vivre là. D'autres considèrent cette manne comme l'exercice d'un droit constitutionnel : en vertu de l'article VIII de la Constitution d'Alaska, les ressources naturelles de l'Etat sont la propriété de ses habitants. Et ce chèque providentiel qui arrive chaque année, dès lors qu'on réside depuis au moins un an en Alaska, provient du revenu du pétrole.

En 1969, l'Etat a vendu aux enchères les droits de forage de 164 puits sur le champ pétrolifère de Prudhoe Bay. La vente lui a rapporté 900 millions de dollars, le jackpot pour un Etat à peine âgé de dix ans dont le budget s'élevait à l'époque à 112 millions de dollars. La somme fut rapidement dépensée en équipements collectifs, mais les revenus du pétrole commencèrent à augmenter considérablement, à tel point que dans leur sagesse, les habitants de l'Alaska se mirent à penser au jour où la source se tarirait. En 1976, ils adoptèrent donc un amendement à la Constitution créant un compte d'épargne public qui serait alimenté par 25 % de tous les revenus pétroliers ; on le baptisa Fonds permanent de l'Alaska.

Qu'allait-on faire de ce fonds ? Au terme de quatre ans de débat, il fut décidé de le faire fructifier pour l'avenir, sa gestion étant confiée à un établissement parapublic, l'Alaska Permanent Fund Corporation. Le fonds est divisé en deux éléments : le capital, qui est placé, et le revenu dont une partie est redistribuée chaque année directement aux habitants : c'est le Permanent Fund Dividend Program.

Les dividendes du Fonds permanent ont déjà permis d'injecter plus de 5,8 milliards de dollars dans l'économie de l'Alaska. Les bénéficiaires le dépensent très différemment : certains, à la grande joie des agences de voyages, prennent des vacances sous les tropiques ; les enfants que les parents laissent disposer de leur pécule dévalisent les magasins de jeux électroniques ; et un tiers des gens, en moyenne, le mettent à la banque.

L'aspect le plus remarquable de cette rente pétrolière universelle est sans doute la manière dont les responsables de sa gestion sont arrivés à la pérenniser en investissant astucieusement le capital, aujourd'hui évalué à quelque 20 milliards de dollars : c'est en fait une sorte de fonds mutuel géré par l'Etat, qui a rapporté l'an dernier la bagatelle de 1,8 milliard de dollars, dont la moitié grâce au marché boursier.

Ainsi, même l'Alaska a profité de la longue période de hausse de Wall Street. Grâce à ses investissements boursiers, le Fonds a gagné l'an dernier six fois plus que ce que ne lui a rapporté le revenu du pétrole. D'une certaine manière, l'Alaska, dont 85 % du budget est assuré par les revenus pétroliers, est en train de se prémunir contre les risques de dépendance à l'égard du pétrole.

Sylvie Kauffmann

LE PIÈGE DE LA PAUVRETÉ

Questions-réponses

1 Qui est pauvre en France ?

Un ménage sur dix et 15 % des individus peuvent être considérés comme pauvres, selon l'enquête Revenus et patrimoine des ménages (édition 1996) de l'Insee. Est considéré comme pauvre, un ménage qui dispose de moins de la moitié du niveau de vie médian. Ce seuil de pauvreté était de 39 801 francs par an en 1994, chiffre à comparer au montant du RMI pour une personne seule (27 576 francs), ou au minimum vieillesse (38 323 francs).

La pauvreté avait baissé entre 1984 et 1989 (de 10,4 % à 9,6 % des ménages), mais elle est remontée à 9,9 % cinq ans après. Elle ne touche plus les mêmes catégories : ce sont les inactifs et les jeunes qui sont le plus souvent pauvres, alors qu'en 1984 c'étaient les agriculteurs et les plus de quatre-vingts ans. La pauvreté concerne 20,5 % des familles monoparentales et 19,7 % des familles nombreuses. Le chômage est évidemment un facteur de paupérisation.

2 Peut-on sortir de la pauvreté ?

Les ménages pauvres recensés une année donnée ont, statistiquement, une ou deux chances sur trois d'être sortis de la pauvreté l'année d'après. Le taux d'entrée dans la pauvreté est heureusement plus faible, de l'ordre de 6 % par an. Cette rotation est vraie en France comme dans les autres pays développés, bien que ce chiffre ne permette pas d'évaluer quelle frange des ménages restent durablement *« piégés »* dans la pauvreté ou y retombent régulièrement. Ce qu'on sait, en revanche, c'est que la conjoncture économique compte beaucoup : en 1988, année de forte croissance, 56 % des pauvres de l'année précédente étaient sortis de la catégorie ; en 1994, la proportion n'a été que de 45 %.

3 Quelles ressources l'Etat consacre-t-il à l'aide sociale ?

Le budget de l'action sociale et de la solidarité (ministère du travail et des affaires sociales) représente, en 1997, 61,42 milliards de francs (sur un total d'« *interventions sociales* » d'environ 180 milliards), dont 24,23 milliards sont consacrés au RMI. Pour les personnes en grande difficulté, « *l'aide sociale obligatoire* » de l'Etat représente 9,86 milliards de francs et les programmes d'action sociale et de prévention de l'exclusion, 1,1 milliard.

L'enveloppe de l'allocation aux adultes handicapés a progressé cette année de 7,2 % pour atteindre 22,3 milliards de francs. Le total des aides ciblées (RMI, aide au logement, allocations familiales, etc.) représente en France environ 3,5 % du PIB.

4 ...et à la lutte contre le chômage ?

Les moyens consacrés à l'emploi atteignent 150,3 milliards de francs dans le budget 1997, soit un peu moins de 10 % des dépenses totales.

L'allégement des charges sociales sur les bas salaires, qui est la politique choisie en France pour augmenter les créations d'emplois peu qualifiés, représente 42,8 milliards de francs.

Bibliographie

- **Le Partage du temps et des revenus**, de Yoland Bresson (Economica, 1995, 104 p., 65 F).
- **Temps choisi et revenu de citoyenneté**, d'Alain Caillé – conférence-débat avec Jean-Marc Dupuy – (Démosthène/Mauss, université de Caen, 14032 Caen Cedex, 1994, 62 p., 20 F).
- **Richesse du monde, pauvreté des nations**, de Daniel Cohen (Flammarion, 1997, 166 p., 95 F).
- **L'Allocation universelle**, de Jean-Marc Ferry (Editions du Cerf, 1996, 128 p., 59 F).
- **La Nouvelle Question sociale**, de Pierre Rosanvallon (Seuil, 1995, 228 p., 95 F).
- **Refonder la solidarité**, de Philippe Van Parijs (Editions du Cerf, 1996, 112 p., 59 F).
- **Vers un revenu minimum inconditionnel ?** (*La Revue du Mauss, nº 7*, 1er semestre 1996. La Découverte/Mauss, 394 p., 195 F).
- **Public Economics in Action : The Basic Income/Flat Tax Proposal**, d'Anthony Atkinson (Oxford University Press, 1995).
- **Full Employment Regained ?**, de James E. Meade (Cambridge University Press, 1995).
- **Real Freedom for All**, de Philippe Van Parijs (Oxford University Press, 1995).
- **« Lutter contre la pauvreté tout en développant l'emploi : présentation des différentes stratégies et ébauche d'un programme d'action »**, de Robert Haveman (*Revue économique de l'OCDE*, nº 26, 1996/I).
- **Renforcer les incitations au travail** (*Perspectives de l'emploi*, OCDE, juillet 1996).
- Sur Internet, le site du Basic Income European Network (BIEN.) peut être consulté à l'adresse suivante : http : //www. econ. ucl. ac. be/etes/bien/bien. html.

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	fév.	fév.	janv.	janv.	janv.	janv.	déc.
Dernier mois connu	+0,8	−3,4	+1,4	−1	+0,5	+0,3	−0,9
Cumul sur 12 mois	+4,4	+3,4	+2,8	−0,7	+1,5	+1,6	+3,5
Taux de chômage (en %)	fév.	fév.	fév.	fév.	janv.	janv.	fév.
Dernier mois connu	5,3	3,3	11,3	12,8	12,4	6,2	9,7
Un an avant	5,5	3,3	10,3	12,1	12,2	7,9	9,6
Indice des prix (en %)	fév.	fév.	fév.	fév.	mars	fév.	fév.
Dernier mois connu	+0,3	−0,2	+0,4	+0,2	+0,1	+0,4	+0,1
Sur 12 mois	+3	+0,6	+1,7	+1,6	+2,2	+2,9	+2,2
Solde commercial (en milliards)	janv.	fév.	déc.	déc.	déc.	janv.	janv.
Dernier mois connu (monnaies nationales)	−17,9	+462	+8,3	+11,3	+ 4057,1	−0,6	+2,1
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	−170	+ 6782,7	+97,2	+122,6	+68064,2	−11,6	+34,4
Cumul sur 12 mois (en dollars)	−170	+61,1	+64,6	+23,9	+44,2	−19,3	+25,3
Croissance du PIB (en %)							
4e trimestre 1996 (rythme annuel)	+4	+3,9	+0,3	+0,4	−0,6	+4,6	+2,9
Sur 12 mois	+3,2	+3,1	+2,2	+2	+0,5	+2,6	+2,3
Solde des paiements courants en % du PIB							
1996 (estimations OCDE)	−2,1	+1,4	−0,7	+1,3	+3,5	−0,1	0
Déficit public en % du PIB							
1997 (prévisions OCDE)	−1,8	−2,6	−3,4	−3,2	−3,7	−3,7	−1,5
1996 (estimations OCDE)	−1,6	−4,1	−4,1	−4,1	−6,7	−4,8	−2,7
Dette publique en % du PIB 1996	64,2	87,4	61,3	55,1	124,4	56,1	100,5

INDICATEURS DE QUATRE PAYS ÉMERGENTS

● **CONGO.** La transition démocratique, commencée en 1992, n'a empêché ni les violences ni la mise en place d'un programme d'ajustement du FMI. Ce pays représente un débouché important pour la France, qui fournit 40 % des importations.

Croissance 1996	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
2,9 %	5,7 %	51,2 %

Espérance de vie : [illegible]

● **OUGANDA.** Le programme de redressement économique suivi depuis dix ans a donné des résultats appréciables. Mais ce pays demeure l'un des plus pauvres d'Afrique et pourrait souffrir des tensions qui affectent ses grands voisins : Zaïre, Soudan...

Croissance 1996 (estimation)	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
6,5 %	8 %	32,9 %

Espérance de vie : 42 ans

● **ZAÏRE.** La guerre civile qui fait rage est le point d'orgue de la débâcle économique du pays qui s'achève en démantèlement de l'Etat et disparition de la monnaie nationale. La situation économique et politique du Zaïre est sans doute la plus mauvaise d'Afrique.

Croissance 1996 (estimation)	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
2,5 %	300 %	100 % (estim.)

Espérance de vie : 52 ans

● **MAURICE.** La spécialisation de l'économie dans le textile et le tourisme a fait de ce pays l'un des plus riches d'Afrique. L'endettement est faible, le taux de chômage insignifiant, et le revenu par habitant est aujourd'hui l'un des plus élevés d'Afrique.

Croissance 1996 (estimation)	Taux d'inflation	Service de la dette/exportations
5,9 %	7 % (1995)	6,7 %

Espérance de vie : 70 ans

À RETENIR EN FRANCE

PIB (en milliards de francs courants)	SMIC horaire (en francs)	Population active	Nombre de chômeurs
7 675	37,91	25 590 000	3 121 500

« Retard à l'allumage » pour la demande intérieure

▼ France

Ce ne sera pas la consommation, mais plutôt les exportations qui devraient jouer le rôle principal dans la reprise en cours

La reprise est dans les esprits, mais elle est encore peu visible sur la demande intérieure. L'investissement des entreprises tarde à repartir et la consommation, très irrégulière d'un mois à l'autre, plafonne.

Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee revoit légèrement à la baisse ses estimations de la demande intérieure française pour la première moitié de 1997. Une révision sans conséquence sur le PIB puisque, dans le même temps, les exportations progressent davantage que prévu. La croissance du PIB serait de l'ordre de 2,5 % en rythme annuel au premier semestre. Au passage, l'Institut avertit que cette croissance ne se traduira guère dans les chiffres des comptes trimestriels avant les résultats du deuxième trimestre (connus au mois d'août), ceux du premier trimestre étant affectés par un faible nombre de jours ouvrables. Il faudra donc être patient, et très prudent, dans l'interprétation des prochains comptes trimestriels.

Le « retard à l'allumage » de la demande intérieure aurait tout lieu d'inquiéter si, dans le même temps, n'étaient apparus de nouveaux éléments favorables dans le paysage économique. Le dernier en date est un début de redressement des anticipations de prix dans certains secteurs industriels depuis le mois de février : les prix à la production ont baissé en 1996, particulièrement pour les biens intermédiaires ; leur retournement, s'il se confirme dans les prochaines enquêtes de conjoncture, devrait avoir un effet positif sur la formation de stocks. Il y a là un facteur de croissance qui s'ajoute à ceux déjà à l'œuvre depuis plusieurs mois : la baisse des taux d'intérêt, le dynamisme du commerce international et l'amélioration de la compétitivité des produits français grâce à l'appréciation de la lire, de la livre, puis du dollar.

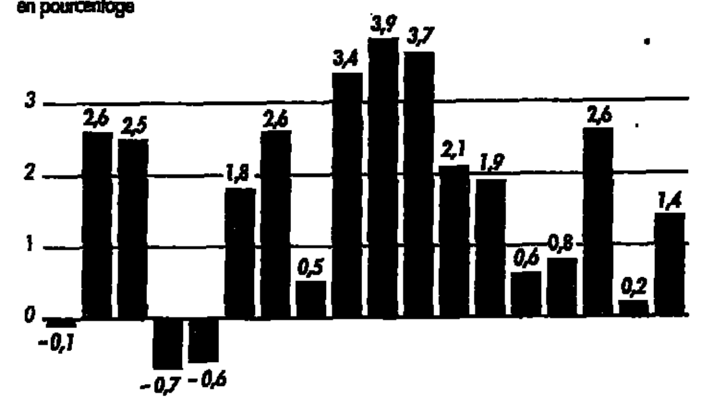
Ainsi s'explique le fait que la confiance dans la reprise ait continué de progresser, au cours des dernières semaines, chez les agents économiques comme chez les prévisionnistes.

Les évolutions de l'emploi et du pouvoir d'achat peuvent aussi contribuer à ce sentiment. Après la forte augmentation de 1996, la tenue des achats des ménages constitue un des principaux points d'interrogation de l'année 1997. La progression du pouvoir d'achat s'annonce beaucoup plus modeste que lors des reprises antérieures – surtout celle de la seconde moitié des années 80 qui avait bénéficié d'une très forte baisse du prix du pétrole –, et les possibilités de diminution du taux d'épargne paraissent limitées après le recul déjà prononcé de 1996. Une certaine remontée est même probable.

Certes, à la différence de la plupart des reprises de l'économie française intervenues dans le passé, la consommation n'est pas destinée à jouer les premiers rôles dans le redémarrage en cours. Ce qui est attendu cette fois est plutôt un schéma « à l'allemande » : une croissance amorcée par les exportations trouvant un relais dans l'investissement, puis dans la consommation. Encore faut-il que celle-ci ne soit pas trop déprimée dans la première phase et qu'elle apporte sa contribution par la suite, faute de quoi la croissance induite par la demande des entreprises se limiterait à une reprise technique qui retomberait vite.

Pour que la reprise s'affermisse, il faudra qu'intervienne, tôt ou tard, une reprise du pouvoir d'achat. Où en est-on sur ce point ? Ce qu'il faut mettre en regard de la consommation, c'est le pouvoir d'achat global, celui du « revenu disponible » qui prend en compte l'ensemble des revenus des ménages (revenus d'activité et du capital, prestations sociales) déduction faite des impôts et cotisations sociales. Il dépend des revenus individuels, mais davantage encore de l'emploi et des prélèvements obligatoires.

Depuis le début des années 90, le revenu disponible des ménages connaît une évolution médiocre – sauf passagèrement en 1995 –, un peu plus rapide toutefois que celle du produit intérieur brut. Sa part dans le PIB a augmenté, passant de 67 % en 1989 à 70 % en 1995. Les administrations ont amorti l'effet du ralentissement de la croissance sur le pouvoir d'achat en prenant à leur charge un déficit important. En particulier, le creusement du déficit de la sécurité sociale a apporté plus d'un point de pouvoir d'achat du revenu disponible entre 1991 et 1995.



Cette contribution s'est inversée en 1996 : l'augmentation des prélèvements sociaux (essentiellement la mise en place du RDS en février) et la stagnation de l'emploi se conjuguant, le pouvoir d'achat du revenu disponible est resté pratiquement stable (+ 0,2 %), ce qui constitue le plus mauvais résultat depuis les baisses de 1983-1984. L'année 1997 se présente mieux grâce à l'allégement de l'impôt sur le revenu, grâce aussi au retour de gains de pouvoir d'achat salariaux : la progression du salaire moyen est actuellement de l'ordre de 2,5 % en rythme annuel, ce qui, compte tenu de la modération de l'inflation (1,6 % sur un an en février), représente environ 1 % de pouvoir d'achat. C'est sensiblement plus que les trois années précédentes.

Reste l'inconnue de l'emploi dont l'évolution détermine largement la masse des revenus, et qui est la meilleure façon de distribuer collectivement du pouvoir d'achat. Après une baisse, les effectifs salariés ont très légèrement augmenté au quatrième trimestre 1996 (+ 0,1 %). Ce résultat est encore fragile et demande confirmation. Mais il pourrait être la traduction de deux phénomènes mis en évidence par plusieurs études récentes (notamment dans le dernier rapport du Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts) : une croissance devenue plus riche en emplois depuis le début des années 90, et des délais d'ajustement de l'emploi à l'activité désormais plus courts.

Le premier phénomène s'explique surtout par le développement du travail à temps partiel, très rapide depuis 1992, qui est une forme de réduction de la durée du travail, et, dans une mesure encore limitée, par les allégements de charges sur les bas salaires dont les effets pleins sont à moyen-long terme. Il a été observé pour l'essentiel dans une période de basse conjoncture. S'il se vérifie dans le sens de la reprise, l'emploi doit se remettre à augmenter pour un rythme de croissance inférieur au seuil des 2 % qui était la règle dans les années 80.

Le second mécanisme rend l'emploi plus réactif aux fluctuations de l'activité, ce qui a pour effet de les amplifier. Les ajustements du chômage et des revenus, qui étaient autrefois très progressifs, se font dans des délais plus courts, avec des conséquences sur la demande des ménages. La faiblesse de la consommation, et donc la récession, ont pu en être aggravées en 1993. En sens inverse, l'emploi et le pouvoir d'achat pourraient se redresser plus vite en 1997 que lors des reprises antérieures, réduisant le risque d'une rechute de la consommation.

François Monier

UN CHIFFRE

117

milliards de francs

LE COÛT ANNUEL D'UNE GÉNÉRALISATION DE LA RETRAITE À 55 ANS

Peut-on accorder la retraite à 55 ans à l'ensemble des salariés ? La réponse – elle est bien connue – est non. Les raisons ne sont ni morales ni sociologiques, mais financières : la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) n'en supporterait pas le choc... à cotisations inchangées.

Ayant fait tourner leurs ordinateurs, les caisses de retraite ont calculé que la généralisation de la retraite à 55 ans pour l'ensemble des salariés coûterait au bas mot 117 milliards de francs par an. Soit les pensions de trois millions de retraités supplémentaires auxquelles il faudrait ajouter, lorsque la mesure aurait atteint son régime de croisière, la perte d'un million de cotisants.

Qui paierait ces 117 milliards ? Les salariés de toute façon : par leurs impôts si les déficits qui résultaient de l'abaissement de l'âge de la retraite étaient budgétisés ; ou encore par leurs cotisations, si les actifs finançaient les retraites des inactifs.

Il faudrait alors augmenter les cotisations retraite de 16,35 % à 23,35 %.

Casablanca, une place financière est née

▼ Maghreb

Le Maroc a modernisé son système économique. La Tunisie cherche, elle aussi, à attirer les investissements étrangers

« Honnêtement, je ne comprends pas pourquoi les investisseurs étrangers ne sont pas plus nombreux à venir au Maroc. Peut-être tout simplement par paresse. Ici, à trois heures de vol de Paris, vous avez des coûts comparables à ceux de la Malaisie, un savoir-faire indéniable, des infrastructures adéquates, une administration tatillonne mais qui s'améliore, un régime politique stable... »

Les Marocains ont dû boire du petit lait en écoutant Pasquale Pistorio, le PDG de SGS Thomson, le groupe franco-italien d'électronique, faire publiquement la promotion du royaume, à l'occasion de l'extension d'une de leurs usines marocaines, à Casablanca, il y a quelques jours. C'est à peine si M. Pistorio a regretté la pénurie de techniciens, une taxation des bénéfices industriels excessive, comparée à ce que proposent les « dragons » asiatiques. L'heure était aux éloges : *« Le coût de l'heure travaillée est 3,2 dollars au Maroc, 2,9 dollars en Malaisie, 7 dollars à Singapour, et 1 dollar en Chine. Et le personnel marocain est stable »*, a ajouté le président de SGS Thomson. Rarement les investisseurs étrangers plaident avec une telle conviction la cause du pays d'accueil...

Aux prises avec une population malmenée par le chômage, le gouvernement marocain ne ménage pas ses efforts pour séduire les capitaux étrangers. Refonte des outils juridiques qui composent l'environnement des affaires, campagne massive de privatisation, concession au privé de services publics... Au cours des cinq dernières années, la modernisation a davantage touché le système économique que le monde politique.

C'est vrai en particulier de la Bourse. En 1992, le marché des capitaux était inexistant au Maroc. L'argent en quête de placement ne pouvait s'investir qu'en bons du Trésor, tandis que les entreprises devaient se financer auprès des banques. La capitalisation boursière de Casablanca, l'unique Bourse du royaume chérifien, ne dépassait pas 2,4 milliards de dollars.

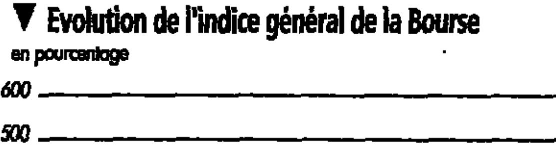
Depuis, la Bourse de Casablanca a opéré sa mue. Privatisée, elle accueille 13 sociétés de Bourse, plus d'une vingtaine de fonds communs de placement, des succursales des grands cabinets internationaux d'expertise comptable... Les entreprises cotées doivent désormais présenter des comptes certifiés aux normes internationales et les transactions boursières sont en cours d'informatisation...

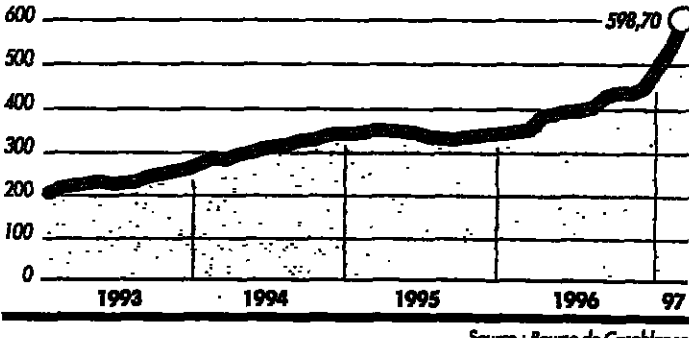
Les premiers résultats sont là. Entre 1992 et 1996, la capitalisation boursière a presque quadruplé, passant de 2,4 milliards à 8,6 milliards de dollars. Durant la même période, le volume des transactions a été multiplié par vingt (de 110 millions à 2,2 milliards de dollars), dopé par une hausse des cours à faire rougir les vieilles Bourses occidentales. Depuis cinq ans, l'indice des valeurs de la Bourse de Casablanca affiche une croissance moyenne annuelle de 25 %. L'an passé, la hausse a frôlé les 30 %.

Afrique du Sud mise à part, le Maroc s'enorgueillit (avec probablement un brin d'exagération) d'abriter la première Bourse du continent africain avec l'Egypte. L'IFC (International Finance Corporation), la filiale de la Banque mondiale chargée du secteur privé, a d'ailleurs récemment inclus les performances de Casablanca dans l'indice des Bourses des pays émergents qu'elle publie.

Au-delà de cette récompense, il reste à la Bourse de Casablanca à attirer les capitaux. D'abord ceux des Marocains qui rechignent toujours à investir leurs économies en Bourse. Celles-ci sont importantes (20 % du produit intérieur brut) mais, selon une étude, les sommes déposées dans les fonds communs de placement représentent à peine 2 % des avoirs détenus en banques.

Il reste également à séduire les investisseurs étrangers (1 milliard de dollars d'investissements industriels et boursiers sont attendus cette année). Président de la SBVC, la société en charge de la gestion quotidienne du marché boursier, Amyn Alami l'admet volontiers : *« Les investisseurs étrangers détiennent à peine 3 % de la capitalisation boursière de Casablanca »*, contre 6 % en 1994, l'année record. Le chiffre est insuffisant, même s'il a l'avantage de mettre le royaume à l'abri d'un krach semblable à celui qui a eu lieu au Mexique, il y a quelques années.





Le Maroc n'est pas un cas d'espèce. Poussée par les institutions financières internationales et l'Union européenne (UE), la Tunisie mène une politique similaire en cherchant à s'ouvrir davantage aux investisseurs étrangers. Depuis peu, les étrangers peuvent acquérir jusqu'à 49 % du capital des firmes, cotées ou non à la Bourse de Tunis (contre 10 % auparavant pour les seules entreprises cotées et 30 % pour celles qui ne l'étaient pas). Un nouveau code des hydrocarbures est en cours de finalisation et le code des mines est en chantier. Il s'agit de permettre *« aux étrangers de faire des placements rémunérateurs dans une économie émergente »*, explique le ministre de la coopération internationale et de l'investissement extérieur, Mohamed Ghannouchi.

Il n'est pas jusqu'à l'Algérie, elle aussi suivie de près par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, qui souhaite séduire les investisseurs étrangers. Mais, secteur des hydrocarbures mis à part, la tâche est impossible dans le contexte actuel de guerre civile. La paix revenue, la situation changera-t-elle ? Le chemin est encore long qui mettra les pays du Maghreb au niveau des « dragons » asiatiques.

En 1996, pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient, les investissements de portefeuille n'ont pas dépassé 650 millions de dollars, selon une étude récente de la Banque mondiale. Même s'ils ont plus que triplé d'une année sur l'autre, ils représentent à peine 10 % de ce qu'a reçu la seule Chine l'an passé.

Jean-Pierre Tuquoi

هكذا في الأصل

338
315+

هكذا من الاصل

Sortir de la confiance administrée

par Thierry Sessin

Tout le monde en convient, le système bancaire français est en crise. Mais de quelle crise s'agit-il ? L'élément crucial est certainement qu'il est confronté, depuis le milieu des années 80, au mouvement de libéralisation financière. Ce mouvement induit des changements radicaux qui bousculent les bases sur lesquelles reposait la stabilité de notre système financier ; parmi elles, le rôle de la confiance est fondamental. Pour cette raison, il faut se demander si le rôle de la confiance dans le fonctionnement du système bancaire n'est pas en mutation, et si oui, vers quoi ?

Le crédit est par nature une question de confiance. Les banques, en accordant un prêt, donnent crédit à celui qui l'obtient en pariant sur ses capacités de remboursement. De la même manière, les banques se font mutuellement confiance au cas où l'une d'entre elles demanderait l'assistance des autres pour faire face à des difficultés provisoires. Enfin, face au flou comptable des résultats des banques, et quelle que soit la qualité du contrôle des superviseurs, la relation qui lie le régulateur et le système bancaire est, par nature, une relation de confiance.

Confronté à la libéralisation financière, à l'intégration européenne et au transfert prévisible des compétences des superviseurs nationaux à la banque centrale européenne, la confiance est en train de changer de nature. D'une confiance administrée, nous passons péniblement à la confiance partagée.

Mais, d'abord, qu'est-ce que la confiance administrée ? Avant la libéralisation financière, tous les éléments déterminant la confiance étaient administrés : la concurrence, la segmentation de la clientèle des banques, ainsi que l'actionnariat bancaire muselé par des échanges de participations croisées et par l'Etat actionnaire. La confiance administrée fixait des repères quantitatifs (montant de crédit à distribuer), qualitatifs (type de population d'emprunteurs à rationner ou à financer), et l'Etat prenait à sa charge les excès de confiance du système bancaire en absorbant systématiquement les pertes des banques imprudentes.

Si la confiance n'est plus administrée, quelle forme prend-elle dans le mouvement de libéralisation financière ?

Pour certains, la confiance se déterminerait à un niveau globalisé, au travers de contraintes n'ayant plus qu'un très lointain rapport avec l'implication des banques dans le financement de l'économie. Concrètement, la confiance découlerait du respect par les banques d'un niveau de rentabilité des fonds propres jugé suffisant par un actionnariat internationalisé, débarrassé des obligations réciproques d'actionnaires coresponsables.

Malheureusement, rien n'est évident en finance globalisée. Le paradoxe est que, plus la libéralisation financière progresse, plus le rythme des innovations financières devient élevé, et plus les individus ont besoin de confiance. Après tout, nous pourrions nous féliciter qu'enfin les banques distribuent du crédit sur la base de leurs convictions intimes et soient affranchies des contraintes imposées par la confiance administrée. Mais gardons-nous de tout excès de confiance dans les vertus de la confiance, car la transition est brutale pour les acteurs habitués à la confiance administrée. Désormais, la confiance n'est plus imposée d'en haut mais provient d'un équilibre entre trois niveaux : la confiance entre les clients et les banques, d'une part, entre les banques elles-mêmes, d'autre part, et entre le régulateur et le système bancaire.

L'amélioration de la rentabilité des banques françaises passe par un renforcement des liens avec leurs clients

L'efficacité du système bancaire dépend d'une méthode (quel type de relation construire avec les clients), d'une éthique commune (les banques partagent-elles des valeurs et des règles communes pour se porter mutuellement assistance ?), et d'un principe hiérarchique (l'autorité chargée de la surveillance des banques bénéficie-t-elle d'une position hiérarchiquement supérieure à celle des banques ?). Le principe de la confiance partagée se substituant à la confiance administrée, l'organisation de la confiance par le système bancaire et son autorité de tutelle nécessite une triple métamorphose : un renforcement des liens de confiance entre les banques et leurs clients ; le partage d'une éthique commune entre les banques françaises ; une réforme profonde du lien de tutelle entre les banques et les autorités de surveillance.

Il serait faux de croire que l'amélioration de la rentabilité des banques françaises pourrait se faire sans un renforcement des liens avec leurs clients. Bien au contraire, parmi les banques les plus rentables d'Europe, les banques anglaises voudraient s'inspirer des avantages du modèle allemand, tel que l'investissement dans la relation de long terme entre le client et la banque. De même, le fait que les réseaux mutualistes et coopératifs, en France, résistent mieux à la crise prouve que la proximité et les relations de long terme favorisent la rentabilité, y compris à court terme.

Pour que les banques soient impliquées dans des relations de confiance avec leurs clients, il faut qu'elles participent d'une communauté de valeurs. Encore une fois, le système bancaire français est loin d'afficher une éthique commune. Les événements récents relatifs au statut des caisses d'épargne, ou les réactions suscitées par le plan de sauvetage du Crédit lyonnais en témoignent : à la différence de leurs consœurs britanniques ou allemandes, les banques françaises se sentent de moins en moins liées par une communauté de valeurs. Pourtant, l'amélioration de la robustesse de notre système bancaire ne peut se faire sans des règles d'assistance entre banques partageant une même éthique. En l'absence de règles de comportement communes, des faillites bancaires aux conséquences bien plus néfastes pour l'ensemble du système bancaire risquent de se produire, d'autant que les interventions de sauvetage des pouvoirs publics se feront plus exceptionnelles.

Enfin, et parce que l'intégration européenne nous y oblige, il faut redéfinir le lien entre les banques et l'autorité chargée de la surveillance. D'une façon générale, il faut renforcer plutôt qu'alléger le contrôle des banques, non pas sous la forme de ratios de solvabilité supplémentaires, facilement contournables par les banques, mais par des procédures de pré-engagement des banques sur un montant de pertes à ne pas dépasser, complétées par le principe de coercition graduée, destiné à réagir progressivement mais promptement à la détérioration de la santé financière. C'est par de telles mesures que l'on parviendra à rétablir le lien de confiance hiérarchique entre les régulés et le superviseur.

La réforme du système bancaire français concerne donc non seulement la communauté bancaire et le superviseur, mais également ceux qui, parmi les chercheurs, tentent de saisir les nouveaux comportements et d'en déduire des implications concrètes. Sachons les réunir pour l'occasion.

Thierry Sessin, docteur ès sciences économiques, vient de soutenir sa thèse sur le thème de la confiance appliquée au système bancaire, sous la direction de Michel Aglietta, de l'université de Nanterre.

Les sociétés innovantes au secours de l'emploi

par Ivan Minssieux

S'il est un chiffre que l'actualité récente a promis à la fortune, c'est bien celui-ci : 11 millions d'emplois ont été créés par l'économie américaine entre 1992 et 1996. La performance, un rien déconcertante, invite aux interrogations ; les raisons avancées pour en rendre compte ne manquent pas : relative modicité du coût du travail, sous-évaluation du dollar pendant la période et, surtout, flexibilité, qui fait figure de sésame du plein emploi retrouvé.

Loin de nous l'idée que ces facteurs, et en particulier le dernier cité, soient sans objet : aux Etats-Unis, depuis le début des années 90, quatre postes sont créés quand trois disparaissent, et la mobilité de la main-d'œuvre nourrit l'expansion de l'économie comme de l'emploi. Mais présumer que la recette est transposable en l'état à la France, c'est oublier que les formules, fussent-elles magiques, résistent mal à l'acclimatation forcée. C'est aussi négliger l'attachement de nos concitoyens à un modèle social moins agressif qu'aux Etats-Unis. Faut-il en conclure que notre pays est inapte à s'accommoder du nécessaire renouvellement de son appareil productif, de cette respiration de l'économie sans laquelle la création d'emplois est étouffée ? Non. Mais il lui faut suivre une voie qui, sans relever du registre ambigu de l'exception française, soit conforme à ses valeurs et à ses talents. De quoi s'agit-il ? Avant de risquer une réponse, quelques constats.

A de rares exceptions près, et s'agissant de leurs activités existantes, les entreprises ne seraient plus guère disposées à accroître leurs effectifs, du moins sur le territoire national. Cette nouvelle donne serait liée à l'accroissement de la pression concurrentielle, à la poursuite, voire à l'accélération escomptées des gains de productivité, à la faiblesse de la demande et au défaut général de visibilité. Même la réalisation de performances flatteuses ne serait plus en mesure d'inverser cette tendance fondamentale. Une entreprise qui dégage des bénéfices importants sur ses métiers habituels – et n'entend pas s'en éloigner – préfère avant tout : rémunérer ses actionnaires ; tirer parti des opportunités de placements financiers que la libéralisation des mouvements de capitaux a multipliées et bénéficier du niveau élevé des taux d'intérêt réels, qui demeure de surcroît supérieur à la croissance de l'économie.

Ces deux constats débouchent sur l'idée suivante : seul le lancement d'activités réellement nouvelles justifie des créations nettes d'emplois. Une entreprise qui s'engage dans un métier nouveau ou qui adopte une stratégie de développement fondée sur des produits résolument innovants nourrit un besoin impérieux des compétences qui lui font défaut. La perspective de conquérir d'importantes parts de marché grâce à un avantage comparatif tangible et le fort retour sur investissement attendu, qui en est le corollaire, justifient les prises de risque, au nombre desquelles il faut désormais compter la hausse des effectifs. En définitive, l'innovation, et elle seule, serait encore pourvoyeuse nette d'emplois.

Ainsi formulé, le diagnostic reste pourtant trop sommaire : si la plupart des grandes firmes innovent, bien peu augmentent leurs effectifs, et le solde global est même négatif. C'est qu'à l'accroissement de la masse salariale les entreprises importantes préfèrent souvent le redéploiement des effectifs. Aussi est-il impossible de faire l'impasse sur la distinction entre PME et grandes entreprises

La part des petites sociétés dans les créations nettes d'emplois excède largement leur part dans l'économie

La question des rapports entre la taille des entreprises et la création d'emplois a été souvent posée et a donné lieu à de nombreux travaux. Une récente publication de l'OCDE (*SMEs and Employment Creation*, de Paul Schreyer) en offre une synthèse. Elle confirme que la part des petites sociétés dans les créations nettes d'emplois excède toujours largement leur place relative dans l'économie. Que l'on ne se méprenne pas, toutefois : cela ne signifie pas, *a contrario*, que le recul de l'emploi dans les entreprises d'une certaine taille est inéluctable. Si l'avenir de l'emploi dans les grandes entreprises industrielles est compromis, en raison des gains de productivité, tout indique que de nombreuses activités nouvelles sont en vue, et même en œuvre, dans le domaine des services.

A titre d'illustration, les besoins informatiques liés au passage à l'euro – et au nouveau millénaire – devraient entraîner prochainement la création, en France, de 7 000 emplois dans les SSII (sociétés de services informatiques). Et rien n'interdit aux entreprises importantes, souvent appuyées sur de solides capacités de financement, de tirer parti de ce type d'opportunités pour embaucher. A l'exemple de Cap Gemini (22 000 salariés) ou de Sema Group, ou encore d'entreprises de communication comme Canal Plus, dont les effectifs ont doublé entre 1990 et 1995.

Cela étant, il faut convenir que les petites entreprises sont mieux armées pour réagir avec promptitude aux transformations de la demande et qu'en matière d'emploi ce sont elles qui portent le plus d'espoirs. Pas toutes, naturellement : l'exiguïté n'a jamais pu, à elle seule, tenir lieu de vertu. Mais les entreprises petites et moyennes qui développent de nouveaux produits (plus encore que de nouveaux procédés) et qui s'appuient sur une démarche radicalement innovante ont besoin de compétences d'autant plus diverses, du scientifique au juridique, du technique au financier, du logistique au commercial, que leur croissance est vive. Aussi sont-elles « condamnées » à embaucher rapidement et souvent fortement. De ce processus, plusieurs sociétés pourraient témoigner, comme Genset (biotechnologies), Picogiga (semi-conducteurs) ou Ubi Soft (logiciels ludiques et éducatifs) dont les effectifs ont été multipliés par sept en trois ans (52 salariés en 1993, 368 en 1996).

Le problème français réside précisément dans la rareté de ces « chevau-légers », qui tient elle-même à toute une série de facteurs : le clivage entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise ; les obstacles à l'essaimage des laboratoires publics ; la faiblesse du capital-risque et de la propension aux investissements risqués (en l'absence d'incitations fiscales adéquates) ; le défaut de culture technologique des investisseurs ; ou encore les insuffisances de la propriété industrielle. Sur quelques-uns de ces points, des réflexions sont déjà engagées, parfois depuis plusieurs années, mais elles tardent à s'inscrire dans les faits.

Ce serait faire preuve d'une myopie singulière que de négliger ces questions et de ne pas voir que ce sont elles, en définitive, qui conditionnent l'avenir de l'emploi. L'éclosion de nombreuses petites sociétés innovantes à forte croissance et bien sûr leur épanouissement peuvent être à la France ce que la flexibilité est aux Etats-Unis : le mode de renouvellement de l'économie, porteur d'expansion et d'emplois. Un mode séduisant en ce sens qu'il fait appel à l'excellence et à l'imagination plutôt qu'aux vertus incertaines d'un modèle importé.

Ivan Minssieux est économiste à la direction des études de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

ARTICLES ET REVUES

L'Union monétaire au miroir américain

par Daniel Cohen

Les Américains portent sur l'Union monétaire européenne un regard à la fois serein et incrédule. Incrédule, car ils y voient une ambition politique dissimulée derrière une ambition économique, ce qui manifeste à leurs yeux le « tic » habituel des Européens à manipuler l'économie à des fins politiques. Mais ce constat incrédule se double d'un autre qui est extrêmement serein : l'Union monétaire européenne ne serait, au fond, rien d'autre que le rapprochement des économies européennes vers le « modèle » américain. A l'aune de ce second critère, l'Europe préparerait des jours heureux et des jours tristes. Heureux, puisque les bénéfices d'un grand marché monétaire et financier ne tarderont pas à se faire sentir. Au financement bancaire traditionnel dont la forme contractuelle est sans originalité (un prêt, un programme fixe de remboursement) pourraient se substituer progressivement des formes de financement beaucoup plus diversifiées : des programmes contingents à tel ou tel indicateur, des « joint ventures » beaucoup plus ambitieuses, eu égard aux entreprises de recherche et de développement ou aux moyennes entreprises (*junk bonds, bowie bonds...*).

Tout cela est fort bien, mais, comme toute médaille, celle-ci a son revers. Réunis à Washington par le FMI, une cinquantaine d'économistes européens et américains ont récemment été amenés à en faire l'inventaire. Sans répéter le diagnostic globalement favorable qui a été fait, faisons brièvement le bilan des points faibles qui ont été recensés.

Premier risque de fracture : celui du système bancaire européen. Selon un article présenté par Garry Schinasi et Alessandro Prati, les banques commerciales du Vieux Continent sont à la veille de subir un choc brutal qui pourrait en faire la sidérurgie du début du prochain siècle. Selon leurs estimations, le coût unitaire de l'activité bancaire européenne est près de 50 % supérieur à celui observé aux Etats-Unis. Protégés par des espaces monétaires exigus, les établissements européens n'ont pas subi la pression concurrentielle qu'ont connue les banques américaines au cours des années 80, sous l'effet de la déréglementation reaganienne du secteur. Le scénario prédit est donc un mélange, en fait déjà amorcé, de faillites-fusions-restructurations...

Seconde ligne de front : une incertitude nouvelle sur la valeur externe de l'euro due aux arbitrages des portefeuilles internationaux. Le dollar bénéficie aujourd'hui d'un rôle financier qui outrepasse le rôle économique des Etats-Unis. Alors que l'Europe et les Etats-Unis ont environ le même poids économique, le rôle du dollar reste à ce jour double de celui des monnaies européennes. Si un réaménagement brutal de portefeuille devait se produire, il pourrait en résulter un choc puissant qui ne serait pas nécessairement à l'avantage de l'euro s'il devait en résulter une appréciation brutale de sa parité.

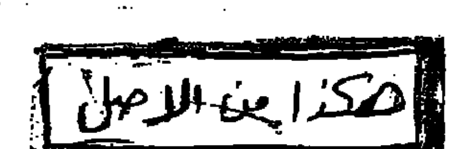
Deux scénarios s'affrontent en ce domaine. L'un consiste à penser que l'ajustement ne saurait être que progressif, et donc sans grand danger de court terme. L'autre point de vue consiste à rappeler que l'effondrement du rôle de la livre sterling au profit du dollar dans les années 30 a obéi à la même logique et s'est fait soudainement. Toutefois, le dollar aujourd'hui n'est pas dans la même situation que la livre sterling alors, notamment du fait du poids politique des Etats-Unis. Comme le rappellent Paul Masson et Bart Turtelboom, les pays asiatiques (Japon, Chine, Corée...) détiennent aujourd'hui 56 % des réserves de change mondiales, et leur boulimie en ce domaine doit beaucoup à des considérations géostratégiques (Taïwan étant le détenteur du record en ce domaine)...

Autre motif d'instabilité prévisible du change : une nouvelle attitude de *benign neglect* des Européens vis-à-vis de la valeur externe de leur monnaie. Ce point de vue est avancé par Fred Bergsten et Jean Pisani-Ferry. Le *benign neglect* (la « négligence voulue ») a longtemps caractérisé l'attitude des Américains à l'égard du dollar. Comme les Etats-Unis forment un grand pays relativement fermé au reste du monde, ils craignent beaucoup moins que les nations européennes les fluctuations du change. Ainsi au début des années 80, pour combattre l'inflation, les Américains n'ont pas hésité à laisser s'apprécier le dollar du double de sa valeur initiale (!). Aucune nation européenne ne peut se permettre unilatéralement de mener une telle politique. Fred Bergsten note à ce sujet l'étonnante différence d'évolution entre la parité yen-dollar et la parité mark-dollar, la première étant de 50 % plus volatile que la seconde... Ce que les nations européennes ne peuvent faire seules, l'Europe pourrait se le permettre : apprécier sa monnaie brutalement pour endiguer l'inflation, ou la dévaluer fortement pour résorber un éventuel déséquilibre commercial sont des options qui seront bientôt ouvertes à l'Europe.

Pour conclure, on peut prédire que l'Union monétaire européenne fera beaucoup plus que simplement rendre fixes des parités monétaires intraeuropéennes : elle pourrait transformer profondément l'équilibre financier européen, et l'équilibre monétaire mondial. Garder les yeux fixés sur les aspects positifs de cette transformation (un financement plus riche, plus diversifié), et ne pas négliger l'ampleur de la secousse : tel pourrait être le bilan de ces études...

EUROPEAN MONETARY UNION AND INTERNATIONAL CAPITAL MARKETS. STRUCTURAL IMPLICATIONS AND RISKS
de Garry Schinasi et Alessandro Prati
Fonds monétaire international, document de travail, mars 1997.
CHARACTERISTICS OF THE EURO, THE DEMAND FOR RESERVES AND POLICY COORDINATION UNDER EMU
de Paul Masson et Bart Turtelboom
Fonds monétaire international, document de travail, mars 1997.
THE IMPACT OF EURO ON EXCHANGE RATES AND INTERNATIONAL COOPERATION
de Fred Bergsten
Institute for International Economics, Washington,
document de travail, mars 1997.
THE EURO AND EXCHANGE RATE STABILITY
d'Agnès Benassy-Quere, Benoît Mojon et Jean Pisani-Ferry
Cepii, document de travail, mars 1997.

Secteurs de Pointe



338
315+

Informatique - Réseaux Télécommunications

Sur tous les continents, nous poursuivons notre croissance en restant réactifs et proches de nos clients. *Dans ce cadre, nous recherchons :*

1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires dont la moitié à l'international, acteur important dans plusieurs domaines d'activités (paiement par carte à puce, billetterie aérienne, produits et systèmes de télécommunications, multimédia), DASSAULT AUTOMATISMES ET TELECOMMUNICATIONS, filiale de DASSAULT ELECTRONIQUE, met sa maîtrise des technologies de pointe et sa capacité à fédérer de grands projets au service du secteur tertiaire : opérateurs des télécommunications et de l'audiovisuel (réseaux d'accès, téléphonie mobile, décodeurs), distribution (paiement électronique), opérateurs de transport (billetterie automatique), groupes bancaires (gestion des transactions électroniques).

ACTIVITE PAIEMENT ELECTRONIQUE
Ingénieurs commerciaux export
(Europe, Asie)

Chargés de développer le flux d'affaires en collaboration étroite avec un réseau de partenaires locaux qu'ils contribueront à animer.
Ils travailleront en relation privilégiée avec les services de développement technique et marketing avec lesquels ils adapteront les produits aux marchés visés.
Ces postes s'adressent à de jeunes diplômés de grandes écoles commerciales possédant une première expérience internationale, acquise dans un secteur de pointe.

Réf. Europe : 4169/M
Réf. Asie : 4170/M

ACTIVITE TELECOMMUNICATIONS
Ingénieurs commerciaux export
(Europe, Asie)

Chargés de la prospection commerciale pour des produits et systèmes du réseau d'accès filaire et de la boucle locale radio auprès des opérateurs, distributeurs, intégrateurs ou grands comptes.
Ces postes s'adressent à des ingénieurs commerciaux, possédant une solide expérience à l'exportation, acquise notamment auprès des opérateurs de télécommunications européens ou asiatiques.

Réf. Europe : 4171/M
Réf. Asie : 4172/M

ACTIVITE SERVICES (France)
Ingénieur commercial maintenance

Responsable de la commercialisation des services de maintenance et tierce maintenance dans les différents domaines d'activités de la Société.
Ce poste s'adresse à un Ingénieur possédant une expérience commerciale dans la vente et le montage d'offres de services maintenance "système". Réf. 4173/M

Ingénieur commercial
ingénierie des services

Responsable de la prospection et négociation d'offres de déploiement de réseaux mobiles auprès des opérateurs de télécommunications.
Ce poste s'adresse à un jeune Ingénieur Commercial possédant une première expérience dans ce domaine. Réf. 4174/M

La connaissance de la langue anglaise et d'une 2e langue (Allemand, Espagnol) est indispensable pour les postes EXPORT.
Les dossiers de candidature (lettre + C.V. + photo) sous la référence du poste choisi sont à adresser à DASSAULT A.T. - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - B.P. 13 - 78373 PLAISIR CEDEX / e.mail:101657.1013@compuserve.com

DASSAULT AT

PARIS - HONG-KONG - ATLANTA - MADRID

Vivons aujourd'hui les technologies de demain

Sagem SA, Leader en Electronique Professionnelle et Grand Public, est plus particulièrement reconnue dans les domaines de l'Electronique de Défense, des Telecoms, de l'Electronique Industrielle, de la petite à la grande série. Dans le cadre notamment de sa division DEFENSE ET SECURITE,

Sagem SA se démarque par son savoir-faire et par l'investissement de ses équipes, dans des projets de haut niveau technologique : systèmes de commandement, préparation de missions aéronautiques, systèmes de reconnaissance automatique d'empreintes digitales...
Afin de renforcer nos équipes dans ces domaines, nous recherchons aujourd'hui un

SAGEM

Ingénieur Assurance Qualité Projet

Intégré au service Assurance Qualité d'un de nos centres de Recherche et Développement basé en Région Parisienne, vous intervenez dès la réponse aux appels d'offre et vous assistez les équipes d'études dans l'utilisation des méthodes et outils qualité.

Ingénieur Grande Ecole, vous justifiez d'une expérience réussie dans la conduite de projets High-Tech.

Vous maîtrisez la démarche Qualité, du management de projets aux outils de sûreté de fonctionnement ; vous maîtrisez l'anglais.

Rigoureux et méthodique, votre sens relationnel vous permettra d'évoluer rapidement vers de plus larges fonctions.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation et CV) sont à adresser s/réf. IA/M à

SAGEM SA
Service GRH - 27, rue Leblanc
75512 Paris cedex 15.

- Sony... et votre engagement prend du sens -

Ingénieur support technique

Sony France (3 000 personnes, 9,5 milliards de CA) produit et commercialise des équipements à l'usage du grand public et des professionnels.

Le département « Image Sensor Products » (caméras O.E.M.) commercialise des caméras destinées aux marchés de la vision industrielle, de la visiocommunication, et de la photographie à travers un réseau de distributeurs et d'intégrateurs et auprès de grands comptes. Nous recherchons pour ce département un ingénieur responsable du support technique avant et après-vente. Vous apportez des conseils et des solutions techniques en réponse aux besoins des clients et vous effectuez la formation sur les produits. En collaboration avec l'équipe commerciale, vous analysez les besoins futurs de la clientèle et les possibilités d'amélioration des produits. Grâce à une connaissance technique approfondie de la gamme, vous cherchez à élargir le champ d'application des produits et améliorez leur positionnement. Vous êtes également chargé de suivre et de développer la structure du service après-vente.

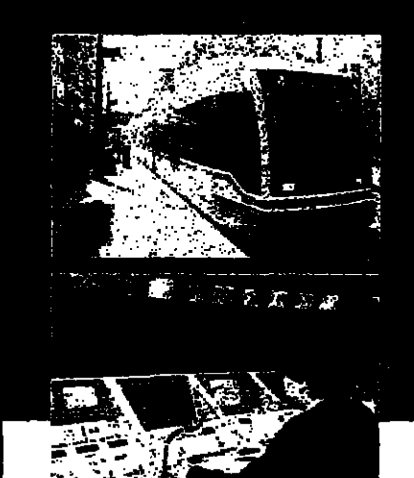
A 28/30 ans, vous êtes ingénieur diplômé en électronique, vous connaissez le domaine de la vidéo, de l'informatique des microprocesseurs et de la technologie numérique et disposez d'une première expérience technique ou technico-commerciale.

Vous êtes autonome, passionné par les produits de haute technologie et possédez, de fortes qualités de communication. La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous la référence IST/MO, à Sony France, Eric Bastard, Direction des Ressources Humaines, 15 rue Floréal, 75017 Paris.

SONY

QUAND DEUX GRANDS FONT CAUSE COMMUNE, ILS OUVRENT LA VOIE À DES OPPORTUNITÉS HORS DU COMMUN.



Matra Transport International, détenu à parité par le groupe Lagardère et Siemens, est aujourd'hui un des leaders mondiaux des métros automatiques (VAL) et des systèmes électroniques d'aide à la conduite. Ses réalisations équipent les grandes agglomérations françaises et les cités internationales à forte densité de population. Grâce à cette puissance technologique, industrielle et financière, Matra Transport International ouvre de réelles perspectives de carrière dans le domaine des systèmes complexes et des métiers qui s'y rattachent.

30 JEUNES INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

Vous êtes débutant à fort potentiel ou déjà expérimenté en Etudes et Développement ou dans la Conception de Systèmes de haute technologie.

Au sein de nos équipes, vous prendrez une part active dans des projets innovants en matière de transport. Vous pourrez ainsi développer une véritable expertise dans l'un de nos métiers : **architecture de systèmes, développement de logiciels, sûreté de fonctionnement, management de contrats...**

Vous souhaitez donner une véritable dimension à votre carrière ? En rejoignant Matra Transport International, vos compétences et vos responsabilités évolueront au rythme de notre ambition. Le contexte international de notre activité implique bien sûr la connaissance de l'allemand et de l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) à MATRA TRANSPORT INTERNATIONAL 48/56 rue Barbès - BP 531 - 92542 Montrouge Cedex.

MATRA TRANSPORT INTERNATIONAL
Une société commune de Matra et Siemens

REUNIR LES HOMMES DE TALENT

Ingénieur Biotechnologies Végétales



Centre régional de recherche en biotechnologie pour les cultures légumières et horticoles, nous recrutons un Ingénieur pour contribuer au développement de nos prestations de recherche pour le compte des entreprises du secteur végétal.

Vous analysez le marché, prospectez et recherchez nos futurs clients, définissez la politique de prix après analyse des coûts, négociez les contrats. Vous suivez les prestations au cas par cas avec nos chercheurs responsables de projets et assurez éventuellement le pilotage de projets faisant intervenir de multiples partenaires au niveau national ou européen.

De formation bac + 5 minimum en biologie moléculaire, vous possédez idéalement une première expérience en gestion de projets de R & D qui vous ont familiarisé avec les principaux acteurs du monde des biotechnologies végétales.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle et souhaitée à notre Conseil en Ressources Humaines, *RH PARTNERS*, BP 1233, 29102 QUIMPER Cedex et de consulter la définition de fonction sur le 3617 RHPARTNERS (3,48 F/mn).

RH PARTNERS

A l'université, les filières générales développent leurs offres de stages

Récurrent, le procès fait à l'université de ne pas être proche du monde professionnel est-il fondé ? L'un des aspects de cette question porte sur les stages en entreprise. Se sont-ils développés dans les filières dites générales – lettres, sciences humaines, etc –, là où, dès la rentrée prochaine, devraient prendre place les stages diplômants rebaptisés *« unités de première expérience professionnelle en entreprise »* ?

L'université a accueilli 1,5 million d'étudiants en 1996. Si l'on écarte les filières de santé, les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) et les cursus professionnalisés où les stages sont obligatoires, comme les IUT (instituts universitaires de technologie), les IUP (instituts universitaires professionnalisés) et autres DESS (diplômes d'études supérieures spécialisées), restent environ 1,1 million d'étudiants dans les filières générales. Un décompte officiel des stagiaires n'est pas disponible car *« les données ne sont pas toujours centralisées dans les universités »*, explique Jeanne Lamoure, chef du bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants, à la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) du ministère de l'éducation nationale. Toutefois, selon la DGES, *« les universités ont de plus en plus tendance à envoyer leurs étudiants en stage »*.

Certaines estimations avancent le chiffre de 110 000 stagiaires par an pour ces filières générales, soit 10 % des effectifs, essentiellement au cours du second cycle (licence et maîtrise). Un score faible, si l'on considère qu'un grand nombre d'étudiants quittent l'université après une ou deux années d'études. En revanche, parmi ceux qui restent jusqu'à la maîtrise, 40 % en moyenne auraient effectué un stage au cours de leur cursus, ce qui n'est pas négligeable.

Les stages ont lieu dans toutes les disciplines. Dans une enquête publiée en janvier 1997 et intitulée

▼ Formation

De plus en plus d'étudiants ont une expérience en entreprise lorsqu'ils sont en licence ou en maîtrise

« Diplômes dans l'enseignement supérieur, insertion des étudiants sortis en 1992 », qui concerne universités et écoles, le Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) indique que parmi les sortants d'un second cycle, 56 % des étudiants en sciences affirment avoir effectué un stage au cours de leurs deux dernières années d'études. Ils sont 55 % en droit-économie et 41 % en LSH-Staps (lettres, sciences humaines, sciences et techniques des activités physiques et sportives).

Quels sont les freins au développement des stages ? Tout d'abord, certains étudiants souhaitent passer les concours administratifs ou bien intégrer l'enseignement, voire la recherche ; le stage en entreprise leur paraît peu utile. De plus, toutes les filières ne prévoient pas des stages. Les arrêtés ministériels des diplômes nationaux n'ont rendu les stages obligatoires que dans sept disciplines, où ils concourent à l'obtention du diplôme, par exemple en maîtrise de AES (administration économique et sociale) ou en licence LEA (lettres étrangères appliquées).

Dans trente-six autres filières, l'éventualité d'un stage est évoquée dans les textes, comme en droit, lettres modernes et histoire, etc. *« Il est du ressort des universités de les mettre en place ou pas »*, précise Annick Voisin, chargée d'études sur l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants à la DGES.

Enfin, dans onze autres filières, aucun stage n'est prévu dans les arrêtés, comme en licence et maîtrise de lettres classiques, de physique ou encore de chimie. Ils sont laissés à l'initiative des étudiants.

Le stage non obligatoire, qui n'est pas pris en compte dans la délivrance du diplôme, peut être dissuasif aux yeux des étudiants. Malgré tout, *« un nombre grandissant d'élèves demandent à faire des stages »*, observe Françoise Boursin, directrice du Scuio (Service commun universitaire d'information et d'orientation) de l'université (littéraire) Paris-IV - Sorbonne, dont le bureau des stages, qui emploie cinq personnes, existe depuis quinze ans. Sur 25 000 étudiants, 3 000 suivent un stage chaque année, *« un nombre qui a doublé en deux ans »*.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance : la baisse du nombre de postes dans l'enseignement, mais aussi le chômage. *« En droit, beaucoup d'étudiants font des stages de leur propre initiative*, observe Christian Louit, président de l'université Aix-Marseille-III (droit, économie et sciences), *parce qu'ils ont conscience que, face à un marché du travail plus dur qu'auparavant, cela complète leur formation et valorise leur CV. »* Dans cette université, 18 % des étudiants de l'ensemble des filières générales effectuent des stages chaque année. Autre facteur : *« La pression sociale des jeunes, dont beaucoup ont besoin d'un petit revenu »*, remarque Danièle Marty, directrice des relations extérieures de l'université Pierre-et-Marie-Curie-Paris-VI (sciences et médecine). Toutefois, les stages font de moins en moins l'objet d'une gratification. Enfin, bien des centres d'information et d'orientation ainsi que des Scuio tentent de porter la bonne parole.

RÉTICENCES

Mais en DEUG, le message passe mal. L'emploi est encore loin, et les entreprises sont peu intéressées par ces étudiants auxquels elles préfèrent ceux de licence ou de maîtrise. Dans certaines disciplines, les étudiants sont réticents, comme en géographie, *« car ils sont très orientés enseignement »*, observe Alain Carette, chargé de relation université-entreprises à l'université des sciences et technologies Lille-I (USTL). Tandis qu'en sociologie les propositions sont rares, les entreprises préférant confier des *« missions »* aux étudiants, en l'occurrence des enquêtes.

En revanche, en biochimie, *« les stages se développent depuis dix ans »*, ajoute Alain Carette. L'USTL a d'ailleurs conçu une politique particulière. *« Dès que nous constatons qu'un stage facultatif devient un phénomène majoritaire, nous le rendons obligatoire dans la maquette d'habilitation, comme c'est le cas en fin de licence de chimie et en maîtrise de physique »*, souligne Alain Carette. En outre, depuis 1985, la cotisation accident du travail que doit verser le rectorat pour les stages en entreprise obligatoires a été étendue à tous les étudiants de l'USTL.

De leur côté, les enseignants sont-ils tous convaincus de l'utilité de ces stages ? *« Disons que certains encouragent avec plus de conviction leurs étudiants à en faire »*, complète, évasive, Françoise Boursin. Certains freins viennent aussi des entreprises, qui n'ont pas toujours une capacité suffisante pour répondre à la demande, et les étudiants doivent parfois se rabattre sur des stages peu intéressants ou sans rapport avec leur formation. Danièle Marty dénonce aussi les pratiques de *« beaucoup d'entreprises, notamment les PME, qui recourent aux stagiaires pour leur faire occuper un vrai emploi, alors que cela aurait pu être un CDD (contrat à durée déterminée) »*.

Au final, même si l'université peut mieux faire, le procès dont elle fait l'objet paraît *« injustifié »* aux yeux des intéressés, comme le dit Jeanne Lamoure. Faux procès, estime Jean-Frédéric Vergnies, auteur de l'étude du Cereq, mais également *« faux problème »*. En stage, constate-t-il, *« dans beaucoup de cas, les étudiants font un travail soit d'exécutant, soit d'études. Ce n'est pas inutile pour eux, mais cela ne les prépare pas à leur futur emploi où ils auront à prendre des décisions »*.

Que se passerait-il si les stages devaient se développer davantage ? *« Dans une enquête que nous avons menée auprès des universités en 1993, nous avons constaté que le potentiel des demandes de stage était totalement incompatible avec les possibilités d'accueil des entreprises »*, note Danièle Marty.

Certains responsables redoutent un accroissement des dérives sous forme de CDD déguisés ou de *« stages photocopies »*, mais aussi des difficultés pour l'université à assurer le suivi des stages. En fait, dans le cadre de l'unité de première expérience professionnelle, l'idée est d'impliquer plus les enseignants chercheurs dans le suivi des stagiaires. Y sont-ils prêts alors que leur évolution de carrière n'est basée que sur leurs travaux de recherche ?

Francine Aizicovici

Des passerelles multiples

▼ GROUPES DE RÉFLEXION

Pour rapprocher l'université de l'entreprise, le ministère de l'éducation nationale a lancé plusieurs initiatives. On peut noter, par exemple, les travaux de la DGES (direction générale de l'enseignement supérieur) menés avec les universités, les branches professionnelles, le Cereq et l'APEC, afin d'analyser la relation emploi-formation dans divers secteurs : la grande distribution, la banque, l'industrie aéronautique, etc. Ils ont donné lieu à seize rapports, diffusés depuis 1995 auprès des universités.

Par ailleurs, le ministère a mis en place, en février, des groupes de travail sur plusieurs thèmes qui doivent rendre leurs conclusions en juin. L'un des sous-groupes porte sur les stages et rassemble les responsables des Scuio (service commun universitaire d'information et d'orientation) d'une douzaine d'universités, qui échangent leurs expériences en vue de faire des propositions au ministre et d'élaborer une base de données comprenant notamment le recensement des stages.

▼ SERVICE RÉGIONAL

A l'université de Franche-Comté, un service régional des stages sera créé cette année, réunissant la fédération des unions patronales comtoises, l'université et le centre d'information jeunesse, financé par le ministère de l'éducation et le conseil régional. Le rôle des professionnels est de recruter des *« développeurs »* qui iront dans les entreprises détecter les possibilités de stages.

Quant à l'université, qui vient de nommer un chargé de mission insertion et stages, elle va créer un *« club de responsables de stages »* qui mettront en commun leur expérience et élaboreront des projets, comme un guide juridique des stages.

▼ BANQUE DE STAGES

Le rectorat de Montpellier a lancé, en 1994, une banque des stages en entreprise avec la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon, la MNEF, *Le Midi libre* et *L'Indépendant*. Son but : accroître l'offre de stages en prospectant dans les entreprises qui ont peu l'habitude d'en proposer. Ce service, gratuit, les aide à finaliser leurs offres et conseille les étudiants pour approfondir leurs projets de stages. Pour chaque offre, la banque transmet aux entreprises des CV, ainsi que des modèles de réponses positive et négative afin de *« ne pas alourdir leurs tâches administratives »*, indique Thierry Laffont, chargé de mission.

Durant l'année scolaire 1995-1996, la structure a recueilli un millier d'offres (sept cents l'année précédente), provenant de trois cents entreprises, en majorité des PME-PMI.

▼ MODULES

Beaucoup d'universités proposent des modules *« professionnalisants »* pour sensibiliser les étudiants au monde de l'entreprise. Dans certains cas, des professionnels interviennent pour présenter leur métier.

Dans le même esprit, le ministère de l'éducation nationale a financé, en 1993, une expérience baptisée « Education des choix », en partenariat avec l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), menée dans trois universités tests : Paris-IV (littéraire), Toulouse-III (scientifique) et Toulon (pluridisciplinaire), le but de ce module de dix heures étant de faire réfléchir les étudiants à leur projet professionnel.

« Dans un premier temps, ils essaient de mettre au clair leur projet, explique Françoise Boursin, directrice du Scuio de Paris-IV, *puis ils doivent effectuer une recherche bibliographique et par entretiens avec des professionnels sur le métier qu'ils visent. »* Ensuite, individuellement, chaque étudiant rédige un rapport, ce qui l'amène, le cas échéant, à modifier son objectif. L'UIMM est intervenue dans la formation des enseignants qui animent ces sessions. A Paris-IV, ce module, proposé en deuxième année de DEUG, concerne deux cents étudiants par an. Cette année, il est mis en place dans treize universités avec l'UIMM comme seule source de financement.

F. A.

Dérives

Le ministère de l'éducation nationale a édité un *Guide du stage*, en partenariat avec des universités, le CNPF et la CGPME (Confédération générale des PME), où sont abordées les questions réglementaires et pratiques. Ainsi, lorsque le stage est intégré à la formation, il fait l'objet d'une convention entre l'entreprise, l'établissement universitaire et l'étudiant. Si ce dernier perçoit une gratification inférieure à 30 % du SMIC, l'employeur est exonéré des cotisations sociales, qui sont prises en charge par le rectorat.

Le stage non prévu dans le cursus peut, lui aussi, donner lieu à une convention, mais sous certaines conditions : il faut, par exemple, que le jeune soit inscrit à l'université. Dans ce cas, la couverture sociale n'est pas assurée par l'établissement de formation. C'est là que se situent les principaux abus, par le biais d'inscriptions bidons à l'université de jeunes déjà diplômés. Ce qui permet à l'employeur de rémunérer de vrais emplois à 2 000 ou 3 000 francs par mois, voire 0 franc.

Corse : un secteur privé en voie d'assèchement financier

AJACCIO
de notre envoyé spécial

Pauvre, mais dotée de signes extérieurs de richesse, la Corse est la région de France qui compte le plus grand nombre de voitures individuelles (725) et de motos (20) pour 1 000 habitants, loin devant l'Ile-de-France, par exemple, qui ne compte que 465 voitures et 6 motos pour 1 000 habitants. Une vignette moins chère – défiscalisation de l'île oblige – incite certes bon nombre de continentaux à se faire immatriculer dans leur village d'origine, mais la disproportion surprend néanmoins.

La Corse se situe également au troisième rang des régions les mieux équipées de France pour les lave-vaisselle et les Caméscopes, au sixième rang pour les répondeurs téléphoniques, micro-ordinateurs et fers à repasser avec centrale à vapeur...

Mais, sur les vingt-deux régions que compte la métropole, la Corse est aussi celle où le pourcentage de chômeurs (13 %) est toujours un peu supérieur à la moyenne nationale (12,8 %), où la proportion de bénéficaires du RMI est la plus élevée, où le salaire net annuel moyen est le plus bas (97 900 francs contre 106 000 de moyenne nationale) et où les prestations sociales (46,7 %) occupent dans la composition du revenu des ménages une part supérieure à celle du salaire (31,9 %). En d'autres termes, l'île de Beauté arbore des habitudes de consommation qui l'apparentent aux pays riches, mais tous les autres repères économiques indiquent qu'elle appartient plutôt aux économies pauvres des pays du Sud.

HYPERTROPHIE DU TERTIAIRE

D'où vient l'argent ? Pas de l'activité économique, en tout cas ! La Corse a la plus faible production de valeur ajoutée par personne et par emploi de tout le territoire national. Le taux de création d'entreprises y est le plus faible de France, l'industrie reste embryonnaire et le secteur du bâtiment et des travaux publics – qui fournit un emploi sur dix – est en régression et *« peu productif »*, selon l'Insee.

L'hypertrophie du secteur tertiaire qui fournit aujourd'hui les trois quarts des emplois fait-elle de la Corse une préfiguration de la France du XXIe siècle ? Voit-on fleurir là les nouveaux emplois de services aux personnes âgées, aux familles nombreuses, aux entreprises qui, tous les futurologues nous le jurent, doivent venir conjurer le déclin de l'emploi industriel ? Nenni ! Ces emplois de services sont pour la moitié au moins de banals postes de fonctionnaires (éducation, action sociale et administration), les autres relevant en grande partie du petit commerce.

La Poste est à cet égard un parfait reflet de la « non-économie » corse. Bien que la majorité de la population corse (250 000 personnes en tout) soit aujourd'hui partagée entre Bastia et Ajaccio, La Poste conserve un bureau en activité dans 190 communes sur les 360 que compte l'île. *« Souvent, le bureau de poste est ce qui reste ouvert quand tout le reste a fermé »*, dit un responsable de La Poste. Compte tenu du fait que plus de la moitié des communes corses ont moins de 200 habitants, rien ne sert de parler de *« productivité, laquelle est de toute façon inférieure par agent et par bureau à celle du continent »*, indique un responsable parisien. Et ce ne sont pas Emile Zuccarelli, député, maire de Bastia, ni José Rossi (UDF-PR), tous deux ministre des PTT dans différents gouvernements, qui ont poussé à une rationalisation.

La nature du trafic révèle également l'atonie du climat économique de l'île. Sur le continent, le courrier occupe les trois quarts du chiffre d'affaires total (80 milliards de francs), en Corse 50 %. Les entreprises ne représentent que la moitié de ce chiffre d'affaires (contre 75 à 80 % en France continentale) et surtout le mouvement est deux fois et demi plus important en direction de la Corse qu'au départ de la Corse. Les services financiers, en revanche (chèques postaux et épargne sur livrets), occupent aujourd'hui 50 % du chiffre d'affaires de La Poste. Preuve que les ménages font comme ailleurs sur le continent : ils épargnent. Rien d'étonnant si la Poste corse enregistre un déficit annuel d'environ 300 millions de francs. Une perte structurelle qui est moins un résultat financier qu'une subvention – une de plus – consentie par une filiale de l'Etat à cette région particulière.

▼ Le terrorisme économique bloque toute restructuration dans l'hôtellerie et l'agriculture. Conséquence : les banques ne prêtent plus un centime

Les secteurs économiques relevant peu ou prou du privé sont quant à eux progressivement frappés d'asphyxie financière. A cause de l'expansion du terrorisme économique, affirment les banquiers, qui bloque le phénomène classique de la restructuration. Chaque fois qu'une entreprise est mise en faillite, le processus de liquidation et de reprise par un tiers est bloqué par la force. Si bien que progressivement c'est toute la vie économique qui se grippe.

L'industrie hôtelière (600 à 700 entreprises en tout) est particulièrement représentative de ce mal spécifique à la Corse. Bien qu'il y ait moins d'hôtels sur les 1000 kilomètres de côtes corses que sur les 25 kilomètres qui séparent Cannes de Nice, le secteur est en relative déconfiture. Non seulement les hôteliers corses sont surendettés (l'encours des crédits est de l'ordre de 600 millions de francs environ), mais le secteur s'est mal adapté au changement des habitudes alimentaires des touristes et à la désaffection de la clientèle italienne qui a suivi la dévaluaton de la lire entre 1992 et 1995. Cette crise de fréquentation a *« multiplié par deux le montant des impayés »*, affirme un banquier spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises.

Un tiers des hôtels seraient aujourd'hui en liquidation et un autre tiers souffriraient de sous-financement. Excepté quelques établissements de luxe qui semblent tirer leur épingle du jeu, le secteur est sinistré. Pourquoi ? Parce que les hôteliers en faillite bloquent, par la violence, le jeu classique de la restructuration : dépôt de bilan, liquidation ou reprise de l'hôtel par un tiers. *« Quand une personne se présente pour redonner vie à un hôtel en liquidation, elle est aussitôt menacée de représailles physiques. Par téléphone ou par visite directe, certains lui font comprendre qu'elle sera plastiqué si elle rachète ou que la santé de sa famille pourrait bien être menacée. »*

Si cela ne suffit pas, les tribunaux chargés de prononcer la liquidation se retrouvent systématiquement envahis par des manifestants. Les juges n'ont alors pas d'autre choix que de remettre chaque fois à plus tard leurs jugements.

Et quand une vente aux enchères finit par être programmée, la famille du failli demeure seule en piste : *« On voit un cousin faire une offre de rachat. Dérisoire naturellement »*, explique un banquier du secteur. Conséquence logique : *« Nous ne prêtons plus un centime. »* A quoi bon prêter de l'argent à une entreprise qui remboursera peut-être si elle s'en sort, mais bloquera toute restructuration si elle fait faillite ?

Même chose pour l'agriculture : *« Nous ne prêtons quasiment plus rien aux entreprises du secteur agricole »*, affirme le représentant d'une grande banque. Bien qu'une partie des viticulteurs aient joué le jeu de la restructuration – les surfaces cultivées sont tombées de 32 000 hectares en 1980 à 9 000 aujourd'hui –, l'agriculture de montagne en revanche, souffre à la fois de surendettement et de l'absence de toute organisation en filière.

Produits détaxés, prix plus élevés

Allez y comprendre quelque chose : l'essence bénéficie en Corse d'une fiscalité réduite, mais les prix à la pompe sont (au mieux) égaux à ceux qu'affichent les détaillants sur le continent, voire plus élevés. Ainsi la TVA n'est en Corse que de 13 % au lieu de 20,6 % et la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) est inférieure de 6,63 centimes par litre pour le super et le sans-plomb. Deux réductions conçues pour compenser plus que largement les prix du transport par bateau, un coût que l'Insee évalue à 7,5-8,5 centimes par litre.

Où va le reste ? La clé du mystère réside sans doute dans la structure de distribution : deux mandataires trustent le stockage et la distribution du carburant. Quant aux pompistes, ils sont à 80 % propriétaires de leur établissement et ont visiblement décidé que la concurrence était préjudiciable à leurs intérêts.

« La Corse agricole a vingt-cinq ans de retard sur le reste du pays », affirme un expert : l'abattage du bétail a lieu à Montpellier, la production de fruits et légumes reste artisanale, nombre de producteurs préférant attendre le touriste au bord des routes pendant les deux mois d'été plutôt que de s'organiser en coopérative. *« Les fruits, les légumes, l'élevage... Ça fait vingt ans qu'on dit que l'agriculture est en crise et qu'on prolonge cette crise »*, dit un observateur du secteur.

Mille huit cents agriculteurs dont une majorité sont surendettés (rien que les impayés de cotisations sociales à la mutualité agricole représenteraient environ 400 millions de francs) trouvent donc guichet fermé chaque fois qu'ils ont besoin de trésorerie. Et les 400 exploitations qui devraient être reprises par d'autres ou abandonnées se perpétuent grâce à la politique du plastic.

« Une bonne partie des attentats est aujourd'hui le fait de tous les mauvais gestionnaires qui cherchent à prolonger la manne des subventions », dit un financier. Car au lieu d'être investies dans les exploitations, les subventions ont servi, année après année, de revenu aux agriculteurs. En juillet dernier, le premier ministre Alain Juppé, en visite en Corse, a annoncé ainsi une subvention de plus de 900 millions de francs destinée à refinancer la dette bancaire des agriculteurs, hôteliers et autres représentants de secteurs économiques en difficulté.

Les assureurs sont encore plus méfiants que les banquiers. L'Union des assurances de Paris (UAP) a consenti des efforts énormes pour maintenir son réseau d'agents généraux en Corse, mais sait qu'il y a là-bas plus de coups à prendre que de primes à encaisser. Un effort énorme de productivité a abouti au fait que les sinistres désormais ne dépasseraient plus les primes que de... 40 %. Pour tout ce qui est de l'indemnisation des attentats, les assureurs – sur insistance ministérielle – se sont regroupés en une structure commune qui, depuis dix ans, mutualise les risques et les primes, et surtout les sinistres. Pour 10 millions de primes encaissées, les assureurs affirment avoir déboursé 80 millions de francs d'indemnisations en dix ans – un chiffre probablement sous-estimé.

On pourrait raconter à peu près la même histoire pour tous les secteurs de l'économie insulaire : les collectivités locales (criblées de dettes), le bâtiment et les travaux publics (des entreprises morcelées, suspendues aux subventions et grands travaux lancées par les politiques de l'île, et qui se plastiquent les unes les autres pour avoir les appels d'offres)... Banquiers et chefs d'entreprise sont aujourd'hui unanimes à souhaiter que la politique de subvention massive menée par tous les gouvernements prenne fin. Mais l'Etat a préféré la fuite en avant.

ZONE FRANCHE

Depuis le 27 mars 1996, il a décidé que la Corse tout entière deviendrait une gigantesque zone franche. Les avantages fiscaux existants ont donc été accrus et assortis d'une nouvelle palette d'aides financières à taux bonifiés et de rééchelonnements de dettes impayées et irrecouvrables. *« Le problème de la Corse est que l'argent public n'est plus un moyen, mais une fin en soi. La chasse à l'argent public est devenu un facteur d'organisation sociale »*, indique Vincent Carlotti, directeur général de Sitec, société de services informatiques, et ancien maire d'Aléria.

« Il y a quinze ans, la crise menaçait seulement 15 % de l'économie privée, aujourd'hui c'est 30 %, et demain 45 % », ajoute de son côté un banquier. La classe politique locale, gestionnaire traditionnelle du clientélisme corse, a tout intérêt à perpétuer le système. Et à laisser les différents gouvernements transmettre à leurs successeurs une bombe financière, politique et sociale de plus en plus grosse.

Yves Mamou

▼ L'île de Beauté en quelques chiffres

▼ L'emploi public en 1995

	Agents de l'Etat pour 100 hab...	...pour 100 emplois
CORSE	6,4	19
ENSEMBLE PROVINCE	4,8	13,3
ENSEMBLE MÉTROPOLE	5,1	13,5

▼ Dépenses d'aides sociales
Année 1993, en francs par habitants

	Total	aux personnes âgées	aux personnes handicapées
CORSE	1 464	203	767
ENS. PROVINCE	983	105	304
ENS. MÉTROPOLE	987	113	288

▼ Revenus des ménages
Part dans le revenu disponible brut 1992...

	... des salaires nets	... des prestations sociales
CORSE	31,9	46,7
ENSEMBLE PROVINCE	41,5	36,8
ENSEMBLE MÉTROPOLE	44,9 %	34,7 %

▼ Fiscalité des ménages
Année 1993

	Revenu imposable moyen par foyer fiscal, en francs	dont traitements et salaires en %	Proportion de foyers fiscaux non imposées, en %
CORSE	67 000	56	61,5
ENSEMBLE PROVINCE	78 200	61,7	52,6
ENSEMBLE MÉTROPOLE	84 500	64	49,2

▼ Création d'entreprises
Année 1995
Répartition dans les régions

CORSE	0,6 %
ENSEMBLE PROVINCE	70,8
ENSEMBLE MÉTROPOLE	96,1 %

Source : "La France et ses régions", Insee, 1997

Crédit

La difficile percée de l'industrie sur l'île

AJACCIO
de notre envoyé spécial

La Corse n'est pas riche seulement de soleil et d'emplois administratifs. Elle compte aussi quelques entreprises industrielles qui ont réussi – parfois – à concilier profits et insularité. Ainsi Corse composite aéronautique (CCA) est un « monstre », comme il peut en naître quand la politique s'accouple à l'industrie. Jean-Michel Bardot, directeur général de cette entreprise sous-traitante spécialisée dans les moulages en résine pour les avions et les cœurs électriques des Airbus A 330 et A 340, ne le nie nullement. C'est Valéry Giscard d'Estaing qui, sans doute à la demande des élus corses, avait suggéré aux présidents d'Aerospatiale, de la Snecma et de Dassault d'aller créer quelques emplois près d'Ajaccio. Compte tenu de la résistance passive desdits industriels et de l'approche de l'élection présidentielle, l'initiative resta sans écho.

François Mitterrand devait ressusciter le projet vers 1982. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, la Snecma, Aerospatiale et Dassault ont créé une filiale commune dans la banlieue d'Ajaccio, sur la zone industrielle du Vazio. Fondée avec 6 millions de francs de capital réparti à parité entre les trois groupes, la filiale a longtemps vécu des commandes de ses maisons mères : carénages, pièces de moteur, etc. Malgré l'insularité et l'absence d'un environnement compétitif, CCA réussit même progressivement à dégager des résultats. Lesquels ont plongé vertigineusement à partir de 1988, quand les dirigeants de l'entreprise ont cherché à sortir de leur statut de façonnier sous-traitant pour devenir partenaire à part entière du programme Airbus A 340. Etudes, outillages spéciaux, certifications... l'entreprise a *« changé progressivement de braquet »*, raconte Jean-Michel Bardot. Elle a progressé en qualité, fourni les quantités demandées... mais sur un point essentiel, elle a commis une erreur : sous-estimer les coûts de structure. Si bien qu'en 1992 l'entreprise s'est retrouvée en dépôt de bilan.

▼ L'insularité brouille la perception du marché, mais certaines entreprises ont réussi à surmonter ce handicap

Elle aurait dû disparaître, s'il n'y avait eu la volonté politique de la sauver. Actionnaires, pouvoirs publics, syndicats ont mis au point un plan social prévoyant soixante licenciements. Depuis 1995, l'entreprise tend vers l'équilibre. Aujourd'hui, la conjoncture se prête même à un début de diversification. La première rame du TGV coréen aura des composites corses, et Microtecnica, une entreprise de conditionnement d'air italien, a signé un contrat d'approvisionnement avec CCA. Les handicaps n'ont toutefois pas disparu, à commencer par l'éloignement : l'insularité fait qu'il est difficile de percevoir le marché, son évolution et ses contraintes. *« Au sein du personnel, la mondialisation demeure plus qu'une abstraction. »* Si on ajoute à cela les lenteurs de l'administration, l'apathie des actionnaires et le caractère vindicatif des syndicats locaux, l'industrie demeure une longue marche. *« Tous les jours, il faut assurer les fondements de l'entreprise. C'est un challenge que nous sommes près de réussir »*, affirme Jean-Michel Bardot.

La Sitec (Société télématique et informatique corse) pourrait être un autre de ces monstres politico-industriels. Dans le capital de cette société de services informatiques (25 salariés, 22 millions de francs de chiffre d'affaires), on trouve la région de Corse du Sud (35 % du capital), les conseils généraux (10 % chacun), la Ville d'Ajaccio, une caisse de financement du développement local et surtout la SNCM (35 %), la compagnie maritime qui assure les liaisons Corse-continent. Cette société d'économie mixte travaille aujourd'hui principalement pour ses actionnaires : la SNCM (Société nationale Corse-Méditerranée) et le voyage (60 % du chiffre d'affaires), les collectivités locales (20 %) plus quelques contrats de « temps réel » (20 %) (télésurveillance des réseaux d'eaux par exemple...).

Bien entendu, les collectivités locales corses qui font travailler la Sitec paient souvent avec des promesses, mais *« il est normal de les aider à s'équiper. Après tout, ce sont nos actionnaires »*, explique Vincent Carlotti, directeur général. Le gros du chiffre d'affaires est lié au transport : même quand le trafic de la SNCM plonge comme actuellement, les recettes de la Sitec demeurent stables : l'entreprise est rémunérée pour distribuer sur les grands réseaux de vente informatiques (Amadeus...) des places de bateau de la SNCM, mais aussi de quelques compagnies étrangères comme Sealink. Le créneau informatique sur lequel se développe la Sitec permet d'annihiler le handicap de l'insularité. L'entreprise a un site de présentation sur Internet et développe divers projets – actuellement tenus secrets – pour le réseau des réseaux.

FORTE VALEUR AJOUTÉE

De son côté, Jean Femenia, d'origine espagnole et Corse d'adoption depuis trente-deux ans – *« J'ai une passion pour ce pays et ses habitants »* –, est devenu un notable. Président de la commission des finances de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia, délégué aux sports, enseignant, partie prenante de tous les colloques consacrés à l'avenir de la Corse, Jean Femenia est souvent présenté comme le seul authentique industriel de l'île.

Chaque fois qu'un premier ministre ou un président effectue un voyage officiel en Corse, le passage par la Chaudronnerie industrielle de Furiani (CIF), une entreprise de trente-sept salariés ayant réalisé 27 millions de francs de chiffre d'affaires et 1,5 million de francs de résultat l'an dernier, s'avère indispensable. Des photos de Jean Femenia avec François Mitterrand ou Alain Juppé ornent le bureau du bouillant PDG.

Ingénieur de formation, Jean Femenia a inventé, en 1972, une machine à vendanger les vignes de coteaux. Un engin qui, avec l'aide des Potasses d'Alsace, a été exporté dans le monde entier. Hélas, les actionnaires ayant changé de politique de diversification, l'aventure prit fin en 1984. Sans se décourager, Jean Femenia a racheté les locaux et a entrepris de remonter une entreprise de chaudronnerie dans la zone industrielle de Biguglia, à quelques kilomètres de Bastia. Les cuves à gaz qu'il fabrique pour les grandes compagnies pétrolières et gazières sont exportées dans le monde entier – *« envoyer une cuve en Chine ou en Alaska annule l'effet insularité »* –, explique M. Femenia. Pour le reste – baffles acoustiques pour centrales à gaz ou tuyauteries pour barrages... – *« la forte valeur ajoutée rend insignifiant le coût du transport »*.

Aucun de ces trois industriels n'indique avoir subi un quelconque racket de la part de la mafia ou des autonomistes. Pour Jean-Michel Bardot, la réponse serait claire : *« On mettrait la clé sous la porte immédiatement. »* Vincent Carlotti estime, lui, que c'est le risque du chômage qui empêche les industriels de l'île de subir un quelconque racket. Mais c'est sans doute Jean Femenia qui approche le plus de la vérité, quand il indique : *« Je ne suis sur aucun marché public. Personne ne peut me dire : partageons l'argent de l'Etat. »*

Y. M.

Secteurs de Pointe



RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES DU MONDE SUR :
INTERNET http://www.cadresonline.com MINITEL 3615 cadresonline (2,23 F/mn) MINITEL 3615 LEMONDE (2,23 F/mn) INTERNET http://www.lemonde.fr/emploi

---

Rejoignez l'univers européen des réseaux d'entreprise.

NORTEL
NORTHERN TELECOM
A World of Networks

[illegible] des nouvelles technologies depuis plus de 100 ans, NORTEL conçoit, fabrique et intègre les réseaux numériques les plus [illegible] partout dans le monde. Nous recherchons, pour notre Centre Technologique Européen basé à Marne-La-Vallée, des:

EN BREF

- Nortel emploie plus de 16.000 personnes en Europe.
- Nous générons un revenu mondial de plus de 12,8 milliards de dollars.
- Nous avons 32 Centres de Recherche et Développement dans le monde.

INGENIEURS SUPPORT LOGICIEL
INGENIEURS SYSTEMES OU TECHNICIENS EXPERIMENTES EN TELECOMMUNICATIONS
INGENIEURS SYSTEMES D'APPLICATIONS UNIX
INGENIEURS FORMATEURS TECHNIQUES
INGENIEURS DEVELOPPEMENT LOGICEL SENIOR • Experts en applications péritéléphoniques vocales
INGENIEURS DEVELOPPEMENT LOGICIEL SENIOR • Experts en protocole de communication SS7

Pour l'ensemble de ces postes, votre expérience minimum de 2 ans, vos connaissances techniques en Télécoms réseaux et en signalisation (TCP/IP RNIS, LAN...) alliées à vos compétences informatiques UNIX, C, C++ en station de travail SUN et HP 9000, vous permettront de vous adapter rapidement à votre nouvel environnement. Vous maîtrisez la langue anglaise.

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de motivation, CV détaillé en anglais et en français) sous référence 00547 mentionnée sur la lettre et l'enveloppe à: NORTEL, Service Recrutement Europe, 33, Quai Paul Doumer, Paris La Défense 92415 Courbevoie Cedex. Discrétion assurée.

Directeur de site

CENTRE DE LA FRANCE

Homme ou femme d'action, entreprenant, ambitieux et soucieux des résultats, vous prenez la responsabilité d'un de nos centres de profit : production, entretien, administration, finance, etc. Diplômé d'une école d'ingénieurs avec environ 2 ans d'expérience dans un site de production, vos antécédents devront clairement démontrer des réalisations, un vrai sens relationnel et une attitude pro-active face à vos responsabilités.

Votre réussite dans ce poste vous ouvrira de réelles perspectives de progression au sein de notre groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions), en précisant sur l'enveloppe la référence 768, à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex, qui transmettra.

Responsable des ventes

Filiale d'un groupe industriel de dimension internationale, nous sommes le second producteur mondial de produits chimiques destinés aux marchés des encres, peintures et vernis (C.A. : 484 MF - Effectif : 400 personnes).

Pour renforcer notre équipe commerciale, nous recherchons un responsable des ventes. Rattaché au Directeur commercial, vous avez la responsabilité des ventes de nos produits pour la zone France, Europe et Afrique du Nord. Pour cette zone géographique et le segment de marché qui vous sont confiés, vous participez à la mise en oeuvre de la stratégie commerciale (prévision de ventes, suivi de la réalisation commerciale).

De formation école supérieure de commerce, vous avez environ cinq années d'expérience dans ce type de fonction pour laquelle la pratique de l'anglais est indispensable. Cette fonction exige une grande disponibilité et de réels talents de négociation. Le poste est basé dans le Sud-Ouest.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle, sous la référence 42465, à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes.

MEDIA SYSTEM

Kappa

International Consulting Engineers

Depuis notre création en 1989, notre vocation est d'assister les grands groupes dans la conception et la maîtrise de leurs projets. Notre culture d'entreprise, basée sur le transfert de technologie et de compétences a su séduire nos clients. Pour accompagner notre croissance dans les secteurs : bancaire, télécommunications et industrie, nous recherchons :

CONSULTANTS / EXPERTS EN DIRECTION ET GESTION DE PROJETS

De formation supérieure, cinq années d'expérience dans la fonction et la passion de la high-tech sont indispensables.

Candidatures à adresser à Groupe Kappa - service recrutement - La Grande Arche - 92044 Paris La Défense.

VIA TRANSPORT, UNE DIVISION DU GROUPE VIA GTI

Avec 19 [illegible] personnes, [illegible], 1 tramway, [illegible] est le premier opérateur privé français de transport public de voyageurs. La Société des Transports en Commun de Lyon, filiale la plus importante, avec 3 500 personnes, recherche un(e)

Chef de Projet Junior

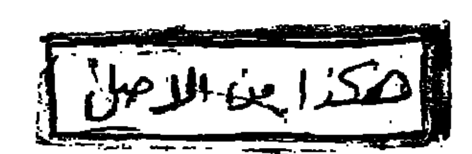
Jeune ingénieur généraliste - Lyon

Dans un premier temps, en tant qu'assistant puis, à court terme, en tant que responsable, vous managerez vos projets de façon [illegible]. Votre mission concernera des domaines variés : études techniques, organisationnelles et économiques, mais aussi animation de groupes de travail et relations externes avec prestataires et services communautaires. Vous travaillerez particulièrement sur des projets concernant des problèmes de [illegible] de régulation de trafic, d'informations voyageurs. Ce poste est un tremplin pour un jeune ingénieur (Centrale, Arts, INSA...) à fort potentiel, possédant un profil opérationnel, très relationnel et diplomate [illegible], capable d'animer et de convaincre. Rigueur, sens critique et goût des réalisations concrètes sont évidemment indispensables. Adressez votre candidature (lettre de candidature, CV et photo) sous réf. [illegible] à Françoise Barat - FB Conseil - 20 rue de la [illegible] - 75002 Paris.

[illegible]

NOTRE POUVOIR DE FAIRE EST VOTRE LIBERTE

Publipartner



338
315 +

هكذا من الأصل

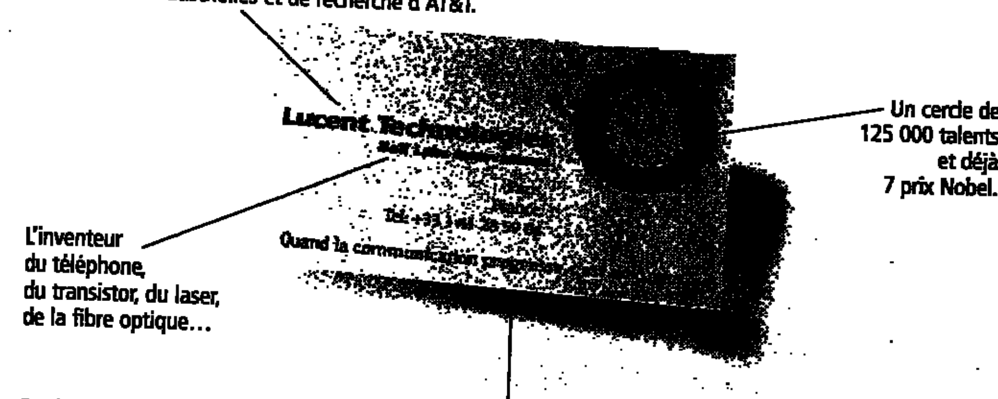


Informatique
Réseaux Télécommunications

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES DU MONDE SUR :
INTERNET http://www.cadresonline.com MINITEL 3615 cadresonline (2,23 F/mn) MINITEL 3615 LEMONDE (2,23 F/mn) INTERNET http://www.lemonde.fr/emploi

Pour entrer dans notre cercle, jouez la carte de l'innovation.

Nouvelle société née du regroupement des activités industrielles et de recherche d'AT&T.



Un cercle de 125 000 talents et déjà 7 prix Nobel.

L'inventeur du téléphone, du transistor, du laser, de la fibre optique…

En choisissant Lucent Technologies, vous rejoignez une nouvelle entité, héritière de la capacité d'innovation des Bell Labs. Proposant une offre globale d'équipements de télécommunication, nous sommes forts de 125 000 collaborateurs présents dans 90 pays, et réalisons un CA de plus de 110 milliards de F.
En France, l'entité Business Communication Systems, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation de systèmes de communication d'entreprise, emploie près de 480 personnes pour 500 MF de CA. Dans le cadre de sa stratégie d'expansion internationale, Lucent Technologies BCS renforce ses équipes de R&D et de Support Européen basées à Saumur et Rennes et recherche des :

INGENIEURS SYSTEMES H/F Saumur (Réf. ISS)

Véritable interface entre la R&D et le marketing, vous devrez identifier et définir les offres techniques face aux besoins des utilisateurs. Vous réaliserez des pré-études et définirez les spécifications nécessaires à l'intégration des produits complémentaires au PABX. Vous assurerez la gestion du projet d'intégration avec les partenaires et piloterez le processus d'introduction dans les différents pays où l'offre sera présente.
De formation ingénieur, vous possédez une expérience de 5 à 10 ans dont 2 en gestion de projet. Vous maîtrisez également les domaines suivants : PABX, centres d'appels, messageries vocales, DECT, réseaux. Vous parlez couramment l'anglais.

INGENIEURS SYSTEMES LOGICIELS H/F Rennes (Réf. ISR)

Dotés de solides compétences en gestion de projets, vous serez les représentants des équipes logicielles dans le dialogue avec le marketing et les autres équipes R&D, afin de définir les solutions techniques répondant aux besoins des utilisateurs. Vous réaliserez des pré-études de spécifications préliminaires et détaillées sur de nouvelles fonctionnalités du PABX. Vous assurerez la gestion de projets d'une équipe de 5 à 10 ingénieurs. Vous piloterez le processus de réalisations logicielles dans le respect des procédures en vigueur dans les Bell Labs jusqu'à la disponibilité industrielle du produit.
De formation ingénieur, vous possédez une expérience de 5 à 10 ans dont 2 en gestion de projet. Vous maîtrisez également les domaines suivants : téléphonie, PABX, réseaux, langages C/C++ et méthode OMT. Vous parlez couramment l'anglais.

INGENIEUR SUPPORT H/F Saumur (Réf. CRE)

Membre de notre centre régional d'excellence pour l'Europe de l'Ouest, vous assisterez les canaux de distribution de l'Europe de l'Ouest par un support technique de haut niveau. De plus, vous participerez activement au process d'introduction des produits développés par les Bell Labs en France.
De formation ingénieur, vous avez de l'expérience dans les domaines suivants : PABX, CTI, messageries vocales, BECT, réseaux. Vous avez prouvé vos qualités d'organisation et de rigueur. Vous maîtrisez impérativement un anglais courant et technique, de solides bases en allemand et/ou espagnol étant un atout supplémentaire. Des déplacements à l'étranger sont à prévoir.

Pour entrer dans notre cercle, adressez-nous votre dossier de candidature en précisant la référence choisie à : Lucent Technologies BCS - DRH
Zone industrielle de Saint-Lambert - 49412 SAUMUR Cedex.

Lucent Technologies
Bell labs Innovations



★ EURO RSCG

Carrières Internationales

Our client is a world leading European-based telecommunications multinational, with a turnover of over USD 3.5 Bn and 15,000 employees in 11 countries. The company stands at the cutting edge of technological innovation. In order to sustain its outstanding growth in the field of photonics, we are currently seeking two professionals:

Product Manager

Telecoms/Photonics

Based in northern Italy, and reporting to the Marketing Director, Telecoms Business Unit, you will:

- Manage the entire life cycle of the product from launch to phase-out.
- Perform complete market and segmentation analysis.
- Identify existing and potential competitors and possible partners.
- Identify new product requirements.

Product Planning Manager

Telecoms/Photonics

Based in northern Italy, and reporting to the Marketing Director, Telecoms Business Unit, you will:

- Closely monitor the photonics market to identify new opportunities.
- Manage a full product line with a medium/long term vision.
- Work with the PMs to modify and/or expand existing product lines.
- Define the strategy for the introduction of new product families.

Both positions require a university degree and an excellent knowledge of the English language. The ideal candidates will have a proven track record of success in a similar position in the telecoms industry, preferably in EDFA, Dense WDM, TMN software. A comprehensive expatriate package will be offered. This is an outstanding opportunity to join a world leader in telecommunications, offering excellent potential for future professional growth. Interested candidates should write in confidence to:

Nicholson International France (Search & Selection consultants), 14, Rue Pergolèse 75116 Paris - or fax details on 01-45000320, quoting ref. GIP/PM and GIP/PPM.



Australia Austria Belgium Brazil China Czech Republic Dubai Germany Hong Kong Hungary India Israel Italy Netherlands Poland Portugal Romania Russia Spain Turkey U.K.

Des activités diversifiées autour d'un point commun : LA SANTÉ

GROUPE REGIONAL DE MUTUELLES

recherche POUR SON GIE Informatique

SON RESPONSABLE QUALITE METHODES H/F

Poste basé à Angers.

Dans un cadre d'évolution de notre environnement informatique, notre plan d'action intègre trois grands axes :

- **Migration de nos plates-formes techniques vers des systèmes «ouverts».**
- **Qualité d'informations pour tous nos métiers.**
- **Facilitation de la communication et des échanges.**

Dans ce contexte, membre du Comité de Direction du GIE, vous piloterez une démarche qualité :
- en conseillant et en assistant nos utilisateurs dans l'expression de leurs besoins,
- en élaborant et en mettant en œuvre les procédures de travail et de communication,
- en optimisant les outils et méthodes dans une optique d'amélioration des processus et des organisations.

De formation ingénieur ou école supérieure de commerce, vous avez une expérience confirmée dans une fonction similaire.
Rigoureux et méthodique, vous êtes pédagogue et avez d'excellentes aptitudes relationnelles.

Adresser lettre + CV + photo à
HARMONIE MUTUALITE
67, rue des Ponts-de-Cé - BP.21 - 49010 ANGERS cedex 01

Formation Professionnelle

SYSLAB®
- une structure qui fonctionne comme une entreprise,
- une formation et des activités qui favorise l'emploi.

Vous êtes
- cadre expérimenté (3 ans),
- prêt à travailler en équipe,
- en allocation unique dégressive.

SYSLAB® une formation-action rémunérée par le Conseil régional Ile de France. Appelez le 01 46 15 25 21.

cesi-paris île-de-france

Chaque semaine, retrouvez la rubrique "FORMATION PROFESSIONNELLE"
Pour vos annonces contactez Michèle FERNANDEZ au ☎ 01.42.17.39.31 - *(Fax : 01.42.17.39.38)*

Pour insérer votre annonce dans
Le Monde Économie
et
Le Monde Emploi
01.42.17.39.33
Fax : 01.42.17.39.38



AUJOURD'HUI, NOUS OUVRONS LA VOIE À CEUX QUI VONT INVENTER L'AVENIR.

L'avenir peut-il s'inventer sans nouveaux talents ? Le Groupe LAGARDERE a décidé de répondre concrètement à cette question en s'engageant. Première étape de cet engagement, nous recrutons, cette année, en contrat à durée indéterminée-premier emploi, 1 000 jeunes diplômés : ingénieurs, scientifiques, littéraires, gestionnaires, commerciaux, administratifs et techniciens... Deuxième étape, nous allons à la rencontre des étudiants et des jeunes diplômés. Notre position exceptionnelle au carrefour des hautes technologies, de la communication et du multimédia nous offre une vision unique sur les enjeux du XXIe siècle. Pour la partager avec ceux qui demain lui donneront corps, les dirigeants de notre groupe se rendront dans les campus de France durant 3 ans. Objectif : donner aux jeunes des clés pour comprendre les métiers du prochain millénaire. Pour obtenir les coordonnées de nos sociétés, consultez notre web : http://www.lagardere.fr

RENCONTRES POUR LE XXIe SIECLE

LYON - mardi 13 Mai 1997
Noël FORGEARD - Directeur général du Groupe secteur Hautes Technologies - Matra
Arnaud LAGARDERE - Président-Directeur général de Grolier

RENNES - Jeudi 15 Mai 1997
Jacques LEHN - Directeur général du Groupe secteur Communication/Medias - Hachette
Jean-Bernard LEVY - Président-Directeur général de Matra Communication

BORDEAUX - mercredi 21 Mai 1997
Philippe GUÉDON - Président-Directeur général de Matra Automobile
Gérald de ROQUEMAUREL - Vice-Président-Directeur général d'Hachette Filipacchi Presse

TOULOUSE - Jeudi 22 Mai 1997
Jean-Luc LAGARDERE - Président du Groupe
Jean-Louis LISIMACHIO - Président-Directeur général d'Hachette Livre

Pour vous inscrire, téléphonez au : 01 41 31 01 01

LAGARDERE

MATRA MARCONI SPACE - MATRA BAe DYNAMICS - MATRA SYSTÈMES & INFORMATION - NORTEL MATRA CELLULAR - MATRA COMMUNICATION MET COMMUTATION - MATRA DATAVISION - MATRA TRANSPORT INTERNATIONAL - MATRA AUTOMOBILE - HACHETTE LIVRE - HACHETTE FILIPACCHI PRESSE - HACHETTE DISTRIBUTION SERVICES/RELAIS H - GROLIER INTERACTIVE EUROPE - EUROPE 1 COMMUNICATION

